BUDGET DE L'ONTARIO 2009

Relever le défi

Bâtir notre avenir économique

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

Documents budgétaires

BUDGET DE L'ONTARIO 2009

Relever le défi

Bâtir notre avenir économique

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

Documents budgétaires

Pour de plus amples renseignements concernant le
Budget de l'Ontario 2009 – Documents budgétaires :

Ligne réservée pour le budget
Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

On peut prendre connaissance du présent document en consultant
notre site Web, à l'adresse suivante : www.ontario.ca/budget

On peut aussi se procurer des exemplaires gratuits du présent document à :
ServiceOntario Publications
777, rue Bay, Niveau du marché
Toronto (Ontario) M5G 2C8

Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009
ISBN 978-1-4249-8790-0 (Imprimé)
ISBN 978-1-4249-8792-4 (PDF)
ISBN 978-1-4249-8791-7 (HTML)

This document is available in English under the title:
2009 Ontario Budget: Budget Papers

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ix

CHAPITRE I : RELEVER LE DÉFI : BÂTIR L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO

INTRODUCTION 3

PRÉSERVER ET CRÉER DES EMPLOIS DÈS AUJOURD'HUI 6
- Mesures de stimulation intelligentes 6
- Infrastructure 7
- Création d'emplois et formation professionnelle 12
- Soutien sectoriel 15

CRÉER DES EMPLOIS POUR DEMAIN 18
- Régime fiscal de l'Ontario 19
- Développer l'économie verte 24
- Accélérer l'innovation 27
- Attirer les investissements 30
- Renforcer les régimes de retraite de l'Ontario 32

INVESTIR DANS LES ENFANTS ET LES FAMILLES 35
- Accélération de la mise en oeuvre graduelle de la Prestation ontarienne pour enfants 36
- Carrefours communautaires 36
- Soutien des Ontariennes et des Ontariens qui reçoivent de l'aide sociale 37
- Soutien pour le logement 37
- Hausse du salaire minimum 38
- Soutien pour les personnes âgées 38

OBTENIR UN TRAITEMENT ÉQUITABLE POUR L'ONTARIO 39
- Nécessité d'un partenariat avec le gouvernement fédéral pour soutenir les travailleurs ontariens 39
- Nécessité d'un partenaire fédéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 40

GOUVERNEMENT AXÉ SUR LA COMPÉTITIVITÉ 40
- Investir dans la cybersanté 42
- AchatsOntario 42

CHAPITRE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET PLAN FINANCIER DE L'ONTARIO

Section A : Aperçu 47

Section B : Résultats financiers provisoires de 2008-2009 49

REVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 51
- Variations des revenus 51

CHARGES AU COURS DE L'EXERCICE 53
- Variations des charges 53

Section C : Perspectives économiques de l'Ontario 55

APERÇU 55
L'Ontario est touché par le ralentissement économique mondial 57
Évolution récente de la conjoncture en Ontario 58
Prévisions du secteur privé 59
Facteurs externes qui influent sur la croissance de l'Ontario 60
L'économie américaine 60
Les prix du pétrole 61
Le dollar canadien 62
Les taux d'intérêt et les conditions de crédit 62
Répercussions des changements aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario 63
Reprise de l'économie ontarienne prévue pour 2010 et 2011 64
Perspectives économiques à plus long terme de l'Ontario 65
Détails des perspectives économiques de l'Ontario 67
Comparaison avec le budget de l'Ontario de 2008 68

Section D : Perspectives de revenus de l'Ontario 69

RISQUES POUR LES PERSPECTIVES DE REVENUS 74

Section E : Perspectives de charges à moyen terme de l'Ontario 78

RISQUES POUR LES PERSPECTIVES DE CHARGES 79
Passif éventuel 81

Section F : Plan financier de l'Ontario 83

PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME 83

PRINCIPALES VARIATIONS DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE 2008 85

PLAN VISANT À ÉLIMINER LE DÉFICIT 88

PRUDENCE FINANCIÈRE 90

RISQUES ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES 91

Section G : Responsabilité, transparence et gestion financière 92

Investissements dans les immobilisations corporelles 92
Groupe de travail mixte 93
Consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges 93
Amélioration de la gestion financière 94

Section H : Détails des finances de l'Ontario 95

Soutien découlant des activités de jeu et affecté aux services de santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités 103

CHAPITRE III : RÉFORMER LES RÉGIMES D'IMPOSITION ET DE RETRAITE DE L'ONTARIO

INTRODUCTION 107

MESURES DE RÉFORME DU RÉGIME FISCAL 108
- Réforme de la taxe de vente 108
- Allégements fiscaux pour les particuliers 113
- Régime concurrentiel d'imposition des sociétés 117

MESURES CIBLÉES RELATIVES À L'IMPÔT 121
- Favoriser l'innovation 121
- Appuyer les secteurs clés 122
- Soutenir les compétences et les connaissances 124
- Aider les personnes âgées et les familles 125
- Autres mesures 127

MESURES DE RÉFORME DES RÉGIMES DE RETRAITE 128
- Mesures d'allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité 128
- Renforcer le système de régimes de retraite de l'Ontario 129
- Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario 131
- Renseignements financiers 132

MODIFICATIONS DE FORME 133

CHAPITRE IV : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

EMPRUNTS À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS 137
- Dette 140
- Composition de la dette totale 140
- Rapports dette-PIB 141
- Ratios d'endettement comparatifs 142
- Coût de la dette 143
- Exposition aux risques 143
- Tableaux financiers consolidés 144

GLOSSAIRE 147

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE I : RELEVER LE DÉFI : BÂTIR L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO

Tableau 1 : Dépenses liées à l'infrastructure 10
Tableau 2 : Accélération de la mise en oeuvre graduelle de la Prestation ontarienne pour enfants ... 36

CHAPITRE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET PLAN FINANCIER DE L'ONTARIO

Tableau 1 : Budget de 2009 – Les chiffres en bref 47
Tableau 2 : Résultats financiers en cours d'exercice 2008-2009 49
Tableau 3 : Sommaire des variations des revenus depuis le budget de 2008 51
Tableau 4 : Sommaire des variations des charges depuis le budget de 2008 53
Tableau 5 : Perspectives économiques de l'Ontario 55
Tableau 6 : Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario 59
Tableau 7 : Facteurs externes 60
Tableau 8 : Répercussions des changements aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario 64
Tableau 9 : Économie de l'Ontario, de 2006 à 2011 67
Tableau 10 : Changements aux principales hypothèses économiques : Comparaison entre les données des budgets de 2008 et de 2009 68
Tableau 11 : Sommaire des perspectives à moyen terme 69
Tableau 12 : Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers 70
Tableau 13 : Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente 70
Tableau 14 : Perspectives des revenus tirés de l'impôt des sociétés 71
Tableau 15 : Sommaire des variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2008 72
Tableau 16 : Certains risques et sensibilités – Économie et revenus 75
Tableau 17 : Certains risques et sensibilités liés aux charges 80
Tableau 18 : Certains coûts de rémunération 81
Tableau 19 : Plan financier et perspectives à moyen terme 83
Tableau 20 : Charges des programmes de base 84
Tableau 21 : Répercussions des principales variations sur les perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de 2008 86
Tableau 22 : Plan de redressement financier de l'Ontario 90
Tableau 23 : Plan financier et perspectives à moyen terme 95
Tableau 24 : Revenus 96
Tableau 25 : Total des charges 97
Tableau 26 : Autres charges 98
Tableau 27 : Dépenses liées à l'infrastructure 99
Tableau 28 : Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices 100
Tableau 29 : Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance, et aux programmes de traitement du jeu problématique et programmes connexes 103
Tableau 30 : Soutien au secteur agricole et aux municipalités 104

CHAPITRE III : RÉFORMER LES RÉGIMES D'IMPOSITION ET DE RETRAITE DE L'ONTARIO

Tableau 1 : Crédit à la transition pour petites entreprises 109
Tableau 2 : Prestation de transition à la taxe de vente de l'Ontario 113
Tableau 3 : Taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario 115
Tableau 4 : Seuils de la surtaxe de l'Ontario 116
Tableau 5 : Taux du crédit d'impôt pour dividendes de l'Ontario 116
Tableau 6 : Plan proposé de réduction des taux de l'impôt ontarien sur le revenu des sociétés 117
Tableau 7 : Plan accéléré de l'Ontario visant à éliminer l'impôt sur le capital 120
Tableau 8 : Résumé des incidences du budget de 2009 134

CHAPITRE IV : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

Tableau 1 : Programme d'emprunt 2008-2009 : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario 138
Tableau 2 : Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario 139
Tableau 3 : Dette nette et déficit accumulé 144
Tableau 4 : Échéances de la dette 145
Tableau 5 : Perspectives à moyen terme 146
Tableau 6 : Valeur nominale du portefeuille des instruments financiers dérivés 146

LISTE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE I : RELEVER LE DÉFI : BÂTIR L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO

Graphique 1 : Croissance du PIB réel mondial 3
Graphique 2 : Croissance des investissements réels des entreprises et des dépenses personnelles de consommation réelles aux États-Unis 3
Graphique 3 : Comparaison du rapport dette nette-PIB des provinces 4
Graphique 4 : Croissance du PIB réel 4
Graphique 5 : Pertes d'emplois généralisées 5
Graphique 6 : Infrastructure publique – Variation par habitant 7
Graphique 7 : Nombre estimatif d'emplois créés et maintenus grâce aux investissements dans l'infrastructure 11
Graphique 8 : Variation de l'emploi dans le secteur manufacturier 15
Graphique 9 : Soutien des familles grâce à la POE et à l'aide sociale 37
Graphique 10 : L'Ontario a apporté une importante contribution nette à l'a.-e. en 2008 39

CHAPITRE II : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET PLAN FINANCIER DE L'ONTARIO

Graphique 1 : Croissance du PIB réel de l'Ontario 47
Graphique 2 : Plan financier de l'Ontario 48
Graphique 3 : Déficit accumulé par rapport au PIB 50
Graphique 4 : Croissance économique du G-7, 2009 57
Graphique 5 : Croissance économique du G-7, 2010 57
Graphique 6 : Pertes d'emplois généralisées 58
Graphique 7 : Prix du pétrole brut 61
Graphique 8 : Dollar canadien 62
Graphique 9 : Taux hypothécaires et taux préférentiels 62
Graphique 10 : Resserrement des conditions de crédit pour les entreprises canadiennes 63
Graphique 11 : Croissance du PIB réel de l'Ontario 64
Graphique 12 : PIB réel de l'Ontario 65
Graphique 13 : Comparaison des territoires : Rapport déficit-PIB en 2009-2010 88
Graphique 14 : Plan de l'Ontario pour éliminer le déficit 89
Graphique 15 : Composition des revenus 2009-2010 101
Graphique 16 : Composition des charges totales 2009-2010 102
Graphique 17 : Composition des charges de programmes 2009-2010 102

CHAPITRE III : RÉFORMER LES RÉGIMES D'IMPOSITION ET DE RETRAITE DE L'ONTARIO

Graphique 1 : Réduction du taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario sur les nouveaux investissements 118
Graphique 2 : Réduction de l'impôt sur le revenu des petites entreprises en expansion 119

CHAPITRE IV : EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

Graphique 1 : Emprunts – Tous les marchés 137
Graphique 2 : Emprunts – Marché canadien 137
Graphique 3 : Dette 140
Graphique 4 : Composition de la dette totale 140
Graphique 5 : Rapport dette nette-PIB 141
Graphique 6 : Rapport déficit accumulé-PIB 141
Graphique 7 : Comparaison du rapport dette nette-PIB des provinces 142
Graphique 8 : Rapport dette nette-PIB des pays du G-7 et de l'Ontario 142
Graphique 9 : Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette 143

AVANT-PROPOS

L'Ontario subit les contrecoups de la crise économique mondiale. L'incidence de cette crise sur la croissance économique, les emplois et les investissements touche directement les particuliers, les familles, les collectivités et les entreprises de l'Ontario.

Les pertes d'emplois nuisent aux familles ontariennes. Des collectivités perdent des usines. Les revenus du gouvernement baissent.

Nous faisons face à un défi de taille, mais la population de l'Ontario saura le surmonter.

Le présent budget énonce la stratégie qu'a adoptée le gouvernement McGuinty pour aider les familles qui souffrent en raison de la récession mondiale. Mais il fait bien plus. Il instaure des mesures destinées à accroître la capacité concurrentielle de l'Ontario. Quand l'économie est forte et concurrentielle, les familles et les entreprises peuvent se préparer à profiter de la prochaine période de croissance et la province peut maintenir et rehausser les services publics auxquels la population tient.

Cinq années de progrès

Ce budget mise sur les progrès que la population de l'Ontario a réalisés au cours des cinq dernières années.

Il y a cinq ans, le gouvernement McGuinty a été élu car il s'était engagé à améliorer les services publics dont la population ontarienne a besoin pour atteindre son plein potentiel, c'est-à-dire une éducation publique, des soins de santé universels, une infrastructure moderne, ainsi que des mesures de soutien aux personnes vulnérables et des initiatives d'écologisation.

Il y a cinq ans, l'infrastructure de l'Ontario, dont les écoles et hôpitaux, tombait en ruines. Les classes de l'élémentaire étaient bondées. Nous manquions de médecins et d'infirmières. Les gens attendaient trop longtemps pour subir des interventions médicales importantes. En outre, le gouvernement avait hérité d'un déficit financier caché de 5,5 milliards de dollars.

Entre 2003 et 2008, la province a connu une hausse considérable de ses revenus. Cette période de croissance et de prospérité économiques a permis au gouvernement de procéder à des investissements essentiels dans des services publics clés. Le gouvernement a géré ses dépenses de façon prudente durant cette période et n'a pas laissé la croissance moyenne des dépenses dépasser celle des revenus. D'ailleurs, le gouvernement a allégé la dette, équilibré trois budgets d'affilée et maintenu un rapport dette-PIB remarquablement bas.

En travaillant de concert, les Ontariennes et Ontariens ont réalisé des progrès.

Aujourd'hui, il y a davantage d'enseignants dans les écoles publiques et davantage d'étudiants dans les collèges et universités de l'Ontario.

Un plus grand nombre de familles ont un médecin de famille et les patients n'ont plus à attendre aussi longtemps pour obtenir des chirurgies en oncologie, des tomodensitogrammes et des arthroplasties de la hanche.

La Prestation ontarienne pour enfants procure un meilleur départ dans la vie aux enfants de familles à faible revenu.

Les partenariats noués avec des petites et grandes villes favorisent la construction d'éléments d'infrastructure comme l'infrastructure pour les transports en commun, des routes et des ponts partout en Ontario.

Le gouvernement investit dans des entreprises innovatrices et réduit l'impôt des sociétés.

Les fonds investis par le gouvernement au cours des cinq dernières années ont permis de renforcer les services publics auxquels la population ontarienne attache de l'importance, tout en stimulant l'économie. Les travailleurs hautement scolarisés de l'Ontario, son système universel de soins de santé, son infrastructure moderne, ses mesures de soutien pour les personnes vulnérables et les faibles coûts pour les entreprises représentent pour la province des avantages concurrentiels formidables.

Dès 2006, le gouvernement reconnaissait qu'une tourmente économique se préparait. Le ralentissement de l'économie américaine, la hausse des prix du pétrole et l'atteinte par la devise canadienne de sommets inattendus ont commencé à se répercuter sur la croissance, en particulier dans le secteur manufacturier et celui des ressources. Le gouvernement a pu maintenir ses priorités en raison de sa gestion financière prudente et de son plan économique en cinq points visant à favoriser la croissance et la création d'emplois grâce à des investissements continus dans les compétences et les connaissances, l'infrastructure, l'innovation, les partenariats clés et la réduction des coûts pour les entreprises.

Aucun gouvernement n'a pu prédire l'ampleur et la gravité de la crise économique mondiale qui a débuté à l'automne 2008 et qui a des répercussions sur les particuliers, les familles et les entreprises. Les gouvernements, dont celui de l'Ontario, font face à des défis hors du commun. Les revenus ont considérablement baissé. Les dépenses ne peuvent continuer à croître au rythme actuel; elles doivent être plus judicieuses et mieux ciblées.

Par conséquent, le gouvernement McGuinty est déterminé à collaborer avec tous ses partenaires pour protéger les services publics que les Ontariennes et Ontariens désirent et méritent, et trouver de nouvelles façons de les dispenser. Il nous incombe de maintenir et de poursuivre les progrès des cinq dernières années.

Cap sur l'avenir

Le gouvernement continuera de miser sur les succès connus grâce à son plan en cinq points en investissant dans les compétences et les connaissances, l'infrastructure, l'innovation, les partenariats clés et la réduction des coûts pour les entreprises.

Il prendra également, dès aujourd'hui, des mesures pour aider les familles et les entreprises de l'Ontario qui sont touchées par la récession mondiale.

Les investissements du gouvernement dans l'infrastructure favoriseront la création de plus de 300 000 emplois au cours des deux prochaines années. Des investissements supplémentaires dans la formation professionnelle permettront d'en faire davantage pour aider les personnes mises à pied.

Mais il ne suffit pas de créer à court terme des emplois ou d'aider les familles et les entreprises ontariennes à survivre.

Il faut également que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour renforcer l'économie de demain en accélérant ses efforts d'accroissement de la compétitivité à long terme de la province.

En vue de créer une économie forte pour l'avenir, le gouvernement McGuinty propose de réformer le régime fiscal.

Pour renforcer encore davantage la capacité concurrentielle de l'Ontario, le présent budget prévoit également investir dans des initiatives en vue de créer une économie plus verte, d'accélérer l'innovation et d'attirer des investissements.

Dans le contexte actuel de crise économique et de restructuration industrielle à l'échelle mondiale, il importe plus que jamais de maintenir nos efforts en vue d'accroître la capacité concurrentielle de l'Ontario. La province ne peut plus miser uniquement sur ses forces traditionnelles et sur les avantages concurrentiels qu'elle possédait hier encore. Le monde change. La nouvelle économie mondiale favorisera les économies locales souples, novatrices et créatives.

Le gouvernement ne peut agir sur les facteurs externes qui constituent un défi pour les familles et entreprises, mais il peut en atténuer l'impact et préparer la province en vue de tirer avantage de la prochaine période de croissance. Le but du gouvernement est de veiller à ce que les Ontariennes et Ontariens aient accès à des emplois intéressants et bien rémunérés qui leur permettent de connaître du succès et de subvenir aux besoins de leur famille, aujourd'hui et à l'avenir.

Préserver et créer des emplois dès aujourd'hui

Infrastructure

L'investissement dans l'infrastructure moderne crée des emplois aujourd'hui et prépare aussi le terrain pour créer des emplois et des possibilités à l'avenir. Au cours des deux prochaines années, le gouvernement investira 32,5 milliards de dollars dans l'infrastructure, ce qui assurera la création et le maintien de quelque 146 000 emplois en 2009-2010 et d'environ 168 000 emplois en 2010-2011 partout en Ontario.

Au cours des deux dernières années, l'Ontario a investi plus de 18 milliards de dollars dans l'infrastructure, ce qui comprend une affectation ponctuelle de 1,1 milliard de dollars en aide directe aux municipalités, conformément à la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*. Ces investissements ont étayé plus de 85 000 emplois en 2007-2008 et ils ont pour effet de créer et de protéger plus de 100 000 emplois en 2008-2009.

Incitatifs à l'amélioration de la formation professionnelle et à la création d'emplois

Le succès de la province sur le plan économique dépend des compétences et des connaissances des Ontariennes et des Ontariens. Le présent budget prévoit un investissement de près de 700 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin d'accroître la formation professionnelle, dont une affectation proposée de 50 millions de dollars par an qui servira à bonifier le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative et à offrir le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage le plus généreux au Canada.

Dans le présent budget, on augmente en outre de 57 % les fonds consacrés aux programmes d'emplois d'été pour les porter à près de 90 millions de dollars, ce qui aidera quelque 100 000 jeunes de plus à décrocher un emploi d'été en cette période économique difficile.

Soutien sectoriel

Le gouvernement est déterminé à collaborer avec des secteurs clés pour les aider à augmenter leur capacité concurrentielle afin qu'ils puissent demeurer des grands acteurs de l'économie ontarienne. Le présent budget prévoit des mesures de soutien pour des secteurs clés de la province, notamment les secteurs manufacturier, agricole, minier et des produits forestiers, ce qui préservera et créera des emplois.

Créer des emplois pour demain

Réforme du régime fiscal

Le gouvernement McGuinty propose une réforme fondamentale du régime fiscal de la province.

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée législative, l'Ontario créera à compter de juillet 2010 une taxe de vente unique fondée sur une approche de taxation de la valeur ajoutée qui stimulera les investissements et la productivité.

Pour aider les Ontariennes et Ontariens durant la période de transition à la nouvelle taxe et offrir des réductions d'impôt permanentes, le gouvernement McGuinty accorderait aux particuliers un allégement fiscal de 10,6 milliards de dollars sur trois ans. Cela comporte une vaste réduction permanente de l'impôt sur le revenu, en plus du versement de paiements totalisant jusqu'à 1 000 $ aux chefs de famille monoparentale et aux couples, et jusqu'à 300 $ aux personnes seules, entre juin 2010 et juin 2011.

Parallèlement, le gouvernement propose d'accorder un allégement fiscal de 4,5 milliards de dollars sur trois ans aux entreprises, ce qui comprend un certain nombre de mesures pour aider les petites entreprises. Ces réductions d'impôt favoriseraient la création d'emplois et stimuleraient la croissance économique.

Une fois entièrement mise en oeuvre, la réforme du régime fiscal proposée dans le budget réduirait le taux effectif marginal d'imposition de moitié pour les nouveaux investissements des entreprises, ce qui ferait de l'Ontario l'un des territoires les plus concurrentiels du monde industrialisé en ce qui a trait aux nouveaux investissements. Il s'ensuivrait davantage d'investissements par les entreprises et de création d'emplois, ce qui se traduirait par des revenus plus élevés pour les Ontariennes et Ontariens.

Cette réforme du régime fiscal est, à elle seule, le geste le plus important que peut poser le gouvernement pour renforcer l'économie ontarienne à long terme. Dans l'ensemble, les impôts diminueraient.

Développer l'économie verte

Le gouvernement s'est engagé à attirer de nouveaux investissements, à créer des emplois dans le cadre de la nouvelle économie verte et à protéger l'environnement, notamment en prenant des mesures vigoureuses pour lutter contre le changement climatique. En plus des mesures faisant partie de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* proposée, le gouvernement annonce dans le présent budget de nouvelles initiatives d'une valeur de plus de 300 millions de dollars qui appuieront l'écologisation de l'économie ontarienne. Parmi ces initiatives, mentionnons le nouveau Fonds de développement des technologies émergentes qui investira dans des technologies propres, des rénovations d'immeubles du secteur public et la Stratégie de développement des compétences pour les emplois verts.

Innovation

Il sera important de miser sur les idées générées en Ontario si nous voulons que la province puisse ressortir avec vigueur du marasme économique mondial. Dans le présent budget, le gouvernement propose des mesures supplémentaires d'allégement fiscal et des investissements de plus de 700 millions de dollars pour stimuler l'innovation, y compris 300 millions de dollars sur six ans dans les fonds d'immobilisations pour l'infrastructure de recherche, 100 millions de dollars sur quatre ans dans les fonds de fonctionnement supplémentaires pour la recherche médicale, 50 millions de dollars sur quatre ans pour étoffer le Fonds pour les projets pilotes d'innovation, qui remporte du succès, et 10 millions de dollars sur trois ans pour le Réseau collégial pour l'innovation industrielle, afin d'aider les petites et moyennes entreprises à profiter de solutions pratiques en matière de recherche appliquée, de transfert de technologie et de commercialisation.

Le secteur ontarien du divertissement et de la création est un bon exemple de réussite en matière d'innovation. Dans le but d'appuyer davantage ce secteur, le gouvernement propose dans le présent budget d'investir quelque 100 millions de dollars par an afin de bonifier les crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle, l'animation informatique, l'édition et la création de produits multimédias interactifs numériques et de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'entreprises y aient droit.

Attirer les investissements

La capacité de l'Ontario d'attirer de nouveaux investissements est essentielle à la création d'emplois et à la prospérité économique. La province continuera à élargir la portée de l'initiative « L'Ontario propice aux affaires », qui a pour but d'accélérer la prestation des services gouvernementaux et de rendre ces derniers plus conviviaux pour les familles et les entreprises.

Investissements dans les services à l'enfance et à la famille

Le gouvernement demeure déterminé à améliorer la qualité de vie de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes. Cela est encore plus important en cette période économique difficile. Dans le présent budget, le gouvernement poursuit la réalisation de sa Stratégie de réduction de la pauvreté en proposant d'accélérer la mise en oeuvre graduelle de la Prestation ontarienne pour enfants (POE). Cette initiative représenterait un investissement cumulatif supplémentaire de plus de 400 millions de dollars de 2009-2010 à 2011-2012. Ainsi, le paiement annuel maximal au titre de la POE passerait de 600 $ à 1 100 $ par enfant à compter de juillet 2009, deux ans plus tôt que prévu. Cette bonification serait avantageuse pour les familles qui touchent actuellement la POE et elle permettrait de verser cette prestation à 115 000 familles qui n'avaient pas droit à la POE en 2008, ce qui aiderait 240 000 enfants de plus.

On propose de majorer de 2 % les prestations versées dans le cadre du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ainsi que l'allocation de menues dépenses versée aux pensionnaires des foyers de soins de longue durée en 2009-2010. De plus, le gouvernement investira dans le logement social, y compris des investissements au titre des immobilisations pour les logements destinés à des personnes âgées et à des personnes handicapées à faible revenu.

Gouvernement axé sur la compétitivité

En période de difficultés économiques, le gouvernement doit redoubler d'effort pour gérer ses dépenses tout en protégeant les services publics essentiels. Dans cette optique, il trouvera des économies de 1,0 milliard de dollars en 2011-2012. De plus, il exigerait du secteur parapublic qu'il mène certaines activités d'approvisionnement comme les achats collectifs, ce qui devrait générer des économies de 200 millions de dollars par année durant les trois premières années de leur mise en oeuvre. En outre, le gouvernement propose dans le budget de geler le salaire des députés provinciaux au niveau actuel pour l'exercice 2009-2010 et de réduire la taille de la fonction publique de l'Ontario de 5 % au cours des trois prochaines années par attrition et par d'autres mesures.

Ces initiatives s'inspirent des progrès réalisés par l'Ontario jusqu'à maintenant, entre autres des économies de plus de 800 millions de dollars au cours des cinq dernières années, la prestation améliorée des services et la réduction des coûts d'approvisionnement. Le gouvernement est également en bonne voie de dépasser son objectif d'économiser 108 millions de dollars pour les cinq derniers mois de l'exercice 2008-2009, objectif qu'il avait indiqué dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2008*.

En outre, le gouvernement a maintenu le taux de croissance des dépenses à 0,8 % en 2008-2009 par rapport à 2007-2008, soit le taux le plus faible en huit ans.

Le gouvernement poursuivra sa réforme des services publics afin d'en assurer la protection à long terme.

Gestion financière responsable

Le gouvernement continuera de suivre une approche prudente pour la gestion des finances de l'Ontario pendant le ralentissement économique mondial qui sévit actuellement.

Pour protéger les services publics essentiels et faire les investissements à court et à long terme nécessaires, l'Ontario, à l'instar d'un grand nombre de gouvernements au Canada et ailleurs dans le monde, affichera un déficit. Cette situation est attribuable à une réduction considérable des revenus et aux mesures à court terme de stimulation économique, et non à une forte augmentation des dépenses de programmes de base.

Le présent budget prévoit un déficit de 3,9 milliards de dollars en *2008-2009*. Le déficit devrait atteindre son niveau le plus élevé, soit 14,1 milliards de dollars, en 2009-2010. En pourcentage de son produit intérieur brut, le déficit de l'Ontario est inférieur à celui des États-Unis, et sensiblement le même que celui qu'envisage maintenant le gouvernement fédéral. Le budget fait état d'un plan pour équilibrer le budget d'ici 2015-2016.

On prévoit que, entre 2008-2009 et 2011-2012, les dépenses consacrées aux programmes de base augmenteront de 3,6 %, ce qui est inférieur au taux de croissance des revenus prévu par le gouvernement au cours de cette période, qui s'élève à 3,8 %. Le maintien des dépenses à un taux inférieur à celui de la croissance des revenus est essentiel pour la réussite du plan de redressement financier du gouvernement. Le gouvernement collaborera avec ses partenaires pour continuer à maintenir la croissance des dépenses du secteur public à un taux égal ou inférieur au taux de croissance des revenus de l'Ontario.

Conclusion

Le présent budget fait fond sur les investissements considérables qu'a faits le gouvernement McGuinty depuis 2003 pour appuyer le système de santé universel et le système d'éducation public, moderniser l'infrastructure, venir en aide aux citoyens vulnérables, prendre le virage écologique en Ontario et réduire les coûts pour les entreprises. Ces investissements ont permis de sauvegarder et d'étoffer les programmes et services dont la population de l'Ontario a besoin pour surmonter les difficultés économiques actuelles, et ils continueront de stimuler l'économie et d'accroître l'avantage concurrentiel de la province.

Le gouvernement McGuinty s'est engagé à diriger l'Ontario vers une nouvelle ère marquée au coin de la compétitivité, de la réussite et de la prospérité. Ces progrès ne se produiront pas du jour au lendemain. Dans la conjoncture mondiale actuelle, aucun budget ne peut faire cela, quel que soit le gouvernement. Tout comme le présent budget se fonde sur les réussites des cinq dernières années, les budgets futurs s'inspireront des mesures prises aujourd'hui.

Grâce à une gestion responsable, à une approche équitable et équilibrée, à une réforme fiscale audacieuse et à ses investissements stratégiques, le gouvernement veillera à ce que les familles et les entreprises ontariennes obtiennent l'aide dont elles ont besoin aujourd'hui et soient prêtes à profiter de la prochaine ère de croissance et des occasions d'emploi futures. Un Ontario vigoureux et compétitif qui prospère dans la nouvelle économie financera d'excellents services publics et contribuera à fournir une haute qualité de vie à toute sa population.

CHAPITRE I

RELEVER LE DÉFI
BÂTIR L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

La crise économique mondiale qui sévit actuellement a de dures conséquences pour les familles, les collectivités et les entreprises de l'Ontario. La crise du crédit financier a déclenché de graves problèmes économiques dans le monde entier. On s'attend à ce que la plupart des grandes économies subissent une récession en 2009, et les États-Unis, le plus important partenaire commercial de l'Ontario, connaissent un ralentissement majeur. Le secteur manufacturier de l'Ontario, surtout l'industrie de l'automobile et le secteur des ressources naturelles, a été particulièrement frappé par le resserrement du crédit aux États-Unis et la chute de la demande qui en résulte.

Croissance du PIB réel mondial — Graphique 1

Croissance moyenne du PIB réel

En pourcentage

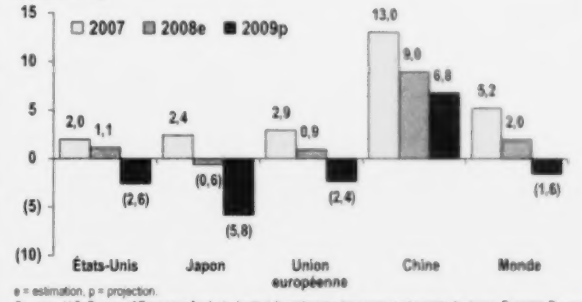

e = estimation, p = projection.

Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis, Institut de recherche économique et sociale du Japon, Eurostat, Bureau national des statistiques de Chine, Fonds monétaire international, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2009) et Consensus Economics (mars 2009)

Les perspectives économiques mondiales se sont détériorées considérablement au cours des derniers mois. Tous les pays du G-7 ont affiché un ralentissement économique marqué. Selon l'organisme Consensus Economics, le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait diminuer de 1,6 % en 2009.

Les États-Unis, qui sont extrêmement importants pour l'Ontario puisque ce pays achète la plupart des exportations de la province, sont aux prises avec un des pires ralentissements économiques qu'ils ont connus. Aux États-Unis, les mises en chantier et les ventes d'habitations neuves n'ont jamais été aussi faibles. De plus, les ventes d'habitations existantes et les prix de vente continuent de baisser. Les taux de saisie immobilière ne cessent d'augmenter, ce qui entraîne un resserrement accru des normes de prêts bancaires. Les pertes d'emplois et le resserrement des conditions de crédit se sont traduits par une réduction des dépenses de consommation, particulièrement dans le domaine des biens durables comme les automobiles.

Croissance des investissements réels des entreprises et des dépenses personnelles de consommation réelles aux États-Unis — Graphique 2

En pourcentage, taux annuels d'un trimestre à l'autre

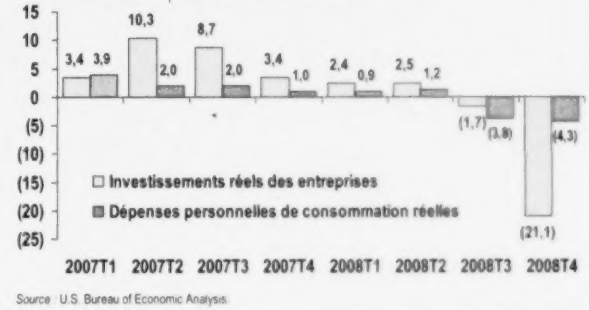

Source : U.S. Bureau of Economic Analysis

En 2007-2008, l'exercice le plus récent pour lequel on dispose de données pour tous les territoires, le rapport dette nette-PIB de l'Ontario était inférieur à la médiane des provinces et du gouvernement fédéral.

Grâce à une gestion financière prudente, l'Ontario a réduit son rapport dette nette-PIB, qui est passé d'un sommet de 32,9 % en 1999-2000 à 25,1 % en 2008-2009. Comparativement à la taille de l'économie provinciale, le déficit de l'Ontario pour 2008-2009 est un des plus faibles parmi ceux des territoires industrialisés touchés par la crise économique mondiale. Le gouvernement de l'Ontario est donc bien placé pour agir afin de créer des emplois dès aujourd'hui et pour demain.

Comparaison du rapport dette nette-PIB des provinces — Graphique 3

2007-2008

En pourcentage

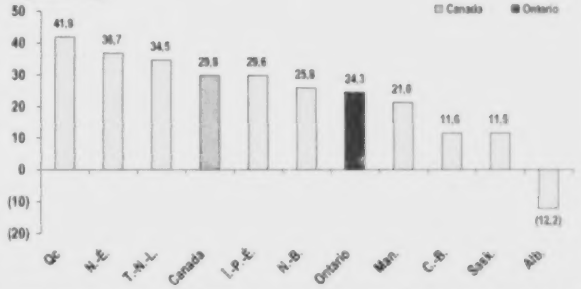

Sources : Statistique Canada, budget fédéral de 2009, comptes publics provinciaux et Office ontarien de financement.

L'Ontario n'est pas à l'abri du ralentissement mondial. L'économie ontarienne est en récession et on prévoit qu'il en sera ainsi au cours de la première moitié de 2009. La province a essuyé des pertes d'emplois inférieures à celles qu'ont connues les États avoisinants des Grands Lacs et nettement plus faibles que celles enregistrées au sein de l'économie américaine dans son ensemble. On s'attend à ce que la croissance de l'économie mondiale reprenne au cours de la prochaine année, notamment grâce aux mesures dynamiques qu'ont prises les gouvernements nationaux et les banques centrales du monde sur les plans financier et monétaire. Selon l'organisme Consensus Economics, l'économie mondiale devrait afficher un taux de croissance de 2,1 % en 2010 et la croissance devrait reprendre dans tous les pays du G-7. On prévoit que l'économie américaine mènera la reprise économique mondiale et qu'elle recommencera à croître au troisième trimestre de 2009. On s'attend à ce que la reprise de l'économie ontarienne suive la même trajectoire que celle de l'économie américaine. De plus, on prévoit que l'économie provinciale recommencera à croître au cours de la deuxième moitié de 2009 et que cette croissance s'accélérera en 2010 et 2011.

Croissance du PIB réel — Graphique 4

En pourcentage, taux annuels d'un trimestre à l'autre

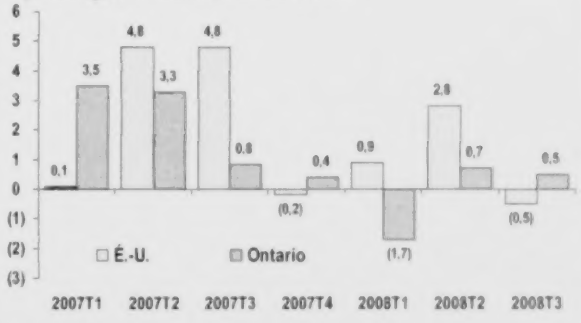

Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et ministère des Finances de l'Ontario.

Ces conditions ont posé de véritables défis aux Ontariennes et aux Ontariens et font ressortir la nécessité pour la province de protéger les familles et les entreprises dès aujourd'hui et de jouer un rôle de chef de file dans l'économie de demain. L'Ontario doit continuer à jeter les assises d'une croissance durable de l'emploi et de l'économie afin qu'il puisse continuer d'investir dans les services publics que la population de l'Ontario mérite et qu'elle souhaite obtenir.

Pertes d'emplois généralisées **Graphique 5**

Variation en pourcentage sur 12 mois, janvier 2009

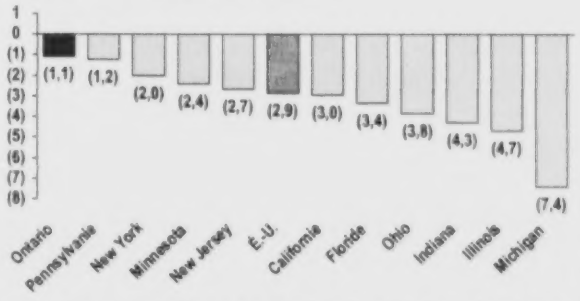

Nota : Le nombre total d'emplois aux É.-U. est tiré de l'enquête sur l'état de la population et les chiffres sur l'emploi dans les États proviennent des statistiques locales sur le chômage.

Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics.

Malgré les données publiées récemment, l'économie a créé 325 700 emplois nets depuis 2003. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a pris d'importantes mesures pour aider les familles et les entreprises en mettant en place et en renforçant les services publics de l'Ontario, comme les services universels de santé, le système public d'éducation, l'infrastructure, la formation professionnelle, le soutien aux personnes vulnérables et la protection de l'environnement. Le gouvernement a fait des progrès marqués dans la réalisation de son plan économique en cinq points afin de poser les fondements d'une économie novatrice bénéficiant d'une main-d'oeuvre très qualifiée et très scolarisée.

En plus de ces investissements, les réalités de la crise économique mondiale actuelle nécessitent des mesures immédiates pour préserver les emplois et aider les Ontariennes et Ontariens à traverser cette période difficile. Le présent budget énonce la stratégie du gouvernement pour préserver et créer des emplois dès aujourd'hui et pour assurer à l'Ontario une position plus compétitive dans l'économie de demain, afin que les familles et les entreprises puissent tirer parti de la prochaine vague d'emplois et de croissance. Cette stratégie prévoit notamment :

- des investissements dans l'infrastructure, la formation professionnelle et l'alphabétisation, ainsi que dans le soutien à certains secteurs pour préserver et créer des emplois dès aujourd'hui;
- un train de mesures visant à réformer le régime fiscal pour le rendre plus compétitif, à développer l'économie verte, à accélérer l'innovation et à attirer des investissements, afin d'aider à créer les emplois de demain;
- des investissements dans les services à l'enfance et à la famille pour aider la population de l'Ontario à traverser cette période difficile sur le plan économique et à bâtir un avenir meilleur;
- la préservation d'emplois et la protection des services publics essentiels par une gestion financière prudente.

PRÉSERVER ET CRÉER DES EMPLOIS DÈS AUJOURD'HUI

Le gouvernement annonce dans le présent budget d'importantes mesures pour préserver et créer des emplois dès aujourd'hui. Ces initiatives aideront la population ontarienne à faire face à la crise économique actuelle, mais elles contribueront également à la compétitivité future de l'Ontario en renforçant l'infrastructure fondamentale de la province, en investissant dans les compétences et les connaissances de la main-d'oeuvre ontarienne et en soutenant des secteurs clés.

INITIATIVES POUR STIMULER L'ÉCONOMIE — PRÉSERVER ET CRÉER DES EMPLOIS DÈS AUJOURD'HUI

Dans le présent budget, le gouvernement annonce des investissements considérables pour les deux prochaines années afin de stimuler la croissance économique et d'aider les familles ontariennes. Les initiatives proposées comprennent :

- l'affectation de 32,5 milliards de dollars pour réaliser des projets d'infrastructure au cours des deux prochains exercices afin d'appuyer quelque 146 000 emplois en 2009-2010 et 168 000 emplois en 2010-2011;
- l'augmentation de 57 % des dépenses consacrées aux programmes d'emplois d'été pour les jeunes afin de les porter à près de 90 millions de dollars en 2009, ce qui aidera plus de 100 000 jeunes cet été;
- l'engagement de près de 700 millions de dollars de plus sur deux ans pour prendre un ensemble de mesures visant à créer ou à étoffer des initiatives de formation professionnelle et d'alphabétisation afin d'aider les travailleurs à acquérir les compétences requises pour les emplois de demain;
- l'octroi de près de 130 millions de dollars sur trois ans pour fournir une aide supplémentaire aux secteurs de l'agriculture, des mines et des produits forestiers;
- l'affectation de plus de 300 millions de dollars en 2009-2010 et 2010-2011 à de nouveaux allégements fiscaux ciblés pour les entreprises afin de soutenir l'innovation et le secteur du divertissement et de la création;
- un investissement supplémentaire de plus de 400 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour accélérer la mise en oeuvre graduelle de la Prestation ontarienne pour enfants;
- la majoration de 2 % de l'allocation de frais de subsistance pour adultes et de l'allocation de logement maximale accordées aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Mesures de stimulation intelligentes

En raison du ralentissement économique mondial, les gouvernements du monde entier ont pris des mesures concertées pour relancer l'économie. La loi *American Recovery and Reinvestment Act of 2009* prévoit des mesures de stimulation de l'économie américaine évaluées à 789 milliards de dollars américains. Les nombreuses pertes d'emplois, la faiblesse des taux d'intérêt des banques centrales, qui approchent de zéro, et la chute de la demande des consommateurs témoignent de la nécessité d'adopter de telles mesures.

Les gouvernements nationaux ont fait leur part en adoptant des plans de stimulation. Les autres ordres de gouvernement peuvent eux aussi jouer un rôle pour faciliter la reprise économique. À titre de province la plus vaste au Canada, l'Ontario fera sa part pour relancer l'économie. Dans cette optique, le présent budget comprend d'importantes mesures de stimulation économique faisant fond sur les investissements considérables qu'a faits la province avant le début du ralentissement économique et qu'elle continue de faire.

L'Ontario estime qu'il faut adopter des mesures de stimulation intelligentes. C'est pourquoi il a conçu un plan de stimulation d'envergure qui devrait être très efficace pour remettre la province sur la voie de la croissance, ainsi que pour préserver et créer des emplois. Ce plan répond aux critères suivants :

- Mesures opportunes – Le gouvernement fera fond sur les investissements considérables dans l'infrastructure qu'il a effectués au moment opportun en mettant l'accent sur les projets pouvant être entrepris rapidement. De plus, il fournira rapidement une aide aux familles lorsque cela est nécessaire.
- Mesures ciblées – Les investissements stratégiques du gouvernement auront pour but d'obtenir les meilleurs résultats possibles sur le plan de l'emploi et de l'activité économique pour chaque dollar fourni par les contribuables. Deux aspects clés du plan de stimulation de l'Ontario, les investissements dans l'infrastructure et l'aide aux Ontariennes et aux Ontariens à faible revenu, ont un effet multiplicateur prononcé.
- Mesures temporaires – Le plan du gouvernement comprend surtout des investissements stratégiques à court terme qui protégeront et créeront des emplois dès aujourd'hui tout en préservant la marge de manoeuvre financière future.
- Mesures responsables sur le plan financier – Comme la grande majorité des nouveaux investissements gouvernementaux dans les immobilisations sont temporaires, on peut adopter des mesures prudentes et réalistes en vue de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015-2016.
- Aide aux personnes vulnérables – Grâce à des investissements considérables dans la formation, le gouvernement aidera les travailleurs mis à pied, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens et les autres groupes les plus touchés par le ralentissement économique. En accélérant la mise en oeuvre de la Prestation ontarienne pour enfants et en aidant les bénéficiaires de l'aide sociale, le gouvernement aidera les Ontariennes et Ontariens à faible revenu au moment où ils en ont besoin.
- Renforcer l'avenir de l'Ontario – Le plan de stimulation de l'Ontario permettra non seulement de restaurer la situation économique actuelle, mais aussi de positionner la province pour qu'elle soit prête pour l'avenir. Les investissements dans le transport en commun, l'enseignement supérieur, le logement social, l'économie verte et d'autres secteurs clés, en plus de créer des emplois dès aujourd'hui, feront en sorte que l'Ontario sortira du ralentissement actuel plus fort que jamais.

Infrastructure

Les investissements dans l'infrastructure fournissent des emplois à court terme et posent les fondements de l'économie de demain, en permettant un mouvement plus rapide et plus efficient des personnes, des biens et des idées. Ils constituent un aspect crucial du plan économique en cinq points du gouvernement. Pour s'attaquer au déficit infrastructurel qui a été créé au cours des trois

Infrastructure publique – Variation par habitant **Graphique 6**

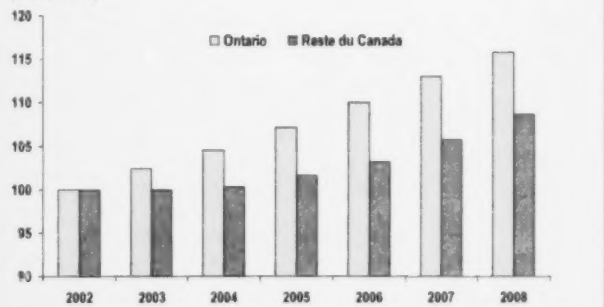

L'indice montre la variation par habitant des immobilisations d'infrastructure publique, rajustée pour tenir compte de la dépréciation (linéaire).
Sources : Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure.

décennies précédant 2003, le gouvernement a adopté un plan d'investissement ambitieux de 30 milliards de dollars, ReNouveau Ontario, qui sera terminé en 2008-2009, un an avant l'échéance fixée.

D'importants projets, comme l'accroissement de la capacité au passage frontalier du pont Queenston-Lewiston à Niagara, la nouvelle voie pour les camions au passage international de Sault Ste. Marie et l'aménagement de voies réservées aux véhicules multioccupants (VMO) sur les autoroutes 403 et 404, ont contribué à améliorer le réseau de transport de l'Ontario. Ces investissements améliorent la compétitivité à long terme de la province en réduisant les frais pour les entreprises et en stimulant la productivité, tout en améliorant la qualité de vie de la population de l'Ontario.

Parallèlement, la province investit dans les projets d'infrastructure qui appuient les systèmes publics de santé et d'éducation auxquels les Ontariennes et Ontariens attachent tant d'importance. Plus de 40 projets de construction d'hôpitaux sont en cours dans la province, dont plus de 15 devraient être terminés en 2009-2010, notamment ceux de l'Association des soins de santé de Quinte à Belleville, du Centre de santé Trillium, qui comprend des emplacements à Mississauga et Toronto, de l'emplacement général de la Hamilton Health Sciences Corporation et de l'Hôpital régional de Sudbury (phase 2). On prévoit également que neuf autres projets débuteront en 2009-2010. En outre, on prévoit investir environ 2 milliards de dollars au cours des trois prochaines années pour faire progresser des initiatives de cybersanté, qui permettront de moderniser encore plus l'infrastructure des services de santé de la province.

Dans le secteur de l'éducation, des investissements de 1,3 milliard de dollars ont été faits dans le cadre de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage pour appuyer 12 000 projets de renouvellement réalisés dans plus de 2 500 écoles de la province depuis 2005. Au niveau postsecondaire, le gouvernement a investi 1,4 milliard de dollars par l'entremise du plan ReNouveau Ontario pour renouveler les campus d'établissements d'enseignement postsecondaire et réaliser des projets stratégiques touchant les immobilisations. De plus, des investissements dans les réseaux à large bande, les médias numériques et des établissements comme le Perimeter Institute ont renforcé les assises de l'innovation dans la province et, partant, créé un climat propice à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois.

Au cours des deux dernières années, la province a investi 18 milliards de dollars dans l'infrastructure, y compris des fonds ponctuels de 1,1 milliard de dollars versés directement aux municipalités dans le cadre de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*. Ces investissements ont appuyé plus de 85 000 emplois en 2007-2008 et permis d'en créer et d'en préserver plus de 100 000 en 2008-2009.

L'automne dernier, le gouvernement a signé le rapport final de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services en collaboration avec ses partenaires municipaux, qui leur procurera un avantage net de 1,5 milliard de dollars par année d'ici 2018. Grâce à cet accord, l'aide annuelle permanente accordée aux municipalités aura augmenté de plus de 250 % comparativement au niveau de 2003 et leur permettra d'accroître leurs investissements dans l'infrastructure et le développement économique.

GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE EN COURS

L'Ontario compte actuellement plus de 30 grands projets d'infrastructure en cours, chacun valant plus de 100 millions de dollars. Ces projets permettront d'améliorer considérablement les services locaux des hôpitaux, du système judiciaire, de la voirie et des transports en commun.

Exemples de grands projets

- Élargissement à quatre voies de la route 69 jusqu'à Sudbury
- Centre régional de santé de North Bay
- Élargissement à quatre voies de la route 11 jusqu'à North Bay — dernier tronçon
- London Health Sciences Centre et St. Joseph's Health Centre — 2e étape
- Construction d'un saut-de-mouton dans le secteur ouest de Toronto pour améliorer le service de la ligne Georgetown de GO Transit
- Palais de justice central de Durham, à Oshawa
- Centre régional de cancérologie de L'Hôpital d'Ottawa (L'Hôpital d'Ottawa/Hôpital Queensway Carleton)
- Hôpital général de Kingston et Centre de cancérologie du Sud-Est de l'Ontario
- Initiatives pour améliorer la sécurité sur les routes 11 et 17, près de North Bay et dans le Nord-Ouest de l'Ontario
- Construction de l'aile M à l'emplacement Bayview du Centre Sunnybrook des sciences de la santé
- Ajout d'une troisième voie au corridor Lakeshore Ouest de GO Transit pour améliorer le service ferroviaire sur le corridor le plus utilisé du réseau
- Élargissement de l'autoroute Queen Elizabeth (QEW) à St. Catharines
- Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout
- Élargissement de tronçons de l'autoroute 401 près de Woodstock
- Centre de jeunes Roy McMurtry à Brampton

On estime que, au total, 45 000 emplois seront créés grâce à ces projets.

Dans le présent budget, la province affecte 15,1 milliards de dollars en 2009-2010 et 17,4 milliards de dollars supplémentaires en 2010-2011 à des initiatives d'infrastructure. Ces montants, qui comprennent 5 milliards de dollars accordés par le gouvernement fédéral, totalisent plus de 32,5 milliards de dollars au cours des deux prochaines années.

Dépenses liées à l'infrastructure (en millions de dollars) — **Tableau 1**

Secteur	Plan 2009-2010 Dépenses totales liées à l'infrastructure	Plan 2010-2011 Dépenses totales liées à l'infrastructure
Transports	**4 228,4**	**4 814,0**
Transports en commun	1 687,1	1 505,9
Construction de routes	1 718,3	2 034,2
Porte d'entrée de Windsor	247,1	715,0
Autres – Transports[1]	576,0	558,9
Santé	**3 177,4**	**3 912,3**
Hôpitaux	2 542,8	3 438,0
Autres – Santé	634,6	474,3
Éducation	**1 849,1**	**1 928,9**
Conseils scolaires	1 503,6	1 608,1
Collèges	239,9	248,1
Universités	105,6	72,7
Eau/Environnement	**259,0**	**274,2**
Infrastructure municipale et locale[2]	**418,5**	**431,5**
Justice	**355,6**	**819,3**
Autres	**1 877,0**	**2 350,4**
Nouveaux investissements de stimulation à court terme	**3 430,6**	**3 449,8**
Total	**15 595,7**	**17 980,3**
Moins les autres fonds de partenaires[3]	**501,0**	**526,0**
Total, à l'exclusion des fonds de partenaires	**15 094,7**	**17 454,3**
Moins les transferts[4]	**2 390,0**	**2 693,2**
Total des dépenses provinciales	**12 704,7**	**14 761,1**

[1] Y compris les activités de planification, l'acquisition de biens et d'autres programmes d'infrastructure (p. ex., routes municipales et locales, aménagement d'aéroports dans les régions éloignées).

[2] Les investissements au titre de l'infrastructure municipale et locale des usines de filtration d'eau et d'épuration des eaux usées sont compris dans la catégorie Eau/Environnement.

[3] Contributions de tiers aux investissements dans les immobilisations effectués dans les secteurs consolidés (écoles, collèges et hôpitaux).

[4] Représentent pour la plupart des transferts du gouvernement fédéral aux fins des investissements dans les immobilisations.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

On prévoit que ces investissements dans l'infrastructure appuieront quelque 146 000 emplois pour les Ontariennes et Ontariens en 2009-2010 et 168 000 emplois de plus en 2010-2011. Ils aideront à créer des emplois dans toutes les régions de la province, et ce, dans un large éventail de compétences et de métiers. Les travailleurs qualifiés resteront sur le marché du travail, ce qui maintiendra une réserve de travailleurs qualifiés à long terme au sein de l'économie ontarienne.

Nombre estimatif d'emplois créés et maintenus grâce aux investissements dans l'infrastructure — **Graphique 7**

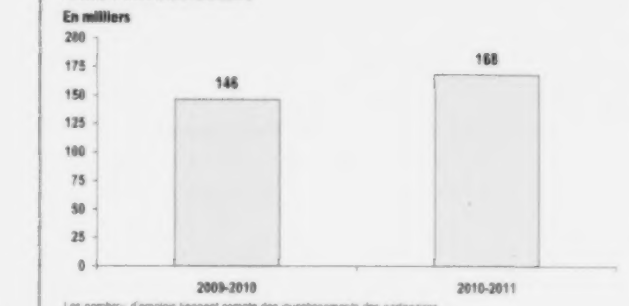

Les nombres d'emplois tiennent compte des investissements des partenaires.
Emplois = années-personnes de travail.
Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure.

Parmi les nouvelles initiatives visant à créer des emplois dès aujourd'hui et pour l'avenir tout en améliorant la compétitivité à long terme de l'Ontario et le niveau de vie de sa population, citons les suivantes :

- Infrastructure du logement social : en collaboration avec le gouvernement fédéral, la province prévoit investir plus de 700 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour rénover des logements sociaux et en améliorer l'efficacité énergétique et plus de 360 millions de dollars pour fournir de nouveaux logements abordables aux personnes âgées à faible revenu et aux personnes handicapées; 175 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour prolonger le Programme Canada-Ontario de logement abordable, qui fournit de nouveaux logements aux familles à faible revenu, aux personnes âgées, aux personnes vivant avec une maladie mentale et aux victimes de violence familiale.
- Investissements dans les immobilisations du Nord de l'Ontario et des régions rurales de la province : 273 millions de dollars pour de nouveaux projets d'infrastructure, y compris l'élargissement de la route 11/17 à l'est de Thunder Bay, la réfection de ponts, l'amélioration de la sécurité des routes provinciales, la restauration des emplacements de la ligne de radar centre Canada, l'amélioration des réseaux des routes d'hiver et des routes d'accès aux ressources et la réalisation de projets aux aéroports en régions éloignées de la province. L'Ontario entend collaborer avec le gouvernement fédéral pour faire des investissements supplémentaires dans certaines de ces initiatives afin que l'on puisse réaliser davantage de projets dans le Nord de la province.
- Nouveaux projets routiers dans le Sud de l'Ontario : 219 millions de dollars sur six ans pour élargir la route 7/8 dans la région de Kitchener/Waterloo et apporter d'autres améliorations à cette route ainsi qu'à l'autoroute 406 dans la région de Niagara, la route 6 à Guelph et l'autoroute 403 à Brantford.
- Investissements dans les collectivités : nouveaux fonds de stimulation sur deux ans pour l'infrastructure communautaire. En accédant aux fonds fédéraux, on pourra affecter de nouveaux crédits d'environ 780 millions de dollars à des installations et projets municipaux comme des stades, des bibliothèques et des projets de transport locaux. Cette aide financière se greffe à l'investissement déjà annoncé de 1 milliard de dollars effectué en collaboration avec les partenaires fédéral et municipaux de la province qui permettra à de petites localités de financer des projets comme la construction d'un centre sportif et récréatif dans la ville de

Bradford West Gwillimbury, le remplacement du pont Barber's Bay dans la ville de Timmins et la mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées de Drayton, dans le canton de Mapleton.

- Nouvelle infrastructure pour des écoles de médecine : 35 millions de dollars au titre des immobilisations pour appuyer la création de 100 places supplémentaires dans des écoles de médecine.
- Financement des organismes sociaux : plus de 80 millions de dollars pour réaliser plus de 4 000 projets de réparation et d'amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et de l'efficacité énergétique des installations d'organismes sociaux auxquels ont recours les personnes vulnérables et à faible revenu de la province. Le gouvernement invite son partenaire fédéral à fournir des fonds de contrepartie qui permettront de réaliser 4 000 projets supplémentaires.
- Renforcer l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire : environ 780 millions de dollars au titre des immobilisations pour permettre aux collèges et aux universités de l'Ontario de moderniser leurs installations et accroître la capacité à long terme de recherche et de formation professionnelle de la province. Avec des fonds de contrepartie du gouvernement fédéral, on pourrait poursuivre immédiatement le renouvellement de l'infrastructure des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario et entreprendre des projets prometteurs dans les collèges et les universités de la province.
- Investissements dans les immobilisations du secteur du tourisme : 33 millions de dollars pour réaliser des projets de revitalisation dans les Parcs historiques de la Huronie et aux emplacements de la Commission des parcs du Saint-Laurent et 8 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure du parc historique du Fort William.
- Recherche et innovation : 300 millions de dollars sur six ans pour l'infrastructure de recherche, qui pourraient être utilisés pour obtenir 300 millions de dollars supplémentaires en fonds de contrepartie de la Fondation canadienne pour l'innovation afin de soutenir la recherche et l'innovation en Ontario.

Grâce à ces investissements et à d'autres mesures de financement, la province s'emploiera à fournir des fonds de contrepartie correspondant à l'investissement total du gouvernement fédéral dans l'infrastructure de l'Ontario qui a été annoncé dans le budget fédéral de 2009, pourvu que cet investissement réponde aux priorités des Ontariennes et des Ontariens. Les initiatives touchant l'infrastructure annoncées dans le présent budget et les investissements considérables annoncés dans les budgets précédents permettent au gouvernement de jeter les assises de la création d'emplois et de la compétitivité économique pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Création d'emplois et formation professionnelle

Les gens demeurent l'atout le plus important de l'Ontario. Les avantages économiques d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et scolarisée sont évidents. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a investi dans les compétences des Ontariennes et des Ontariens par l'entremise du Plan d'action pour l'éducation postsecondaire « Vers des résultats supérieurs », du réseau de formation Emploi Ontario et du Plan d'action pour la connexion compétences-emplois. Il y aura d'autres réalisations dans ce secteur au cours de la prochaine année, notamment la loi proposée sur l'Ordre des métiers et la publication du rapport de Charles Pascal sur l'éducation de la petite enfance.

Dans le présent budget, le gouvernement hausse son soutien financier afin d'aider un nombre accru d'Ontariennes et d'Ontariens au chômage ou sous-employés à s'adapter à la nouvelle économie. Une aide

transitoire supplémentaire de plus de 750 millions de dollars sur deux ans sera consacrée à des initiatives d'emploi et de formation dans divers domaines d'importance, notamment les emplois d'été, la formation professionnelle, l'alphabétisation, les services aux néo-Canadiennes et aux néo-Canadiens, ainsi qu'à la bonification proposée des crédits d'impôts pour la formation. Ces initiatives bénéficient des améliorations qu'on propose d'apporter à l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail et à l'Entente sur le développement du marché du travail.

Emplois d'été

Le gouvernement est conscient des obstacles que doivent surmonter les jeunes sur le plan de l'emploi, surtout dans un contexte économique difficile. Le gouvernement ontarien augmente de 57 % les dépenses destinées aux emplois d'été pour les jeunes, soit une augmentation de 32 millions de dollars en 2009 qui portera les dépenses totales cet été à près de 90 millions de dollars. Cette affectation comprend des ressources ciblées pour les jeunes des quartiers défavorisés, ainsi que des possibilités accrues pour les étudiants d'exploiter leur propre entreprise d'été. Grâce à cette hausse considérable, plus de 100 000 jeunes bénéficieront cette année de l'appui apporté aux programmes d'emploi d'été, comparativement à 73 000 l'été dernier. Les programmes d'emplois d'été seront encore améliorés en 2010.

Formation professionnelle

Le présent budget prévoit l'affectation de près de 700 millions de dollars sur deux ans pour de nouvelles initiatives de formation professionnelle et d'alphabétisation et pour l'amélioration des programmes existants. Ces mesures sont conçues pour permettre au gouvernement de réagir rapidement aux défis à court terme qu'entraîne le ralentissement économique mondial tout en préparant la population active de la province aux réalités de la nouvelle économie. Parmi ces mesures, citons :

- 94 millions de dollars sur deux ans en vue d'accroître le soutien aux néo-Canadiennes et aux néo-Canadiens, en leur offrant notamment des possibilités de formation relais et de mentorat, ce qui viendra en aide à 15 000 clients de plus chaque année.
- 90 millions de dollars sur deux ans pour bonifier les programmes d'alphabétisation et de formation de base. Ces fonds appuieront notamment des projets communautaires ainsi que des initiatives d'apprentissage à distance et d'alphabétisation en milieu de travail et aideront jusqu'à 13 000 personnes par année. Ils se greffent à l'investissement annuel de 200 millions de dollars dans les programmes d'alphabétisation et de formation linguistique, qui viennent en aide à 90 000 apprenants.
- Un investissement de 50 millions de dollars par année pour la bonification proposée du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative et pour faire du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage le crédit le plus généreux de tout le Canada. Pour de plus amples renseignements, voir le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*.

INVESTISSEMENTS ACTUELS DANS LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement de l'Ontario a aidé la population active de la province à s'adapter à la nouvelle économie grâce au plan d'action de 6,2 milliards de dollars pour l'éducation postsecondaire « Vers des résultats supérieurs », et à Emploi Ontario, le réseau intégré de services d'emploi et de formation de l'Ontario doté de plus de 1 milliard de dollars par année. Les fonds investis dans le plan « Vers des résultats supérieurs » ont entraîné une hausse de 100 000 du nombre d'étudiants inscrits aux collèges et universités de la province depuis 2002-2003. Le réseau Emploi Ontario est venu en aide à plus de 900 000 Ontariennes et Ontariens l'an dernier.

Le Plan d'action pour la connexion compétences-emplois lancé en 2008 crée des possibilités de formation en vue d'entreprendre une nouvelle carrière, améliore l'accès aux études et crée de nouveaux lieux d'apprentissage. Il a fourni des mesures de soutien supplémentaires aux travailleurs touchés par la crise économique mondiale, y compris une aide financière en vue de leur formation et réorientation vers des secteurs en croissance. Le Plan d'action pour la connexion compétences-emplois a aussi accru la capacité de formation dans les collèges et les centres de formation des syndicats ainsi que dans des usines de fabrication et de construction automobile de la province.

Voici quelques-uns des principaux services d'emploi et de formation :

- les Services de formation pour un réemploi rapide, qui ont fourni des services d'orientation professionnelle à plus de 82 000 travailleurs touchés par des mises à pied et des fermetures d'usine au cours des deux dernières années;
- le programme Développement des compétences Ontario, qui a donné accès à des activités de formation à court terme et à une aide au retour au travail à plus de 20 000 Ontariennes et Ontariens au cours des deux dernières années;
- la Stratégie d'aide pour une deuxième carrière, qui fournit une aide financière à des travailleurs mis à pied afin qu'ils suivent une formation à long terme. Depuis son lancement à l'été de 2008, près de 5 000 travailleurs ont participé à l'initiative et 3 000 demandes de plus sont en cours de traitement. On est en voie d'atteindre l'objectif de 20 000 participants.

Soutien sectoriel

Le gouvernement continue de collaborer avec des partenaires de secteurs clés pour aider les entreprises ontariennes à préserver et à créer des emplois dès aujourd'hui et à se placer en position avantageuse pour réussir au sein d'une économie mondiale de plus en plus concurrentielle.

Le présent budget annonce de nouvelles mesures de soutien substantielles pour des secteurs clés de la province.

Fabrication

Le secteur manufacturier diversifié de l'Ontario joue un rôle important dans l'économie, ayant fourni 900 000 emplois directs en 2008. Les pertes d'emplois dans ce secteur ont frappé les travailleurs partout au Canada et aux États-Unis au cours de la dernière année, et l'Ontario n'a pas été épargné.

Variation de l'emploi dans le secteur manufacturier — **Graphique 8**

L'Ontario comparativement à des territoires nord-américains choisis, janvier 2009

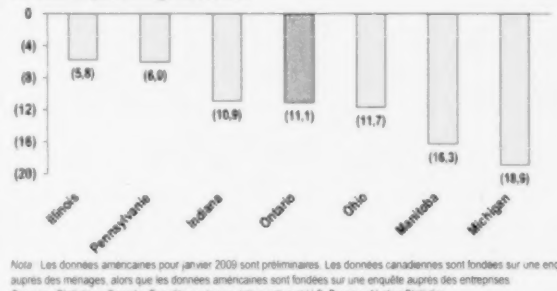

Note : Les données américaines pour janvier 2009 sont préliminaires. Les données canadiennes sont fondées sur une enquête auprès des ménages, alors que les données américaines sont fondées sur une enquête auprès des entreprises.
Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la population active* et U.S. Bureau of Labor Statistics.

Le secteur de l'automobile est un élément important de l'industrie manufacturière de l'Ontario et joue un rôle de premier plan dans l'économie. En 2008, il employait directement quelque 150 000 personnes dans la province. Si l'on tient compte des fournisseurs et des industries au détail connexes, ce secteur appuyait environ 400 000 emplois. Le succès du secteur automobile en Ontario est une source de très grande fierté pour la province.

Les usines de fabrication automobile de l'Ontario se classent parmi les plus productives de l'Amérique du Nord, grâce à une main-d'oeuvre hautement qualifiée. La fabrication des pièces d'automobiles est une industrie importante et diversifiée qui comprend de grandes sociétés multinationales et joue un rôle accru d'agent d'innovation dans le secteur automobile. La province continuera de collaborer avec le gouvernement fédéral et le secteur ontarien de l'automobile pour soutenir l'évolution de l'industrie automobile de la province vers un modèle plus viable et plus concurrentiel sur la scène internationale.

Les partenariats que le gouvernement a établis avec le secteur manufacturier – comme le Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents et la Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe (SISFP) – aident les sociétés à accroître leur compétitivité, à préserver les emplois actuels et à créer les emplois de demain. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est engagé à prêter près de 100 millions de dollars dans le cadre de la SISFP pour appuyer des projets novateurs. Ces prêts contribueront à générer 890 millions de dollars en nouveaux investissements et assureront le maintien ou la création d'environ 4 000 emplois dans 15 collectivités sur une période de cinq ans.

L'Ontario offrira un allégement fiscal additionnel de 110 millions de dollars aux fabricants en 2011-2012 en emboîtant le pas au gouvernement fédéral et en prolongeant l'application temporaire de la déduction pour

amortissement accéléré au taux de 50 %, selon la méthode de l'amortissement linéaire, pour les investissements en machines et en matériel de fabrication et de transformation effectués en 2010 et en 2011.

En plus de l'allégement fiscal ciblé annoncé dans le présent budget, le gouvernement propose une réforme en profondeur du régime fiscal comprenant l'adoption d'une taxe de vente unique et la réduction du taux de l'impôt sur le revenu des entreprises manufacturières, qui passerait de 12 % à 10 % le 1er juillet 2010.

Les économies que réalise le secteur manufacturier ontarien grâce à l'élimination de l'impôt sur le capital et la réduction de l'impôt des sociétés proposée dans le présent budget procureraient à ce secteur plus de 1,3 milliard de dollars par année en allégement fiscal supplémentaire lorsque toutes les mesures nécessaires auraient été mises en oeuvre.

Économie du Nord

Le gouvernement et la population du Nord de l'Ontario travaillent ensemble en ces temps difficiles pour concevoir un plan de croissance pour la région qui l'aidera à assurer sa compétitivité face à l'évolution de l'économie mondiale. La recherche effectuée pour étayer ce plan révèle que la région établit sa présence dans de nouveaux secteurs, comme la bioéconomie, tout en accroissant ses capacités dans le domaine de la recherche et de la commercialisation. Par ailleurs, des secteurs bien établis, comme les mines et l'exploitation forestière, continuent de jouer un rôle crucial dans l'économie du Nord. Il est essentiel que ces secteurs atteignent de nouveaux marchés et qu'ils créent de nouvelles idées et de nouveaux produits et procédés. L'innovation aidera ces secteurs à être concurrentiels et viables à long terme.

L'infrastructure des transports est elle aussi un élément essentiel de la réussite des entreprises du Nord de l'Ontario. Le gouvernement investit un montant record de 648 millions de dollars en 2009-2010 dans des projets d'amélioration des routes provinciales dans le Nord de la province. Les principaux investissements en matière de transport dans le Nord, faits dans le cadre du Programme des routes du Nord, comprennent l'élargissement à quatre voies de la route 69 jusqu'à Sudbury et de la route 11 jusqu'à North Bay. La province entreprendra également un nouveau projet pour élargir la route 11/17 à l'est de Thunder Bay. Pour appuyer les secteurs des mines et de l'exploitation forestière, la province entend faire de nouveaux investissements en collaboration avec le gouvernement fédéral dans le but d'améliorer les routes donnant accès aux ressources.

Les collectivités les plus isolées du Nord de l'Ontario doivent relever des défis uniques. Le gouvernement provincial prévoit investir des ressources additionnelles dans les aéroports en régions éloignées, le réseau de routes d'hiver et la restauration des emplacements de la ligne de radar centre Canada. La province invite son partenaire fédéral à se joindre à elle et à prendre part à ces investissements.

Le secteur de l'exploitation forestière fait face à une concurrence croissante à l'échelle mondiale, au déclin marqué du marché immobilier américain et à la volatilité du dollar canadien. Ces défis font ressortir la nécessité pour ce secteur de mettre à profit les nouvelles possibilités et d'améliorer sa compétitivité.

Dans le présent budget, le gouvernement annonce des mesures immédiates pour aider encore plus le secteur de l'exploitation forestière, dont celles-ci :

- affectation de quelque 58 millions de dollars pour prolonger d'un an le Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord, lequel offrira aux usines admissibles une remise sur le prix de l'électricité de 1,8 cent le kilowatt-heure;
- prolongement de un an des réductions des droits de coupe du bouleau blanc et du peuplier.

Par ailleurs, le gouvernement passera en revue le régime ontarien de tenure forestière et d'établissement des prix et explorera les modèles possibles pour en améliorer la conception. En collaboration avec l'industrie forestière, les groupes environnementaux, les communautés autochtones et le grand public, le gouvernement aidera à créer le meilleur environnement possible pour que les entreprises de produits forestiers de la province puissent réussir, tout en favorisant des pratiques durables.

L'exploitation minière est un important moteur de la croissance économique du Nord de l'Ontario, où sont établies 27 mines de métaux, cinq des 14 plus grandes exploitations minières de la province, la majorité des exploitations de pierres précieuses de l'Ontario et environ 400 entreprises d'approvisionnement et de services liées à l'industrie minière.

Les prix des métaux ont baissé considérablement par rapport aux prix élevés enregistrés récemment, et la crise économique mondiale actuelle continue de poser des défis à ce secteur. Le gouvernement prend des mesures pour venir en aide au secteur minier. Ce printemps, il proposera des modifications à la *Loi sur les mines* visant à favoriser un développement équilibré au bénéfice de toute la population ontarienne, tout en appuyant la vitalité de l'industrie minière de la province. Les modifications législatives proposées établiraient également un cadre de travail qui permettrait de faire des progrès marqués dans les consultations auprès des communautés autochtones. De plus, le gouvernement fournit 40 millions de dollars sur trois ans pour réaliser des initiatives appuyant la modernisation de la *Loi sur les mines*.

Le gouvernement affectera 2 millions de dollars par année au cours des quatre prochaines années aux entreprises d'équipement et de services et aux associations sectorielles des industries minière et forestière afin d'accroître leur capacité d'exportation et de favoriser une augmentation des ventes sur les marchés internationaux.

Agriculture

Les ventes de récoltes et de bétail se chiffrant à près de 9 milliards de dollars, les agriculteurs de l'Ontario apportent une importante contribution à l'économie de la province. Pour les aider, le présent budget prévoit les mesures suivantes :

- 8 millions de dollars par année à compter de 2009-2010 pour promouvoir les produits alimentaires ontariens dans le secteur parapublic;
- 1,5 million de dollars pour le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour planifier l'établissement de nouveaux centres de recherche agroalimentaire qui mettront l'accent sur l'élevage de bétail, la production de cultures, l'énergie renouvelable, la nutrition et la santé. Ces centres contribueront à la recherche axée sur le marché, ainsi qu'au développement et à l'adaptation de produits en vue de la commercialisation de produits agricoles à valeur ajoutée, avec la participation active de tous les partenaires, y compris le gouvernement, les collectivités, les établissements d'enseignement et l'industrie;

- il sera plus facile pour les producteurs d'aliments de vendre les produits ontariens et pour les consommateurs de les repérer grâce à de nouvelles définitions plus claires des produits alimentaires ontariens. Chaque définition, élaborée en collaboration avec l'industrie et mise à l'essai auprès de consommateurs, comprend un seuil élevé de contenu ontarien.

Petites entreprises

La réussite économique de l'Ontario repose notamment sur des petites entreprises vigoureuses et dynamiques. Dans le présent budget, le gouvernement propose des mesures fiscales ciblées qui se greffent à la vaste réforme du régime fiscal. Elles se traduiraient par un soutien de plus de 1 milliard de dollars sur trois ans à compter de 2010-2011 pour les petites entreprises ontariennes. Les mesures fiscales ciblées qui sont proposées prévoient notamment ce qui suit :

- bonifier les taux des crédits d'impôt remboursables accordés aux petites entreprises qui embauchent des apprentis et des participants aux programmes d'éducation coopérative;
- faire en sorte qu'un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises aient droit au crédit d'impôt remboursable à l'innovation de l'Ontario;
- accorder une déduction pour amortissement accéléré temporaire applicable aux achats d'ordinateurs et de logiciels admissibles.

CRÉER DES EMPLOIS POUR DEMAIN

Dans le présent budget, le gouvernement McGuinty propose d'en faire davantage pour aider les personnes qui subissent maintenant les contrecoups de la récession mondiale.

Comme on l'a déjà vu dans le présent chapitre, le gouvernement investit 32,5 milliards de dollars dans l'infrastructure au cours des deux prochaines années, créant ainsi quelque 300 000 emplois. Il investit également plus de 750 millions de dollars dans la création d'emplois, l'alphabétisation et la formation professionnelle. Il investit en outre 130 millions de dollars pour accorder un nouveau soutien aux secteurs de l'agriculture, des mines et de l'exploitation forestière.

Bien qu'elles soient essentielles, les mesures de stimulation à court terme ne suffisent pas. Il ne suffit pas non plus de régler les problèmes engendrés par la crise. L'Ontario doit être aux commandes et prendre dès maintenant des mesures énergiques qui rendront l'économie plus dynamique et plus vigoureuse pour l'avenir.

Lorsque l'économie se remettra de la récession mondiale, ce qui n'est qu'une question de temps, l'Ontario devra être bien placé pour tirer profit de la prochaine vague de croissance et créer des emplois tout en protégeant et en renforçant les services publics auxquels tient le plus sa population.

En vue de bâtir l'économie ontarienne de l'avenir, le gouvernement McGuinty propose une réforme du régime fiscal.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée législative, l'Ontario adopterait une taxe de vente unique inspirée de la taxe sur la valeur ajoutée, qui entrerait en vigueur en juillet 2010. Plus de 130 pays ont déjà adopté une taxe de ce genre, car il est reconnu partout dans le monde qu'elle est plus efficace que la taxe de vente au détail (TVD) pour stimuler l'investissement et la productivité.

Afin de venir en aide à la population ontarienne pendant la période d'adaptation et de fournir un allégement fiscal continu, le gouvernement propose d'accorder une aide totalisant 10,6 milliards de dollars sur trois ans.

Pendant cette période, le gouvernement propose de procéder à des réductions de l'impôt des sociétés d'une valeur de 4,5 milliards de dollars, notamment en abaissant le taux d'imposition des petites entreprises et en éliminant la surtaxe pour celles-ci.

Les mesures fiscales proposées dans le présent budget feraient de l'Ontario un des territoires les plus attrayants du monde industrialisé pour de nouveaux investissements, ce qui entraînerait la création d'emplois porteurs d'avenir dans la province.

Cette réforme du régime fiscal constitue la mesure la plus importante que puisse appliquer aujourd'hui le gouvernement pour renforcer l'économie de l'Ontario à long terme. Cette mesure serait salutaire pour des milliers d'entreprises en activité aujourd'hui et elle permettrait à la province de sortir avec force de la récession et de reprendre la voie d'une croissance rapide.

En vue de favoriser encore davantage la compétitivité de l'Ontario, le présent budget prévoit des investissements pour rendre l'économie plus verte, stimuler l'innovation et attirer les investissements.

Le programme de réforme du régime fiscal du gouvernement, conjugué aux nouveaux investissements ayant pour but de rendre l'économie plus verte, de stimuler l'innovation et d'attirer les investissements, améliorerait la compétitivité de l'économie à long terme, ce qui favoriserait la croissance de l'économie et du marché de l'emploi tout en préservant et en améliorant les services publics qui ont le plus d'importance pour les familles ontariennes.

Régime fiscal de l'Ontario

Bâtir l'avenir économique de l'Ontario

Il y a cinq ans, le gouvernement McGuinty a été élu parce qu'il s'est engagé à consolider les services publics dont les Ontariennes et Ontariens et leur famille ont besoin pour réaliser tout leur potentiel, soit une éducation financée par des fonds publics, des soins de santé universels, une infrastructure moderne, du soutien pour les personnes vulnérables et un Ontario plus vert.

Ces investissements renforcent les programmes et les services qui comptent le plus pour la population de l'Ontario et qui stimulent l'économie. La main-d'oeuvre instruite, le système de santé universel et l'infrastructure moderne de l'Ontario sont des éléments clés de sa réussite économique et de sa compétitivité.

Une économie vigoureuse et compétitive qui investit dans le capital humain et ses entreprises est plus productive. Elle crée plus de richesse et d'emplois et, en fin de compte, elle améliore la qualité de vie de toute la population.

Le gouvernement a déjà appliqué plusieurs mesures propres à rendre l'Ontario plus compétitif en réduisant les coûts pour les entreprises. Depuis 2004, la province procède à des réductions stratégiques des impôts qui ont déjà permis aux entreprises de l'Ontario de réaliser des économies de 3,2 milliards de dollars. Lorsque ces réductions d'impôt auront été entièrement mises en oeuvre, elles représenteront un allégement fiscal de près de 3 milliards de dollars par année. Parmi ces réductions d'impôt stratégiques,

mentionnons l'élimination rétroactive à 2007 de l'impôt sur le capital applicable au secteur manufacturier, ainsi que l'élimination intégrale de l'impôt sur le capital le 1er juillet 2010.

Mais on doit faire encore plus. En raison de la crise économique mondiale actuelle, le gouvernement doit faire tout en son pouvoir pour renforcer l'économie de la province à long terme.

Il faudra plus que la reprise de la croissance. Les taux de croissance économique dont l'Ontario jouissait avant la crise économique mondiale ne seront pas suffisants pour améliorer les services publics si précieux et continuer à réduire la pauvreté.

Le gouvernement de l'Ontario n'a pas d'influence sur la politique monétaire, ni sur les marchés internationaux. Il n'a pas d'emprise non plus sur le ralentissement économique mondial. Toutefois, il contrôle la structure fiscale de la province.

Par conséquent, le gouvernement applique une mesure énergique pour réformer le régime fiscal ontarien.

La réforme du régime fiscal de l'Ontario est la mesure la plus efficace que le gouvernement puisse prendre pour aider à créer des emplois et faire en sorte que l'économie soit en bonne position en vue d'une croissance future.

La réforme du régime fiscal de l'Ontario est la prochaine étape essentielle du plan du gouvernement McGuinty visant à bâtir l'avenir économique de l'Ontario. Il en résultera une meilleure qualité de vie pour toute la population de la province.

Changement nécessaire

Au sein de l'économie mondiale d'aujourd'hui, l'Ontario n'a d'autre choix que de se mesurer à la concurrence et d'attirer les investissements nécessaires à la croissance, ce qui favorisera la création d'emplois ainsi que le maintien d'un niveau de vie élevé et en progrès.

Le système fiscal actuel de l'Ontario impose un fardeau trop lourd sur les investissements et les revenus, moteurs essentiels de la prospérité, de la croissance et de la création d'emplois.

En réduisant les taux de l'impôt des sociétés, on stimulera les nouveaux investissements.

Selon de multiples études et groupes, une mesure essentielle que le gouvernement peut prendre aujourd'hui pour promouvoir la croissance économique à long terme est de réformer le régime fiscal en remplaçant la TVD par une taxe sur la valeur ajoutée unique, mode d'imposition largement reconnu dans le monde entier comme une formule plus efficiente que la taxe de vente au détail. Parmi les 30 pays industrialisés membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), seuls les États-Unis n'ont pas de taxe sur la valeur ajoutée.

DÉSUÉTUDE DE LA TVD DE L'ONTARIO

Depuis que la TVD de l'Ontario a été introduite en 1961, l'économie de la province et du reste du monde a changé considérablement. Or, la TVD n'a pas suivi cette évolution. Par exemple, depuis 1961 :

- l'économie de l'Ontario, qui était relativement fermée, est devenue une économie axée sur les exportations et étroitement liée aux marchés internationaux;
- les chaînes d'approvisionnement sont devenues de plus en plus complexes, d'où la nécessité de plus en plus grande de disposer de régimes fiscaux efficients et faciles à administrer;
- le gouvernement fédéral a mis en oeuvre la TPS, une taxe sur la valeur ajoutée perçue sur les produits et services, ce qui a créé deux taxes de vente essentiellement incompatibles en Ontario;
- plus de 130 pays, y compris la plupart des pays de l'OCDE, ont adopté une taxe sur la valeur ajoutée.

Exemples de pays ayant une taxe sur la valeur ajoutée

Australie, Chine, France, Allemagne, Irlande, Italie, Japon, Corée du Sud et Royaume-Uni.

La province a besoin d'un régime d'imposition des sociétés et d'une taxe de vente qui maximisent sa compétitivité internationale. Il lui faut prendre des mesures énergiques pour passer à un autre niveau de compétitivité mondiale et profiter des possibilités d'avenir.

Le gouvernement passe à l'action.

Programme de réforme du régime fiscal

Pour veiller à ce que la province soit prête à profiter de la prochaine période de croissance de l'emploi et de l'économie, le gouvernement propose de réformer en profondeur le régime fiscal de l'Ontario.

Le moment n'a jamais été aussi propice pour procéder à une telle réforme. L'approche équilibrée et efficace que préconise le budget placerait l'économie de l'Ontario dans une bonne position concurrentielle à long terme. Elle mènerait à une croissance économique et à la création d'emplois qui permettraient de préserver et d'améliorer les services publics auxquels les familles ontariennes attachent le plus d'importance.

Les modifications qu'on propose d'apporter à l'impôt sur le revenu des particuliers, à l'impôt des sociétés et à la taxe de vente rendraient l'Ontario plus compétitif en allégeant le fardeau fiscal sur l'investissement et le revenu. En remplaçant deux taxes de vente par une seule, on permettrait aux entreprises d'économiser plus de 500 millions de dollars par année en coûts d'observation fiscale. De plus, on encouragerait les entreprises à réinvestir leurs bénéfices et on favoriserait leur expansion, ce qui les aiderait à réduire leurs prix, à investir dans les mesures d'amélioration de la productivité et à créer des emplois.

Réformer la taxe de vente de l'Ontario

En partenariat avec le gouvernement du Canada, l'Ontario propose d'adopter une taxe de vente unique qui serait administrée au palier fédéral.

Sous réserve de l'approbation législative et de la signature par les gouvernements du Canada et de l'Ontario d'une entente de coordination fiscale, la taxe de vente unique entrerait en vigueur le 1er juillet 2010 à un taux combiné de 13 %. La partie provinciale serait de 8 % et la partie fédérale, de 5 %.

En adoptant la taxe de vente unique, l'Ontario disposerait du mode d'imposition reconnu dans le monde entier comme étant la formule la plus efficiente pour la taxe de vente.

La taxe de vente unique réduirait le coût des exportations de l'Ontario, rendrait la province plus concurrentielle et stimulerait un secteur de l'économie qui est particulièrement éprouvé par le ralentissement économique.

Grâce à l'efficacité accrue d'une taxe de vente unique, l'Ontario serait bien placé lorsque l'économie mondiale reprendra.

La taxe de vente unique s'harmoniserait en grande partie avec la taxe fédérale sur les produits et services (TPS). Certains produits seraient détaxés, comme les produits alimentaires de base, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux. À l'instar de la TPS, la taxe de vente unique s'appliquerait à la plupart des autres produits et services.

Le gouvernement propose un certain nombre de mesures spécifiques à l'Ontario pour répondre aux exigences particulières de la province :

- Les vêtements et les chaussures pour enfants, les sièges de sécurité et les sièges d'appoint pour enfants, les livres, les couches et les produits d'hygiène féminine seraient exonérés de la partie provinciale de la taxe de vente unique.
- Les acheteurs d'habitations neuves valant jusqu'à 500 000 $ recevraient un remboursement de la partie provinciale de la taxe de vente unique. Le taux de remboursement provincial proposé serait plus de deux fois plus généreux que le taux de remboursement de la TPS pour les habitations et représenterait un montant d'environ 1,1 milliard de dollars par année pour les propriétaires d'habitations. Grâce à ce remboursement, une habitation neuve moyenne de moins de 400 000 $ ne serait pas assujettie à une taxe supplémentaire.
- Afin d'aider les petites entreprises lors du passage à la taxe de vente unique, une aide de transition ponctuelle pouvant atteindre 400 millions de dollars serait offerte sous forme d'un crédit au titre de la taxe de vente.
- Les municipalités, hôpitaux, universités, collèges, conseils scolaires, organismes de bienfaisance et organismes à but non lucratif admissibles recevraient des remboursements afin d'assurer que l'incidence de la partie provinciale de la taxe de vente unique est neutre sur le plan financier pour chacun de ces secteurs.
- Dans le cadre de la taxe de vente unique, la partie provinciale du taux de taxe sur le logement temporaire, par exemple les chambres d'hôtel, serait haussée pour passer de 5 % à 8 %. Environ 40 millions de dollars provenant des revenus nets annuels obtenus grâce à cette différence de taux seraient affectés à la promotion des régions touristiques de l'Ontario lorsque celles-ci auront été définies.

Pour la population :

Afin d'aider la population de l'Ontario pendant la période d'adaptation à la taxe de vente unique et d'offrir un allégement fiscal permanent, le gouvernement McGuinty propose des réductions de l'impôt des particuliers de 10,6 milliards de dollars sur trois ans, ce qui comprend les mesures suivantes :

- des versements en argent comptant d'une valeur de 4 milliards de dollars à 6,5 millions de familles et de particuliers ontariens, totalisant jusqu'à 1 000 $ par famille et jusqu'à 300 $ pour les particuliers, en 2010 et en 2011, pour faciliter la transition vers une nouvelle taxe de vente unique;
- un nouveau crédit d'impôt remboursable permanent de 260 $ au titre de la taxe de vente pour les enfants et les adultes à revenu faible et moyen;
- un crédit d'impôts fonciers bonifié qui continuerait à alléger le fardeau fiscal des propriétaires d'habitation et des locataires à revenu faible et moyen;
- des réductions générales continues de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de 1,1 milliard de dollars, rendues possibles par la baisse de la première tranche d'imposition, qui passerait de 6,05 % à 5,05 %, le taux d'imposition le plus faible de toutes les provinces canadiennes.

La réduction du taux de l'IRP et la bonification du crédit de taxe de vente et du crédit d'impôts fonciers proposées par l'Ontario rendraient le régime fiscal de la province plus progressif en accordant une plus grande part de l'allégement fiscal aux particuliers et aux familles à revenu faible et moyen.

Pour les entreprises :

Les réductions de l'impôt des entreprises que propose le gouvernement McGuinty pour les entreprises constitueraient un allégement fiscal d'une valeur de 4,5 milliards de dollars en trois années. Après l'application complète des mesures proposées de réforme du régime fiscal, le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario sur les nouveaux investissements serait réduit de plus de la moitié, passant de 32,8 % en 2009 à 16,2 % en 2018, ce qui stimulerait les investissements et la productivité et entraînerait la création d'emplois.

- Les mesures fiscales proposées touchant les entreprises comprennent les suivantes :
  - réduction du taux de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) applicable au secteur de la fabrication et de la transformation pour le faire passer de 12 % à 10 % à compter du 1er juillet 2010;
  - réduction du taux général de l'IRS pour le faire passer de 14 % à 12 % d'ici le 1er juillet 2010 et le ramener à 10 % en 2013;
  - réduction du taux de l'IRS applicable aux petites entreprises pour le faire passer de 5,5 % à 4,5 % le 1er juillet 2010;
  - élimination de la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises prévue dans l'IRS, à compter du 1er juillet 2010, ce qui ferait de l'Ontario le seul territoire au Canada à ne pas récupérer la déduction qu'il accorde aux petites entreprises;
  - exonération d'un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises de l'impôt minimum sur les sociétés (IMS) et réduction du taux applicable aux grandes entreprises, pour le ramener de 4 % à 2,7 %, à compter du 1er juillet 2010.

Dans le présent budget, le gouvernement propose également un allégement fiscal ciblé de plus de 940 millions de dollars sur quatre ans pour venir en aide aux personnes âgées, aux familles et à des secteurs clés de l'économie ainsi que pour soutenir l'innovation et la formation.

Dans l'ensemble, les mesures fiscales proposées dans le présent budget, déduction faite de l'aide de transition fédérale de 4,3 milliards de dollars, réduiraient les revenus de l'Ontario de 2,3 milliards de dollars sur quatre ans. Pour plus de détails sur les mesures fiscales proposées, voir le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*.

Développer l'économie verte

Le mouvement mondial en faveur de la lutte au changement climatique et de la durabilité de l'environnement fournit un très grand nombre de possibilités de développement économique. Les secteurs comme l'énergie propre, les modes de transport écologiques et l'efficacité énergétique ont un potentiel de croissance considérable. Les territoires qui prennent le virage d'une économie durable à faibles émissions de carbone et qui harmonisent leurs objectifs environnementaux avec leurs objectifs économiques afficheront une croissance plus forte, créeront davantage d'emplois et verront les salaires augmenter. Les investisseurs seront attirés par les territoires qui ont une vision de l'avenir et qui font preuve de créativité et de leadership.

QU'EST-CE QU'UNE « ÉCONOMIE VERTE »?

Une économie verte encourage une production et une consommation plus éconergétiques et durables sur le plan de l'environnement en tenant compte des coûts de la dégradation environnementale et en récompensant la croissance économique plus durable.

Par exemple, le projet de loi intitulé *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* attacherait plus d'importance aux projets de production d'énergie verte, qui miseraient davantage sur les avantages sociaux de l'abandon des sources d'énergie à base de carbone, comme l'électricité produite par les centrales au charbon, au profit des sources d'énergie verte propre et renouvelable.

Depuis 2003, le gouvernement met en oeuvre des politiques qui placent l'Ontario sur la voie du succès au sein de l'économie verte. Ces politiques prévoient notamment la production d'électricité à partir de sources plus propres, des investissements sans précédent dans les transports en commun et la protection des ressources naturelles comme la ceinture de verdure et la forêt boréale du Nord. Le ralentissement économique mondial actuel ne signifie pas qu'il faut ralentir la mise en oeuvre de ces politiques. Face aux défis économiques que doivent relever les familles ontariennes, le gouvernement doit redoubler d'efforts pour s'assurer que la province est dans le peloton de tête pour ce qui est de la transition vers une économie plus verte et qu'elle attire plus rapidement un plus grand nombre d'emplois verts.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est au coeur de l'approche énergétique du gouvernement. L'engagement du gouvernement de remplacer les centrales au charbon et le soutien aux programmes de conservation et de production d'électricité à partir de sources renouvelables réduiraient les émissions de GES générées par le secteur de l'électricité et contribueraient à lutter contre le changement climatique. Jusqu'à maintenant, la consommation de charbon a diminué de près de 40 % en Ontario. D'ici 2014, le charbon ne servira plus à répondre aux besoins en électricité de la province. Le remplacement des centrales au charbon est l'initiative de réduction des émissions de GES la plus importante au Canada.

À mesure que la tarification des émissions de carbone s'implantera, les territoires qui délaissent la production d'énergie à base de carbone jouiront d'un avantage économique important.

Le gouvernement reconnaît que le réseau d'électricité de l'Ontario est le point de rencontre des intérêts économiques et sociaux. En plus d'être un fournisseur d'énergie efficient et fiable, le secteur de l'électricité de la province pourrait jouer un rôle clé dans le développement économique et la prospérité de l'Ontario.

Le 23 février 2009, le gouvernement a déposé le projet de loi 150, *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, pour accélérer la transition vers une économie plus propre et plus verte et appuyer la création de quelque 50 000 emplois au cours des trois premières années.

LOI DE 2009 SUR L'ÉNERGIE VERTE ET L'ÉCONOMIE VERTE PROPOSÉE

La loi proposée :

- favoriserait le développement des sources d'énergie renouvelable et la conservation de l'énergie;
- établirait un programme de tarifs de rachat garantis de l'électricité produite par des sources d'énergie renouvelable et rationaliserait le processus d'approbation. Un Bureau de facilitation en matière d'énergie renouvelable serait créé pour aider les promoteurs de projets de production d'énergie renouvelable à obtenir les approbations requises de façon plus efficace;
- permettrait l'établissement de normes de conservation de l'énergie applicables au secteur public et exigerait la publication de rapports à intervalles réguliers sur la consommation d'énergie;
- appuierait la mise en place d'un réseau d'électricité intelligent en Ontario. Ce réseau ferait appel à des systèmes et à du matériel d'échange de renseignements de pointe. Il faciliterait le raccordement des centrales qui produisent de l'électricité à partir de sources renouvelables et améliorerait l'accès au réseau de distribution de l'Ontario. Il serait ainsi plus facile de prendre des mesures d'intervention en fonction de la demande, de fournir des renseignements sur les tarifs aux consommateurs d'électricité et de contrôler la charge;
- permettrait d'établir des exigences de contenu canadien pour les projets de production d'énergie renouvelable.

« La loi sur l'énergie verte de l'Ontario et les initiatives connexes constituent la plus vaste politique d'énergie renouvelable au monde. » — Michael T. Eckhart, président, American Council on Renewable Energy (ACORE)

« La loi sur l'énergie verte de l'Ontario est la loi la plus ambitieuse et celle qui aura la plus grande incidence en Amérique du Nord. Elle fera de l'Ontario un chef de file mondial en matière de développement de l'énergie renouvelable, d'innovation industrielle et de protection du climat. » — Dr Hermann Scheer, président général du World Council for Renewable Energy et député au parlement de l'Allemagne.

POSSIBILITÉS OFFERTES PAR L'ÉCONOMIE VERTE

L'économie verte génère de nouvelles possibilités d'investissement qui peuvent créer des emplois à valeur élevée, notamment dans les domaines suivants :

- la fabrication d'éoliennes (turbines, matériel d'intégration au réseau et pièces);
- les systèmes intégrés d'alimentation en hydrogène et l'utilisation de ces systèmes pour le matériel d'entrepôt;
- les systèmes de pointe d'adduction et de traitement de l'eau;
- les édifices intelligents et éconergétiques;
- le réacheminement et le recyclage des déchets et la conversion des déchets biologiques en énergie;
- la fabrication écologique de pièces automobiles (garniture intérieure, recouvrements d'appuie-tête et plafonds) à partir de matériaux d'origine biologique comme le soja et le ricin;
- les services liés à l'énergie verte et au financement des technologies propres.

Le gouvernement fera de l'Ontario un champion de l'économie verte en mettant en oeuvre un large éventail d'initiatives faisant fond sur les nombreuses mesures de protection des ressources naturelles qu'il a adoptées jusqu'à maintenant. Ces initiatives comprennent les suivantes :

- L'affectation de 250 millions de dollars sur cinq ans pour créer un nouveau Fonds de développement des technologies émergentes, qui permettra d'investir dans les entreprises qui fabriquent des technologies vertes.
- L'octroi de fonds de contrepartie d'environ 390 millions de dollars au titre du fonds pour l'infrastructure verte, mis sur pied par le gouvernement fédéral, pour réaliser des initiatives appuyant la mise en oeuvre de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* proposée, des initiatives qui permettront notamment d'accélérer le développement, le transport et la distribution d'énergie renouvelable propre et verte en Ontario.
- L'affectation de 50 millions de dollars sur cinq ans pour permettre la réalisation des projets de recherche, d'immobilisations et de démonstration nécessaires pour établir un réseau intelligent en Ontario.
- L'accélération des investissements considérables effectués par le gouvernement dans les transports en commun.
- La réduction des coûts d'énergie et le développement de connaissances commercialisables grâce à un vaste programme d'amélioration du rendement énergétique mettant l'accent sur les édifices gouvernementaux, les écoles, les logements sociaux, les habitations et les édifices commerciaux.
- L'utilisation du pouvoir d'achat de l'Ontario en affectant 30 millions de dollars par année à des mesures de soutien aux nouvelles entreprises ontariennes novatrices qui mettent au point des technologies vertes. On achètera les produits de ces entreprises lorsqu'ils feront leur apparition sur le marché et on démontrera et mettra en valeur l'efficacité de ces produits auprès des clients potentiels ici et à l'étranger.
- L'octroi de 5 millions de dollars au Réseau de recherche et de politique sur la prospérité durable de l'Université d'Ottawa, qui élaborera une nouvelle génération d'approches en matière de politiques environnementales axées sur le marché qui favorisent le développement économique vert.

- L'affectation de 5 millions de dollars sur deux ans afin de mettre en oeuvre la Stratégie de développement des compétences pour les emplois verts, qui répond à la demande de main-d'oeuvre au sein des nouveaux secteurs de l'économie verte, notamment celui de l'électricité.
- Un engagement de délaisser graduellement la production d'électricité par des centrales au charbon. Fort de cet engagement sans précédent sur la scène internationale, le gouvernement ontarien continuera de collaborer étroitement avec le Québec en vue de mettre en oeuvre un système de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission. En tant que participant à la Western Climate Initiative, l'Ontario fera progresser l'adoption d'un tel système en Amérique du Nord en 2012.
- Des modifications qu'on propose d'apporter à la *Loi sur l'évaluation foncière* et à ses règlements d'application précisant que l'amélioration de l'efficacité énergétique ne changerait pas la valeur d'évaluation foncière.

Le secteur public, c'est-à-dire le gouvernement et le secteur parapublic, fera preuve de leadership en conservant l'énergie et en l'utilisant de façon plus efficiente. Cette stratégie contribuera à réduire les émissions de GES. On y intégrera les résultats des travaux de David Ramsay, adjoint parlementaire au premier ministre, qui a été chargé de déterminer le bilan carbone de la fonction publique de l'Ontario et de recommander des moyens et des stratégies pour réduire les émissions en se fondant sur les conseils d'experts et l'expérience d'autres territoires.

Par ailleurs, l'Ontario met sur pied un réseau d'électricité plus propre et plus vert. Le plan énergétique du gouvernement prévoit que les centrales au charbon seront remplacées, que la demande en électricité diminuera de 6 300 mégawatts (MW) et que la capacité de production d'énergie renouvelable augmentera considérablement. Le remplacement des centrales au charbon sera terminé d'ici 2014. En septembre 2008, le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure a ordonné à l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) de revoir ses objectifs afin d'accroître le plus possible le potentiel de conservation de l'énergie et de production d'énergie renouvelable.

Depuis octobre 2003, la production d'électricité par de nouvelles sources a augmenté d'environ 4 700 MW, y compris près de 1 000 MW provenant de nouvelles sources d'énergie renouvelable. Des projets de production de 6 300 MW d'électricité supplémentaires sont en cours, y compris environ 1 200 MW provenant de sources d'énergie renouvelable. Ces projets représentent des investissements d'environ 12 milliards de dollars et devraient créer quelque 100 000 emplois pendant les travaux de construction.

De plus, l'OEO est en train de réaliser des projets de production de 5 200 MW provenant de sources d'énergie renouvelable, de centrales de cogénération et de centrales au gaz et de planifier ou de mettre en oeuvre des processus d'approvisionnement.

Le gouvernement a lancé un appel d'offres pour choisir une entreprise qui construira deux réacteurs nucléaires à la centrale Darlington de l'Ontario Power Generation (OPG). En 2008, l'OPG a commencé à planifier l'évaluation de la remise en état de la centrale Darlington. De plus, la société poursuit l'évaluation de faisabilité portant sur la remise en état de la centrale Pickering B.

Accélérer l'innovation

La capacité de l'Ontario d'attirer des emplois et des investissements dépend plus que jamais de la valeur économique générée grâce à l'innovation. Le présent budget annonce un allégement fiscal

supplémentaire et des initiatives de plus de 785 millions de dollars pour appuyer les partenariats clés et stimuler le secteur ontarien de la création.

Soutenir la recherche et la technologie

Les partenariats efficaces sont des catalyseurs qui génèrent de nouvelles idées et facilitent la mise en marché de nouveaux produits et services. Il faut élaborer et mettre en oeuvre des solutions scientifiques ici même en Ontario. Dans le présent budget, le gouvernement propose un allégement fiscal supplémentaire de plus de 110 millions de dollars en 2009-2010 et des investissements de 715 millions de dollars pour appuyer des partenariats clés en matière d'innovation et encourager les entreprises à concevoir de nouveaux produits et services. Ces investissements se greffent aux quelque 3 milliards de dollars que le ministère de la Recherche et de l'Innovation s'est engagé à investir sur huit ans, soit jusqu'en 2011-2012. Ils comprennent ce qui suit :

- 300 millions de dollars sur six ans au titre des immobilisations pour l'infrastructure de recherche afin d'accéder au financement accordé par la Fondation canadienne pour l'innovation.
- 100 millions de dollars de plus sur quatre ans au titre du fonctionnement pour la recherche effectuée dans le domaine biomédical, particulièrement la génomique et la recherche sur les gènes. Ces fonds et ceux affectés à l'infrastructure de recherche seront accordés par l'entremise du Fonds pour la recherche en Ontario.
- 5 millions de dollars pour soutenir l'Ontario Genomics Institute, un partenaire important qui appuie la recherche en génomique en Ontario, et l'administration des projets de recherche attribués à l'Ontario par Génome Canada.
- 250 millions de dollars sur cinq ans pour la création d'un Fonds de développement des technologies émergentes, qui mettra l'accent sur les technologies propres, les sciences de la santé et de la vie et les technologies d'information et de communication, y compris les médias numériques.
- 50 millions de dollars sur quatre ans pour étoffer le Fonds pour les projets pilotes d'innovation, qui a connu beaucoup de succès. Par l'entremise de ce fonds, le gouvernement continuera de s'associer à des entreprises novatrices pour mettre au point de nouvelles technologies, en mettant l'accent sur les biotechnologies, les technologies environnementales et celles liées aux énergies de remplacement.
- 10 millions de dollars sur trois ans pour le Réseau collégial pour l'innovation industrielle afin d'aider les petites et moyennes entreprises à réaliser des travaux pratiques de recherche appliquée ainsi que des activités de transfert de technologie et de commercialisation.
- 110 millions de dollars en 2009-2010 sous forme d'allégement fiscal pour adopter la déduction pour amortissement accéléré temporaire au taux de 100 % proposée par le gouvernement fédéral pour les ordinateurs et les logiciels admissibles acquis après le 27 janvier 2009 et avant février 2011.
- 2 millions de dollars par année en allégement fiscal proposé pour qu'un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises qui se livrent à des activités de recherche scientifique et de développement expérimental aient droit au crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario, un crédit remboursable dont le taux est de 10 %.

Secteur du divertissement et de la création

Le secteur ontarien du divertissement et de la création, qui comptait 276 000 travailleurs en 2008, se classe au troisième rang en importance en Amérique du Nord après celui de la Californie et de New York. De plus, l'Ontario se classe au premier rang des provinces canadiennes pour ce qui est de la production cinématographique et télévisuelle, de l'édition de livres et de magazines, et des enregistrements sonores. En outre, l'Ontario est un concurrent de taille sur la scène internationale dans le secteur des médias interactifs numériques, qui affiche une croissance rapide.

MÉDIAS INTERACTIFS NUMÉRIQUES

Le secteur des médias interactifs numériques comprend les fournisseurs de contenu et de services numériques comme le contenu pour les téléphones cellulaires, la conception interactive, la production cinématographique et l'animation numériques, et les jeux vidéo. Les applications mises au point par ce secteur ont entraîné la création de secteurs novateurs comme l'apprentissage électronique, la cybersanté et les services bancaires en ligne.

Les principaux territoires mondiaux se livrent une concurrence féroce dans ce secteur et l'Ontario est bien placé pour devenir un des principaux joueurs. Il y a plus de 700 entreprises spécialisées dans les médias interactifs numériques dans la province. La plupart d'entre elles se trouvent dans la région du grand Toronto ainsi qu'à St. Catharines-Niagara, dans la région de Waterloo et à Ottawa. Les entreprises ontariennes génèrent des revenus d'environ 1 milliard de dollars par année. Grâce aux nombreux programmes d'études postsecondaires sur les médias numériques, notamment le programme d'études en animation informatique renommé dispensé au Collège Sheridan et celui portant sur les médias intégrés offert à l'École d'art et de design de l'Ontario, ce secteur important a accès à un vaste bassin de talent de haut calibre en Ontario.

Le soutien permanent qu'accorde le gouvernement contribue à renforcer la compétitivité des entreprises de divertissement et de création de l'Ontario, qui jouent un rôle important au sein de la nouvelle économie du savoir.

Dans le présent budget, le gouvernement propose un allégement fiscal supplémentaire d'environ 100 millions de dollars par année et des investissements d'environ 30 millions de dollars pour soutenir le secteur du divertissement et de la création. Il propose notamment ce qui suit :

- bonifier le soutien fiscal à la création de produits multimédias interactifs numériques en Ontario;
- bonifier le crédit d'impôt remboursable pour les maisons d'édition;
- rendre permanents les taux accrus du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle pour aider l'industrie à planifier ses activités et lui procurer de la stabilité;
- accorder 20 millions de dollars à la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario (SDIMO), un organisme du ministère de la Culture, qui appuie diverses entreprises ontariennes du secteur de la création évoluant sur la scène nationale et internationale;
- investir 10 millions de dollars dans un programme pilote, administré par la SDIMO, en vertu duquel on rembourserait aux entreprises des industries télévisuelles de l'Ontario une partie des coûts associés au développement de la propriété intellectuelle.

Pour plus de détails sur les mesures fiscales proposées, voir le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*.

Tourisme

L'Étude sur la compétitivité de l'industrie du tourisme intitulée *À la découverte de l'Ontario : Rapport sur l'avenir du tourisme* a été publiée en février 2009. Elle faisait état de l'importante contribution du tourisme à l'économie de la province. En effet, cette industrie génère des recettes totalisant 22 milliards de dollars par année. L'étude précisait également que l'industrie du tourisme joue un rôle essentiel aujourd'hui dans la création d'emplois et la croissance de l'économie et qu'elle a un potentiel économique à long terme encore plus grand.

Environ 40 millions de dollars des revenus annuels nets provenant de la partie provinciale de la taxe de vente unique seraient utilisés pour soutenir la promotion des régions touristiques de l'Ontario lorsqu'elles auront été définies.

Le présent budget annonce également l'octroi de 41 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour améliorer des attractions touristiques ontariennes. Ces fonds comprennent les suivants :

- 33 millions de dollars pour des projets de revitalisation associés aux Parcs historiques de la Huronie et à la Commission des parcs du Saint-Laurent;
- 8 millions de dollars pour améliorer l'infrastructure du parc historique du Fort William.

Attirer les investissements

La capacité de l'Ontario d'attirer de nouveaux investissements est essentielle à la création d'emplois et à la prospérité économique. En 2008, le gouvernement a créé le ministère du Commerce international et de l'Investissement, qui oeuvre sur la scène internationale afin de stimuler les échanges commerciaux avec la province, d'attirer des investissements en Ontario et de créer des occasions pour les travailleurs ontariens. Dans le présent budget, le gouvernement annonce des mesures supplémentaires pour assainir le climat des affaires en Ontario.

Le train de mesures fiscales proposées par le gouvernement réformerait le régime fiscal de l'Ontario de sorte que, lorsque toutes ces mesures auraient été mises en oeuvre, le taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario applicable aux nouveaux investissements dans les immobilisations serait réduit de moitié, passant de 32,8 % à 16,2 %.

Ces mesures feraient de l'Ontario un des territoires les plus attrayants du monde industrialisé pour les nouveaux investissements.

Par ailleurs, le présent budget prévoit l'octroi de 1,2 million de dollars en fonds de fonctionnement permanents à compter de 2009-2010 à la Toronto Region Research Alliance (TRRA), un organisme sans but lucratif qui joue un rôle actif pour renforcer la capacité de Toronto d'attirer et de développer des entreprises novatrices axées sur la recherche.

Annoncée le 6 mars 2009, la stratégie « L'Ontario propice aux affaires » est un plan d'action visant à faciliter et à accélérer l'accès aux services gouvernementaux pour les familles et les entreprises tout en protégeant l'intérêt public. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement a lancé trois initiatives :

- Au cours des deux prochaines années, il va réduire de 25 % le nombre de règlements en Ontario, tout en continuant de veiller à la sécurité du public.

- Les entreprises qui ont besoin de renseignements pourront composer un nouveau numéro de téléphone sans frais qui remplacera 12 numéros différents.
- Les entreprises de l'Ontario seront en mesure d'utiliser leur numéro d'entreprise du gouvernement fédéral pour traiter avec les ministères provinciaux du Revenu et du Travail de même qu'avec d'autres ministères et organismes à une date ultérieure.

La stratégie « L'Ontario propice aux affaires » se greffe à diverses améliorations importantes apportées à la prestation des programmes et des services, dont les suivantes :

- simplification du processus d'évaluation environnementale (EE) pour le faire passer à six mois dans le cas des projets de transports en commun;
- simplification proposée du processus d'approbation des projets de production d'énergie renouvelable;
- collaboration avec le gouvernement fédéral pour rationaliser les évaluations environnementales, ce qui créerait un processus d'examen intégré et efficace pour les projets d'infrastructure.

Le gouvernement de l'Ontario continuera de chercher des moyens de simplifier et de moderniser ses procédures et services afin de suivre l'évolution des besoins et des attentes des entreprises ontariennes.

Pour ce faire, le ministère du Revenu fera participer les entreprises de la province à une initiative renouvelée ayant pour but de moderniser les services et les normes applicables à ses clients. Des procédures et des services clairs, opportuns, précis et transparents donneront confiance aux entreprises et allégeront leur fardeau administratif.

Par ailleurs, en collaboration avec les entreprises, le ministère continue de travailler à l'initiative portant sur le projet de loi sur l'administration des taxes et impôts qui a été annoncée dans le budget de 2008. Cette initiative a pour but de faciliter l'observation fiscale, de consolider les règles d'administration fiscale ainsi que d'uniformiser et de simplifier le libellé des mesures législatives.

La taxe de vente unique proposée dans le présent budget réduirait les coûts d'observation fiscale des entreprises ontariennes de plus de 500 millions de dollars par année. Ce montant s'ajoute aux économies pouvant atteindre 100 millions de dollars par année que les entreprises pourraient réaliser au titre de l'observation fiscale grâce au transfert de l'administration de l'impôt ontarien des sociétés à l'Agence du revenu du Canada, qui a eu lieu en 2008.

Par ailleurs, le gouvernement proposera des modifications à la *Loi sur les huissiers* et à la *Loi sur les agences de recouvrement* afin de rationaliser et de moderniser les exigences de cautionnement applicables aux personnes inscrites et nommées. Ainsi, le ministre des Petites Entreprises et des Services aux consommateurs serait autorisé à établir des exigences de garantie par voie de règlement.

Faire de l'Ontario un centre financier de premier plan sur la scène mondiale

Au cours de la dernière année, les marchés des capitaux mondiaux ont fait face à des défis de taille, en partie à cause de l'effondrement du marché des prêts hypothécaires à risque élevé aux États-Unis. Or, bien que l'Ontario n'ait pas échappé à la crise financière mondiale, l'importance accordée à l'intégrité ainsi que la réglementation et la surveillance rigoureuses pratiquées tant au palier provincial qu'au palier fédéral ont laissé les marchés des capitaux de l'Ontario dans une bonne position comparativement à celle d'autres territoires.

Le 12 janvier 2009, le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières, créé par le gouvernement fédéral, présentait son rapport final, qui exposait un plan de création d'un organisme de réglementation commun. L'Ontario défend cette idée depuis longtemps, et c'est avec plaisir que l'on constate que les recommandations du Groupe d'experts soutiennent la position du gouvernement provincial, qui est d'avis que cet organisme de réglementation devrait avoir son bureau principal à Toronto.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement de l'Ontario travaillera de concert avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour concrétiser cette initiative. Un organisme de réglementation commun fournirait aux investisseurs une plus grande protection grâce à une réglementation et à des mesures d'exécution plus efficaces, tout en réduisant les coûts que doivent assumer les entreprises pour réunir des capitaux. Cette initiative ferait fond sur les efforts déployés par le gouvernement en vue de renforcer la protection des investisseurs et les mesures d'exécution. Par exemple, le gouvernement a déposé récemment des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières* pour faciliter l'exécution des ordonnances entre les provinces et territoires du Canada. Il entend également proposer des modifications aux conditions d'inscription et des exonérations applicables à l'inscription et aux prospectus afin de franchir une étape de plus en vue d'établir un organisme de réglementation commun et de mieux protéger les investisseurs.

Les bouleversements survenus récemment sur les marchés des capitaux indiquent à quel point il est important d'avoir les outils nécessaires lorsqu'il faut agir sur-le-champ de façon prudente et proactive pour protéger l'intérêt public. Dans cette optique, le gouvernement proposera de modifier la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* afin de se donner et de donner à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario des pouvoirs supplémentaires pour intervenir dans des circonstances exceptionnelles lorsque les marchés subissent un bouleversement. Cette modification serait semblable à l'approche législative adoptée aux États-Unis et au Royaume-Uni et conforme aux recommandations formulées récemment par le Groupe d'experts fédéral.

Le Canada dispose du secteur bancaire le plus solide au monde. La majeure partie des entreprises de ce secteur sont établies à Toronto. Selon le Global Financial Centres Index, Toronto se classe en 11e position pour ce qui est des centres financiers les plus compétitifs au monde. La ville compte également une main-d'oeuvre très scolarisée et une population diversifiée et est un endroit où les gens du monde entier veulent vivre et investir.

Dans le présent budget, le gouvernement annonce qu'il travaillera de concert avec la Toronto Financial Services Alliance (TFSA), des partenaires du secteur privé et la cité de Toronto pour financer un exposé de principe qui jettera les bases nécessaires pour faire de Toronto un centre financier encore plus important sur la scène mondiale. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement s'associera à la cité de Toronto pour fournir à la TFSA les ressources nécessaires pour faire connaître les atouts de Toronto comme centre financier.

Ces mesures, et les autres initiatives annoncées dans le budget de 2009, contribueront à faire de Toronto, et de l'Ontario dans son ensemble, une destination de choix à l'échelle mondiale pour les entreprises du secteur des services financiers, ce qui stimulera la croissance économique et la création d'emplois bien rémunérés pour les Ontariennes et Ontariens et ce, dès aujourd'hui et pour demain.

Renforcer les régimes de retraite de l'Ontario

Des régimes de retraite vigoureux et modernes rendent la province plus compétitive, car ils lui permettent d'attirer des travailleurs hautement spécialisés. De plus, ils haussent la qualité de vie des travailleurs, des retraités et de leurs familles et stimulent les marchés financiers. En effet, les caisses de

retraite se classent au deuxième rang pour ce qui est des plus importantes sources de capitaux de placement au Canada, derrière les banques à charte.

Les régimes de retraite et les comptes d'épargne-retraite ont été touchés par le ralentissement économique actuel, ce qui témoigne de la nécessité de réformer les régimes de retraite.

Le gouvernement aide les régimes de retraite à relever les défis économiques à court terme auxquels ils font face, tout en procédant à une réforme à long terme afin de renforcer les régimes de retraite des Ontariennes et des Ontariens et de rendre la province plus compétitive.

Relever les défis économiques actuels

En décembre 2008, le gouvernement a annoncé qu'il modifierait la *Loi sur les régimes de retraite* au printemps 2009 afin de prendre huit mesures d'allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite. Ces mesures ont pour but de protéger les emplois et les familles en cette période où la conjoncture évolue rapidement. Si les modifications législatives sont adoptées, on pourra changer les règlements et rendre ces changements rétroactifs au 30 septembre 2008. Les mesures proposées :

- permettraient aux promoteurs des régimes d'échelonner leurs paiements de solvabilité sur une plus longue période, ce qui libérerait des ressources pouvant être affectées aux opérations, notamment aux autres charges de personnel;
- feraient en sorte que les travailleurs et les retraités reçoivent des renseignements clairs sur la santé financière de leur régime de retraite et contribueraient à protéger les prestations de retraite.

On trouvera plus de précisions sur le plan gouvernemental d'allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité au chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*.

Aller de l'avant avec la réforme à long terme

Malgré les changements majeurs survenus sur le plan économique et démographique, il n'y a pas eu de réforme des régimes de retraite de l'Ontario depuis plus de 20 ans.

Pour répondre à ce besoin de réforme, le gouvernement a créé la Commission d'experts en régimes de retraite, qui était présidée par Harry Arthurs, universitaire renommé. La Commission a mené de vastes consultations, reçu 127 mémoires d'Ontariennes et d'Ontariens intéressés et de groupes d'intervenants et commandé 17 études.

La publication, en novembre 2008, du rapport de la Commission, intitulé *Un juste équilibre : Une retraite sûre – Un régime abordable – Des règles équitables*, marque une étape importante dans l'élaboration du programme gouvernemental de réforme des régimes de retraite. Le gouvernement a alors annoncé l'affectation de ressources supplémentaires à la Commission des services financiers de l'Ontario et le début d'une brève période de consultation sur le rapport de la Commission d'experts. Le gouvernement est en train de passer en revue les nombreux commentaires reçus au cours de cette période, qui a pris fin le 27 février 2009.

La province s'est engagée à aller de l'avant avec la réforme des régimes de retraite et entend déposer un projet de loi à l'automne 2009. La réforme proposée par le gouvernement reposera sur les principes suivants :

- transparence – s'assurer que des mécanismes sont en place pour recueillir les commentaires des intervenants et rendre publiques les modifications réglementaires proposées;
- équilibre – tenir compte à la fois de la sécurité des prestations et de la viabilité financière des régimes;
- coopération – collaborer de façon productive avec les partenaires fédéraux et provinciaux, notamment en vue d'harmoniser les règles avec celles d'autres territoires lorsque cela est possible;
- clarté – chercher à établir des règles claires et conviviales;
- couverture – s'efforcer d'accroître le nombre d'Ontariennes et d'Ontariens bénéficiant d'un régime de retraite;
- compétitivité – veiller à ce que toute modification apportée assure la réussite économique à long terme de l'Ontario;
- souplesse – relever les défis économiques actuels.

Pour faciliter cette réforme, le gouvernement créera le Conseil consultatif de réforme des régimes de retraite, qui fournira des conseils pratiques sur des propositions de réforme précises.

Dans le présent budget, le gouvernement propose d'autres mesures de réforme des régimes de retraite qui respectent les principes énoncés dans le rapport de la Commission d'experts. Si elles sont adoptées, ces modifications :

- simplifieront et clarifieront les règles concernant les régimes de retraite que doivent respecter les participants, les pensionnés et leur conjointe ou conjoint lors d'un échec du mariage;
- permettront aux administrateurs de régimes d'offrir une retraite progressive, de sorte que, lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, les participants pourront continuer de travailler tout en recevant des prestations de retraite et en continuant d'accumuler de telles prestations.

Le gouvernement continuera de collaborer avec le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les régimes de retraite. Une des priorités de l'Ontario est l'examen des règles relatives à l'impôt et à l'investissement applicables aux régimes de retraite pour veiller à ce que ces règles tiennent mieux compte de l'évolution de la situation économique actuelle. La province apportera la touche finale à un projet d'accord multilatéral établissant des règles claires pour l'administration et la réglementation des régimes de retraite à lois d'application multiples.

En plus de procéder à la réforme de la *Loi sur les régimes de retraite*, le gouvernement s'est engagé à étudier des questions plus vastes en matière de politique publique liées à la suffisance des revenus de retraite et à la couverture de pension. Le gouvernement estime que ces questions, qui font davantage la manchette en raison du ralentissement économique, sont au cœur du débat sur les régimes de retraite. Par l'entremise du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les régimes de retraite, l'Ontario collaborera avec le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux pour revoir des stratégies qui permettraient d'étudier ces questions plus à fond.

On trouvera des précisions sur les mesures législatives proposées et les autres initiatives de réforme des régimes de retraite au chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*.

Vers un Fonds de garantie des prestations de retraite autonome et viable

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) a été créé en 1980. Bien que le FGPR perçoive des droits auprès des promoteurs de régimes, ses droits et prestations n'ont pas été revus depuis plusieurs années.

La Commission ontarienne d'experts en régimes de retraite a recommandé récemment que le FGPR soit examiné pour déterminer les droits et les garanties appropriés et qu'il s'autofinance. Elle a également recommandé que le Fonds soit administré par un organisme et qu'il n'ait pas de lien de dépendance avec l'organisme de réglementation des régimes de retraite.

Par souci de prudence, le gouvernement passe en revue la stabilité et la situation financière du FGPR en se basant sur les conclusions d'une étude actuarielle indépendante, la première étude réalisée depuis la création du FGPR. Une fois cette étude terminée, le gouvernement envisagera de créer un organisme autonome qui serait responsable du FGPR. Il souhaite que le FGPR suive des principes sensés et fournisse une couverture et perçoive des droits viables à long terme.

Dans le cadre de la création d'un FGPR autonome et viable, le gouvernement déposera des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* pour préciser que le FGPR est un fonds autonome sans lien de dépendance avec le gouvernement. Ces modifications fourniraient au gouvernement la souplesse nécessaire pour accorder des fonds au FGPR et confirmeraient qu'il n'est pas tenu de lui verser des fonds ni de lui consentir des prêts. Elles confirmeraient également l'exigence réglementaire actuelle selon laquelle le FGPR peut utiliser uniquement son actif pour garantir les pensions.

INVESTIR DANS LES ENFANTS ET LES FAMILLES

La crise économique mondiale actuelle ne devrait pas empêcher la société d'aider ses membres les plus vulnérables. En fait, il est encore plus impérieux de prendre des mesures pour soutenir sans tarder les particuliers et les familles vulnérables de l'Ontario qui sont touchés par le ralentissement économique. En réduisant la pauvreté, on donne la chance aux gens d'atteindre leur potentiel, on réduit le fossé entre les riches et les pauvres et on stimule l'économie de l'Ontario.

Avec le présent budget, le gouvernement continue d'appuyer les Ontariennes et Ontariens les plus vulnérables en proposant d'accélérer la mise en oeuvre graduelle de la Prestation ontarienne pour enfants (POE), en augmentant les taux d'aide sociale et en haussant le salaire minimum comme prévu. Il propose également d'investir dans des collectivités plus fortes et plus sécuritaires en :

- appuyant des initiatives communautaires locales;
- donnant aux jeunes un meilleur accès aux emplois et à la formation;
- construisant des logements abordables et en rénovant des logements pour des familles à faible revenu;
- accordant une aide financière temporaire pour aider les locataires à faible revenu qui risquent de perdre leur habitation;
- améliorant l'efficacité énergétique des logements sociaux afin de conserver l'énergie.

Les initiatives proposées feraient progresser la mise en oeuvre de la Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté et viendraient en aide aux familles durement touchées par les difficultés économiques.

Accélération de la mise en oeuvre graduelle de la Prestation ontarienne pour enfants

Dans le cadre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement propose d'accélérer la mise en oeuvre graduelle de la POE en accordant aux familles à revenu faible et modéré jusqu'à 1 100 $ par année par enfant à compter de juillet 2009, soit deux ans plus tôt que prévu. Cela représenterait une hausse de 83 % de la prestation maximale par rapport à ce qu'elle était en 2008. Selon les plans actuels, ces prestations devraient atteindre un montant maximal de 1 100 $ par enfant par année en juillet 2011. Les autres paramètres du programme de la POE et les critères d'admissibilité ne seraient pas modifiés.

Accélération de la mise en oeuvre graduelle de la Prestation ontarienne pour enfants (montant maximum par enfant et par année de prestation[1]) **Tableau 2**

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Niveau de la POE selon le calendrier actuel	600	805	900	1 100
Niveau de la POE découlant de l'accélération proposée	600	1 100	1 100	1 100
Hausse découlant de l'accélération proposée	–	295	200	–

1 L'année du calcul de la POE s'étend du 1er juillet au 30 juin.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

L'accélération proposée procurerait plus de 400 millions de dollars supplémentaires en prestations pour enfants au cours des trois prochaines années. Tel qu'indiqué dans les budgets précédents, des modifications seraient apportées au Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants et aux prestations d'assistance sociale pour les enfants afin de les intégrer davantage à la POE.

Une fois qu'on aura procédé à l'accélération proposée, les familles ayant des enfants recevraient jusqu'à 500 $ de plus par enfant en paiements de POE qu'en 2008.

En décembre 2008, dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement s'est engagé à offrir, d'ici cinq ans, un montant maximal de 1 310 $ par année par enfant au titre de la POE. Il est déterminé à respecter cet engagement.

Le gouvernement continuerait également à verser des fonds équivalant au niveau proposé de la POE pour les enfants et les jeunes qui sont sous le soin des sociétés d'aide à l'enfance. Ce soutien passerait aussi à 1 100 $ par enfant par année à compter de juillet 2009. Le gouvernement déposera un projet de loi pour l'administration de ces fonds.

Carrefours communautaires

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement investira 3 millions de dollars en 2009-2010 pour faciliter l'établissement de carrefours communautaires dans certains quartiers où les revenus sont faibles. Ces carrefours regrouperont un éventail de partenaires communautaires en vue de repérer et de fournir des mesures de soutien sur les plans social, communautaire et éducatif.

Soutien des Ontariennes et des Ontariens qui reçoivent de l'aide sociale

Afin d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale, le gouvernement propose dans le présent budget de majorer de 2 % en novembre l'allocation de base pour adultes et l'allocation de logement maximale versées aux bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du programme Ontario au travail. Cette initiative se grefferait à la Stratégie de réduction de la pauvreté mise en oeuvre par le gouvernement en haussant les revenus des prestataires de l'aide sociale, notamment les familles recevant une aide pour soins temporaires et une aide à l'égard des enfants qui ont un handicap grave, ainsi que les pensionnaires de foyers de soins de longue durée qui reçoivent une allocation de menues dépenses.

Une famille monoparentale dont le père ou la mère touche des prestations d'aide sociale et qui compte deux enfants âgés de cinq et sept ans aurait un revenu annualisé de 22 730 $, soit 1 110 $ de plus qu'en 2008. Cela représenterait une hausse de 5 670 $, soit 33 %, du revenu annualisé que cette famille touchait en 2003, qui était de 17 060 $. (Voir le graphique 9.)

Soutien des familles grâce à la POE et à l'aide sociale **Graphique 9**

Variation du revenu annualisé d'une personne chef de famille monoparentale, avec deux enfants de cinq et sept ans, depuis 2003

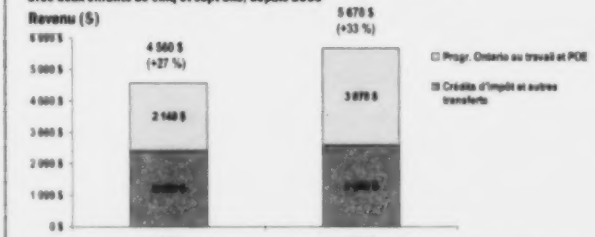

Note : 1) Les crédits d'impôt et les autres transferts englobent la prestation de base dans le cadre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le Supplément de la prestation nationale pour enfants, la Prestation universelle pour la garde d'enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services et les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario. 2) Les revenus sont stylisés et annualisés à la fin de l'année civile indiquée. 3) Le revenu annualisé de la famille passerait de 17 060 $ en 2003 à 22 730 $ en 2009. 4) L'inflation entre octobre 2003 et décembre 2009 devrait être de 11 %.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Compte tenu de la hausse proposée dans le présent budget, les prestations d'aide sociale auraient augmenté de 11 % depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement en octobre 2003. Les municipalités ne seraient pas tenues de contribuer à l'augmentation des prestations proposée avant janvier 2010.

Soutien pour le logement

Le gouvernement propose de nouvelles initiatives relatives à l'infrastructure du logement qui s'inscriront dans le cadre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté. En collaboration avec le gouvernement fédéral, la province a l'intention d'investir :

- plus de 700 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour rénover des logements sociaux et améliorer leur efficacité énergétique;
- plus de 360 millions de dollars pour aider à fournir de nouveaux logements abordables aux personnes âgées à faible revenu et aux personnes handicapées;
- 175 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour étoffer le Programme Canada-Ontario de logement abordable, qui procure de nouvelles habitations aux familles à faible revenu, aux personnes âgées, aux personnes ayant une maladie mentale et aux victimes de violence familiale.

Dans le cadre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement propose également d'octroyer plus de 5 millions de dollars par année, à compter de 2009-2010, pour assurer un financement stable des banques d'aide au loyer municipales à l'échelle de la province. Pour aider les locataires à faible revenu à

Soutien des Ontariennes et des Ontariens qui reçoivent de l'aide sociale

Afin d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale, le gouvernement propose dans le présent budget de majorer de 2 % en novembre l'allocation de base pour adultes et l'allocation de logement maximale versées aux bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du programme Ontario au travail. Cette initiative se grefferait à la Stratégie de réduction de la pauvreté mise en œuvre par le gouvernement en haussant les revenus des prestataires de l'aide sociale, notamment les familles recevant une aide pour soins temporaires et une aide à l'égard des enfants qui ont un handicap grave, ainsi que les pensionnaires de foyers de soins de longue durée qui reçoivent une allocation de menues dépenses.

Une famille monoparentale dont le père ou la mère touche des prestations d'aide sociale et qui compte deux enfants âgés de cinq et sept ans aurait un revenu annualisé de 22 730 $, soit 1 110 $ de plus qu'en 2008. Cela représenterait une hausse de 5 670 $, soit 33 %, du revenu annualisé que cette famille touchait en 2003, qui était de 17 060 $. (Voir le graphique 9.)

Soutien des familles grâce à la POE et à l'aide sociale **Graphique 9**

Variation du revenu annualisé d'une personne chef de famille monoparentale, avec deux enfants de cinq et sept ans, depuis 2003

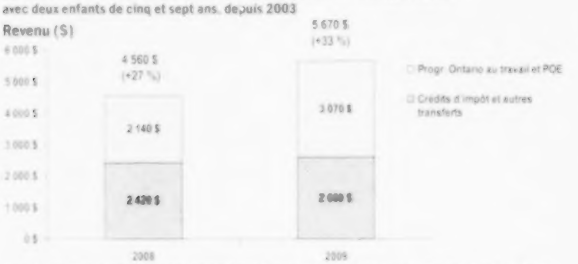

Compte tenu de la hausse proposée dans le présent budget, les prestations d'aide sociale auraient augmenté de 11 % depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement en octobre 2003. Les municipalités ne seraient pas tenues de contribuer à l'augmentation des prestations proposée avant janvier 2010.

Soutien pour le logement

Le gouvernement propose de nouvelles initiatives relatives à l'infrastructure du logement qui s'inscriront dans le cadre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté. En collaboration avec le gouvernement fédéral, la province a l'intention d'investir :

- plus de 700 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour rénover des logements sociaux et améliorer leur efficacité énergétique;
- plus de 360 millions de dollars pour aider à fournir de nouveaux logements abordables aux personnes âgées à faible revenu et aux personnes handicapées;
- 175 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour étoffer le Programme Canada-Ontario de logement abordable, qui procure de nouvelles habitations aux familles à faible revenu, aux personnes âgées, aux personnes ayant une maladie mentale et aux victimes de violence familiale.

Dans le cadre de sa Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement propose également d'octroyer plus de 3 millions de dollars par année, à compter de 2009-2010, pour assurer un financement stable des banques d'aide au loyer municipales à l'échelle de la province. Pour aider les locataires à faible revenu à

conserver leur logement, depuis 2004, le gouvernement a investi près de 24 millions de dollars dans les banques d'aide au loyer. Le financement provincial de ces banques a permis d'éviter plus de 15 500 expulsions jusqu'à présent.

Hausse du salaire minimum

Dans le budget de 2007, le gouvernement a annoncé que le salaire minimum serait majoré pour passer à 10,25 $ l'heure d'ici 2010. Le 31 mars 2009, le salaire minimum augmentera de 75 cents l'heure, tel que prévu.

Depuis que le gouvernement a pris le pouvoir en 2003, il a augmenté chaque année le salaire minimum afin d'aider les travailleurs à faible revenu de la province. Ces hausses ont fait suite à une période de neuf années de gel du salaire minimum en Ontario.

TAUX DU SALAIRE MINIMUM	
1995 à 2003	6,85 $
1er février 2004	7,15 $
1er février 2005	7,45 $
1er février 2006	7,75 $
1er février 2007	8,00 $
31 mars 2008	8,75 $
31 mars 2009	9,50 $
31 mars 2010	10,25 $

Soutien pour les personnes âgées

Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier doublée en 2010

Tel qu'annoncé dans le budget de l'Ontario de 2008, la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier procure jusqu'à 250 $ aux personnes âgées propriétaires à revenu faible et moyen pour les aider à payer leur impôt foncier de 2009. À compter de 2010, la subvention maximale sera portée à 500 $. Au cours des cinq prochaines années, la subvention procurera environ 1 milliard de dollars en allégement de l'impôt foncier à plus de 600 000 personnes âgées.

Amélioration des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario

Depuis 2003, le gouvernement a apporté plusieurs améliorations aux crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario afin qu'ils correspondent mieux à la situation des personnes âgées à faible revenu. Dans le présent budget, le gouvernement propose d'étoffer davantage ces crédits pour s'assurer que les couples de personnes âgées touchant le niveau minimum de revenu garanti des gouvernements profitent des pleins avantages de ces crédits.

À compter de 2010, les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario seraient remplacés par un nouveau crédit de taxe de vente de l'Ontario et un nouveau crédit d'impôts fonciers de l'Ontario.

Amélioration de l'accès aux comptes immobilisés

On propose aussi dans le présent budget d'apporter des modifications aux comptes immobilisés afin de donner aux personnes âgées et aux autres Ontariennes et Ontariens plus de souplesse pour accéder aux fonds de ces comptes :

- faire passer de 25 % à 50 % la part des fonds contenus dans un fonds ontarien de revenu viager pouvant être retirée;
- abolir pendant deux ans les frais de demande d'accès pour cause de difficultés financières.

Le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*, renferme plus de renseignements sur les mesures de soutien offertes aux personnes âgées.

OBTENIR UN TRAITEMENT ÉQUITABLE POUR L'ONTARIO

Depuis 2003, le gouvernement provincial mène une campagne en vue d'obtenir un traitement équitable pour l'Ontario. Le gouvernement fédéral a donné suite à certaines préoccupations de l'Ontario et les deux ordres de gouvernement prennent des mesures pour aider la population de la province à faire face aux difficultés économiques actuelles. En cette période d'incertitude économique, les Ontariennes et Ontariens s'attendent à une collaboration des différents ordres de gouvernement.

L'Ontario a lutté pour que le financement fédéral des services de santé, de l'éducation postsecondaire et des services sociaux dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) soit équitable pour toute la population du Canada. En 2007-2008, le gouvernement fédéral a adopté le principe d'un montant égal par habitant pour les montants versés dans le cadre du TCPS.

Comparativement à 2008-2009, l'Ontario dépensera plus de 1,8 milliard de dollars supplémentaires dans le secteur de la santé grâce notamment à une augmentation de 841 millions de dollars des fonds auxquels il a droit au titre du TCS. Cette augmentation comprend la somme de 489 millions de dollars en 2009-2010 pour que l'Ontario obtienne le même financement par habitant que les autres provinces qui reçoivent des paiements de péréquation. Elle permettra de fournir une aide aux hôpitaux de la province et de hausser le financement de l'Assurance-santé de l'Ontario.

En 2009-2010, l'Ontario recevra également 347 millions de dollars en paiement de péréquation, montant qui équivaut au financement fédéral qui s'évapore au titre des transports en commun et des réductions des temps d'attente pour des services médicaux.

La province a un plan visant à stimuler l'économie ontarienne et à créer des emplois, mais il peut faire beaucoup plus et agir plus rapidement en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Nécessité d'un partenariat avec le gouvernement fédéral pour soutenir les travailleurs ontariens

Malgré les améliorations qui y ont été apportées récemment, le Programme d'assurance-emploi (a.-e.) continue de préoccuper l'Ontario. Près de 70 % des Ontariennes et des Ontariens au chômage ne reçoivent pas de prestations régulières totales d'a.-e. Cela s'explique surtout par le fait que le programme n'est pas adapté à l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre ontarienne. En 2008, les prestations régulières totales par personne au chômage étaient de 5 490 $ en Ontario

L'Ontario a apporté une importante contribution nette à l'a.-e. en 2008 — **Graphique 10**

Part des cotisations à l'a.-e. et des personnes au chômage par rapport aux prestations d'a.-e. et aux services de formation reçus

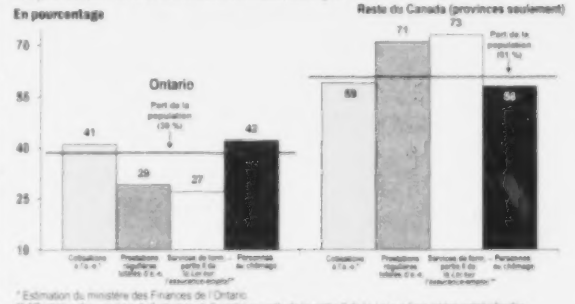

* Estimation du ministère des Finances de l'Ontario.
** Affectation des services de formation et d'emploi en vertu de la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi fondée sur l'exercice 2008-2009.
Sources : Statistique Canada, ministère des Finances du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

OBTENIR UN TRAITEMENT ÉQUITABLE POUR L'ONTARIO

Depuis 2003, le gouvernement provincial mène une campagne en vue d'obtenir un traitement équitable pour l'Ontario. Le gouvernement fédéral a donné suite à certaines préoccupations de l'Ontario et les deux ordres de gouvernement prennent des mesures pour aider la population de la province à faire face aux difficultés économiques actuelles. En cette période d'incertitude économique, les Ontariennes et Ontariens s'attendent à une collaboration des différents ordres de gouvernement.

L'Ontario a lutté pour que le financement fédéral des services de santé, de l'éducation postsecondaire et des services sociaux dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) soit équitable pour toute la population du Canada. En 2007-2008, le gouvernement fédéral a adopté le principe d'un montant égal par habitant pour les montants versés dans le cadre du TCPS.

Comparativement à 2008-2009, l'Ontario dépensera plus de 1,8 milliard de dollars supplémentaires dans le secteur de la santé grâce notamment à une augmentation de 841 millions de dollars des fonds auxquels il a droit au titre du TCS. Cette augmentation comprend la somme de 489 millions de dollars en 2009-2010 pour que l'Ontario obtienne le même financement par habitant que les autres provinces qui reçoivent des paiements de péréquation. Elle permettra de fournir une aide aux hôpitaux de la province et de hausser le financement de l'Assurance-santé de l'Ontario.

En 2009-2010, l'Ontario recevra également 347 millions de dollars en paiement de péréquation, montant qui équivaut au financement fédéral qui s'évapore au titre des transports en commun et des réductions des temps d'attente pour des services médicaux.

La province a un plan visant à stimuler l'économie ontarienne et à créer des emplois, mais il peut faire beaucoup plus et agir plus rapidement en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Nécessité d'un partenariat avec le gouvernement fédéral pour soutenir les travailleurs ontariens

Malgré les améliorations qui y ont été apportées récemment, le Programme d'assurance-emploi (a.-e.) continue de préoccuper l'Ontario. Près de 70 % des Ontariennes et des Ontariens au chômage ne reçoivent pas de prestations régulières totales d'a.-e. Cela s'explique surtout par le fait que le programme n'est pas adapté à l'évolution des besoins de la main-d'oeuvre ontarienne. En 2008, les prestations régulières totales par personne au chômage étaient de 5 490 $ en Ontario

L'Ontario a apporté une importante contribution nette à l'a.-e. en 2008 — Graphique 10

Part des cotisations à l'a.-e. et des personnes au chômage par rapport aux prestations d'a.-e. et aux services de formation reçus

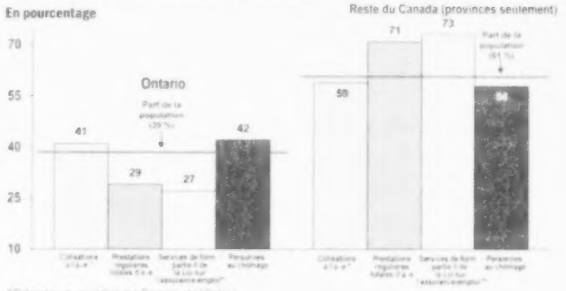

comparativement à des prestations moyennes de 9 560 $ dans les autres provinces, une différence de 4 070 $ ou de 43 %.

Les travailleurs et les employeurs ontariens contribuent davantage au Programme d'a.-e. que ne le font ceux des autres provinces canadiennes. Depuis des années, les Ontariennes et Ontariens apportent une contribution disproportionnée à ce programme fédéral. Ils demandent maintenant d'avoir accès à cet investissement. On prévoit que la part de l'Ontario du financement total des programmes d'emploi et des services de formation versé dans le cadre de l'a.-e. sera d'environ 30 % l'an prochain, comparativement à 27 % en 2008-2009. Toutefois, cette bonification prendra fin après deux ans et demeure nettement inférieure à la proportion des chômeurs canadiens qui habitent en Ontario, qui est de 42 %.

L'Ontario demande au gouvernement fédéral de s'assurer que les Ontariennes et Ontariens ont un accès équitable au Programme d'a.-e., particulièrement en cette période économique difficile. Le gouvernement fédéral devrait également revoir et modifier la formule de financement de l'a.-e. en ce qui concerne les programmes de formation pour qu'elle soit adaptée aux conditions actuelles du marché du travail.

Nécessité d'un partenaire fédéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

En 2006, le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de mettre fin à l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Comme le dernier paiement fédéral a été versé en 2006-2007, l'Ontario peut soutenir près de 8 500 places de garderie dans la province jusqu'en 2009-2010.

Toutefois, à compter de 2010-2011, l'Ontario doit obtenir un engagement permanent du gouvernement fédéral pour pouvoir maintenir ces places de garderie. La province lui demande donc de revoir sa décision de mettre fin à l'accord. Le gouvernement fédéral doit prendre de nouvelles mesures de financement pour appuyer la garde d'enfants.

GOUVERNEMENT AXÉ SUR LA COMPÉTITIVITÉ

Malgré les défis financiers découlant du ralentissement économique, le gouvernement ne mettra pas en péril les services publics essentiels. En fait, sa gestion prudente protège les services et les emplois.

Le gouvernement a déjà réalisé des progrès notables pour ce qui est de moderniser l'administration publique et de contenir la croissance de ses dépenses. Grâce à une rationalisation accrue des processus, à la réduction des coûts administratifs, à une meilleure utilisation de la technologie et à des initiatives continues d'évitement et de réduction des coûts, le gouvernement a repéré des économies de 806 millions de dollars dans son budget de 2007. En poursuivant ses initiatives axées sur l'efficience, le gouvernement de l'Ontario a réduit ses frais administratifs généraux, qui sont passés de 15 % de toutes les dépenses gouvernementales en 2003-2004 à 12 % en 2007-2008, ce qui place l'Ontario bon deuxième au Canada en ce qui a trait au taux d'efficience.

Le gouvernement a également obtenu des gains d'efficience dans ses interactions quotidiennes avec le public. Lors des consultations prébudgétaires récentes, le ministre des Finances a mis à l'essai de nouvelles manières novatrices d'échanger avec le public et de le consulter. Contact Nord, un réseau de centres d'éducation et de formation à distance, relie 90 collectivités du Nord de l'Ontario. Le projet pilote a permis au ministre de consulter plus d'une collectivité à la fois. Encouragé par le succès remporté, le gouvernement aura davantage recours à la technologie de Contact Nord lors de ses prochaines consultations, ce qui permettra de réduire les frais de déplacement et de faire participer un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens de partout dans la province.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2008*, le gouvernement a instauré de nouvelles initiatives de gestion des dépenses qui lui ont permis d'économiser une somme évaluée à 111 millions de dollars au cours des cinq derniers mois de l'exercice 2008-2009, dépassant ainsi de près de 3 millions de dollars son objectif initial. Ces économies ont été réalisées grâce à diverses mesures comme la réduction des frais de déplacement et d'experts-conseils; le gel de l'achat de véhicules du gouvernement; le gel des améliorations locatives et de son empreinte immobilière actuelle; ainsi que l'intensification des pratiques écologiques en milieu de travail afin de réduire les frais d'impression, de copie et de télécopie. Le total des charges provinciales a augmenté de 0,8 % seulement en 2008-2009 par rapport à 2007-2008 et de 1,2 % seulement par rapport aux prévisions du budget de 2008. Ce résultat témoigne de l'engagement du gouvernement de maîtriser les dépenses tout en protégeant les services publics clés en cette période d'incertitude économique.

Outre les mesures d'amélioration de l'efficience lancées à l'automne de 2008, le présent budget prévoit d'autres initiatives pour gérer les finances de la province en visant des économies de 1 milliard de dollars en 2011-2012.

Le gouvernement a déjà réalisé des économies considérables. Les résultats positifs obtenus à cet égard, les pratiques d'efficience novatrices et la maîtrise des dépenses globales aideront le gouvernement à équilibrer le budget d'ici 2015-2016. En excluant les montants qui ne font pas partie des dépenses de base, comme ceux engagés pour mettre en oeuvre immédiatement des mesures visant à protéger et à créer des emplois, la croissance des charges de programmes de base sera maintenue à 3,6 % par année en moyenne entre 2008-2009 et 2011-2012, ce qui est inférieur au taux moyen prévu de croissance des revenus, qui est de 3,8 % par année au cours de cette période. De même, la croissance des charges de programmes sera maintenue à 2,3 % par année en moyenne entre 2011-2012 et 2015-2016, ce qui est inférieur au taux prévu de croissance des revenus, qui est de 4,6 % au cours de la même période.

En décembre 2008, le gouvernement a réitéré son engagement d'utiliser avec prudence l'argent des contribuables en annonçant des mesures qui réduisent les dépenses en salaires dans le secteur public. Les sous-ministres et les cadres supérieurs qui gagnent 150 000 $ ou plus par année verront la hausse de leur salaire de base et de leur échelle salariale limitée à 1,5 % en 2009-2010. Le présent budget propose des modifications à la *Loi sur l'Assemblée législative* qui, si elles sont mises en oeuvre, gèleront le salaire annuel des députés provinciaux à leur niveau actuel pour cet exercice.

L'automne dernier, les effectifs de la fonction publique de l'Ontario (FPO) ont été gelés à 68 645 équivalents temps plein. Dans cette foulée, le présent budget propose de rendre la FPO plus efficiente en réduisant sa taille de 5 % sur trois ans par attrition et par d'autres mesures. Le gouvernement reconnaît le travail important qu'accomplissent les fonctionnaires dans la prestation de services essentiels aux citoyens et fait preuve de leadership en cette période économique difficile.

Par ailleurs, le gouvernement propose de modifier la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale* pour en clarifier certains articles. En vertu de ces modifications, les membres du Conseil exécutif ne seraient pas autorisés à figurer dans les annonces publicitaires diffusées à la télévision, à la radio, dans les imprimés, dans les cinémas et dans les services de transport en commun qui sont payées par le gouvernement de l'Ontario ni dans les documents imprimés qui sont distribués aux ménages ontariens et dont les coûts de distribution sont payés par le gouvernement de l'Ontario.

Le gouvernement proposera également des modifications à la *Loi de 2006 sur la négociation collective relative à la Police provinciale de l'Ontario* et à la *Loi sur les services policiers* pour mettre en oeuvre les ententes conclues avec les agents de négociation du gouvernement, qui modernisent le cadre des relations de travail de la fonction publique de l'Ontario.

Investir dans la cybersanté

En septembre 2008, le gouvernement créait un nouvel organisme, Cybersanté Ontario, pour diriger la mise en oeuvre d'une stratégie coordonnée en matière de cybersanté et la création d'un dossier médical électronique pour la population de l'Ontario d'ici 2015. Les dossiers médicaux électroniques amélioreront l'échange de renseignements sur la santé, ce qui se traduira par de meilleurs soins aux patients et un système de santé plus efficace et plus efficient.

Dans un premier temps, la stratégie de cybersanté de l'Ontario portera sur trois priorités :

- établir un registre du diabète pour aider les diabétiques et leurs fournisseurs de soins à contrôler et à gérer le diabète plus efficacement afin de réduire les complications et les coûts connexes;
- mettre en oeuvre un système de gestion en ligne des médicaments sur ordonnance afin de réduire au minimum les effets indésirables des médicaments pouvant être évités;
- élaborer un système électronique d'orientation et de jumelage des ressources dans les hôpitaux de l'Ontario pour mieux gérer les temps d'attente dans les salles d'urgence et accélérer le renvoi des patients vers les soins dont ils ont besoin.

Ces initiatives conduiront à l'amélioration de la qualité des soins que reçoivent les Ontariennes et Ontariens, amélioreront les résultats et aideront à limiter les coûts de santé.

AchatsOntario

Dans le budget de 2004, le gouvernement a annoncé AchatsOntario, un programme important ayant pour but de réduire les coûts globaux d'approvisionnement en services du secteur parapublic et d'affecter les économies ainsi réalisées aux services de première ligne.

AchatsOntario est un programme novateur conçu pour réaliser des économies sur les achats de produits et de services dans le secteur parapublic, évalués à 10 milliards de dollars par année. Comme plus de 40 % de ces achats se font dans le secteur de la santé, les initiatives réalisées jusqu'à maintenant dans le cadre d'AchatsOntario ont porté surtout sur l'automatisation des processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement, la réduction des chevauchements et l'uniformisation des modes de sourçage, d'achat et de paiement des produits dans les hôpitaux.

Les hôpitaux ont réalisé des économies, accru leur productivité et libéré des fonds dont ils avaient grandement besoin pour appuyer les services de première ligne. Jusqu'à maintenant, AchatsOntario a permis aux entités du secteur parapublic de réaffecter 45 millions de dollars des économies réalisées aux services de première ligne. Ce programme devrait entraîner des économies annuelles de 100 millions de dollars d'ici 2011-2012.

Le gouvernement de l'Ontario proposera une loi afin d'accroître la portée du programme AchatsOntario et d'apporter des améliorations importantes au chapitre de la responsabilité financière. Cette loi ferait fond sur la réussite des initiatives d'achats collectifs en réunissant un plus grand nombre de partenaires du secteur

parapublic afin de tirer parti des avantages découlant des pratiques de premier plan en matière de gestion novatrice de la chaîne d'approvisionnement, de réduire les coûts d'approvisionnement et d'affecter les économies réalisées aux services publics essentiels. Toutes les principales entités du secteur parapublic financées par les contribuables ontariens seraient visées par la loi, qui exigerait que la plupart d'entre elles unissent leurs efforts lorsqu'elles achètent des produits et des services communs. On prévoit que, grâce au mandat renforcé du programme AchatsOntario, cette approche coordonnée et intégrée en matière d'approvisionnement entraînera des économies de 200 millions de dollars par année au cours des trois premières années de fonctionnement. Une telle approche est sensée en cette période où les fonds pouvant être affectés aux activités de fonctionnement des partenaires du secteur parapublic sont si précieux.

Le secteur parapublic a un vaste pouvoir d'achat et la loi proposée en ferait bénéficier tous les Ontariens et toutes les Ontariennes. En rendant certaines activités d'approvisionnement obligatoires, comme l'achat collectif de produits et de services, le gouvernement de l'Ontario réduirait les coûts tout en préservant, voire en améliorant, la qualité des services de première ligne. Il pourrait également faciliter la réalisation d'initiatives qui sont importantes pour la population de l'Ontario comme l'achat de produits et de services verts.

CHAPITRE II

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET PLAN FINANCIER DE L'ONTARIO

Section A : Aperçu

Budget de 2009 – Les chiffres en bref			Tableau 1
Économie de l'Ontario		**Finances de la province**	
Croissance prévue du PIB réel, 2009	(2,5 %)	Déficit provisoire 2008-2009	3,9 G$
Croissance moyenne du secteur privé, 2009	(2,4 %)	Prévision des revenus 2009-2010	96,0 G$
Croissance prévue du PIB réel, 2010	2,3 %	Prévision des charges 2009-2010	108,9 G$
Emplois depuis octobre 2003	325 700	Réserve de 2009-2010	1,2 G$
PIB réel (2008 par rapport à 2003)	10,3 %	Rapport dette[1]-PIB (2003-2004)	25,2 %
Revenu réel disponible (2008 par rapport à 2003)	17,9 %	Rapport dette-PIB (2008-2009)	18,4 %

[1] La dette s'entend du déficit accumulé.

Le présent chapitre traite des perspectives économiques de l'Ontario et du plan financier du gouvernement.

Les perspectives économiques à l'échelle mondiale se sont gravement détériorées au cours des derniers mois. L'économie américaine, d'une importance capitale pour l'Ontario puisqu'elle est la destination de la majeure partie de ses exportations, connaît l'un des pires ralentissements de son histoire. L'Ontario n'est pas à l'abri des pressions exercées à l'échelle internationale et la récession actuelle devrait durer pendant toute la première moitié de 2009.

Croissance du PIB réel de l'Ontario — Graphique 1

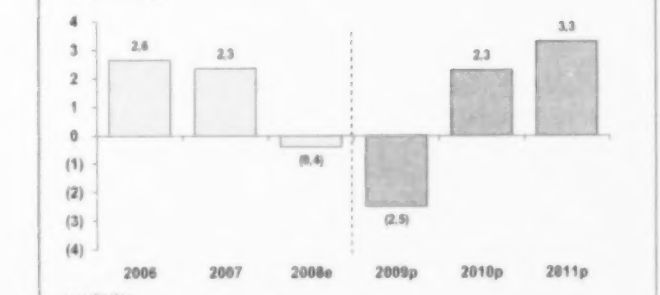

e = estimation
p = projection de planification du ministère des Finances
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

La croissance de l'économie mondiale devrait reprendre au cours de la prochaine année, grâce surtout aux mesures budgétaires et monétaires vigoureuses qu'ont prises les gouvernements nationaux et les banques centrales partout dans le monde. En Ontario, la reprise devrait suivre le même parcours que celui des États-Unis, la croissance s'amorçant pendant la seconde moitié de 2009 et gagnant du terrain en 2010 et 2011.

Conscient des défis économiques que l'Ontario doit relever, le gouvernement a choisi de réitérer son engagement à fournir et à protéger les services publics clés. Compte tenu de l'incidence du ralentissement économique mondial, soudain et inattendu, sur les perspectives de revenus et les perspectives économiques, la province prévoit actuellement un déficit de 3,9 milliards de dollars en 2008-2009. Réagissant au ralentissement, le gouvernement est déterminé à protéger les emplois existants et à en créer de nouveaux ainsi qu'à investir dans les secteurs prioritaires clés tout en veillant à ce que la croissance annuelle moyenne des charges de programmes de base soit maintenue à 3,6 % comparativement à une croissance projetée des revenus de 3,8 % entre 2008-2009 et 2011-2012. La province prévoit donc des déficits diminuant progressivement pour passer de 14,1 milliards de dollars en 2009-2010 à 12,2 milliards de dollars en 2010-2011 et à 9,7 milliards de dollars en 2011-2012, et s'attend à revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2015-2016.

Plan financier de l'Ontario **Graphique 2**

Solde financier

En milliards de dollars

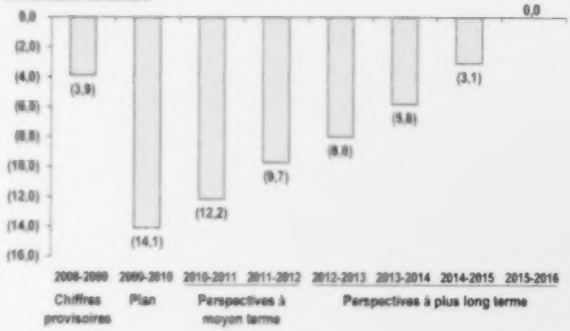

Section B : Résultats financiers provisoires de 2008-2009

Il y a plus de deux ans, le gouvernement reconnaissait les défis que la province aurait à relever en raison de la conjoncture économique mondiale et investissait dans la formation, l'infrastructure et les réductions de l'impôt des entreprises. En outre, réagissant à la détérioration soudaine et inattendue de la situation économique survenue à l'automne 2008, le gouvernement a pris des mesures immédiates pour continuer de gérer les finances de la province de façon responsable. Depuis lors, l'économie de l'Ontario continue de subir les contrecoups du ralentissement économique mondial, ce qui a donné lieu à une baisse marquée des revenus de la province. Le gouvernement prévoit maintenant un déficit de 3,9 milliards de dollars en 2008-2009.

Les variations des perspectives financières de 2008-2009 découlent principalement de la baisse de 3,5 milliards de dollars des revenus, représentant une diminution de 3,6 % par rapport aux prévisions du budget de 2008. Cependant, la croissance des charges totales a été contenue, celles-ci augmentant de seulement 0,8 % par rapport à 2007-2008 et de seulement 1,2 % en regard des prévisions budgétaires de 2008, ce qui témoigne de l'engagement du gouvernement de contenir les dépenses tout en protégeant les services publics clés en cette période d'incertitude économique.

Résultats financiers en cours d'exercice 2008-2009 (en millions de dollars) — **Tableau 2**

	Plan budgétaire	Provisoire	Variation en cours d'exercice
Revenus	96 920	93 427	(3 493)
Charges			
Programmes	87 279	88 463	1 184
Intérêt sur la dette	8 891	8 854	(37)
Total des charges	96 170	97 317	1 147
Réserve	750	–	(750)
Excédent/(Déficit)	0	(3 890)	(3 890)

La réserve de 750 millions de dollars a été utilisée pour contrebalancer les effets du ralentissement de la croissance économique sur les perspectives financières de l'Ontario.

Par rapport à la taille de son économie, le déficit de l'Ontario de 2008-2009 est l'un des plus faibles déficits au sein des pays industrialisés touchés par la crise économique. Cela met en relief l'engagement du gouvernement de protéger les emplois et de favoriser la croissance tout en continuant de gérer avec prudence les finances de la province.

Les résultats provisoires de 2008-2009 sont fondés sur les meilleurs renseignements disponibles au début de mars 2009. Puisqu'elles sont provisoires, ces projections risquent de changer. Les revenus et les charges réels de la province seront présentés dans les *Comptes publics de l'Ontario de 2008-2009*.

Compte tenu du rendement financier de la province et de la croissance plus faible que prévu du produit intérieur brut (PIB) cette année, on prévoit que le rapport déficit accumulé-PIB de l'Ontario s'établira à 18,4 % en 2008-2009 comparativement à 25,2 % en 2003-2004.

Déficit accumulé par rapport au PIB[1] **Graphique 3**

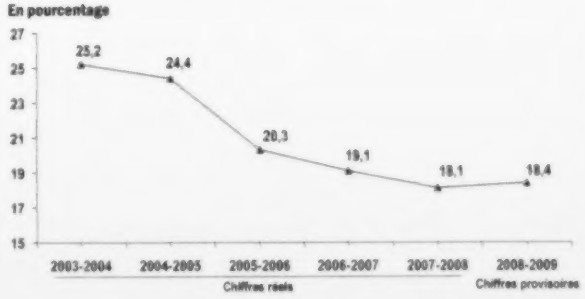

[1] L'importante diminution relevée en 2005-2006 est principalement attribuable à une réduction ponctuelle de 16,3 milliards de dollars du déficit accumulé de la province en raison de l'intégration des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges aux états financiers de la province, et elle correspond à l'écart entre l'actif et le passif des secteurs au 1er avril 2005.

REVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le total des revenus est estimé à 93 427 millions de dollars en 2008-2009, ce qui représente une baisse de 3 493 millions de dollars, soit 3,6 %, par rapport aux prévisions du budget de 2008. Cette baisse s'explique surtout par le fait que le taux de croissance économique a été plus faible en 2008 et 2009 que ce qui avait été prévu dans le budget de 2008.

Sommaire des variations des revenus depuis le budget de 2008 (en millions de dollars) — **Tableau 3**

		Chiffres provisoires 2008-2009
Revenus fiscaux		
Impôt des sociétés	(3 736)	
Impôt sur le revenu des particuliers	403	
Droits de cession immobilière	(292)	
Taxe de vente au détail	247	
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	216	
Tous les autres impôts et taxes	(370)	
		(3 532)
Gouvernement du Canada		108
Revenus tirés des entreprises publiques		
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	(315)	
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	123	
Toutes les autres entreprises publiques	(21)	
		(213)
Autres revenus non fiscaux		144
Total des variations des revenus		(3 493)

Variations des revenus

Voici les points saillants des variations des revenus en 2008-2009 par rapport aux prévisions du budget de 2008 :

- Les revenus tirés de l'**impôt des sociétés** devraient être inférieurs de 3 736 millions de dollars aux prévisions du budget de 2008, en raison surtout de la crise financière mondiale et de la croissance anémique des bénéfices des sociétés en 2008. La baisse des revenus découlant du traitement des déclarations de revenus de 2007 a également contribué à la diminution de l'impôt des sociétés.
- Les revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** devraient être supérieurs de 403 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2008, en raison surtout des revenus plus élevés découlant du traitement des déclarations de revenus de 2007 et de la croissance des traitements et salaires et de l'emploi en 2008. Ces revenus compensent amplement les effets négatifs de la croissance plus faible des traitements et salaires en 2009 et la diminution de certains revenus tels que le revenu tiré des gains en capital.
- Les revenus tirés des **droits de cession immobilière** devraient être inférieurs de 292 millions de dollars aux prévisions budgétaires de 2008, en raison surtout de la contraction plus prononcée que prévu du marché et des prix de revente de maisons en 2008.

- Les revenus tirés de la **taxe de vente au détail** devraient être supérieurs de 247 millions de dollars aux prévisions du budget de 2008, car les dépenses de consommation sont demeurées relativement fortes pendant la majeure partie de 2008 avant que la crise économique et financière mondiale n'affecte ces dépenses.

- Les **paiements tenant lieu d'impôts (électricité)** devraient être supérieurs de 216 millions de dollars aux prévisions du budget de 2008, en raison surtout des paiements plus élevés de l'Ontario Power Generation (OPG) dont le rendement d'exploitation a été meilleur que prévu. Les effets négatifs sur l'OPG des pertes subies par cette société à l'égard des fonds de l'Ontario Nuclear Funds Agreement ne changent pas les paiements tenant lieu d'impôts puisque ces pertes ne sont pas déductibles d'impôt.

- Les revenus tirés de **tous les autres impôts et taxes** devraient être inférieurs de 370 millions de dollars, en raison des conditions économiques plus difficiles que prévu. Cette différence s'explique notamment par la baisse des revenus tirés de l'impôt sur l'exploitation minière attribuable à la chute prononcée des prix des matières premières à l'échelle mondiale en 2008-2009 et par la diminution des revenus tirés des taxes sur les carburants et l'essence attribuable à la faiblesse de l'économie et aux prix élevés de l'essence et du diesel à la pompe au cours de la première moitié de 2008-2009.

- Les **transferts provenant du gouvernement du Canada** devraient être de 108 millions de dollars supérieurs aux prévisions. Cette hausse est attribuable surtout aux paiements fédéraux de 150 millions de dollars liés à l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés qui ont été comptabilisés en 2008-2009 plutôt qu'en 2007-2008. Le financement prévu dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé (TCS) devrait être de 55 millions de dollars supérieur à ce qui avait été estimé, principalement parce qu'en 2008, la part ontarienne de l'assiette fiscale canadienne a été moins importante que prévu, ce qui a eu pour effet d'augmenter la part du financement fédéral revenant à l'Ontario. Par ailleurs, l'augmentation des paiements de transfert fédéraux est en partie neutralisée par le fait que les paiements au titre du programme d'infrastructure ont été moins élevés que prévu et que les fonds versés dans le cadre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux ont été légèrement inférieurs.

- Les **revenus nets tirés des entreprises publiques** devraient être de 213 millions de dollars inférieurs aux prévisions du budget de 2008. On estime que les revenus nets combinés de Hydro One Inc. (HOI) et de l'OPG seront inférieurs de 315 millions de dollars à ce qui avait été prévu dans le budget de 2008, en raison surtout des pertes essuyées par l'OPG à l'égard des fonds de l'Ontario Nuclear Funds Agreement, pertes attribuables au rendement plus faible que prévu des marchés des capitaux. Ces pertes seront en partie compensées par un meilleur rendement d'exploitation. La Société des loteries et des jeux de l'Ontario a constaté une hausse de revenus qui s'explique surtout par un rendement supérieur dans tous les grands secteurs d'activité. Les revenus nets de toutes les autres entreprises publiques, y compris la Régie des alcools de l'Ontario, ont été légèrement inférieurs aux prévisions du budget de 2008.

- Les **autres revenus non fiscaux** devraient être de 144 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2008, en raison surtout du recouvrement plus élevé que prévu des dépenses de l'année précédente, de la vente d'électricité et des autres droits perçus pour les licences et permis. Ces augmentations sont en partie neutralisées par la baisse des revenus tirés des redevances, des ventes et locations et de la redevance de liquidation de la dette (électricité). Les revenus tirés de la vente d'électricité découlent des contrats actuels avec les producteurs privés d'électricité et sont neutres sur le plan financier, puisqu'ils sont totalement contrebalancés par des charges plus élevées découlant de l'achat d'énergie par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) aux producteurs privés d'électricité.

CHARGES AU COURS DE L'EXERCICE

On prévoit actuellement que le total des charges en 2008-2009 sera de 97 317 millions de dollars, une hausse de 1 147 millions de dollars, soit 1,2 %, par rapport aux prévisions du budget de 2008. Cette hausse est surtout attribuable aux mesures que continue à prendre le gouvernement afin de protéger les services publics clés.

Sommaire des variations des charges depuis le budget de 2008 (en millions de dollars) — **Tableau 4**

	Chiffres provisoires 2008-2009
Variations des charges de programmes	
Santé	274,5
Services sociaux, services à l'enfance et logement social	259,7
Éducation	143,2
Infrastructure et transports	142,2
Justice	125,1
Autres variations des charges de programmes	239,7
Total des variations des charges de programmes	**1 184,4**
Économies au titre de l'intérêt sur la dette	(37,0)
Total des variations des charges	**1 147,4**

Variations des charges

Voici les points saillants des variations des charges en 2008-2009 par rapport aux prévisions du budget de 2008 :

- Les charges des services de **santé** ont augmenté de 274,5 millions de dollars, en raison surtout de l'affectation de 540 millions de dollars supplémentaires à l'Assurance-santé de l'Ontario pour faire face à la hausse de l'utilisation qui a été plus élevée que prévu et de l'incidence du nouvel accord conclu avec l'Ontario Medical Association (OMA). Les fonds supplémentaires affectés à l'Assurance-santé ont été contrebalancés en partie par les économies réalisées au chapitre des programmes de médicaments, des programmes de santé publique et d'autres programmes provinciaux du secteur de la santé.
- Les charges pour **les services sociaux, les services à l'enfance et le logement social** ont augmenté de 259,7 millions de dollars, surtout pour appuyer la prestation de programmes s'adressant aux personnes vulnérables, notamment l'aide sociale et les services de protection de l'enfance.
- Les charges en **éducation** ont augmenté d'un montant net de 143,2 millions de dollars, en raison surtout de l'affectation de 279,9 millions de dollars supplémentaires pour financer la hausse des salaires du personnel de ce secteur prévue dans le budget de 2008 et devant être défalquée à partir du fonds de prévoyance. Ce secteur réalise des économies provenant des impôts fonciers scolaires plus élevés que prévu ainsi que des mesures de compression des dépenses annoncées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2008* reportant des projets moins urgents d'amélioration des immobilisations scolaires.
- Les charges relatives à **l'infrastructure et aux transports** ont augmenté de 142,2 millions de dollars en raison surtout du financement supplémentaire des vérifications et des mesures

d'amélioration du rendement énergétique réalisées dans le cadre du Programme d'économies d'énergie domiciliaire, du devancement de projets d'infrastructure de transport, des dépenses supplémentaires engagées dans le cadre du projet d'amélioration du permis de conduire et des mesures législatives sur la sécurité routière déposées à l'automne 2008.

- Les charges du secteur de la **justice** ont augmenté de 125,1 millions de dollars, en raison surtout du financement de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, des initiatives visant la sécurité communautaire et des enquêtes publiques.
- Les **autres charges de programmes** ont augmenté d'une somme nette de 239,7 millions de dollars en 2008-2009, ce qui représente le reste des variations des charges de programmes. Sont compris l'augmentation des dépenses de différents organismes fusionnés et l'achat d'électricité auprès de producteurs privés par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Cette augmentation des charges au titre de l'achat d'électricité est neutre sur le plan financier puisqu'elle est entièrement contrebalancée par la hausse des revenus provenant de la vente d'électricité. Le fonds de prévoyance pour le fonctionnement a été maintenu à 250,0 millions de dollars.
- L'**intérêt sur la dette**, qui se chiffre à 8 854,0 millions de dollars, est inférieur de 37,0 millions de dollars aux prévisions du budget de 2008. Cette fluctuation découle de l'incidence de la baisse des taux d'intérêt et de la gestion efficiente du programme d'emprunt, mais elle est en partie neutralisée par l'augmentation des emprunts contractés surtout pour financer le déficit.

Section C : Perspectives économiques de l'Ontario

APERÇU

La présente section décrit les perspectives macroéconomiques actuelles de l'Ontario, sur lesquelles est fondé le plan financier. Les principales hypothèses qu'a utilisées le ministère des Finances aux fins de la planification économique sont inférieures aux prévisions du secteur privé qui étaient disponibles lorsque les hypothèses économiques ont été mises au point le 13 mars 2009.

L'économie de l'Ontario a été touchée par le ralentissement économique mondial, causé notamment par la récession qui frappe les États-Unis et la turbulence accrue des marchés des capitaux.

Perspectives économiques de l'Ontario **Tableau 5**
(en pourcentage)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009p	2010p	2011p
Croissance du PIB réel	2,6	2,8	2,6	2,3	(0,4)e	(2,5)	2,3	3,3
Croissance du PIB nominal	4,7	4,0	4,3	4,5	1,7e	(2,4)	3,6	4,7
Croissance de l'emploi	1,7	1,3	1,5	1,6	1,4	(2,0)	0,8	1,6
Inflation de l'IPC	1,9	2,2	1,8	1,8	2,3	0,4	1,9	2,0

e = estimation; p = projection de planification du ministère des Finances.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les perspectives économiques demeurent soumises à un niveau inhabituel d'incertitude. L'ampleur de la reprise en Ontario et le moment où elle se produira dépendent de la gravité et de la durée du ralentissement économique mondial actuel.

Les perspectives du ministère des Finances comprennent une baisse de 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) réel de l'Ontario en 2009. Le PIB réel a diminué à la fin de 2008 et devrait chuter pendant les deux premiers trimestres de 2009. La croissance devrait reprendre au cours de la seconde moitié de 2009 et se raffermir pendant les années suivantes, le PIB réel devant afficher une hausse de 2,3 % en 2010 et de 3,3 % en 2011, ces taux ayant été établis à des fins de planification. La reprise économique aux États-Unis, les efforts du gouvernement pour fournir des emplois dès aujourd'hui et pour demain, la faiblesse des taux d'intérêt et les mesures prises pour améliorer le fonctionnement du marché du crédit mondial devraient se traduire par un redressement au milieu de 2009. La situation de l'emploi devrait également s'améliorer, puisque l'on s'attend à ce que 161 000 emplois nets soient créés en 2010 et 2011.

LES IMPORTANTS DÉFIS DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE L'ONTARIO

Le secteur de l'automobile est une composante importante de l'économie ontarienne, générant des investissements et fournissant de nombreux emplois dans maintes collectivités de la province. Une industrie de l'automobile dynamique et concurrentielle demeurera un élément important de l'assise industrielle de l'Ontario à l'avenir.

Le secteur de l'automobile de l'Ontario est durement touché par la chute marquée de la demande, les exportations ontariennes d'automobiles et de pièces ayant accusé une baisse de 22,8 % en 2008. Le secteur de l'automobile représentait environ 3,7 % du PIB de l'Ontario en 2008, relativement à 6,1 % en 1999. Ce secteur employait quelque 150 000 Ontariennes et Ontariens en 2008, ce qui représentait 2,3 % de la population active totale, soit une baisse par rapport au sommet de 3,5 % atteint en 2002. On s'attend à ce que l'industrie de l'automobile continue à faire face à des difficultés pendant toute l'année 2009. Selon les données les plus récentes publiées dans les *Blue Chip Economic Indicators*, le nombre de véhicules légers vendus aux États-Unis devrait diminuer pour passer de 13,2 millions en 2008 à 10,3 millions en 2009, ce qui représente une baisse de 22,0 %, les prévisions se situant entre 8,6 et 12,5 millions de véhicules.

Il y a lieu de s'attendre à une reprise du secteur ontarien de l'automobile après 2009. Selon les *Blue Chip Economic Indicators*, les ventes de véhicules aux États-Unis devraient augmenter et passer à 12,3 millions de véhicules en 2010 et à 14,0 millions en 2011.

L'Ontario est touché par le ralentissement économique mondial

L'Ontario subit les contrecoups du ralentissement soudain de l'économie mondiale. Tous les pays du G-7 sont maintenant en récession; leur PIB réel s'est fortement contracté au quatrième trimestre de la dernière année et d'autres baisses sont prévues pendant la première moitié de 2009. Selon l'organisme Consensus Economics, le taux de croissance à l'échelle mondiale devrait chuter de 1,6 % en 2009, comparativement à la croissance de 2,0 % enregistrée en 2008. Il s'agirait du ralentissement le plus marqué depuis la Deuxième Guerre mondiale. On s'attend à ce que dans tous les pays du G-7, la production recule en 2009. Le fléchissement touche de plus en plus les pays à marché émergent. En Chine et dans d'autres économies émergentes, les exportations fléchissent à cause de la baisse de la demande.

Croissance économique du G-7, 2009 — Graphique 4

Croissance moyenne du PIB réel
En pourcentage

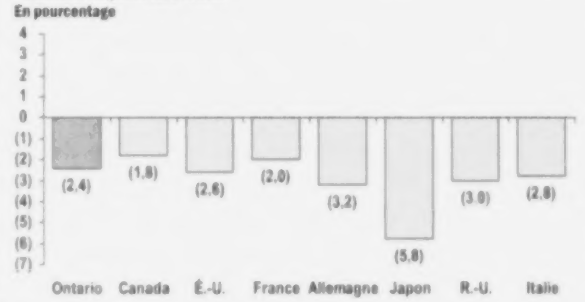

Sources : Blue Chip Economic Indicators (mars 2009), Consensus Economics (mars 2009) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2009).

Plusieurs facteurs devraient favoriser la reprise de l'économie mondiale et contribuer à l'accélération de la croissance économique. D'importantes mesures de stimulation financière à l'échelle nationale conjuguées à de faibles taux d'intérêt encourageront les dépenses des entreprises et des ménages à l'échelle mondiale. Les mesures visant à stabiliser le secteur financier devraient favoriser l'amélioration des conditions de crédit mondiales. Cela accroîtra la confiance et augmentera la disponibilité du crédit pour les entreprises et les consommateurs. La croissance mondiale devrait reprendre pour atteindre 2,1 % en 2010.

Croissance économique du G-7, 2010 — Graphique 5

Croissance moyenne du PIB réel
En pourcentage

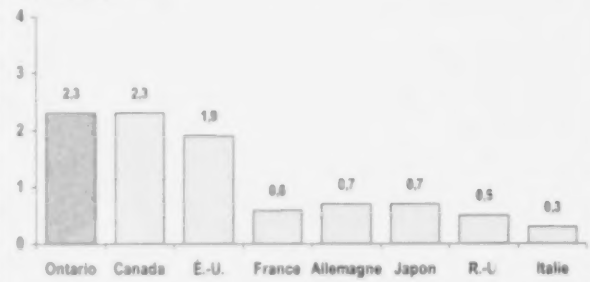

Sources : Blue Chip Economic Indicators (mars 2009), Consensus Economics (mars 2009) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2009).

Évolution récente de la conjoncture en Ontario

Le ralentissement de la demande américaine et mondiale, en particulier en ce qui a trait aux automobiles, conjugué aux turbulences que connaissent les marchés des capitaux mondiaux, freine l'activité économique en Ontario. Il en résulte une baisse des exportations nettes, une hausse du taux de chômage et un ralentissement de la croissance des revenus et des dépenses de consommation.

Le PIB réel de l'Ontario s'est contracté de 0,4 % environ en 2008, après avoir affiché une hausse modérée de 2,3 % en 2007. Le principal frein à la croissance est le recul des exportations, principalement dans le secteur de l'automobile où elles ont diminué de plus de 7 % en 2008. Les importations ont également connu un recul, encore attribuable surtout au secteur de l'automobile, mais moins marqué toutefois que la baisse des exportations. Par conséquent, la balance commerciale internationale et interprovinciale de l'Ontario s'est gravement détériorée en 2008, passant d'un excédent de 12,4 milliards de dollars en 2007 à un déficit de 74,2 millions de dollars en 2008.

Le rendement économique de l'Ontario a fléchi à l'automne 2008, en raison de la turbulence sur les marchés des capitaux mondiaux et de la récession américaine. Les dépenses de consommation réelles ont chuté d'environ 1,0 % au quatrième trimestre. Le marché de l'habitation s'est également affaibli à la fin de 2008 et au début de 2009. Les mises en chantier ont diminué de 9,5 % au quatrième trimestre de 2008 et de 25,0 % de plus pendant les deux premiers mois de 2009. Le marché de la revente s'est contracté de 23,6 % au cours du dernier trimestre de 2008 et de 4,5 % de plus en janvier.

Pertes d'emplois généralisées — Graphique 6

Variation en pourcentage sur 12 mois, janvier 2009

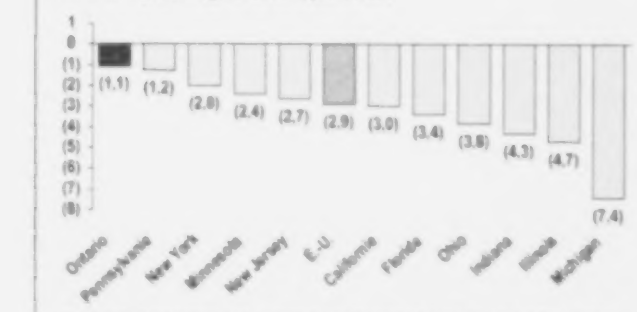

Note : Le nombre total d'emplois aux É.-U. est tiré de l'enquête sur l'état de la population et les chiffres sur l'emploi dans les États proviennent des statistiques locales sur le chômage.
Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics.

Après une diminution relativement faible au quatrième trimestre de 2008, le marché de l'emploi en Ontario a continué de fléchir ces deux derniers mois, accusant une perte de 71 000 emplois nets en janvier et de 35 000 en février 2009. Le taux de chômage en Ontario a donc augmenté, passant de 7,2 % en décembre 2008 à 8,7 % en février 2009.

Prévisions du secteur privé

Le ministère des Finances interroge des prévisionnistes du secteur privé pour déterminer les hypothèses qu'il convient d'utiliser pour la planification. En raison de la détérioration rapide de la situation économique mondiale, les prévisionnistes du secteur privé ont fortement abaissé leurs projections au cours des derniers mois. Ils prévoient en moyenne une baisse de 2,4 % du PIB réel de l'Ontario en 2009. Les quelques prévisionnistes qui présentent des prévisions trimestrielles prévoient une contraction de l'économie pendant au moins trois trimestres, avec une baisse moyenne du rapport pic-creux de 3,3 %. Les prévisionnistes s'attendent à ce que la croissance s'améliore en 2010, mais les points de vue sont partagés à cet égard. Le Conference Board du Canada est le plus optimiste, prévoyant une croissance de 3,6 % en 2010, tandis que le Groupe Desjardins est le plus pessimiste, prévoyant une croissance de 1,0 % seulement.

Prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario (en pourcentage) — **Tableau 6**

	2009	2010	2011
Conference Board du Canada (février)	(1,2)	3,6	4,1
IHS Global Insight (février)	(2,9)	2,5	3,8
Centre for Spatial Economics (février)	(1,2)	3,4	2,5
Université de Toronto (février)	(2,1)	3,4	3,8
RBC Groupe financier (mars)	(1,9)	2,4	–
Groupe Banque Scotia (mars)	(2,9)	1,4	–
Groupe financier Banque TD (mars)	(2,7)	1,2	–
Groupe Desjardins (mars)	(3,3)	1,0	–
BMO Marchés des capitaux (mars)	(2,9)	2,1	–
Marchés mondiaux CIBC (mars)	(2,5)	2,0	–
Moyenne selon l'enquête sur les prévisions du secteur privé	**(2,4)**	**2,3**	**3,6**
Hypothèse de planification de l'Ontario	**(2,5)**	**2,3**	**3,3**

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (13 mars 2009).

Pour faire en sorte que les projections économiques soient raisonnables et responsables, le ministère des Finances consulte beaucoup les prévisionnistes du secteur privé. Le Conseil ontarien des prévisions économiques a été établi dans le cadre de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* pour qu'il fournisse des conseils sur les hypothèses et projections macroéconomiques. Les membres sont Peter Dungan de l'Université de Toronto, Glen Hodgson du Conference Board du Canada, Ernie Stokes du Centre for Spatial Economics et Dale Orr. Le ministre des Finances a rencontré les membres du Conseil et d'autres prévisionnistes du secteur privé dans le cadre du processus de préparation du budget de 2009. On a demandé aux membres du Conseil de passer en revue les hypothèses économiques du ministère des Finances en février 2009. Les membres qui ont été en mesure de donner suite à cette demande ont produit des lettres indiquant que les prévisions étaient raisonnables, au 27 février 2009. Les perspectives de planification de l'Ontario tiennent compte des révisions qui ont été apportées par la suite aux prévisions du secteur privé jusqu'au 13 mars 2009, date à laquelle les hypothèses économiques ont été établies aux fins du budget.

Facteurs externes qui influent sur la croissance de l'Ontario

Les perspectives économiques de l'Ontario sont grandement influencées par des facteurs externes tels que la croissance économique américaine, les prix du pétrole, le taux de change du dollar canadien et les taux d'intérêt. Le tableau qui suit résume les prévisions du secteur privé à cet égard.

Facteurs externes **Tableau 7**

Prévisions du secteur privé

	2009			2010			2011		
	Faible	Moy.	Élevé	Faible	Moy.	Élevé	Faible	Moy.	Élevé
Croissance du PIB réel des États-Unis (en pourcentage)	(3,4)	(2,6)	(1,4)	(0,2)	1,9	3,5	1,4	3,4	6,3
Pétrole brut (en $US le baril)	36,2	44,5	55,0	35,3	60,0	82,5	34,9	61,9	90,0
Dollar canadien (en cents américains)	75,4	79,5	83,5	77,6	84,8	94,3	78,2	87,5	94,3
Taux des bons du Trésor de trois mois (en pourcentage)	0,3	0,6	1,4	0,4	1,1	2,9	2,1	3,1	4,3
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement (en pourcentage)	2,5	2,9	3,7	2,6	3,3	4,1	3,5	4,4	4,9

Sources : Banque du Canada, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2009) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (13 mars 2009).

L'économie américaine

L'économie américaine connaît l'une des pires récessions de son histoire. La crise financière, qui a débuté dans le marché des hypothèques à risque élevé aux États-Unis, s'est accentuée à l'automne 2008, contribuant à un resserrement accru du crédit et amplifiant la volatilité des marchés des capitaux mondiaux. Les mises en chantier et les ventes de maisons neuves ont atteint un plancher record alors que les ventes et les prix des habitations existantes ont continué de diminuer. Les taux de saisies d'habitations hypothéquées continuent d'augmenter, ce qui entraîne un resserrement supplémentaire des normes de prêts des banques. Les pertes d'emplois et le resserrement du crédit se soldent par une baisse des dépenses de consommation, en particulier pour ce qui est des biens durables tels que les véhicules automobiles. Les entreprises ont de la difficulté à accéder au crédit pour financer des investissements et maintenir un fonds de roulement. Pour pallier à la détérioration des perspectives et aux turbulences continues sur les marchés des capitaux, la Réserve fédérale américaine a abaissé son objectif de taux directeur, qui est passé de 5,25 % en septembre 2007 à une fourchette de 0 à 0,25 % aujourd'hui. Le gouvernement des États-Unis a injecté des capitaux dans de nombreuses banques américaines dans le cadre de son plan Troubled Asset Relief Plan (TARP) et la Réserve fédérale a accru les liquidités dans le système financier. Ces mesures contribuent à améliorer le flux de crédit, mais le marché du crédit demeure tendu et il faudra un certain temps avant qu'il ne revienne à la normale.

Le gouvernement américain a pris des mesures vigoureuses pour sortir l'économie de la récession, notamment en adoptant l'*American Recovery and Reinvestment Act*. Les mesures de stimulation prévues comprennent des dépenses en infrastructure, des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les ménages à faible revenu et à revenu moyen, des réductions de l'impôt des sociétés pour stimuler les investissements ainsi que des transferts supplémentaires aux gouvernements des États. En outre, le Trésor américain a lancé un régime de stabilité pour les propriétaires d'habitations, le Homeowner Affordability and Stability Plan, qui contribuera à réduire les paiements hypothécaires pour de nombreux consommateurs et le nombre de saisies immobilières. La construction domiciliaire étant extrêmement faible actuellement aux États-Unis, les stocks d'habitations non vendues devraient diminuer. À mesure que les stocks s'épuisent, les mises en chantier et les prix des habitations devraient se stabiliser. La stabilisation et la reprise du marché immobilier américain devraient, en définitive, contribuer à ramener les conditions de crédit à la normale.

Comme il faudra du temps pour que ces initiatives prennent effet, on s'attend à ce que l'économie américaine recule pendant la première moitié de 2009, que la consommation et les investissements des entreprises continuent à fléchir et que les exportations se contractent. Dans l'ensemble, on prévoit que le PIB des États-Unis diminuera de 2,6 % en 2009. Avec la reprise économique, la croissance devrait s'accélérer et atteindre 1,9 % en 2010. Cependant, les perspectives demeurent soumises à un niveau inhabituel d'incertitude, en particulier quant à l'importance de la reprise et au moment où elle se produira. On ignore pour l'instant à quel moment le marché de l'habitation se stabilisera aux États-Unis et combien de temps il faudra pour que les conditions de crédit s'améliorent. Les points de vue sur les perspectives américaines sont partagés au regard de la croissance en 2009, et varient entre -3,4 % et -1,4 %. L'éventail de résultats possibles pour 2010 est même plus large, variant entre -0,2 % et 3,5 %.

Les prix du pétrole

Les prix du pétrole brut ont considérablement diminué, passant d'un record quotidien de 145 $US le baril en juillet 2008 à moins de 34 $US le baril en février 2009, une diminution de plus de 75 % en sept mois seulement, soit la baisse la plus importante jamais enregistrée. Le ralentissement marqué des économies américaine et mondiale contribue à faire baisser la demande et les prix du pétrole. La chute des prix du pétrole a incité l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à réduire sa production et les sociétés pétrolières à annuler ou à retarder leurs investissements de capitaux dans la prospection et le développement pétroliers, réduisant l'approvisionnement futur en pétrole. Par conséquent, il est possible que la production ne suffise pas à répondre rapidement à la demande accrue qui se produira lorsque la croissance mondiale reprendra, ce qui contribuera à la hausse des prix. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent, en moyenne, à ce que les prix du pétrole passent de 45 $US le baril en 2009 à 60 $US le baril en 2010 et à 62 $US le baril en 2011. Les points de vue sur les prix du pétrole sont très diversifiés, ce qui témoigne de l'incertitude qui règne concernant l'offre et la demande.

Prix du pétrole brut — **Graphique 7**

$US le baril, prix du pétrole au comptant : West Texas Intermediate

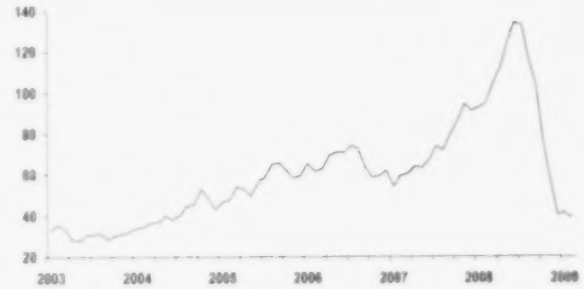

Source : New York Mercantile Exchange

Le dollar canadien

Le dollar canadien s'est abruptement déprécié par rapport à la devise américaine en octobre dernier, descendant en deçà de 77,0 cents américains à la mi-mars, à cause de la turbulence accrue sur les marchés des capitaux, de la détérioration spectaculaire des perspectives de croissance à l'échelle mondiale et de la chute des prix des marchandises. D'autres devises, dont l'euro et la livre sterling, se sont également dépréciées par rapport au dollar américain l'an dernier. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la valeur du dollar canadien atteigne en moyenne 79,5 cents américains en 2009, les prévisions variant entre 75,4 cents américains et 83,5 cents américains. La hausse prévue des prix du pétrole et des marchandises en 2010 devrait de nouveau faire augmenter la valeur du dollar. Les prévisionnistes du secteur privé prévoient que la valeur du dollar canadien s'établira en moyenne à 84,8 cents américains en 2010 et à 87,5 cents américains en 2011.

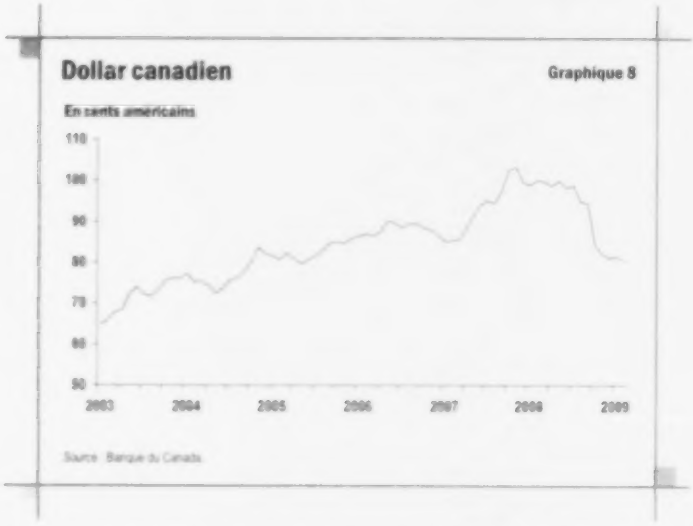

Les taux d'intérêt et les conditions de crédit

Les banques centrales du monde entier ont abaissé les taux d'intérêt lorsque la crise financière s'est intensifiée l'automne dernier. Depuis décembre 2007, la Banque du Canada a réduit de 400 points de base son objectif pour le taux de financement d'un jour qui s'établit à un plancher historique de 0,5 %. Elle a également pris un certain nombre de mesures extraordinaires pour injecter des liquidités dans le marché des capitaux, notamment la prolongation de la durée de ses prêts aux institutions admissibles et l'élargissement du genre de garanties qu'elle accepte. En outre, à l'automne 2008, le gouvernement fédéral a convenu d'instaurer un certain nombre de programmes visant à atténuer les tensions sur les marchés des capitaux, notamment en achetant à des institutions financières canadiennes jusqu'à 125 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), et en garantissant les emprunts des banques par l'entremise de la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs.

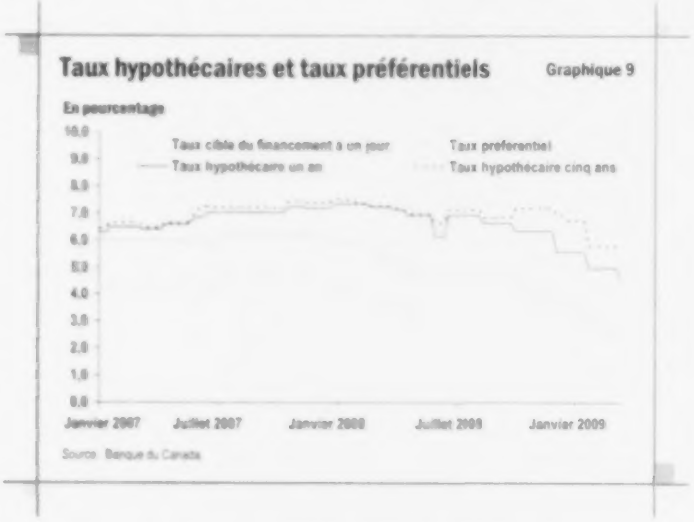

Bien que les taux d'intérêt sur la dette du gouvernement central n'aient jamais été aussi bas, cette baisse n'a pas été suivie d'une diminution correspondante des taux d'intérêt applicables aux entreprises, aux consommateurs et aux autres ordres de gouvernement. Le taux préférentiel, qui influe sur les taux d'intérêt d'un large éventail de prêts à la consommation, a fléchi de 375 points de base depuis décembre 2007. Pendant cette période, le taux hypothécaire de un an a diminué de 270 points de base et celui de cinq ans, de 160 points de base. Au Canada, le crédit aux ménages continue de croître à un rythme bien supérieur à la moyenne historique, mais l'activité à ce chapitre a ralenti. Les entreprises canadiennes ont eu de la difficulté à accéder aux marchés financiers pour obtenir du financement et ont dû compter davantage sur les prêts bancaires. Cependant, selon l'enquête auprès des responsables du crédit de la Banque du Canada, les modalités tarifaires et la disponibilité du crédit continuent de se resserrer.

Les taux d'intérêt devraient rester bas toute l'année et augmenter à moyen terme. Les prévisionnistes du secteur privé croient que le rendement des bons du Trésor de trois mois se situera en moyenne à 0,6 % en 2009, une baisse par rapport à 2,3 % en 2008, et que le rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada s'établira en moyenne à 2,9 %, une baisse par rapport à 3,6 %. À mesure que les conditions financières s'amélioreront à l'échelle mondiale et que la croissance reprendra, on prévoit que les taux d'intérêt augmenteront. Le rendement des bons du Trésor de trois mois devrait augmenter et passer à 1,1 % en 2010 et à 3,1 % en 2011. Le taux de rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada devrait augmenter pour s'établir à 3,3 % en 2010 et à 4,4 % en 2011.

Resserrement des conditions de crédit pour les entreprises canadiennes **Graphique 10**

Enquête auprès des responsables du crédit, solde des opinions, en pourcentage

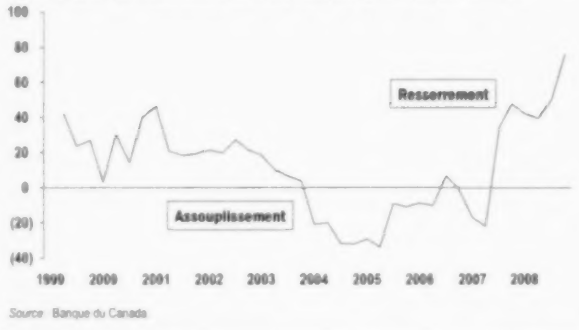

Source : Banque du Canada

Répercussions des changements aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario

Comme le montre le tableau qui suit, les points de vue sur l'orientation future des principaux facteurs externes qui influent sur l'économie ontarienne sont partagés. Au cours de la dernière année, les prix du pétrole et la valeur du dollar canadien ont connu des changements records. La volatilité continue des taux de change et des marchés des capitaux témoigne de l'incertitude accrue qui entoure les perspectives économiques mondiales en évolution rapide. Le tableau qui suit montre l'écart typique des répercussions de ces facteurs externes sur la croissance du PIB réel de l'Ontario pour la première année et la deuxième année. Ces estimations reposent sur des relations constatées par le passé et illustrent les limites supérieures et inférieures de la réaction moyenne. Elles indiquent les répercussions des changements aux hypothèses clés isolément des changements subis par d'autres facteurs externes. D'autres circonstances peuvent également entrer en jeu et avoir d'importants effets sur les résultats obtenus.

Répercussions des changements aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario[1] (augmentation en points de pourcentage) **Tableau 8**

	Première année	Deuxième année
Dépréciation du dollar canadien de 0,05 $US	0,1 à 0,8	0,5 à 1,2
Diminution du prix mondial du pétrole brut de 10 $US le baril[2]	0,1 à 0,3	0,1 à 0,3
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de un point de pourcentage	0,3 à 0,7	0,4 à 0,8
Diminution des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	0,1 à 0,5	0,2 à 0,6

[1] Répercussions fondées sur des changements soutenus. Les répercussions prévues indiquées dans le tableau s'appliquent davantage à des petites variations dans les principales hypothèses. De très grands bouleversements risquent d'avoir des effets moins prévisibles, en raison surtout de leur incidence possible sur la confiance et les attentes.

[2] Les répercussions prévues relativement à la diminution du prix mondial du pétrole tiennent compte de l'effet positif des prix moins élevés du pétrole sur l'Ontario seulement, et non de l'effet de stimulation de l'activité économique aux É.-U. et dans le monde entier.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Reprise de l'économie ontarienne prévue pour 2010 et 2011

L'économie de l'Ontario devrait reprendre à mesure que les conditions financières continueront de s'améliorer et que les mesures fiscales visant la création d'emplois donneront des résultats. Il est aussi prévu que les exportations reprendront l'an prochain en raison de la valeur concurrentielle du dollar canadien et de la reprise économique aux États-Unis.

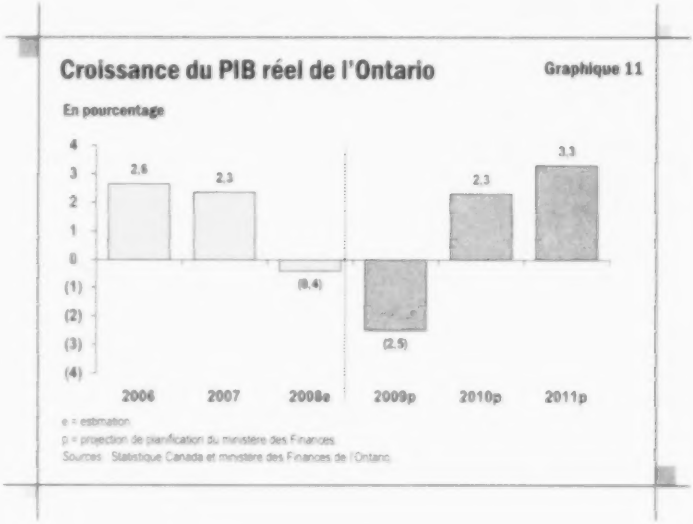

À cause du ralentissement économique mondial, l'économie ontarienne devrait demeurer faible pendant toute la première moitié de 2009. Pour l'ensemble de l'année, on s'attend à ce que le PIB réel diminue de 2,5 %, parce que la reprise de la croissance pendant la seconde moitié de l'année ne compensera qu'en partie la baisse de la production enregistrée pendant la première moitié.

On s'attend à ce que les exportations, qui devraient diminuer de 9,7 %, soient le principal frein à l'économie de l'Ontario en 2009. Le secteur des exportations se contracte partout dans le monde, témoignant de l'interconnectivité entre le commerce et la faiblesse de la demande à l'échelle mondiale. Les investissements des entreprises dans les machines et le matériel ainsi que dans la construction commerciale et industrielle devraient ralentir en 2009, à cause de la baisse des bénéfices des entreprises, du climat économique morose et du resserrement des conditions de crédit. La baisse des bénéfices et des ventes devrait conduire à une baisse de l'emploi de 2,0 % et à une augmentation du taux de chômage, qui devrait atteindre 8,8 % en 2009. Les dépenses de consommation devraient diminuer de 0,6 % en 2009, à cause de la baisse de l'emploi, de la perte de confiance chez les consommateurs et de la réduction de la fortune personnelle attribuable à la baisse du cours des marchés et de la valeur des habitations. L'inflation devrait demeurer faible pendant l'horizon de prévision. On s'attend à ce que le taux d'inflation de l'indice des prix

à la consommation (IPC) de l'Ontario tombe à 0,4 % en 2009, par rapport à 2,3 % en 2008, en raison de la baisse des prix du pétrole et de la faiblesse de la demande intérieure. L'inflation devrait être en moyenne de 1,9 % en 2010 et de 2,0 % en 2011. On s'attend à ce que les reventes d'habitations baissent de 25 % en 2009. Comme le stock d'habitations invendues demeurera plus élevé que la normale, on prévoit que le prix des habitations se détendra. La construction de nouvelles habitations est également touchée par la faiblesse de la demande et le resserrement des conditions de crédit, et le nombre de mises en chantier devrait diminuer pour atteindre 50 000.

La relance devrait s'amorcer pendant la seconde moitié de 2009, le rythme de croissance devant s'accélérer en 2010 et 2011, grâce à l'amélioration de la conjoncture mondiale mais surtout à la reprise de la croissance économique aux États-Unis. L'augmentation de la demande aux États-Unis devrait se traduire par une reprise des exportations de l'Ontario en 2010 et 2011. Avec le renforcement de la croissance économique et l'augmentation des bénéfices des entreprises, les sociétés devraient profiter des faibles coûts de financement pour prendre de l'expansion et mettre à niveau leur technologie et leur matériel. La reprise économique stimulera la création d'emplois. Ainsi, on s'attend à ce que 161 000 emplois nets soient créés en 2010 et 2011. La création d'emplois contribuera à l'augmentation des revenus et des dépenses en 2010 et 2011. L'activité dans le secteur de l'habitation devrait reprendre de la vigueur en 2010 car la confiance renaîtra, les revenus augmenteront et les ménages profiteront des faibles taux d'intérêt.

Perspectives économiques à plus long terme de l'Ontario

Après une récession, le PIB reprend sa tendance à long terme. Pendant les ralentissements économiques, la demande diminue plus vite que l'offre, ce qui se traduit par une accumulation involontaire des stocks. Les entreprises sont alors obligées de réduire la production et le nombre d'emplois et de réviser à la baisse leurs plans d'investissement, ce qui entraîne une baisse des revenus du travail et des dépenses des ménages. Les produits coûteux comme les maisons, les automobiles et les meubles, dont on peut retarder l'achat, sont les plus durement touchés. Par conséquent, les prix de ces produits diminuent.

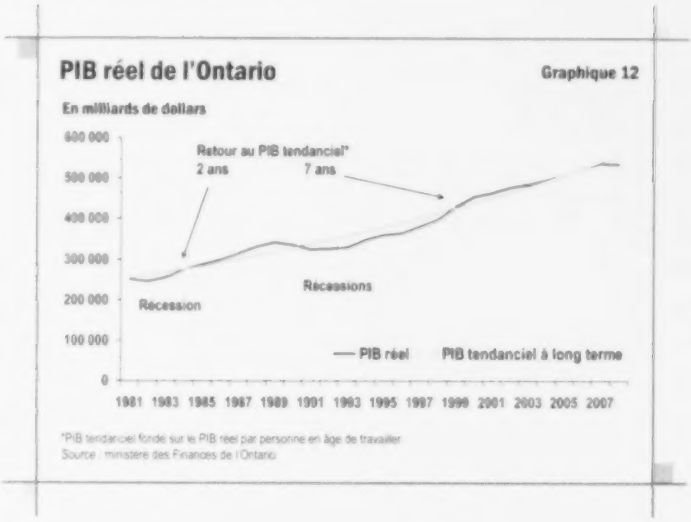

Pendant une récession, les stocks finissent par s'épuiser et les entreprises doivent se réapprovisionner. En outre, les produits coûteux deviennent abordables au point de stimuler les dépenses des ménages. Avec la croissance démographique, la demande d'habitations et d'autres biens durables tels que les automobiles et les meubles dépasse l'offre, entraînant le renchérissement de ces produits, la croissance de la construction résidentielle et une progression des ventes de biens durables tels que les automobiles et les meubles. Tous ces facteurs contribuent à faire augmenter l'emploi et les revenus, favorisant une hausse

des dépenses et des investissements. En outre, comme les ménages et les entreprises font preuve de prudence, les innovations ne sont pas adoptées aussi rapidement pendant un ralentissement. Avec la reprise économique, de nouveaux produits et procédés sont instaurés et la demande s'accroît.

L'expérience révèle qu'après des périodes de ralentissement économique, le PIB réel de l'Ontario a toujours repris son rythme de croissance tendanciel à long terme. La récession de 1982 a été suivie d'une très forte croissance du PIB réel, soit 4,5 % en 1983 et 7,9 % en 1984, ce qui constitue un retour au PIB tendanciel à long terme en deux ans. L'économie s'est remise moins rapidement après la récession de 1990 à 1992. La croissance du PIB réel s'est située en moyenne à 4,0 % au cours de la période de 1993 à 1999, avec le résultat qu'il a fallu sept ans pour que l'économie retrouve son PIB tendanciel. Le plan de redressement financier décrit ici repose sur l'hypothèse voulant que l'économie de l'Ontario revienne au PIB tendanciel en 2015-2016. La croissance du PIB réel de l'Ontario devrait se situer en moyenne à 3,8 % et celle du PIB nominal à 5,6 % au cours de la période de 2012 à 2016.

Lors des dernières récessions, la Banque du Canada a aidé à stimuler l'économie pendant les périodes de ralentissement en diminuant les taux d'intérêt, générant des investissements et des dépenses en raison de la baisse des coûts d'emprunt. Cependant, comme le taux directeur de la Banque du Canada est actuellement tout près de 0 %, il devient de plus en plus nécessaire que les gouvernements soutiennent l'activité économique par des mesures budgétaires. Celles-ci contribuent à soutenir la demande de biens et de services et à favoriser une reprise de l'emploi et des investissements. Les mesures prises par le gouvernement de l'Ontario pour stimuler l'économie sont énoncées au chapitre I, *Relever le défi : Bâtir l'avenir économique de l'Ontario*.

Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Le tableau qui suit indique les principaux détails des perspectives économiques du ministère des Finances, de 2009 à 2011.

Économie de l'Ontario, de 2006 à 2011 **Tableau 9**
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels			Projections		
	2006	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Produit intérieur brut réel	2,6	2,3	(0,4)e	(2,5)	2,3	3,3
Consommation personnelle	3,5	3,8	3,0e	(0,6)	1,8	2,4
Construction résidentielle	0,9	2,0	(1,0)e	(7,0)	0,7	1,5
Construction non résidentielle	10,3	14,1	(0,5)e	(6,1)	3,5	4,0
Machines et matériel	9,0	7,8	(1,0)e	(9,0)	4,3	5,9
Exportations	0,6	0,9	(7,4)e	(9,7)	3,0	4,0
Importations	2,9	3,8	(3,8)e	(8,4)	3,1	3,3
Produit intérieur brut nominal	4,3	4,5	1,7 e	(2,4)	3,6	4,7
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	4,1	3,9	3,3	(1,0)	3,8	4,0
Mises en chantier (en milliers)	73,4	68,1	75,1	50,0	55,0	65,0
Revenu des particuliers	5,3	5,2	4,1e	0,6	3,6	4,6
Revenu du travail	5,0	4,7	4,2e	0,3	3,2	4,2
Bénéfices des sociétés	5,9	(0,4)	(4,5)e	(24,8)	9,5	8,2
Indice des prix à la consommation	1,8	1,8	2,3	0,4	1,9	2,0
Marché du travail						
Emploi	1,5	1,6	1,4	(2,0)	0,8	1,6
Création d'emplois (en milliers)	95	101	94	(135)	54	107
Taux de chômage (en pourcentage)	6,3	6,4	6,5	8,8	8,9	8,2

e = estimation.
Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances de l'Ontario.

Comparaison avec le budget de l'Ontario de 2008

Le PIB réel de l'Ontario a baissé de 0,4 % en 2008, ce qui représente une diminution de 1,5 point de pourcentage par rapport aux prévisions faites par le ministère des Finances dans le budget de 2008. Le PIB nominal a augmenté de 1,7 %, c'est-à-dire 1,1 point de pourcentage de moins que les prévisions du budget. Le rendement du marché du travail a été meilleur que prévu, l'emploi ayant connu une croissance de 1,4 %, soit 0,4 point de pourcentage de plus que l'avait prévu le budget, ce qui s'est traduit par la création de 26 000 emplois de plus que prévu; la croissance du revenu du travail a été de 4,2 % en 2008, soit 0,8 point de pourcentage de plus que ce qui avait été prévu dans le budget. Toutefois, les bénéfices des sociétés ont été moindres que prévu et ont baissé de 4,5 %, soit 8,5 points de pourcentage de moins que les prévisions du budget.

Les prévisions quant à la croissance en 2009 et en 2010 sont moindres qu'on ne les avait établies au moment de la publication du budget de 2008, conséquence de la détérioration considérable de la situation économique mondiale. Les prévisions concernant la croissance du PIB réel ont été réduites de 4,6 points de pourcentage en 2009 et de 0,4 point de pourcentage en 2010. Le PIB nominal a été réduit de 6,3 points de pourcentage en 2009 et de 1,0 point de pourcentage en 2010. On prévoit que la croissance des revenus du travail et des ventes au détail, qui constituent des inducteurs de revenus cruciaux, sera inférieure aux prévisions du budget de 2008. Les bénéfices des entreprises devraient accuser une baisse marquée en 2009 et rebondir en 2010, mais le niveau des bénéfices pendant ces deux années sera plus faible que ce qui avait été prévu dans le budget de 2008.

Changements aux principales hypothèses économiques **Tableau 10**
Comparaison entre les données des budgets de 2008 et de 2009 (variation en pourcentage)

	2008		2009		2010	
	Budget 2008	Chiffres réels	Budget 2008	Budget 2009	Budget 2008	Budget 2009
Produit intérieur brut réel	1,1	(0,4)e	2,1	(2,5)	2,7	2,3
Produit intérieur brut nominal	2,8	1,7e	3,9	(2,4)	4,6	3,6
Ventes au détail	3,4	3,3	3,7	(1,0)	4,1	3,8
Mises en chantier (en milliers)	64,0	75,1	63,0	50,0	66,0	55,0
Revenus des particuliers	3,1	4,1e	4,0	0,6	4,4	3,6
Revenu du travail	3,4	4,2e	3,9	0,3	4,1	3,2
Bénéfices des sociétés	4,0	(4,5)	4,9	(24,8)	4,5	9,5
Emploi	1,0	1,4	1,1	(2,0)	1,3	0,8
Création d'emplois (en milliers)	68	94	76	(135)	87	54
Facteurs externes importants						
Pétrole brut (en $US le baril)	85,0	99,6	80,0	47,3	80,0	55,5
Produit intérieur brut réel américain	1,7	1,1	2,6	(2,6)	2,8	1,9
Dollar canadien (en cents américains)	100,0	93,7	98,0	80,0	98,0	85,0
Taux des bons du Trésor de trois mois	3,3	2,3	3,8	0,6	4,5	1,1
Taux des obligations de 10 ans du gouvernement	3,9	3,6	4,5	2,9	5,2	3,3

e = estimation.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, New York Mercantile Exchange, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* et ministère des Finances de l'Ontario.

Section D : Perspectives de revenus de l'Ontario

Les prévisions des revenus à moyen terme reposent sur les perspectives économiques du ministère des Finances et tiennent compte des incidences prévues des décisions stratégiques du gouvernement. Les revenus totaux devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 3,8 % de 2008-2009 à 2011-2012.

Sommaire des perspectives à moyen terme (en milliards de dollars) — **Tableau 11**

Revenus	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010	Perspectives 2010-2011	2011-2012
Revenus fiscaux	65,4	64,9	68,6	71,8
Impôt sur le revenu des particuliers	25,6	25,2	25,0	26,1
Taxe de vente[1]	17,5	17,6	21,0	22,9
Impôt des sociétés	8,6	8,5	8,8	8,4
Contribution-santé de l'Ontario	2,8	2,8	2,9	3,1
Tous les autres impôts et taxes	11,0	10,7	11,0	11,4
Gouvernement du Canada	16,6	19,2	23,0	20,5
Revenus tirés des entreprises publiques	3,9	4,3	4,5	4,8
Autres revenus non fiscaux	7,5	7,6	7,6	7,4
Total des revenus	**93,4**	**96,0**	**103,6**	**104,4**

[1] Tient compte des restrictions temporaires des crédits de taxe sur les intrants pour les entreprises en 2010-2011 et 2011-2012.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

RÉFORME DU RÉGIME FISCAL DE L'ONTARIO

Le train de mesures fiscales proposé dans le présent budget, abstraction faite de l'aide transitoire de 4,3 milliards de dollars provenant du gouvernement fédéral, aurait pour effet de réduire les revenus de l'Ontario de 2,3 milliards de dollars sur quatre ans.

On prévoit que les revenus tirés de l'**impôt sur le revenu des particuliers** (IRP) diminueront en 2009-2010 et 2010-2011 en raison surtout de l'incidence des mesures fiscales proposées dans le présent budget. Ces mesures sont décrites dans le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*. Les prévisions sous-jacentes concernant la croissance de l'assiette des revenus tirés de l'IRP sont conformes aux prévisions de croissance des traitements et salaires. L'assiette des revenus tirés de l'IRP tend à augmenter plus rapidement que les revenus en raison de la nature progressive du régime fiscal.

Perspectives des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers **Tableau 12**
(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010	Perspectives 2010-2011	2011-2012
Total des revenus prévus	25,6	25,2	25,0	26,1
Mesures incluses dans le total[1]	–	(0,3)	(2,0)	(2,4)
Rajustements pour les exercices précédents	0,5	–	–	–
Revenus de base[2]	25,0	25,5	27,0	28,6
Croissance des revenus de base (en pourcentage)	3,3	1,7	5,8	5,9
Croissance des traitements et salaires (en pourcentage)	4,2	0,3	3,2	4,2

[1] Correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement et dans la présente mise à jour par rapport à leur incidence sur les revenus en 2008-2009.

[2] Correspond au « Total des revenus prévus » moins les répercussions des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels tels les rajustements pour les exercices précédents. Les revenus de base tiennent compte des répercussions des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dans le présent budget, le gouvernement propose de remplacer la **taxe de vente au détail** par une nouvelle **taxe de vente sur la valeur ajoutée** à compter du 1er juillet 2010. Pour des précisions à ce sujet, voir le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*. En tenant compte de cette mesure et d'autres mesures fiscales, on constate que la croissance de l'assiette de base des revenus tirés de la taxe de vente est conforme à la croissance sous-jacente des dépenses de consommation.

Perspectives des revenus tirés de la taxe de vente **Tableau 13**
(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010	Perspectives 2010-2011	2011-2012
Total des prévisions de revenus tirés de la taxe de vente au détail (TVD)	17,5	17,6	4,7	–
Total des prévisions de revenus tirés de la nouvelle taxe de vente	–	–	16,3	22,9
Mesures incluses dans le total[1]				
Mesures relatives à la nouvelle taxe de vente	–	–	1,7	2,2
Restriction temporaire des crédits de taxe sur les intrants pour les entreprises	–	–	0,9	1,3
Autres	–	0,1	0,1	0,1
Revenus de base tirés de la TVD[2]	17,5	17,5	18,4	19,3
Croissance des revenus de base tirés de la TVD (en pourcentage)	2,8	0,5	4,6	5,3
Croissance de la consommation nominale (en pourcentage)	4,6	0,1	3,3	4,1

[1] Correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement et dans la présente mise à jour par rapport à leur incidence sur les revenus en 2008-2009.

[2] Correspond au « Total des revenus prévus » moins les répercussions des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels tels les rajustements pour les exercices précédents. Les revenus de base tiennent compte des répercussions des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

On prévoit que les **revenus tirés de l'impôt des sociétés** (IS) diminueront à moyen terme en raison surtout de l'incidence des mesures proposées dans le présent budget. On trouvera des précisions sur ces mesures fiscales dans le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*. En tenant compte de ces mesures fiscales et des facteurs ayant une incidence ponctuelle sur les revenus en 2008-2009, on constate que la croissance de l'assiette de base des revenus tirés de l'IS est conforme aux perspectives relatives aux bénéfices des sociétés. Les facteurs ayant une incidence ponctuelle sur les revenus en 2008-2009 englobent un rajustement découlant des écarts par rapport aux estimations antérieures des Comptes publics et découlent du fait qu'on s'attend à ce qu'une grande partie du manque à gagner pour 2008-2009 soit attribuable à la dépréciation et à des pertes de revenus liées à la crise financière mondiale.

Perspectives des revenus tirés de l'impôt des sociétés **Tableau 14**
(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Total des revenus prévus	8,6	8,5	8,8	8,4
Mesures incluses dans le total[1]				
Mesures annoncées dans le budget de 2009	–	(0,1)	(0,7)	(1,6)
Toutes les mesures précédentes	–	(0,2)	(0,8)	(1,1)
Rajustements pour les exercices précédents	(0,8)	–	–	–
Autres répercussions ponctuelles	(1,6)	–	–	–
Revenus de base[2]	11,0	8,9	10,3	11,1
Croissance des revenus de base (en pourcentage)	(3,6)	(19,4)	16,2	7,6
Croissance des bénéfices des sociétés (en pourcentage)	(4,5)	(24,8)	9,5	8,2

[1] Correspond à l'incidence cumulative sur les revenus de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement et dans la présente mise à jour sur les finances par rapport à leur incidence sur les revenus en 2008-2009.

[2] Correspond au « Total des revenus prévus » moins les répercussions des mesures fiscales ou d'autres facteurs ponctuels tels les rajustements pour les exercices précédents. Les revenus de base tiennent compte des répercussions des facteurs macroéconomiques sous-jacents.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les prévisions relatives à la **Contribution-santé de l'Ontario** sont fondées sur les perspectives concernant l'emploi et le revenu des particuliers, lesquels commenceront à s'améliorer en 2010. On prévoit que les revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario augmenteront en moyenne de 3,2 % par année au cours de la période de prévision, ce qui correspond en gros aux perspectives des revenus des particuliers.

On prévoit que les revenus tirés de **tous les autres impôts et taxes** diminueront en 2009-2010 et augmenteront de façon modérée par la suite, conformément aux perspectives économiques décrites dans la section C, *Perspectives économiques de l'Ontario*. Les prévisions sont établies poste par poste. Par exemple, les prévisions concernant les taxes sur l'essence et les carburants reposent sur les perspectives des prix de l'essence et du diesel à la pompe, du revenu disponible et de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel. Les prévisions tiennent compte de l'incidence prévue de toutes les mesures fiscales annoncées antérieurement et des mesures proposées dans le présent budget et présentées au chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*.

Les prévisions des transferts du **gouvernement du Canada** se fondent sur les modalités de financement fédérales-provinciales en vigueur. Elles tiennent compte du financement accordé dans le cadre des nouvelles initiatives relatives à l'infrastructure et à la formation annoncées dans le budget fédéral de 2009. En outre, on prévoit que les paiements au titre de la péréquation, du Transfert canadien

en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) augmenteront à moyen terme en fonction de la formule de financement définie pour chacun ainsi que des prévisions portant sur les données démographiques, économiques et financières gouvernementales qu'appliquent les diverses formules. Ces perspectives comprennent aussi les paiements de transition fédéraux versés à l'Ontario pour faciliter le passage à la taxe de vente unique. On traite de cette question en détail dans le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*.

Les prévisions portant sur les **revenus tirés des entreprises publiques** se fondent sur les données que fournit chacune de ces entreprises. On prévoit que ces revenus augmenteront de 0,9 milliard de dollars, soit un taux de croissance moyen de 6,9 % par année, entre 2008-2009 et 2011-2012. Les revenus nets de l'Ontario Power Generation (OPG) et de Hydro One Inc., quant à eux, devraient augmenter à mesure que les projets visés par de nouveaux investissements dans des systèmes de production, de transport et de distribution seront achevés. L'augmentation prévue du revenu net de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) est surtout attribuable à des initiatives stratégiques et à l'expansion prévue de diverses installations. On prévoit que le revenu net de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) diminuera en 2009-2010 en raison du ralentissement économique et recommencera à croître en 2011-2012.

Les prévisions relatives aux **autres revenus non fiscaux** sont fondées sur les données fournies par les ministères et les organismes provinciaux. Il est prévu qu'entre 2008-2009 et 2011-2012, les autres revenus non fiscaux diminueront de 0,1 milliard de dollars. Les remboursements provenant des municipalités diminueront, le gouvernement ayant déjà annoncé qu'il prendrait en charge la part municipale des coûts du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du Programme de médicaments de l'Ontario. Cette diminution est en partie compensée par les hausses prévues des ventes et des locations, des autres droits, redevances, licences et permis et des autres revenus.

Sommaire des variations des revenus à moyen terme depuis la publication du budget de 2008 **Tableau 15**
(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010	Perspectives 2010-2011
Ralentissement de la croissance économique	(1,4)	(6,1)	(5,2)
Traitement de déclarations de revenus d'années antérieures – Continu	(0,3)	(0,4)	(0,5)
Traitement de déclarations de revenus d'années antérieures – Ponctuel	(0,4)	0,0	0,0
Impôt des sociétés, marchés des capitaux – Ponctuel	(1,6)	0,0	0,0
Mesures liées aux politiques fiscales	(0,0)	(0,3)	(0,1)
Budget fédéral de 2009	(0,0)	2,1	2,1
Péréquation	0,0	0,3	0,7
Paiements fédéraux de transition	0,0	0,0	3,0
Autres variations	0,2	(0,2)	(0,1)
Total des variations des revenus	**(3,5)**	**(4,6)**	**(0,1)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis

Les prévisions à moyen terme relatives au total des revenus sont, pour chaque année, plus faibles que celles qui figurent dans le budget de 2008.

La détérioration des perspectives de **croissance économique** en 2008 et au cours de la période de prévision se traduit par une baisse considérable des revenus entre 2008-2009 et 2011-2012. Les perspectives économiques sont examinées en détail dans la section C, *Perspectives économiques de l'Ontario*.

Depuis la publication du budget de 2008, le traitement de **déclarations d'années antérieures** pour l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt des sociétés a eu pour effet de réduire l'assiette de revenus estimée pour 2007-2008 à laquelle est appliquée la croissance pour 2008-2009 et les exercices suivants. Il y a aussi une baisse ponctuelle des revenus nets en 2008-2009, car les écarts par rapport aux estimations antérieures des Comptes publics sont relevés pendant l'exercice en cours.

La majeure partie de la baisse des revenus tirés de l'**impôt des sociétés** en 2008-2009 est attribuable à la dépréciation et à d'autres pertes de revenus liées à la crise financière mondiale.

Les **nouvelles mesures fiscales** annoncées depuis la publication du budget de 2008 sont présentées en détail dans le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*.

Les mesures annoncées dans le **budget fédéral de 2009** entraînent une hausse des revenus à moyen terme. Ces mesures prévoient notamment de nouveaux fonds pour l'infrastructure et la formation qui se traduisent par une augmentation des revenus, particulièrement en 2009-2010 et en 2010-2011, ainsi que des modifications à la formule de financement du Transfert canadien en matière de santé (TCS). Cette augmentation est contrebalancée en partie par l'incidence des mesures fiscales annoncées dans le budget fédéral de 2009.

Depuis la publication du budget de 2008, l'Ontario a droit à un paiement de 0,3 milliard de dollars en 2009-2010 dans le cadre du programme de péréquation, et il devrait avoir droit à un paiement de 0,7 milliard de dollars en 2010-2011. Cette situation est surtout attribuable à un affaiblissement de la capacité fiscale de l'Ontario par rapport à celle d'autres provinces, particulièrement en ce qui concerne les revenus tirés des ressources. Dans le cadre du programme de péréquation, les paiements sont fondés sur une moyenne pondérée de trois ans de la capacité fiscale de la province par rapport à celle du Canada dans son ensemble, en utilisant des données remontant à deux ans. Par exemple, le paiement que touchera l'Ontario pour 2010-2011 est fondé sur les données du gouvernement fédéral pour 2006-2007 et 2007-2008 et sur des prévisions pour 2008-2009.

Dans le cadre du passage à la taxe de vente unique, l'Ontario recevrait des paiements de transition du gouvernement fédéral en 2010-2011 et 2011-2012. On traite de cette question en détail dans le chapitre III, *Réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario*.

Les **autres variations** entraînent une baisse nette des revenus prévus au cours de la période de prévision. Le budget de 2008 supposait que le gouvernement fédéral continuerait à financer au niveau de 2008-2009 les transferts à durée limitée déjà annoncés. Cette hypothèse n'est plus valide compte tenu des autres mesures de financement annoncées dans le budget fédéral de 2009. La baisse des revenus est contrebalancée en partie par la hausse des autres revenus non fiscaux. Les autres variations s'expliquent également par la hausse des revenus découlant des initiatives d'amélioration des vérifications fiscales et de la perception des impôts qui seront mises en oeuvre à compter de 2009-2010.

RISQUES POUR LES PERSPECTIVES DE REVENUS

On constate un degré inhabituel d'incertitude face aux perspectives économiques et aux perspectives de revenus découlant du ralentissement économique qui sévit dans le monde entier, particulièrement aux États-Unis, et du bouleversement qui continue d'ébranler les marchés des capitaux mondiaux. Les pages qui suivent présentent les risques et sensibilités clés pouvant toucher le plan financier qui pourraient découler de changements imprévus dans les conditions économiques. Ces prévisions ne sont que des indications et les résultats réels peuvent varier selon la composition et l'interaction des divers facteurs. Les risques indiqués sont ceux qui pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les plus grandes sources de revenus. Il existe toute une gamme d'autres risques qui ne sont pas inclus, soit parce qu'ils ne sont pas aussi importants ou qu'ils sont difficiles à quantifier. Par exemple, les revenus tirés des entreprises publiques, qui représentent en gros 4 % du total des revenus, pourraient subir les contrecoups de changements survenus dans la situation particulière à chaque entreprise, comme des changements économiques, de nouvelles politiques, l'évolution des marchés ou des modifications réglementaires. De la même façon, les perspectives concernant les transferts du gouvernement fédéral sont assujetties aux négociations et aux mesures législatives à venir.

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus		Tableau 16
Éléments clés	**Hypothèses 2009-2010**	**Sensibilités 2009-2010**
Total des revenus		
– PIB réel	Baisse de 2,5 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 725 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
– Déflateur du PIB	Hausse de 0,1 % en 2009	
Total des revenus fiscaux		
– Assiette de revenus[1]	Baisse de 2,8 % en 2009-2010	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 470 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la composition et la source des variations du taux de croissance du PIB.
– PIB nominal	Baisse de 2,4 % en 2009	
Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers		
– Assiette de revenus	Croissance de 1,7 % en 2009-2010	
Principales hypothèses économiques		
– Traitements et salaires	Croissance de 0,3 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 314 millions de dollars.
– Emplois	Baisse de 2,0 % en 2009	
– Revenu des entreprises non constituées en personne morale	Croissance de 2,7 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des entreprises non constituées en personne morale modifie les revenus de 31 millions de dollars.
Principales hypothèses en matière de revenus		
– Revenu net tiré des gains en capital	Diminution de 42,0 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu net tiré des gains en capital modifie les revenus de 10 millions de dollars.
– Déductions au titre des REER	Croissance de 0,9 % en 2009	Une augmentation de un point de pourcentage du taux de croissance des déductions au titre des REER fait diminuer les revenus de 16 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
– Cotisations pour l'année d'imposition 2008[2]	23,7 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2008 modifie les revenus de 237 millions de dollars[3].
– Cotisations pour l'année d'imposition 2007 et les années antérieures[2]	1,3 milliard de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2007 et au cours des années antérieures modifie les revenus de 13 millions de dollars[3].

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus		
Éléments clés	**Hypothèses 2009-2010**	**Sensibilités 2009-2010**
Revenus tirés de la taxe de vente au détail		
– Assiette de revenus	Croissance de 0,5 % en 2009-2010	
Comprend :		
– Dépenses des ménages imposables	Croissance de 0,6 % en 2009-2010	
– Autres dépenses imposables	Croissance de 0,3 % en 2009-2010	
Principales hypothèses économiques		
– Ventes au détail	Baisse de 1,0 % en 2009	
– Dépenses de consommation nominales	Croissance de 0,1 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation nominales modifie les revenus de 110 millions de dollars.
Revenus tirés de l'impôt des sociétés		
– Assiette de revenus	Baisse de 19,4 % en 2009-2010	
– Bénéfices des sociétés	Baisse de 24,8 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des bénéfices des sociétés avant impôt modifie les revenus de 65 millions de dollars.
– Remboursements au titre des cotisations fiscales de 2008-2009[4]	2,6 milliards de dollars exigibles en 2009-2010	Une augmentation de un point de pourcentage des remboursements de 2008-2009 fait diminuer les revenus de 26 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai[3].
– Paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration de 2008-2009[4]	0,9 milliard de dollars à recevoir en 2009-2010	Une variation de un point de pourcentage des paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration de 2008-2009 modifie les revenus de 9 millions de dollars[3].
– Paiements des cotisations d'impôt de 2008-2009[4]	1,2 milliard de dollars à recevoir en 2008-2009 et en 2009-2010	Une variation de un point de pourcentage des paiements des cotisations d'impôt de 2008-2009 modifie les revenus de 12 millions de dollars[3].
Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs		
– Assiette de revenus	Croissance de 0,2 % en 2009-2010	
– Traitements et salaires	Croissance de 0,3 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 40 millions de dollars.
Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario		
– Assiette de revenus	Croissance de 1,4 % en 2009-2010	
– Revenu des particuliers	Croissance de 0,6 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des particuliers modifie les revenus de 26 millions de dollars.
– Cotisations pour l'année d'imposition 2008	2,6 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations au titre de la Contribution-santé de l'Ontario de 2008 modifie les revenus de 26 millions de dollars.

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus		
Éléments clés	**Hypothèses 2009-2010**	**Sensibilités 2009-2010**
Revenus tirés de la taxe sur l'essence		
– Assiette de revenus	Croissance de 0,3 % en 2009-2010	
– Prix de l'essence à la pompe	86,0 cents le litre en 2009	Une augmentation de un cent le litre du prix de l'essence à la pompe fait diminuer les revenus de 4 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Revenus tirés de la taxe sur les carburants		
– Assiette de revenus	Croissance de 1,9 % en 2009-2010	
– PIB réel	Baisse de 2,5 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 5 millions de dollars.
Revenus tirés des droits de cession immobilière		
– Assiette de revenus	Diminution de 16,2 % en 2009-2010	
– Reventes de logements	Diminution de 25,0 % en 2009	Une variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 12 millions de dollars.
– Prix de revente	Baisse de 8,0 % en 2009	
Transfert canadien en matière de programmes sociaux[5]		
– Pourcentage de la population de l'Ontario	38,9 % en 2009-2010	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la population modifie les revenus de 11 millions de dollars.

[1] L'assiette de revenus est constituée des revenus, à l'exception de l'incidence des mesures, des rajustements pour les variations par rapport aux estimations antérieures des Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.

[2] Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario de 2008 sont estimatifs, car l'Agence du revenu du Canada doit toujours évaluer les déclarations de revenus de 2008. Certains montants fiscaux de 2007 et d'années précédentes doivent toujours être évalués en 2009, et les perspectives de revenus comprennent des estimations de ces montants.

[3] Un changement dans les cotisations aux fins de l'IRP de 2008 ou d'années antérieures ou dans les revenus tirés de l'impôt des sociétés de 2008-2009 aura un effet sur les revenus de 2009-2010 en raison d'un changement à l'assiette de revenus à laquelle est appliquée la croissance pour cette année-là.

[4] Les revenus tirés de l'impôt des sociétés pour 2008-2009 sont toujours incertains, car une forte proportion des sociétés ont jusqu'au 30 juin 2009 pour produire leur déclaration de revenus de 2008 et une grande partie des activités en découlant (paiements sur production, remboursements, sommes versées au titre des contributions) auront lieu après le dépôt du présent budget.

[5] Pour 2009-2010, les sensibilités relatives aux montants provenant du Transfert canadien en matière de santé et de la péréquation ne sont pas indiquées dans ce tableau car ces montants sont établis en vertu de mesures législatives fédérales.

Section E : Perspectives de charges à moyen terme de l'Ontario

Les perspectives de charges totales de la province devraient passer de 97,3 milliards de dollars en 2008-2009 à 112,9 milliards de dollars en 2011-2012.

On prévoit que les dépenses de programmes augmenteront pour passer de 88,5 milliards de dollars en 2008-2009 à 101,9 milliards de dollars en 2011-2012, le gouvernement s'étant engagé à maintenir les services essentiels et à préserver et à créer des emplois par des investissements ciblés et opportuns dans des domaines comme l'infrastructure et la formation professionnelle.

- On propose d'augmenter les dépenses totales dans le **secteur de la santé** pour les faire passer de 40,7 milliards de dollars en 2008-2009 à 47,4 milliards de dollars en 2011-2012. Le gouvernement continuera d'appuyer des programmes essentiels comme l'Assurance-santé de l'Ontario et les programmes de médicaments de l'Ontario, tout en investissant de manière stratégique pour poursuivre la réorganisation du secteur de la santé afin qu'il réponde aux besoins de la population ontarienne.
- Les dépenses totales dans le **secteur de l'éducation**, y compris les charges nettes des conseils scolaires de la province, augmenteront de 2,1 milliards de dollars, soit 15,6 %, passant de 13,3 milliards de dollars en 2008-2009 à 15,4 milliards de dollars en 2011-2012, en raison principalement de la hausse des subventions provinciales versées aux conseils scolaires afin qu'ils poursuivent leurs efforts pour améliorer les résultats scolaires ainsi que de l'augmentation des salaires du personnel du secteur de l'éducation qui était prévue dans le budget de 2008 et devant être défalquée du fonds de prévoyance.
- Les dépenses totales dans le **secteur des services sociaux et des services à l'enfance** augmenteront de 0,4 milliard de dollars, soit 3,4 %, pour passer de 12,1 milliards de dollars en 2008-2009 à 12,5 milliards de dollars en 2011-2012, en raison surtout de l'accélération de la mise en oeuvre graduelle de la Prestation ontarienne pour enfants et d'une autre augmentation de 2 % des prestations d'aide sociale.
- Les dépenses totales dans le **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation**, y compris les charges nettes des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de la province, augmenteront de 0,5 milliard de dollars pour passer de 6,1 milliards de dollars en 2008-2009 à 6,6 milliards de dollars en 2009-2010 et 2010-2011. Cette augmentation est attribuable en grande partie aux dépenses engagées pour des initiatives visant le marché du travail et la formation, ainsi qu'aux nouvelles dépenses destinées au secteur de l'éducation postsecondaire visant à améliorer les compétences des Ontariennes et des Ontariens. Le total des dépenses dans ce secteur diminuera ensuite pour être ramené à 6,4 milliards de dollars en 2011-2012 lorsque le programme fédéral temporaire de financement pour la formation de la main-d'oeuvre prendra fin.
- Les dépenses dans le **secteur de la justice** augmenteront de 0,7 milliard de dollars, passant de 3,8 milliards de dollars en 2008-2009 à 4,5 milliards de dollars en 2011-2012. Ce niveau de financement comprend des investissements destinés à diverses initiatives dans le secteur de la justice et de la sécurité communautaire, notamment des améliorations à des palais de justice et à des établissements correctionnels.
- Les dépenses au titre des **autres programmes** augmenteront, passant de 12,4 milliards de dollars en 2008-2009 à 15,7 milliards de dollars en 2011-2012. Cette augmentation comprend les mesures temporaires conçues pour alléger le fardeau des Ontariennes et des Ontariens au moyen de la prestation de transition à la taxe de vente et du crédit de transition pour petites entreprises afin

d'assurer une transition en douceur au nouveau système de taxe de vente. Les dépenses consacrées aux autres programmes atteindront un sommet de 21,1 milliards de dollars en 2010-2011, en raison surtout de l'incidence des investissements à durée limitée dans l'infrastructure.

Un élément essentiel du plan financier du gouvernement consiste à faire en sorte que la croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes reste inférieure à celle des revenus. On prévoit une croissance moyenne des dépenses des programmes de base de 3,6 % par année entre 2008-2009 et 2011-2012, ce qui est inférieur au taux moyen de 3,8 % prévu pour la croissance annuelle des revenus.

Est inclus dans les perspectives de charges totales l'intérêt sur la dette provinciale, qui devrait augmenter à moyen terme, pour passer de 8,9 milliards de dollars en 2008-2009 à 11,1 milliards de dollars en 2011-2012, principalement en raison d'emprunts supplémentaires pour financer les déficit prévus et les investissements dans des immobilisations.

RISQUES POUR LES PERSPECTIVES DE CHARGES

On constate un degré inhabituel d'incertitude face aux perspectives économiques de l'Ontario et à l'incidence que cette incertitude pourrait avoir sur le plan financier global de la province, y compris sur les perspectives de charges. Les programmes et services axés sur la demande découlant de l'évolution des perspectives économiques ou des taux d'utilisation ou d'inscription constituent les principaux inducteurs de coûts qui influent sur les perspectives de charges de la province. Ces pressions sont particulièrement manifestes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux, lesquels représentent plus des deux tiers des charges totales de la province, et reposent sur des hypothèses relatives à l'utilisation et au nombre d'inscriptions et de cas prévus.

L'économie de l'Ontario a été durement frappée par le déclin économique mondial, qui se caractérise notamment par une récession aux États-Unis, un bouleversement accru sur les marchés des capitaux et un resserrement marqué du secteur manufacturier. Face à la grande incertitude découlant du ralentissement économique mondial, surtout à court terme, le gouvernement a inclus dans ses prévisions des charges pour 2009-2010 un fonds de prévoyance se chiffrant à 3,4 milliards de dollars. Ce fonds de prévoyance donnera au gouvernement la souplesse nécessaire pour réagir de façon immédiate à d'autres variations qui pourraient résulter de la turbulence continue de l'économie mondiale de façon à maintenir les services publics tout en préservant et en créant des emplois pour les Ontariennes et Ontariens.

Le tableau qui suit résume les risques et sensibilités clés que pourraient entraîner des changements imprévus touchant la conjoncture économique et la demande liée aux programmes. Un changement dans ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les charges totales, ce qui entraînerait des écarts dans les prévisions financières globales. Il faut noter que ces risques et sensibilités ne sont que des indications et qu'ils peuvent varier selon la nature et la composition des risques possibles.

Certains risques et sensibilités liés aux charges **Tableau 17**

Programme/Secteur	Hypothèse 2009-2010	Sensibilité 2009-2010
Secteur de la santé	Croissance annuelle de 4,5 %.	Variation de 1 % des charges du secteur de la santé : 426 millions de dollars.
Charges nettes des hôpitaux	Croissance annuelle de 3,5 %.	Variation de 1 % des charges nettes des hôpitaux : 192 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de l'utilisation de moins de 5,0 %.	Variation de 1 % dans les dépenses de programme de tous les programmes de médicaments : 43 millions de dollars (personnes âgées et bénéficiaires de l'aide sociale).
Foyers de soins de longue durée	75 866 lits de soins de longue durée. Le coût moyen de fonctionnement provincial d'un lit dans un foyer de soins de longue durée est de 41 600 $ par année.	Variation de 1 % du nombre de lits : environ 32 millions de dollars.
Soins à domicile	Environ 17 millions d'heures de service d'aides familiales et de soutien.	Variation de 1 % des heures de service d'aides familiales et de soutien : environ 5 millions de dollars.
	Environ 10 millions de visites par du personnel infirmier et des professionnels de la santé.	Variation de 1 % des visites par du personnel infirmier et des professionnels de la santé : environ 7 millions de dollars.
Étudiants universitaires[1]	331 339 étudiants à temps plein des premier, deuxième et troisième cycles.	Variation de 1 % de l'effectif : 34 millions de dollars.
Ontario au travail	Moyenne annuelle de 225 482 cas.	Variation de 1 % du nombre de cas : 19 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	Moyenne annuelle de 259 874 cas.	Variation de 1 % du nombre de cas : 32 millions de dollars.
Étudiants de niveau collégial	162 070 étudiants à plein temps.	Variation de 1 % de l'effectif : 13 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu en 2009-2010 : environ 4,5 %.	Incidence prévue en 2009-2010 d'une variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 480 millions de dollars.
Système correctionnel	3,3 millions de jours-détenus adultes par année. Coût moyen de 164 $ par jour par détenu.	Variation de 1 % des jours-détenus : 5,3 millions de dollars.

[1] Selon les prévisions de 2008-2009.

Les coûts de rémunération et les règlements salariaux constituent aussi d'importants inducteurs de coûts et pourraient avoir une incidence considérable tant sur les finances des partenaires du secteur parapublic que sur celles de la province.

Certains coûts de rémunération **Tableau 18**

Secteur	Coût de 1 % d'augmentation salariale	Taille du secteur
Paiements versés aux médecins dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario[1]	95 millions de dollars	Un peu plus de 23 800 médecins en Ontario, comprenant 11 300 médecins de famille et 12 500 spécialistes.
Personnel infirmier des hôpitaux[2]	52 millions de dollars	Plus de 58 500 infirmières et infirmiers en ETP dans les hôpitaux.
Personnel des écoles élémentaires et secondaires[3]	150 millions de dollars	Près de 203 000 membres du personnel ETP, y compris le personnel enseignant, administratif, de direction, de soutien et d'entretien.
Personnel des collèges[4]	17 millions de dollars	Environ 37 200 membres du personnel, y compris le corps professoral ainsi que le personnel administratif, de soutien et d'entretien.
Fonctionnaires de l'Ontario[5]	59 millions de dollars	Plus de 68 000 fonctionnaires.

[1] Les valeurs en dollars sont fondées sur l'affectation de 2009-2010; le nombre de médecins est fondé sur l'exercice entier 2007-2008 (les dernières données disponibles).
[2] Chiffres de 2008-2009.
[3] Un pour cent d'augmentation des repères salariaux des Subventions pour les besoins des élèves en fonction de l'année scolaire 2008-2009.
[4] Chiffres de 2007-2008 représentant les coûts.
[5] Chiffres de 2007-2008 représentant les coûts totaux de rémunération.

Passif éventuel

Outre les principaux risques économiques et sensibilités liés à la demande auxquels il est exposé, le plan financier est aussi assujetti à d'autres risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La concrétisation ou non de ces éventualités échappe au contrôle du gouvernement. Il pourrait essuyer des pertes à la suite de règlements judiciaires, de manquements dans le cadre de projets et de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. D'importants passifs éventuels sont décrits ci-après.

Ontario Nuclear Funds Agreement

La province a certaines responsabilités en matière de déclassement des centrales nucléaires et de gestion de leurs déchets de combustion. La province, l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, et certaines filiales de l'OPG sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), qui vise à mettre sur pied, à financer et à gérer des fonds distincts de façon à pouvoir assumer les coûts de gestion des déchets de combustion et de déclassement des centrales nucléaires. Aux termes de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. En outre, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets de combustion des centrales nucléaires. Elle a également procuré une garantie provinciale directe à la Commission canadienne de sûreté nucléaire au nom de l'OPG jusqu'à concurrence de 760 millions de dollars (ayant pris effet le 1er janvier 2008) en ce qui a trait à la partie des obligations liées au déclassement des centrales et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts

Obligations garanties par la province

La province fournit des garanties de prêts au nom de diverses parties. La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2008 était de 2,4 milliards de dollars. Les encours de prêts garantis et les autres éventualités s'élevaient à 2,3 milliards de dollars au 31 mars 2008.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

La province est tenue d'indemniser et de rembourser la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour tous frais nets, y compris tout passif environnemental résultant de défauts de paiement, dans le cadre de tous les projets de logement sans but lucratif faisant partie du portefeuille de la province. Au 31 mars 2008, les prêts hypothécaires en cours étaient de 8,0 milliards de dollars.

Créances exigibles de la Couronne

Les créances exigibles de la Couronne découlent de poursuites judiciaires, en cours ou éventuelles, relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à l'inexécution de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens, ou à des faits semblables. Au 31 mars 2008, il y avait 72 créances exigibles de la Couronne s'élevant à plus de 50 millions de dollars.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, une filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang établie en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la CBS Insurance Company Limited, une filiale de la Société canadienne du sang établie aux Bermudes. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

Section F : Plan financier de l'Ontario

PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME

Les perspectives financières à moyen terme de l'Ontario tiennent compte de l'impact du ralentissement de l'économie mondiale sur les revenus de la province et des mesures immédiates que prend le gouvernement pour augmenter la position concurrentielle de la province afin que les familles et les entreprises puissent tirer avantage des emplois et de la croissance économique de demain.

À l'heure actuelle, le gouvernement prévoit des déficits de 14,1 milliards de dollars en 2009-2010, de 12,2 milliards de dollars en 2010-2011 et de 9,7 milliards de dollars en 2011-2012. Selon les prévisions, la province devrait revenir à un budget équilibré au plus tard en 2015-2016 en maintenant la croissance annuelle moyenne des charges des programmes de base en deçà de la croissance annuelle moyenne des revenus.

Plan financier et perspectives à moyen terme **Tableau 19**
(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Total des revenus	**93,4**	**96,0**	**103,6**	**104,4**
Charges				
Programmes				
Santé	40,7	42,6	45,2	47,4
Éducation[1]	13,3	14,2	14,6	15,4
Éducation postsecondaire et formation	6,1	6,6	6,6	6,4
Services sociaux et services à l'enfance	12,1	12,7	12,9	12,5
Justice	3,8	3,9	4,4	4,5
Autres programmes	12,4	19,6	21,1	15,7
Total des charges de programmes	**88,5**	**99,6**	**104,7**	**101,9**
Intérêt sur la dette	8,9	9,3	9,9	11,1
Total des charges	**97,3**	**108,9**	**114,6**	**112,9**
Réserve	–	1,2	1,2	1,2
Excédent/(Déficit)	**(3,9)**	**(14,1)**	**(12,2)**	**(9,7)**

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

La province s'attend à ce que ses revenus totaux passent de 93,4 milliards de dollars en 2008-2009 à 104,4 milliards de dollars en 2011-2012, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,8 % durant cette période.

On prévoit que les charges totales à moyen terme passeront de 97,3 milliards de dollars en 2008-2009 à 112,9 milliards de dollars en 2011-2012, ce qui tient compte des mesures immédiates que propose le gouvernement dans ce budget pour préserver et créer des emplois.

Étant donné l'incertitude qui continue de régner au sein de l'économie mondiale, la province fait preuve de prudence en incluant dans son plan financier une réserve annuelle de 1,2 milliard de dollars. Le plan financier comprend également un fonds de prévoyance se chiffrant à 3,4 milliards de dollars en 2009-2010, ce qui donnera au gouvernement la souplesse requise pour relever d'autres défis économiques mondiaux.

Charges des programmes de base (en milliards de dollars) **Tableau 20**

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Total des charges de programmes	88,5	99,6	104,7	101,9
Moins : charges des programmes supplémentaires				
Charges au titre des régimes de retraite	1,7	2,3	2,9	3,7
Soutien transitoire relatif à la taxe de vente	–	–	3,1	1,3
Investissements dans le marché du travail et la formation professionnelle	–	0,3	0,3	–
Investissements dans l'infrastructure[1]	–	3,2	3,4	0,5
Total des charges des programmes supplémentaires	1,7	5,8	9,7	5,5
Total des charges des programmes de base	86,8	93,7	95,0	96,4

[1] Comprend la contrepartie provinciale des fonds de stimulation à court terme octroyés par le gouvernement fédéral.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'un des éléments clés du plan du gouvernement pour éliminer le déficit d'ici 2015-2016 consiste à faire en sorte que la croissance des charges des programmes de base soit inférieure à la croissance des revenus. Hormis les répercussions des charges des programmes supplémentaires comme les investissements à durée limitée dans l'infrastructure et le financement d'initiatives visant le marché du travail et la formation professionnelle, les charges des programmes de base provinciaux n'augmenteront que d'un taux annuel moyen de 3,6 % entre 2008-2009 et 2011-2012, ce qui est inférieur au taux de 3,8 % prévu pour la croissance des revenus au cours de la même période.

Les charges des programmes supplémentaires totalisent 1,7 milliard de dollars en 2008-2009, 5,8 milliards de dollars en 2009-2010, 9,7 milliards de dollars en 2010-2011 et 5,5 milliards de dollars en 2011-2012.

- Les charges au titre des **régimes de retraite** augmentent, passant de 1,7 milliard de dollars en 2008-2009 à 2,3 milliards de dollars en 2009-2010, puis à 2,9 milliards de dollars en 2010-2011 et à 3,7 milliards de dollars en 2011-2012. Ces augmentations sont principalement le résultat de la prise en compte de la baisse de la valeur au marché de l'actif des caisses de retraite en 2008.
- Une aide temporaire de 3,1 milliards de dollars en 2010-2011 et de 1,3 milliard de dollars en 2011-2012 est proposée pour faciliter la transition au nouveau système de taxe de vente pour les particuliers, qui bénéficieraient de la **prestation de transition à la taxe de vente,** et pour les petites entreprises ontariennes, qui bénéficieraient du **crédit de transition pour petites entreprises.**
- Les dépenses affectées à des initiatives ciblées relatives au **marché du travail et à la formation professionnelle** augmenteront de 0,3 milliard de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011 en raison des améliorations proposées à l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail et à l'Entente Canada-Ontario de développement du marché du travail. Ce financement appuiera la mise en oeuvre ou l'expansion de plusieurs initiatives d'emploi et de formation professionnelle, entre autres au moyen d'un

soutien accru aux programmes d'alphabétisation et de formation de base, d'un accroissement des possibilités d'emploi d'été pour les jeunes et d'un meilleur soutien aux nouveaux arrivants pour augmenter leur employabilité et leur intégration au marché du travail.

- Les **investissements dans l'infrastructure** totalisant 3,2 milliards de dollars en 2009-2010, 3,4 milliards de dollars en 2010-2011 et 0,5 milliard de dollars en 2011-2012 permettront, à court terme, de préserver et de créer des emplois en Ontario tout en apportant les améliorations requises à l'infrastructure pour favoriser la croissance économique à l'avenir.

PRINCIPALES VARIATIONS DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE 2008

Dans le budget de 2008, on projetait des budgets équilibrés à moyen terme. Depuis ce temps, le ralentissement économique mondial a eu une incidence marquée sur l'économie ontarienne et, par conséquent, sur les revenus de la province. Le gouvernement prévoit actuellement des déficits de 3,9 milliards de dollars en 2008-2009, de 14,1 milliards de dollars en 2009-2010 et de 12,2 milliards de dollars en 2010-2011. Ces déficits découlent principalement des baisses des revenus prévus qu'entraîne le déclin économique mondial ainsi que de l'incidence des investissements à durée limitée que le gouvernement fait dans les secteurs prioritaires clés, comme l'infrastructure et la formation professionnelle, dans le but de préserver et de créer des emplois.

Le tableau suivant présente les principales variations ayant eu une incidence sur les perspectives financières (revenus et charges) à moyen terme et sur la réserve depuis la publication du budget de 2008.

Répercussions des principales variations sur les perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de 2008 (en milliards de dollars) **Tableau 21**

	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010	Perspectives 2010-2011
Excédent/(Déficit) selon le plan financier énoncé dans le budget de 2008	0,0	0,0	0,0
Total des variations de revenus depuis le budget de 2008	(3,5)	(4,6)	(0,1)
Variations des charges depuis la publication du budget de l'Ontario de 2008 :			
Variations des charges des programmes de base			
Investissements dans les services sociaux et les services à l'enfance	0,3	0,7	0,8
Investissements dans les services de santé	0,2	0,0	0,3
Augmentation du financement de l'éducation	0,1	0,8	1,2
Investissements dans le secteur de la justice	0,1	0,0	0,3
Toutes les autres variations des charges des programmes de base	0,4	3,1	0,4
Total des variations des charges des programmes de base	1,2	4,7	3,0
Variations des charges des programmes supplémentaires			
Investissements dans l'infrastructure[1]	–	3,2	3,4
Charges plus élevées au titre des régimes de retraite	0,0	0,8	1,5
Investissements dans les initiatives visant le marché du travail et la formation professionnelle	–	0,3	0,3
Soutien transitoire relatif à la taxe de vente	–	–	3,1
Total des variations des charges des programmes supplémentaires	0,0	4,3	8,3
Variation des charges de l'intérêt sur la dette	(0,0)	0,3	0,8
Total des variations des charges	1,1	9,3	12,1
Variations de la réserve	(0,8)	0,2	0,0
Excédent/(Déficit) du budget de 2009	(3,9)	(14,1)	(12,2)

[1] Comprend la contrepartie provinciale des fonds de stimulation à court terme octroyés par le gouvernement fédéral.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des revenus a diminué de 3,5 milliards de dollars en 2008-2009, de 4,6 milliards de dollars en 2009-2010 et de 0,1 milliard de dollars en 2010-2011, en raison surtout des défis causés par le ralentissement économique mondial et par l'incidence prévue des décisions stratégiques du gouvernement. On trouvera plus de précisions sur les perspectives de revenus dans la section D, *Perspectives de revenus de l'Ontario*.

La majorité des variations des dépenses consacrées aux programmes provinciaux depuis la publication du budget de 2008 sont attribuables aux charges des programmes supplémentaires, en particulier les investissements à durée limitée qui visent à préserver et à créer des emplois pour les Ontariennes et Ontariens tout en assurant le maintien des principaux services publics.

Les charges des programmes de base ont augmenté de 1,2 milliard de dollars en 2008-2009 et augmenteront encore de 4,7 milliards de dollars en 2009-2010 et de 3,0 milliards de dollars en 2010-2011. Les principales variations comprennent :

- Une augmentation des dépenses dans **les services sociaux et les services à l'enfance** de l'ordre de 0,3 milliard de dollars en 2008-2009, de 0,7 milliard de dollars en 2009-2010 et de 0,8 milliard de dollars en 2010-2011. Cette hausse est principalement attribuable au soutien accru à l'aide sociale, notamment par une autre majoration de 2 % du taux d'aide sociale en 2009-2010 et l'accélération de la mise en oeuvre de la Prestation ontarienne pour enfants.
- L'augmentation des charges pour **les services de santé** découle en grande partie des dépenses plus élevées qu'on prévoit consacrer à l'Assurance-santé de l'Ontario afin de dispenser des services de santé aux Ontariennes et aux Ontariens.
- Les dépenses dans **les services d'éducation**, y compris les charges nettes des conseils scolaires de la province, seront supérieures de 0,1 milliard de dollars en 2008-2009, de 0,8 milliard de dollars en 2009-2010 et de 1,2 milliard de dollars en 2010-2011. Cette augmentation est principalement attribuable aux subventions provinciales octroyées aux conseils scolaires en vue de favoriser de meilleurs résultats scolaires, ainsi qu'aux hausses salariales accordées au personnel du secteur de l'éducation qui étaient prévues dans le budget de 2008 et qui doivent être défalquées à partir du fonds de prévoyance.
- Les charges consacrées au **secteur de la justice** ont augmenté de 0,1 milliard de dollars en 2008-2009 principalement en raison du financement de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, des initiatives de sécurité communautaire et des enquêtes publiques. En 2010-2011, les charges de ce secteur augmenteront aussi de quelque 0,3 milliard de dollars en raison surtout d'investissements dans l'infrastructure.
- **Toutes les autres variations des charges des programmes de base,** se chiffrant à 0,4 milliard de dollars en 2008-2009, à 3,1 milliards de dollars en 2009-2010 et à 0,4 milliard de dollars en 2010-2011, découlent de divers investissements faits dans des domaines prioritaires clés afin de préserver et de créer des emplois, y compris le maintien d'un fonds de prévoyance de 0,3 milliard de dollars en 2008-2009 et de 3,4 milliards de dollars en 2009-2010 pour tenir compte de l'incertitude économique qui plane dans le monde entier.

Les charges des programmes supplémentaires augmenteront de 4,3 milliards de dollars en 2009-2010 et de 8,3 milliards de dollars en 2010-2011. Elles comprennent :

- Les **investissements dans l'infrastructure** totalisant 3,2 milliards de dollars en 2009-2010 et 3,4 milliards de dollars en 2010-2011 illustrent l'importance de faire des investissements considérables dans l'infrastructure à court terme afin de préserver et de créer des emplois en Ontario et d'apporter les améliorations qui sont nécessaires à la future croissance économique.
- Les charges au titre des **régimes de retraite** sont supérieures de 0,8 milliard de dollars en 2009-2010 et de 1,5 milliard de dollars en 2010-2011 à ce qui avait été prévu dans le budget de 2008. Cette hausse découle surtout de la prise en compte de la baisse de la valeur au marché de l'actif des caisses de retraite en 2008.
- Les **investissements dans les initiatives visant le marché du travail et la formation professionnelle** augmenteront de 0,3 milliard de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011 en raison des

améliorations proposées à l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail et à l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail. Ces fonds appuieront la création ou l'expansion de plusieurs initiatives d'emploi et de formation, dont un soutien accru pour l'alphabétisation et la formation de base, l'accroissement des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes et un soutien accru aux nouveaux arrivants en vue d'améliorer leur employabilité et leur intégration au marché du travail.

- Une aide temporaire de 3,1 milliards de dollars en 2010-2011 est proposée pour faciliter la transition au nouveau système de taxe de vente pour les particuliers, qui bénéficieraient de la **prestation de transition à la taxe de vente,** et pour les petites entreprises ontariennes, qui bénéficieraient du **crédit de transition pour petites entreprises.**

L'**intérêt sur la dette** augmentera de 0,3 milliard de dollars en 2009-2010 et de 0,8 milliard de dollars en 2010-2011, en raison surtout des emprunts plus élevés contractés pour financer le déficit prévu et des investissements nets dans les immobilisations.

La **réserve** de 0,8 milliard de dollars en 2008-2009, qui avait été établie pour protéger le plan financier de l'Ontario contre les changements pouvant menacer les perspectives financières de la province, a servi à compenser les effets du ralentissement de la croissance économique sur le rendement financier de la province. La réserve de 2009-2010 a été augmentée par rapport au budget de 2008 pour passer à 1,2 milliard de dollars, afin de tenir compte de l'incertitude accrue découlant de la détérioration des perspectives économiques à l'échelle mondiale.

PLAN VISANT À ÉLIMINER LE DÉFICIT

Lorsque le gouvernement a pris le pouvoir en 2003, il a hérité d'un déficit financier caché de 5,5 milliards de dollars, ainsi que de déficits dans des domaines clés comme la santé, l'éducation et l'infrastructure. Les défis à relever étaient considérables. Toutefois, au cours des cinq dernières années, le gouvernement a procédé à des investissements d'envergure dans les services publics auxquels la population ontarienne tient le plus, et il a équilibré le budget en moins de trois ans.

Depuis l'automne de 2008, l'économie de l'Ontario subit les contrecoups du ralentissement économique mondial, ce qui a entraîné des baisses considérables de revenus. Le gouvernement prévoit maintenant un déficit de 3,9 milliards de dollars en 2008-2009. La crise économique mondiale continuera de toucher l'Ontario à court terme, ce qui explique le déficit prévu de 14,1 milliards de dollars en 2009-2010.

Comparaison des territoires : Rapport déficit-PIB en 2009-2010 — Graphique 13

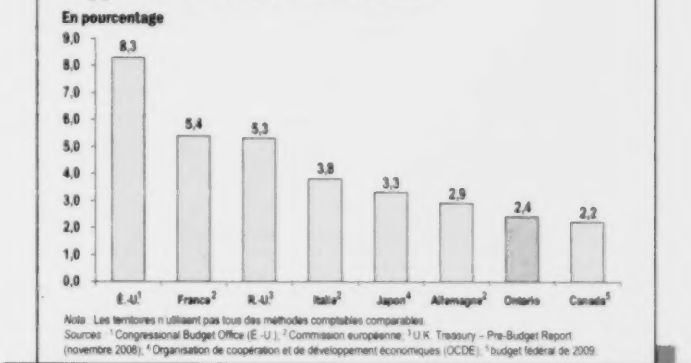

Note : Les territoires n'utilisent pas tous des méthodes comptables comparables.
Sources : [1] Congressional Budget Office (É.-U.); [2] Commission européenne; [3] U.K. Treasury – Pre-Budget Report (novembre 2008); [4] Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); [5] budget fédéral de 2009.

Comme en 2008-2009, le déficit de l'Ontario par rapport à la taille de son économie en 2009-2010, qui se chiffre à 2,4 %, est l'un des

moins élevés parmi les territoires industrialisés frappés par la crise économique mondiale. Cela s'explique par l'engagement du gouvernement de préserver les services essentiels et de protéger et de créer des emplois grâce à des investissements ciblés faits en temps opportun dans des domaines comme l'infrastructure et la formation professionnelle, tout en continuant à gérer avec prudence les finances de la province.

Aux termes de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le gouvernement doit établir un plan de redressement afin d'équilibrer le budget.

Le plan de redressement du gouvernement éliminera progressivement le déficit provincial de 14,1 milliards de dollars prévu pour 2009-2010, de manière à équilibrer le budget d'ici 2015-2016.

Plan de l'Ontario pour éliminer le déficit **Graphique 14**

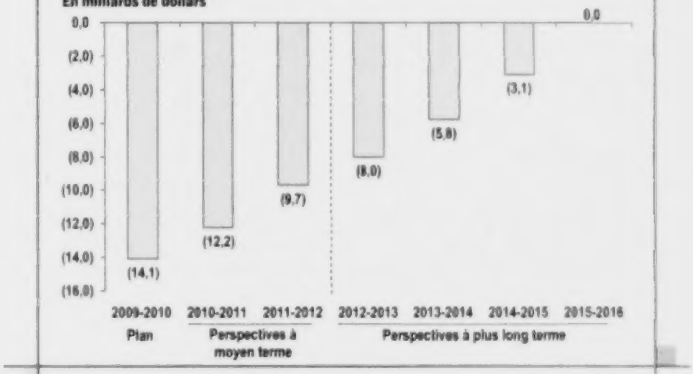

Le plan financier du gouvernement pour éliminer le déficit d'ici 2015-2016 comprend les éléments clés suivants :

- maintenir le taux moyen annuel de croissance des charges des programmes de base en deçà du taux moyen annuel de croissance du total des revenus à moyen terme et pendant toute la durée du plan de redressement;
- adopter des pratiques efficientes et maîtriser les dépenses générales, en visant notamment des économies de 1,0 milliard de dollars en 2011-2012;
- favoriser l'établissement d'ententes financières fédérales-provinciales durables, fondées sur des principes;
- maintenir un rapport dette-PIB prudent;
- maintenir un plan financier responsable et prudent, comprenant notamment un fonds de prévoyance et une réserve.

L'adoption de pratiques efficientes et la maîtrise des dépenses générales sont des conditions essentielles pour réussir à équilibrer le budget. Abstraction faite de l'incidence des charges des programmes supplémentaires comme les investissements à durée limitée dans l'infrastructure et d'autres montants affectés à des mesures immédiates pour préserver et créer des emplois, on s'attend à ce que les charges des programmes provinciaux de base augmentent en moyenne de 3,6 % par année entre 2008-2009 et 2011-2012, ce qui est inférieur à la croissance moyenne annuelle des revenus de 3,8 % que l'on prévoit pour la même période.

Par le passé, l'Ontario a toujours réussi à se sortir des périodes de ralentissement économique pour revenir à une croissance tendancielle à long terme du produit intérieur brut (PIB) réel. Le plan de redressement financier repose sur la prévision que l'économie de l'Ontario reviendra en 2015-2016 au PIB tendanciel antérieur, la croissance du PIB réel de l'Ontario se situant en moyenne à 3,8 % et la croissance du PIB nominal se situant en moyenne à 5,6 % pendant la période allant de 2012 à 2016.

D'après ces données de planification concernant le PIB, on prévoit que la croissance des revenus augmentera à un taux annuel moyen de 4,6 % entre 2011-2012 et 2015-2016. Toutefois, la croissance de l'économie ontarienne et des revenus de la province ne saurait à elle seule rétablir l'équilibre du budget de la province. Le taux de croissance des charges de programmes doit également être raisonnable et inférieur à celui de la croissance annuelle moyenne des revenus. Ainsi, pendant cette période, le gouvernement maintiendra la croissance des charges de programmes à un taux annuel moyen de 2,3 % afin de parvenir à l'équilibre budgétaire tout en protégeant les services publics de base.

Plan de redressement financier de l'Ontario **Tableau 22**
(en milliards de dollars)

	Plan	Perspectives à moyen terme		Perspectives à plus long terme			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Revenus	96,0	103,6	104,4	109,3	114,3	119,6	125,2
Dépenses							
Programmes	99,6	104,7	101,9	104,2	106,6	109,0	111,5
Intérêt sur la dette	9,3	9,9	11,1	11,6	12,0	12,2	12,2
Total des charges	108,9	114,6	112,9	115,8	118,5	121,2	123,7
Réserve	1,2	1,2	1,2	1,5	1,5	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	(14,1)	(12,2)	(9,7)	(8,0)	(5,8)	(3,1)	0,0

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

PRUDENCE FINANCIÈRE

En plus d'agir avec prudence pour faire face aux répercussions du ralentissement économique mondial, le plan financier du gouvernement comprend d'autres éléments de prudence clés afin de protéger les objectifs financiers généraux et d'atteindre les cibles établies.

Conformément à des pratiques financières bien établies, les perspectives de revenus de la province sont fondées sur des hypothèses économiques prudentes.

Pour satisfaire aux exigences de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le plan financier se fonde sur une approche prudente et prévoit une réserve visant à protéger les perspectives financières contre les variations défavorables des revenus et des charges de la province, y compris celles qui découlent de changements dans le rendement économique de l'Ontario. Le plan financier comprend une réserve de 1,2 milliard de dollars pour chaque exercice des perspectives à moyen terme et de 1,5 milliard de dollars pour chaque exercice des perspectives à plus long terme. La réserve est plus importante pour la période des perspectives à plus long terme afin de tenir compte de l'incertitude inhérente aux prévisions des revenus et des charges sur une plus longue période.

Le plan financier inclut également des fonds de prévoyance (pour le fonctionnement et les immobilisations) totalisant 3,4 milliards de dollars en 2009-2010 pour atténuer les risques liés aux charges qui pourraient autrement avoir une incidence négative sur les résultats. Le niveau des fonds de prévoyance de 2009-2010, fixé à environ 3 % des charges totales, tient compte du degré inhabituel d'incertitude économique et financière qui règne en 2009-2010.

RISQUES ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Les perspectives financières pour chaque exercice sont susceptibles de changer et sont fondées sur un continuum de renseignements qui commence avec le dépôt du budget et qui se termine avec le dépôt des Comptes publics. Les prévisions financières sont modifiées pendant l'année au fur et à mesure que surgissent de nouveaux renseignements touchant les hypothèses relatives à la conjoncture économique, aux revenus et aux charges. Par exemple, on prévoyait dans le budget de 2008 une croissance du PIB réel de 1,1 % en 2008. Toutefois, le PIB réel de 2008 a depuis baissé de 0,4 %, ou de 1,5 point de pourcentage, comparativement aux prévisions du budget de 2008. Compte tenu de l'incertitude économique actuelle à l'échelle mondiale, il est important de noter que les prévisions présentées dans les mises à jour économiques et financières, y compris dans le présent budget, représentent un moment précis de ce continuum et sont basées sur les meilleurs renseignements alors disponibles.

Les prévisions relatives aux revenus reposent, entre autres, sur des hypothèses concernant les déclarations de revenus et sur la croissance escomptée dans certains domaines clés, notamment les traitements et salaires, le revenu disponible et les prix des habitations. Les prévisions tiennent compte aussi des ententes de financement en vigueur entre les gouvernements fédéral et provincial et des formules de financement en place pour les transferts en matière de santé et de services sociaux. L'estimation des revenus exige aussi des prévisions économiques très détaillées, qui comportent des hypothèses relatives aux facteurs suivants : les perspectives économiques des États-Unis, le taux de change du dollar canadien, les prix du pétrole et la croissance de l'économie dans le reste du Canada.

Des écarts par rapport aux estimations des revenus surviennent en raison de l'incertitude qui accompagne nécessairement la projection dans l'avenir et du décalage dans le flux d'information. Le moindre écart dans tout facteur clé qui sous-tend les hypothèses relatives aux revenus pourrait donner lieu à une modification des prévisions des revenus, comme on a pu le constater en 2008-2009, lorsque des changements imprévus dans les perspectives économiques ont contribué à une baisse des revenus de 3,5 milliards de dollars.

Les prévisions relatives aux charges totales sont fondées sur des hypothèses concernant la croissance et le degré d'utilisation des programmes, ainsi que sur les dépenses additionnelles prévues dans les secteurs prioritaires. Étant donné que les prévisions des charges d'un grand nombre de ministères sont fondées sur des hypothèses concernant le taux d'utilisation, le nombre d'inscriptions ou le nombre de cas relatifs aux programmes et services du gouvernement, un changement dans ces facteurs pourrait influer sur les charges totales, ce qui aurait pour effet de modifier le rendement financier global de la province.

C'est en raison de ce type d'incertitude que le plan financier comporte des prévisions relatives aux revenus qui sont fondées sur des hypothèses économiques prudentes, des fonds de prévoyance et une réserve. Ces mesures de prudence ont pour but de contrebalancer les effets défavorables que pourrait avoir sur le plan financier le moindre écart dans les prévisions des revenus et des charges.

Vu l'interaction et les fluctuations continuelles des facteurs et hypothèses sur lesquels reposent les prévisions relatives aux revenus et aux charges, il est fort possible que ces dernières soient rajustées en conséquence lors des mises à jour financières et économiques en cours d'exercice. Les mises à jour comme celles fournies dans le présent budget sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles; elles assurent la transparence au sujet des changements apportés aux prévisions financières et au sujet des renseignements concernant les risques clés et les principales sensibilités qui pourraient avoir une incidence sur le plan financier.

Section G : Responsabilité, transparence et gestion financière

Le gouvernement est résolu à accroître la responsabilité et la transparence et à améliorer la gestion financière. La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* établit de nouvelles normes régissant la façon dont la province présente ses rapports financiers à la population de l'Ontario. Avec le présent budget, la province apporte un certain nombre d'améliorations pour accroître encore davantage la responsabilité et la transparence en matière d'information financière et améliorer sa gestion financière.

Investissements dans les immobilisations corporelles

À la suite des modifications apportées aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), le gouvernement a commencé à comptabiliser ses investissements dans les terrains, les immeubles et l'infrastructure des transports au titre des immobilisations corporelles en 2003. Depuis l'adoption de ce traitement comptable, les investissements dans les actifs amortissables, dont les immeubles, les routes et les ponts de l'Ontario, sont amortis dans les charges pendant toute la durée estimative de leur vie utile au lieu d'être passés en charges dans les années où les actifs ont été achetés ou construits. À compter de l'exercice 2009-2010, cette politique s'appliquera aux améliorations locatives, aux actifs acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition et à d'autres immobilisations corporelles appartenant à la province, notamment les véhicules, les aéronefs, l'infrastructure et les systèmes informatiques.

En outre, toujours à compter de son exercice 2009-2010, le gouvernement modifiera sa politique actuelle sur la comptabilité des immobilisations corporelles pour que soient inclus les frais d'intérêt engagés pendant la construction dans le coût de la construction des immobilisations. Avec l'adoption de ce traitement comptable, les frais d'intérêt engagés pendant la construction seront amortis pendant toute la durée estimative de vie utile des immobilisations avec les autres coûts de construction au lieu d'être passés en charges pendant la période de construction.

Les municipalités et les conseils scolaires de l'Ontario adopteront également une politique de comptabilité des immobilisations corporelles conforme aux modifications apportées récemment aux normes du CCSP régissant les administrations locales. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec ses partenaires des municipalités et des conseils scolaires pour faciliter la transition vers les nouvelles normes. Dans la foulée de ces modifications, le gouvernement propose d'apporter des modifications à la *Loi sur l'éducation*, à la *Loi de 2001 sur les municipalités* et à la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* pour rendre plus uniforme la communication de l'information financière dans le secteur public et mieux harmoniser les structures de comptabilité générale. Pour les municipalités, des modifications législatives seront proposées pour que les nouvelles normes du CCSP soient respectées mais que les dispositions actuelles de comptabilité générale soient maintenues. Pour les conseils scolaires, des modifications seront proposées à la *Loi sur l'éducation* afin de moderniser le cadre de comptabilité générale et d'améliorer la concordance avec la communication de l'information financière de la province.

Groupe de travail mixte

Il est important que les normes comptables du gouvernement favorisent la responsabilité financière, la transparence et la prise de décisions judicieuses. Pour mieux harmoniser les normes comptables et les objectifs des politiques publiques, un groupe de travail mixte composé de représentants de l'Ontario, du gouvernement fédéral et d'autres provinces rencontrent des représentants du CCSP depuis plus d'un an. Le groupe de travail mixte s'est penché sur ce qui suit :

- la concordance du cadre de comptabilité conceptuel avec la prise de décisions judicieuses, la responsabilité financière et la communication claire de l'information financière par le gouvernement;
- la nature de la structure de gouvernance du CCSP et son processus d'établissement de normes;
- les modifications que le CCSP propose d'apporter aux normes régissant la comptabilité gouvernementale en ce qui a trait aux instruments financiers, aux paiements de transfert, aux entreprises publiques et aux organismes du secteur parapublic.

Suite à cette collaboration intensive, le groupe de travail mixte a présenté ses recommandations au CCSP et au Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC) en janvier 2009. Le CCSP et le CSNC étudient actuellement les recommandations du groupe de travail mixte.

Consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges

Le gouvernement verse plus de 30 milliards de dollars par année aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges de l'Ontario. Conformément aux normes du CCSP, le gouvernement a commencé à inclure les résultats financiers de ces organismes dans ceux de la province, au moyen de la consolidation sur une seule ligne, dans son budget de 2006 et dans les états financiers annuels de 2005-2006.

En janvier 2009, le CCSP a prolongé d'un an la période de transition pour la consolidation proportionnelle de ces organismes. Le gouvernement croit que la présentation au moyen de la consolidation sur une seule ligne représente mieux l'obligation qu'ont ces entités de rendre compte de la gestion des deniers publics au gouvernement. En outre, elle permet de mieux comprendre les résultats financiers et respecte davantage l'obligation des conseils scolaires et des conseils d'administration des hôpitaux et des collèges de rendre compte de la gestion du rendement de leurs organismes aux collectivités qu'ils servent.

Dans son récent rapport, le groupe de travail mixte recommandait que le CCSP envisage de modifier sa norme comptable actuelle afin de permettre la présentation sur une ligne des charges nettes et d'inclure les résultats financiers de ces grands organismes du secteur public dans les états financiers du gouvernement. Le CCSP étudie actuellement les recommandations du groupe de travail mixte.

Amélioration de la gestion financière

Dans le cadre des efforts continus qu'il déploie pour améliorer la gestion financière des comptes clients de la province, le gouvernement propose une modification à la *Loi sur l'administration financière* pour faire en sorte que les créances irrécouvrables soient comptabilisées conformément aux politiques comptables de la province, tel que prévu dans les Comptes publics, et pour préciser qu'il sera possible de déduire des obligations futures à l'égard d'un débiteur un montant en compensation des montants irrécouvrables en souffrance.

Pour appliquer les modifications apportées aux politiques comptables visant à inclure les intérêts payés durant la construction dans les coûts de constitution de l'actif, le gouvernement propose d'autres modifications à la *Loi sur l'administration financière* afin d'ajouter une autre catégorie de frais hors caisse exigeant une autorisation législative.

Pour renforcer la gestion financière des droits et d'autres frais, le gouvernement propose de modifier la *Loi de 1991 sur le Conseil du Trésor* pour préciser que le Conseil du Trésor peut exiger des ministres qu'ils obtiennent son approbation avant d'exercer leurs pouvoirs liés aux droits et autres frais.

Le gouvernement déposera également des modifications à la *Loi de 2008 portant affectation anticipée de crédits pour 2009-2010* et déposera la *Loi supplémentaire de 2009 portant affectation anticipée de crédits pour 2009-2010* autorisant les dépenses du gouvernement pour 2009-2010 avant l'affectation des crédits pour l'exercice 2009-2010.

En outre, pour renforcer les droits d'accès aux renseignements financiers des organismes compris dans les Comptes publics de la province, le gouvernement propose des modifications à la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Section H : Détails des finances de l'Ontario

Les pages suivantes renferment des renseignements sur les finances de la province, qui incluent des données historiques, des indicateurs financiers clés et des détails sur le plan financier et les perspectives de l'Ontario.

Plan financier et perspectives à moyen terme **Tableau 23**
(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Revenus	**93,4**	**96,0**	**103,6**	**104,4**
Charges				
Programmes	88,5	99,6	104,7	101,9
Intérêt sur la dette[1]	8,9	9,3	9,9	11,1
Total des charges	**97,3**	**108,9**	**114,6**	**112,9**
Réserve	–	1,2	1,2	1,2
Excédent/(Déficit)	**(3,9)**	**(14,1)**	**(12,2)**	**(9,7)**
Dette nette[2]	149,4	169,8	189,5	205,4
Déficit accumulé[2]	109,5	123,6	135,8	145,5

[1] Les frais d'intérêt sur la dette ne tiennent pas compte des intérêts incorporés durant la construction d'immobilisations corporelles se chiffrant à 0,1 milliard de dollars en 2009-2010, à 0,3 milliard de dollars en 2010-2011 et à 0,5 milliard de dollars en 2011-2012.

[2] La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles, de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, et de la variation de la juste valeur des fonds de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, la totalité des actifs, lesquels comprennent les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit, auquel s'ajoute la variation de la juste valeur des fonds de l'ONFA.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus
(en millions de dollars)

Tableau 24

	2005-2006	2006-2007	Chiffres réels 2007-2008	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010
Revenus fiscaux					
Impôt sur le revenu des particuliers	21 041	23 655	24 538	25 574	25 170
Taxe de vente au détail	15 554	16 228	16 976	17 453	17 600
Impôt des sociétés	9 984	10 845	12 990	8 603	8 518
Impôt-santé des employeurs	4 197	4 371	4 605	4 664	4 687
Contribution-santé de l'Ontario	2 350	2 589	2 713	2 799	2 829
Taxe sur l'essence	2 281	2 310	2 360	2 353	2 367
Droits de cession immobilière	1 159	1 197	1 363	1 051	895
Taxe sur le tabac	1 379	1 236	1 127	1 041	995
Taxe sur les carburants	729	723	733	716	732
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	951	757	546	816	685
Autres – Revenus fiscaux	292	399	481	373	378
	59 917	**64 310**	**68 432**	**65 443**	**64 856**
Gouvernement du Canada					
Transfert canadien en matière de santé	7 148	7 702	8 487	8 881	9 722
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	3 324	3 478	3 778	4 081	4 213
Péréquation	–	–	–	–	347
Programmes d'infrastructure	285	191	207	168	1 746
Programmes du marché du travail	127	289	664	863	1 193
Logement social	520	532	525	514	509
Fonds pour la réduction des temps d'attente	243	467	468	235	97
Autres paiements fédéraux	1 604	1 377	2 468	1 823	1 419
	13 251	**14 036**	**16 597**	**16 565**	**19 246**
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 027	1 945	1 857	1 895	1 966
Régie des alcools de l'Ontario	1 197	1 307	1 374	1 410	1 326
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	1 107	947	1 214	615	983
Autres – Entreprises publiques	(23)	(3)	(8)	(11)	(8)
	4 308	**4 196**	**4 437**	**3 909**	**4 267**
Autres revenus non fiscaux					
Remboursements	1 295	1 415	1 464	1 365	1 297
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	763	970	1 051	1 044	1 065
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	1 021	991	982	968	955
Ventes d'électricité	779	863	929	936	964
Ventes et locations	465	1 108	553	609	619
Autres droits et redevances	550	624	668	656	815
Revenus tirés des permis d'alcool	516	467	475	458	457
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité	396	412	398	373	348
Redevances	191	215	193	197	211
Autres – Revenus non fiscaux	773	790	943	904	880
	6 749	**7 855**	**7 656**	**7 510**	**7 611**
Total des revenus	**84 225**	**90 397**	**97 122**	**93 427**	**95 980**

Total des charges
(en millions de dollars) **Tableau 25**

Charges des ministères	2005-2006	2006-2007	Chiffres réels 2007-2008	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010
Affaires autochtones[1]	50	25	33	55,1	71,1
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales[1]	861	796	731	899,9	1 116,1
Procureur général	1 282	1 343	1 648	1 681,3	1 650,8
Commission de régie interne	150	163	257	198,3	173,3
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 284	3 277	3 733	4 102,3	4 406,5
Affaires civiques et Immigration	89	112	90	88,5	106,7
Services sociaux et communautaires	6 714	7 178	7 544	8 003,1	8 327,3
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 728	1 856	1 982	2 146,6	2 260,0
Culture[1]	478	414	350	363,9	476,7
Développement économique[1]	136	151	242	195,6	326,8
Éducation[1]	440	423	446	445,5	492,9
Charges nettes des conseils scolaires	10 886	11 290	11 830	12 839,9	13 693,5
Énergie et Infrastructure[1]	325	525	401	343,1	764,7
Environnement[1]	274	314	349	365,6	367,2
Bureaux du corps exécutif	31	37	36	35,6	35,9
Finances[1]	578	564	455	571,4	669,6
Office des affaires francophones	4	4	5	5,5	5,1
Services gouvernementaux[1]	749	978	950	1 093,1	1 313,4
Santé et Soins de longue durée	17 797	19 119	20 373	21 776,0	22 955,4
Charges nettes des hôpitaux	14 816	16 145	17 381	18 567,4	19 214,4
Promotion de la santé	290	391	364	379,0	395,9
Commerce international et Investissement	40	48	55	67,2	72,2
Travail	141	146	170	167,0	174,1
Affaires municipales et Logement[1]	926	843	744	751,7	703,9
Richesses naturelles	626	731	794	788,6	788,2
Développement du Nord et Mines	332	314	341	349,9	378,4
Recherche et Innovation[1]	332	316	301	313,5	482,7
Revenu	442	563	554	593,1	821,2
Petites Entreprises et Services aux consommateurs	39	39	46	47,1	48,8
Tourisme	210	204	234	183,4	216,4
Formation, Collèges et Universités[1]	3 509	4 115	4 384	4 657,6	4 736,7
Charges nettes des collèges[1]	1 185	1 273	1 403	1 445,7	1 549,5
Transports[1]	1 795	1 787	1 892	2 032,1	2 112,6
Intérêt sur la dette[2]	9 019	8 831	8 914	8 854,0	9 301,0
Autres charges[1]	4 369	3 813	7 490	2 909,6	9 821,1
Économies de fin d'exercice[3]	–	–	–	–	(1 150,0)
Total des charges	**83 927**	**88 128**	**96 522**	**97 317,1**	**108 880,0**

[1] Le détail des autres charges des ministères se trouve dans le tableau 26, Autres charges.

[2] L'intérêt sur la dette ne comprend pas les intérêts incorporés durant la construction d'immobilisations corporelles, se chiffrant à 78 millions de dollars en 2009-2010.

[3] Comme par les années passées, les économies de fin d'exercice témoignent de la sous-utilisation prévue des fonds traditionnellement constatée en fin d'exercice et attribuable à différents facteurs comme les économies réalisées dans les programmes ou encore des modifications au démarrage ou aux plans de mise en oeuvre de projets.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Autres charges
(en millions de dollars)

Tableau 26

Charges des ministères	2005-2006	2006-2007	Chiffres réels 2007-2008	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010
Affaires autochtones					
Charge ponctuelle pour l'Entente de partage des recettes de jeux avec les Premières nations	–	–	201	–	–
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales					
Aide ponctuelle extraordinaire	125	259	274	–	–
Aide provisoire	157	19	76	15,7	164,0
Culture					
Investissements ponctuels	–	–	57	–	–
Développement économique					
Investissements ponctuels	–	–	152	–	–
Éducation					
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario[1]	295	345	342	49,0	259,0
Énergie et Infrastructure					
Fonds de prévoyance pour les immobilisations	–	–	–	–	200,0
Investissements ponctuels dans l'infrastructure municipale	–	140	450	–	–
Investissements de durée limitée dans l'infrastructure	–	–	–	–	2 647,3
Environnement					
Investissements ponctuels	–	–	–	68,5	–
Finances					
Investissements au titre de la *Loi de 2008 permettant d'investir dans l'Ontario*	–	–	1 149	–	–
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	714	758	907	905,4	782,9
Fonds de prévoyance pour le fonctionnement	–	–	–	250,0	3 210,0
Achats d'électricité	803	863	929	936,0	964,1
Services gouvernementaux					
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	729	557	531	685,0	932,0
Affaires municipales et Logement					
Investissement ponctuel dans le parc immobilier social municipal	–	–	100	–	352,2
Recherche et Innovation					
Investissements ponctuels	–	–	87	–	20,0
Formation, Collèges et Universités					
Investissements à durée limitée – Formation, Collèges et Universités	–	–	699	–	212,4
Investissements à durée limitée – Charges nettes des collèges	–	–	–	–	77,3
Transports					
Investissements ponctuels dans les transports en commun et l'infrastructure	1 546	872	1 536	–	–
Total des autres charges	**4 369**	**3 813**	**7 490**	**2 909,6**	**9 821,1**

[1] Les chiffres tiennent compte des recommandations du CCSP concernant la passation en charges des cotisations aux régimes de retraite. Les cotisations de contrepartie de l'Ontario au Régime sont passées de 740 millions de dollars en 2005-2006 à 1 070 millions de dollars en 2008-2009 et à 1 249 millions de dollars en 2009-2010.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dépenses liées à l'infrastructure
(en millions de dollars)

Tableau 27

Secteur	Total des dépenses liées à l'infrastructure Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010			Plan 2010-2011
		Investissement dans les immobilisations	Transferts et autres dépenses liés à l'infrastructure[1]	Total des dépenses liées à l'infrastructure	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transports					
Transports en commun	1 204,0	1 316,0	371,1	1 687,1	1 505,9
Construction de routes	1 460,7	1 718,3	0,0	1 718,3	2 034,2
Porte d'entrée de Windsor	157,3	186,9	60,2	247,1	715,0
Autres – Transports[2]	375,8	524,5	51,5	576,0	558,9
Santé					
Hôpitaux	1 753,2	2 542,8	0,0	2 542,8	3 438,0
Autres – Santé	325,5	468,2	166,4	634,6	474,3
Éducation					
Conseils scolaires	1 413,6	1 473,6	30,0	1 503,6	1 608,1
Collèges	276,6	239,9	0,0	239,9	248,1
Universités	50,0	0,0	105,6	105,6	72,7
Eau/Environnement	285,4	37,1	221,9	259,0	274,2
Infrastructure municipale et locale[3]	267,9	19,5	399,0	418,5	431,5
Justice	393,9	318,6	37,1	355,6	819,3
Autre	572,5	1 066,1	810,9	1 877,0	2 350,4
Nouveaux investissements pour stimulation à court terme	0,0	702,0	2 728,6	3 430,6	3 449,8
Total	**8 536,3**	**10 613,5**	**4 982,2**	**15 595,7**	**17 980,3**
Moins : contributions d'autres partenaires[4]	706,5	501,0	0,0	501,0	526,0
Total sans les contributions des partenaires	**7 829,8**	**10 112,5**	**4 982,2**	**15 094,7**	**17 454,3**
Moins : transferts[5]	215,4	613,3	1 776,7	2 390,0	2 693,2
Total des dépenses provinciales	**7 614,4**	**9 499,2**	**3 205,5**	**12 704,7**	**14 761,1**

[1] Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités et en dépenses pour la réparation de biens d'immobilisation. Ces montants sont inclus dans les charges totales de la province au tableau 25.

[2] Comprend les activités de planification, l'acquisition de biens et d'autres programmes d'infrastructure (p. ex., routes municipales et locales, aménagement d'aéroports dans les régions éloignées).

[3] Les investissements au titre de l'infrastructure municipale et locale des usines de filtration d'eau et d'épuration des eaux usées sont compris dans la catégorie Eau/Environnement.

[4] Contributions de tiers aux investissements dans les immobilisations des organismes dont les résultats sont consolidés (écoles, collèges et hôpitaux).

[5] Surtout les transferts du gouvernement fédéral pour les investissements dans les immobilisations.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices (en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003[1]
Opérations financières			
Revenus	**66 294**	**66 534**	**68 891**
Charges			
Programmes	53 519	55 822	59 080
Intérêt sur la dette	10 873	10 337	9 694
Total des charges	**64 392**	**66 159**	**68 774**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**1 902**	**375**	**117**
Dette nette[3,4]	**132 496**	**132 121**	**132 647**
Déficit accumulé[5]	**132 496**	**132 121**	**118 705**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	440 759	453 701	477 763
Revenu des particuliers	347 653	361 187	369 420
Population – Juillet (en milliers)	11 683	11 897	12 091
Dette nette par habitant (en dollars)	11 341	11 106	10 971
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	29 756	30 360	30 553
Total des charges en pourcentage du PIB	14,6	14,6	14,4
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	16,4	15,5	14,1
Dette nette en pourcentage du PIB	30,1	29,1	27,8
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	30,1	29,1	24,8

[1] Depuis 2002-2003, les investissements dans les immobilisations corporelles importantes appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont inscrits à l'actif et amortis dans les charges pendant toute la durée de leur vie utile. À compter de 2009-2010, les investissements dans les immobilisations corporelles moins importantes appartenant à la province (infrastructure et systèmes de technologie de l'information, parcs de véhicules automobiles, de bateaux et d'aéronefs) seront également inscrits à l'actif et amortis dans les charges. Sont comptabilisées selon la même méthode toutes les immobilisations appartenant à des organismes dont les résultats sont consolidés.

[2] Depuis 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ». Le total des charges des exercices antérieurs à 2005-2006 n'a pas été redressé pour tenir compte de ce fait.

[3] La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles, de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, et, depuis le 1er avril 2007, de la variation de la juste valeur des fonds de l'ONFA.

[4] La dette nette a été redressée en 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006 pour tenir compte de la valeur des corridors de transmission électrique que Hydro One Inc. a transférés à la province.

[5] Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, la totalité des actifs, lesquels comprennent les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit et, depuis le 1er avril 2007, à la variation de la juste valeur des fonds de l'ONFA. Pour l'exercice 2005-2006, la variation du déficit accumulé découle, entre autres, des actifs d'ouverture nets combinés des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui ont été pris en compte lors de la consolidation de ces organismes parapublics. Pour l'exercice 2006-2007, la variation du déficit accumulé comprend un rajustement en début d'exercice de la dette non provisionnée de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Pour l'exercice 2007-2008, la baisse de 1,2 milliard de dollars du déficit accumulé est attribuable à un changement apporté à la politique comptable et comprend 0,6 milliard de dollars de l'excédent de fonctionnement de la province. En vertu de ce changement, les fonds versés aux termes de l'ONFA sont comptabilisés à leur juste valeur dans les livres de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) et, à la consolidation, dans les états financiers consolidés de la province.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Tableau 28

2003-2004	2004-2005	2005-2006[2]	2006-2007	Chiffres réels 2007-2008	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010[1]
68 400	77 841	84 225	90 397	97 122	93 427	95 980
64 279	70 028	74 908	79 297	87 608	88 463	99 579
9 604	9 368	9 019	8 831	8 914	8 854	9 301
73 883	79 396	83 927	88 128	96 522	97 317	108 880
–	–	–	–	–	–	1 200
(5 483)	(1 555)	298	2 269	600	(3 890)	(14 100)
138 816	140 921	141 928	141 100	142 418	149 357	169 830
124 188	125 743	109 155	106 776	105 617	109 507	123 607
493 081	516 106	536 844	559 778	584 957	594 962	580 703
381 127	400 994	419 078	441 338	464 257	483 344	486 138
12 242	12 391	12 528	12 665	12 794	12 929	13 051
11 339	11 373	11 328	11 141	11 132	11 552	13 013
31 132	32 363	33 450	34 846	36 288	37 384	37 250
15,0	15,4	15,6	15,7	16,5	16,4	18,7
14,0	12,0	10,7	9,8	9,2	9,5	9,7
28,2	27,3	26,4	25,2	24,3	25,1	29,2
25,2	24,4	20,3	19,1	18,1	18,4	21,3

Composition des revenus 2009-2010

Graphique 15

(en milliards de dollars)

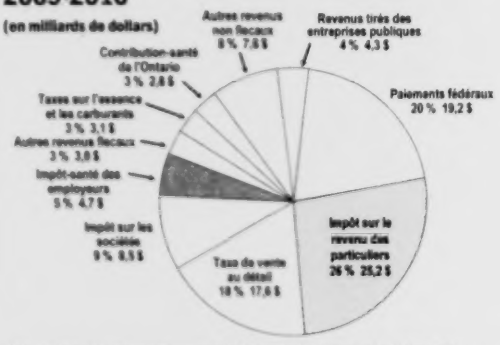

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges totales 2009-2010

Graphique 16

(en milliards de dollars)

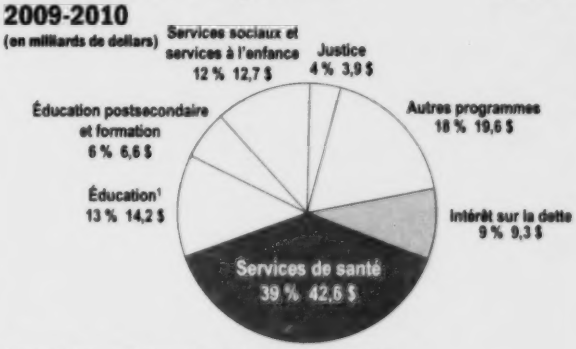

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges de programmes[1] 2009-2010

Graphique 17

(en milliards de dollars)

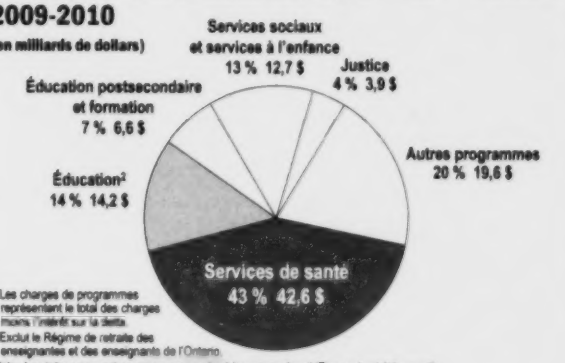

[1] Les charges de programmes représentent le total des charges moins l'intérêt sur la dette.

[2] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges totales 2009-2010

Graphique 16

(en milliards de dollars)

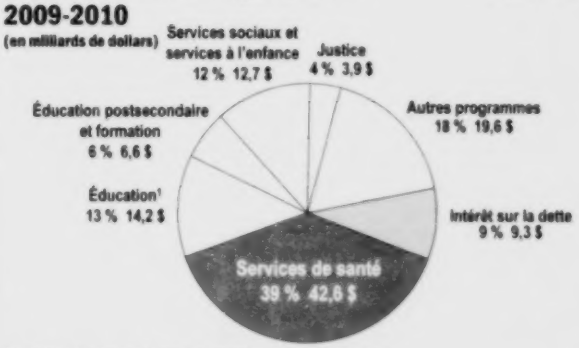

[1] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges de programmes[1] 2009-2010

Graphique 17

(en milliards de dollars)

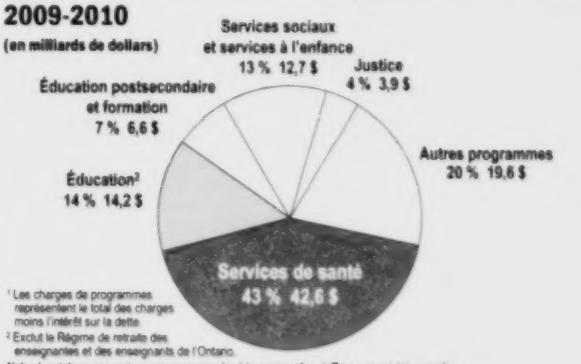

[1] Les charges de programmes représentent le total des charges moins l'intérêt sur la dette.

[2] Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Soutien découlant des activités de jeu et affecté aux services de santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités

Le produit des activités de jeu qui revient à la province continue d'être utilisé pour soutenir les priorités provinciales, notamment le fonctionnement et le soutien des hôpitaux, les organismes de bienfaisance, les sports amateurs, les collectivités et le secteur agricole.

Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance, et aux programmes de traitement du jeu problématique et programmes connexes (en millions de dollars) **Tableau 29**

	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010
Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes		
Fonctionnement des hôpitaux	1 567	1 634
Fondation Trillium de l'Ontario	110	120
Programmes de traitement du jeu problématique et programmes connexes	39	40
Sports amateurs de l'Ontario	10	10
Revenus tirés des casinos commerciaux		
Priorités générales du gouvernement	169	162
Total	1 895	1 966

Sources : ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et ministère des Finances de l'Ontario.

Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les revenus provinciaux nets générés par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes doivent être utilisés pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les programmes de traitement du jeu problématique et les programmes connexes, les sports amateurs ainsi que le financement d'organismes de bienfaisance et à but non lucratif par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

En 2009-2010, on estime que des revenus nets de 1 634 millions de dollars provenant de loteries, de casinos de bienfaisance et de machines à sous dans les hippodromes seront affectés au fonctionnement des hôpitaux.

En 2009-2010, la Fondation Trillium de l'Ontario recevra 120 millions de dollars pour l'édification de collectivités fortes et saines qu'elle distribuera à des organismes de bienfaisance et à but non lucratif dans les secteurs des arts et de la culture, des sports et des loisirs, des services sociaux et humanitaires, ainsi que de l'environnement.

Deux pour cent des revenus bruts tirés des machines à sous, ce qui devrait représenter 40 millions de dollars en 2009-2010, sont affectés à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu problématique.

La loterie Quest for Gold permettra d'accorder, en 2009-2010, un soutien financier direct estimé à 10 millions de dollars aux athlètes amateurs ontariens de haut niveau.

Revenus tirés des casinos commerciaux

En 2009-2010, les revenus provinciaux nets tirés des casinos commerciaux, estimés à 162 millions de dollars, seront utilisés pour soutenir les priorités générales du gouvernement, notamment les services de santé, l'éducation et l'infrastructure publique. En plus de soutenir ces priorités, les activités des casinos commerciaux procurent environ 11 600 emplois directs en Ontario et fournissent à leur collectivité respective des attractions vitales en matière de tourisme et de développement économique.

Autres bénéficiaires des revenus générés par les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes

Environ 20 % des revenus bruts générés par les machines à sous des hippodromes visent à favoriser la croissance économique de l'industrie des courses de chevaux. Depuis 1998, cette initiative a permis de verser plus de 2,6 milliards de dollars à cette composante clé du secteur agricole de la province. Pour 2009-2010, on évalue à 349 millions de dollars le soutien supplémentaire qui sera accordé.

Soutien au secteur agricole et aux municipalités (en millions de dollars) **Tableau 30**

	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010
Secteur agricole[1]	345	349
Municipalités	79	81
Total	**424**	**430**

[1] La part des revenus tirés des machines à sous des hippodromes qui revient au secteur agricole et la part des revenus tirés des machines à sous des casinos de bienfaisance et des hippodromes qui revient aux municipalités sont versées directement par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Source : ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure de l'Ontario.

Une partie des revenus bruts générés par les machines à sous, évaluée à 81 millions de dollars en 2009-2010, sera fournie aux municipalités où se trouvent des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes. Ces revenus compenseront en partie les coûts de l'infrastructure et des services locaux.

CHAPITRE III

RÉFORMER LES RÉGIMES D'IMPOSITION ET DE RETRAITE DE L'ONTARIO

INTRODUCTION

Le gouvernement McGuinty propose un train complet de mesures visant à réformer les régimes d'imposition et de retraite de l'Ontario. Si elles sont acceptées par l'Assemblée législative, ces mesures solidifieront les assises pour la création d'emplois et la croissance économique, et amélioreront l'équité et la transparence.

Le présent budget prévoit :

- réformer fondamentalement le régime fiscal de l'Ontario afin d'aider la province à se positionner pour tirer parti de la prochaine génération de croissance et de prospérité économique. À cette fin :
  - il crée une taxe de vente unique le 1er juillet 2010 dans le but de favoriser encore davantage la croissance économique et la position concurrentielle de l'Ontario sur le plan fiscal;
  - il procure 10,6 milliards de dollars sur trois ans en allégements fiscaux aux Ontariennes et aux Ontariens pour aider les consommateurs durant la période de transition vers une taxe de vente unique et fournir des réductions d'impôt continues dans le cadre du régime d'imposition du revenu des particuliers (IRP);
  - il procure 4,5 milliards de dollars sur trois ans en allégement de l'impôt des sociétés de l'Ontario, entre autres en faisant passer le taux d'imposition des sociétés à 10 % sur trois ans, en réduisant le taux d'imposition des petites entreprises et en exonérant davantage de petites et moyennes entreprises de l'impôt minimum des sociétés (IMS);
- fournir des incitatifs fiscaux ciblés pour appuyer l'innovation, soutenir le secteur du divertissement et de la création et promouvoir la formation professionnelle;
- aller de l'avant avec la modernisation du système de régimes de retraite de l'Ontario en :
  - mettant en oeuvre des mesures visant à fournir un allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées tout en aidant à augmenter la transparence et la protection des prestations de retraite;
  - élaborant un cadre de solidification du système de régimes de retraite de l'Ontario qui comprend des mesures de modernisation de la réglementation applicable aux régimes de retraite.

MESURES DE RÉFORME DU RÉGIME FISCAL

Réforme de la taxe de vente

Taux et barème de la taxe de vente

Le gouvernement propose de convertir la taxe de vente au détail (TVD) de l'Ontario en taxe sur la valeur ajoutée et de la combiner avec la taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral pour créer, à compter du 1er juillet 2010, une taxe de vente unique administrée par le gouvernement fédéral, dont le taux combiné serait de 13 %. La portion provinciale de ce taux s'établirait à 8 %, soit l'équivalent de la TVD générale actuelle, et la portion fédérale serait de 5 %.

Taxe sur la valeur ajoutée

À l'heure actuelle, la TVD est perçue sur de nombreux achats effectués par les sociétés en vue de la mise en marché de produits et de services, et est parfois enchâssée dans le prix de vente des produits et services finis d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement. Ce sont les consommateurs qui finissent par assumer cette TVD enchâssée. Le barème de la nouvelle taxe de vente unique serait fondé sur la valeur ajoutée, ce qui signifie que la plupart des sociétés obtiendraient le remboursement de la taxe payée sur la plupart de leurs intrants.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

En général, une taxe sur la valeur ajoutée s'applique à toutes les activités commerciales liées à la vente de produits et services. Elle est perçue au moment de l'achat de produits et de services à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. La taxe payée par les entreprises est habituellement remboursée sous forme de crédits de taxe sur les intrants.

Selon certaines études, la plupart des économies de coûts réalisées par les entreprises grâce au retrait des taxes de vente enchâssées sont transmises aux consommateurs sous forme de réductions de prix. Un rapport récent de l'Institut C.D. Howe sur les effets de l'harmonisation de la TPS dans les provinces de l'Atlantique a révélé que les effets du retrait des taxes enchâssées peuvent se faire sentir rapidement, les consommateurs bénéficiant de la majorité des économies durant la première année[1].

En général, aucune taxe de vente ne serait enchâssée dans les produits ontariens exportés, ce qui les rendrait plus concurrentiels.

Crédits de taxe sur les intrants

Sauf un nombre limité d'exceptions, les entreprises qui vendent des produits et des services taxables ou détaxés pourraient demander pour les achats qu'elles effectuent des crédits de taxe sur les intrants semblables à ceux qu'elles obtiennent du gouvernement fédéral relativement à la TPS. Ces crédits serviraient à rembourser aux entreprises la taxe payée dans le cadre d'activités commerciales. Cette approche réduirait les coûts des entreprises et favoriserait l'investissement commercial en Ontario. Son incidence se ferait surtout sentir dans le cas des produits qui sont actuellement assujettis à la TVD.

En général, les entreprises qui font la vente de produits et de services exonérés de taxe ne pourraient pas demander de crédits de taxe sur les intrants, comme c'est le cas dans le cadre du régime fédéral de TPS.

---

[1] Michael Smart, *Lessons in Harmony: What Experience in the Atlantic Provinces Shows About the Benefits of a Harmonized Sales Tax, C.D. Howe Institute Commentary*, juillet 2007.

Par exemple, la plupart des services financiers sont exonérés de la TPS; par conséquent, un crédit de taxe sur les intrants ne pourrait pas être demandé relativement à ces services.

Assiette fiscale et administration de la taxe

Dans le but d'en simplifier l'administration, la taxe de vente unique appliquerait en général les mêmes règles et la même assiette fiscale que la TPS fédérale. Cela permettrait d'alléger considérablement le fardeau administratif des sociétés qui doivent actuellement se conformer à deux séries de règles fiscales distinctes et parfois contradictoires, et de réduire leurs coûts de conformité de plus de 500 millions de dollars par année. L'assiette fiscale unifiée faciliterait également l'administration de la taxe de vente unique par l'Agence du revenu du Canada, ce qui augmenterait les économies de coûts au sein de l'appareil gouvernemental.

À l'heure actuelle, l'Ontario offre une indemnité aux vendeurs qui perçoivent la TVD et la versent à la province. La transition à la taxe de vente unique marquerait la fin de l'indemnité offerte aux vendeurs. L'indemnité aux vendeurs serait maintenue pour les déclarations soumises dans le cadre du régime de TVD actuel relativement aux périodes allant jusqu'au 31 mars 2010.

Soutien à la transition pour petites entreprises

Crédit à la transition pour petites entreprises — **Tableau 1**

Revenus taxables totaux durant le premier trimestre d'exercice complet débutant après le 30 juin 2010	Montant du crédit à la transition
Égaux ou inférieurs à 15 000 $	300 $
Supérieurs à 15 000 $ et égaux ou inférieurs à 50 000 $	2 % des revenus taxables de ce trimestre
Supérieurs à 50 000 $ et égaux ou inférieurs à 500 000 $	1 000 $

Même si la plupart des vendeurs inscrits à la TVD sont également inscrits à la TPS fédérale, les entreprises seraient obligées d'apporter certains changements à leurs systèmes comptables et méthodes de comptabilisation au point de vente pour être en mesure de percevoir la taxe de vente unique. L'Ontario fournirait aux petites entreprises jusqu'à 400 millions de dollars en soutien à la transition non renouvelable sous forme de crédit à la transition pour petites entreprises.

La plupart des sociétés, autres que les institutions financières, qui affichent des revenus annuels de moins de deux millions de dollars provenant de ventes taxables seraient admissibles à un crédit à la transition pouvant aller jusqu'à 1 000 $.

Seuil du petit fournisseur

L'Ontario appliquerait le seuil du petit fournisseur qu'on utilise à l'heure actuelle pour les besoins de la TPS, pour déterminer quel chiffre de ventes total les entreprises peuvent afficher sans être tenues de s'inscrire et de percevoir la taxe de vente unique. Cela réduirait le fardeau administratif des petites entreprises et le degré de complexité de la nouvelle taxe. Comme c'est le cas pour la TPS, les petits fournisseurs (ayant eu dans l'année précédente des revenus taxables totaux de 30 000 $ ou moins, ou 50 000 $ ou moins dans le cas des organismes de services publics) qui choisissent de ne pas s'inscrire à la taxe de vente unique ne seraient pas obligés de soumettre une déclaration de taxe de vente unique et ne pourraient pas demander des crédits de taxe sur les intrants. Les petits fournisseurs qui s'inscrivent à la taxe de vente unique pourraient demander des crédits de taxe sur les intrants pour leurs fournitures taxables au moment de soumettre leur déclaration de taxe de vente unique.

Exonérations au point de vente

Pour fournir des allégements ciblés tout en permettant l'administration commune des taxes de vente perçues en Ontario, la province détaxerait des biens comme les livres, les vêtements et chaussures pour enfants, les sièges de bébé et d'appoint pour les voitures, les couches et les produits d'hygiène féminine au moyen de remboursements au point de vente de la portion provinciale de la taxe. Les détaillants conserveraient également le droit de demander des crédits de taxe sur les intrants.

EXONÉRATIONS AU POINT DE VENTE

Les remboursements au point de vente permettraient d'accorder des exonérations applicables aux livres, aux vêtements et chaussures pour enfants, aux sièges de bébé et d'appoint pour les voitures, aux couches et aux produits d'hygiène féminine.

Remboursement pour habitations neuves

À l'heure actuelle, la TVD s'applique aux matériaux entrant dans la construction de nouvelles habitations. La taxe de vente unique éliminerait cette taxe enchâssée. Selon une étude récente de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la taxe de vente enchâssée représente en moyenne de 2 % à 3 % du coût final d'achat d'une habitation neuve en Ontario.

REMBOURSEMENT POUR HABITATIONS NEUVES

Les acquéreurs d'habitations neuves seraient admissibles à des remboursements pour habitations neuves. La province s'attend à offrir des remboursements pour habitations neuves évalués à 1,1 milliard de dollars annuellement.

Le gouvernement propose la création d'un nouveau remboursement pour habitations neuves afin de faire en sorte que, en moyenne, le fardeau fiscal des acquéreurs d'habitations neuves de moins de 400 000 $ n'augmente pas. Les acquéreurs d'habitations neuves d'un prix maximal de 500 000 $ auraient accès à un soutien sous forme de remboursement d'une partie de la portion provinciale de la taxe. Applicable aux résidences principales neuves, le remboursement équivaudrait à 75 % de la portion provinciale de la taxe (soit 6 % du prix d'achat de l'habitation) dans le cas des habitations de moins de 400 000 $ et diminuerait dans le cas des habitations dont le prix d'achat se situe entre 400 000 $ et 500 000 $.

La taxe de vente unique ne s'appliquerait pas à la revente d'habitations.

Effet neutre de la taxe de vente unique sur le plan financier pour les organismes de services publics

La province offrirait des remboursements sur sa portion de la taxe de vente unique dans le but de neutraliser l'effet net de la nouvelle taxe sur le plan financier pour les organismes de services publics de l'Ontario (municipalités, hôpitaux, universités, collèges, conseils scolaires, organismes de bienfaisance et organismes à but non lucratif admissibles), par rapport au montant de TVD qu'ils paient actuellement. Les remboursements correspondraient à un pourcentage de la taxe payée, comme c'est le cas pour la TPS.

REMBOURSEMENTS ACCORDÉS AUX ORGANISMES DE SERVICES PUBLICS	REMBOURSEMENT*
Municipalités	78 %
Universités et collèges	78 %
Conseils scolaires	93 %
Hôpitaux	87 %
Organismes de bienfaisance et organismes à but non lucratif admissibles	82 %

* Les remboursements de la portion provinciale de la taxe payée sont fondés sur les définitions d'organismes de services publics utilisées dans le cadre de la TPS fédérale.

Restrictions temporaires des crédits de taxe sur les intrants

Les grandes entreprises (dont les ventes taxables annuelles dépassent 10 millions de dollars) et les institutions financières ne pourraient pas demander de crédits de taxe sur les intrants dans certains secteurs. Ces restrictions, qui s'apparentent à celle qui s'applique aux crédits de taxe sur les intrants (CTI) en vigueur au Québec, seraient temporaires et s'appliqueraient, durant la phase de mise en oeuvre de la taxe de vente unique, à la portion provinciale de la taxe uniquement. Après cinq ans, la province retirerait graduellement, sur une période de trois ans, la restriction aux crédits de taxe sur les intrants applicables aux fournitures taxables des entreprises.

RESTRICTIONS TEMPORAIRES DES CTI VISANT LES GRANDES ENTREPRISES :

- Énergie, à l'exception de l'énergie acquise par les exploitations agricoles ou utilisée pour fabriquer des produits destinés à la vente.
- Télécommunications, à l'exception des services d'accès à Internet et des numéros de téléphone sans frais.
- Véhicules routiers de moins de 3 000 kilogrammes (y compris les pièces et certains services) et carburant requis pour les alimenter.
- Aliments, boissons et divertissements.

Soutien au tourisme

À l'heure actuelle, la province perçoit une taxe de vente au détail de 5 % sur le logement temporaire comme les chambres d'hôtel. Ce taux passerait à 8 % au moment de l'entrée en vigueur de la taxe de vente unique.

Environ 40 millions de dollars en revenus nets annuels obtenus par suite de l'application du nouveau taux seraient affectés à la promotion des régions touristiques de l'Ontario, une fois que ces régions auront été établies.

Véhicules routiers d'occasion achetés de particuliers

L'Ontario continuerait de percevoir une taxe de vente sur les véhicules routiers d'occasion achetés de particuliers apparentée à celle que perçoivent d'autres provinces. Cela aiderait à faire en sorte que les particuliers ne soient pas avantagés par rapport aux concessionnaires d'automobiles au moment de vendre des véhicules d'occasion.

Maintien des taux actuels de taxation de certaines polices d'assurance

À l'heure actuelle, la TVD est perçue sur les primes de certains types d'assurance, comme les régimes d'assurance collective. Après transition à la taxe de vente unique, l'Ontario maintiendrait une taxe de vente provinciale de 8 % sur les produits d'assurances actuellement taxables. Les primes d'assurance-automobile continueraient d'être exonérées de la taxe de vente.

Maintien des niveaux actuels de revenus tirés des ventes d'alcool

Actuellement, la province perçoit une TVD de 10 % sur les boissons alcoolisées vendues dans des établissements titulaires de permis et une TVD de 12 % sur les boissons alcoolisées vendues par des détaillants.

Dans le cadre de la taxe de vente unique, le taux provincial de taxation de ces produits passerait à 8 %.

Le gouvernement propose de rajuster les frais et droits qu'il perçoit actuellement sur l'alcool pour continuer de s'acquitter de sa responsabilité sociale et assurer le maintien de ses revenus tout en instaurant la nouvelle taxe de vente unique.

Le gouvernement propose également d'adopter des mesures législatives pour remplacer une variété de frais et de droits liés à l'alcool et à d'autres produits par des taxes dans le but d'en améliorer la structure de fonctionnement et la clarté sur le plan législatif.

Renseignements supplémentaires

La province publiera dans les prochains mois des renseignements supplémentaires sur la conception technique et les règles associées à la transition pour aider les contribuables et les entreprises à prendre les mesures nécessaires afin d'intégrer les changements proposés. Le gouvernement formera aussi un comité de mise en oeuvre pour faciliter la transition vers la taxe de vente unique.

Assises économiques plus solides

Le Canada et l'Ontario ont conclu un protocole d'entente en vue de faire participer l'Ontario à une entente cadre visant à charger le gouvernement fédéral de la collecte et de l'administration d'une taxe de vente unique sur la valeur ajoutée, à compter du 1er juillet 2010. Les principales dispositions du protocole d'entente comprennent des paiements de transfert de l'ordre de 4,3 milliards de dollars versés à l'Ontario et la marge de manoeuvre requise pour exonérer de taxe certains produits de consommation.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PROTOCOLE D'ENTENTE CANADA-ONTARIO VISANT À CONCLURE UNE ENTENTE INTÉGRÉE GLOBALE DE COORDINATION FISCALE

Sous réserve de l'obtention des approbations législatives appropriées, le Canada et l'Ontario s'accordent pour conclure une entente intégrée globale de coordination fiscale qui :

- établirait le cadre stratégique d'application d'une taxe de vente unique sur la valeur ajoutée en Ontario à compter du 1er juillet 2010, taxe qui serait administrée par l'Agence du revenu du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada;
- permettrait à l'Ontario :
  - d'offrir aux consommateurs des exonérations de taxe sur un nombre limité de produits comme les vêtements pour enfants, les produits d'hygiène féminine et les livres;
  - de fournir graduellement aux entreprises, sur une période de transition pouvant atteindre huit ans, un allégement complet, sous forme de crédit, de la taxe perçue sur certaines fournitures;
  - de fixer des taux provinciaux et seuils d'application de remboursements visant les habitations neuves et les organismes de services publics, y compris les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif admissibles;
- établirait les meilleurs arrangements possibles en vue de l'embauche par le gouvernement fédéral des employés de la province touchés par les changements apportés, et leur maintien en Ontario.

Le Canada octroierait à l'Ontario 4,3 milliards de dollars en paiements de transfert – 3 milliards de dollars au moment de l'entrée en vigueur de la taxe de vente combinée, le 1er juillet 2010, et 1,3 milliard de dollars le 1er juillet 2011 pour favoriser la croissance économique et appuyer la transition à la taxe sur la valeur ajoutée.

Allégements fiscaux pour les particuliers

Prestation de transition à la taxe de vente de l'Ontario

Dans le cadre de la réforme de la taxe de vente proposée dans le présent budget, des allégements totalisant 4 milliards de dollars seraient consentis aux Ontariennes et aux Ontariens pour assurer une transition en douceur vers la nouvelle taxe de vente.

Prestation de transition à la taxe de vente de l'Ontario — **Tableau 2**

	Personnes seules		Chefs de famille monoparentale ou couples	
Mois du paiement	Prestation maximale	Fourchette d'élimination progressive	Prestation maximale	Fourchette d'élimination progressive
Juin 2010	100 $	80 000 $ - 82 000 $	330 $	160 000 $ - 166 600 $
Décembre 2010	100 $	80 000 $ - 82 000 $	335 $	160 000 $ - 166 700 $
Juin 2011	100 $	80 000 $ - 82 000 $	335 $	160 000 $ - 166 700 $
Total	300 $		1 000 $	

Tous les déclarants ontariens admissibles âgés de 18 ans et plus recevraient des prestations totalisant au plus 300 $ pour les personnes seules et 1 000 $ pour les chefs de famille monoparentale et les couples.

Elles seraient envoyées en juin 2010, décembre 2010 et juin 2011. Chaque prestation maximale serait réduite d'un montant équivalent à 5 % de la part du revenu familial redressé net touché par le bénéficiaire au cours de l'année précédente qui est supérieure à 80 000 $ pour les personnes seules et à 160 000 $ pour les familles. Pour avoir droit aux deux prestations de 2010, les contribuables seraient tenus de soumettre une déclaration de revenus en 2009. Pour avoir droit à la prestation de juin 2011, ils seraient tenus de soumettre une déclaration de revenus en 2010. Quelque 6,5 millions de particuliers et de familles de l'Ontario recevraient les prestations de transition à la taxe de vente.

Une personne seule qui touche un revenu de 80 000 $ ou moins recevrait une prestation de 100 $ en juin 2010, en décembre 2010 et en juin 2011. La prestation maximale serait réduite de l'équivalent de 5 % de la part de revenu supérieure à 80 000 $, ce qui signifie par exemple qu'une personne seule touchant 81 000 $ de revenu recevrait trois prestations de 50 $ chacune et qu'une personne seule touchant un revenu de plus de 82 000 $ ne recevrait rien.

Une famille qui touche un revenu de 160 000 $ ou moins recevrait trois prestations : 330 $ en juin 2010, 335 $ en décembre 2010 et 335 $ en juin 2011. Les prestations maximales seraient réduites d'un montant équivalent à 5 % de la part du revenu familial supérieure à 160 000 $. Par exemple, une famille qui touche un revenu de 163 000 $ recevrait un versement de 180 $ et deux versements de 185 $ chacun. Les familles touchant un revenu de plus de 166 700 $ (166 600 $ dans le cas de la prestation de juin 2010) n'auraient droit à aucune prestation.

Allégement de la taxe de vente et de l'impôt foncier

Le gouvernement propose d'augmenter de plus de un milliard de dollars par année le montant de l'allégement permanent de la taxe de vente et de l'impôt foncier offert aux particuliers et aux familles à faible revenu ou à revenu moyen. Pour mieux cibler l'allégement fiscal consenti, les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes actuellement en vigueur seraient remplacés par deux nouveaux crédits : le crédit de taxe de vente de l'Ontario et le crédit d'impôts fonciers de l'Ontario. Ces changements amélioreraient la transparence, l'équité et le caractère opportun des mesures adoptées.

Crédit de taxe de vente de l'Ontario

Le présent budget propose un nouveau crédit permanent de taxe de vente qui aidera les particuliers et les familles à faible revenu et à revenu moyen à payer les taxes de vente.

Dans le cadre du système actuel, les familles de l'Ontario doivent attendre que leur déclaration de revenus soit traitée pour recevoir le crédit pour la taxe de vente qu'elles ont payée pendant l'année précédente. Pour offrir une aide plus rapide, la province remplacerait le crédit actuel, offert dans le cadre des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario (CIFTVO), par un nouveau crédit de taxe de vente sous forme de paiements anticipés. Le crédit de taxe de vente serait remboursable et payé chaque trimestre à compter de juillet 2010, au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de vente.

Le nouveau crédit de taxe de vente représenterait un allégement annuel d'au plus 260 $ par adulte et enfant. Il serait réduit de l'équivalent de 4 % de la part du revenu familial redressé net supérieure à 20 000 $ pour les personnes seules et à 25 000 $ pour les familles.

Par exemple, pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011, une personne seule ayant un revenu de 20 000 $ ou moins recevrait 260 $; un chef de famille monoparentale ayant un enfant ou un couple dont

le revenu est de 25 000 $ ou moins recevrait 520 $; et un couple ayant deux enfants dont le revenu familial est de 25 000 $ ou moins recevrait 1 040 $.

Contrairement à ce qu'elle fait pour les crédits actuels d'impôt foncier et de taxe sur les ventes, la province indexerait le crédit maximal et les seuils de revenu applicables des nouveaux crédits en fonction de l'inflation dans le but de protéger la valeur de l'assistance offerte aux personnes à faible revenu ou à revenu moyen.

Quelque 2,9 millions de familles et de particuliers profiteraient de cette mesure.

Crédit d'impôts fonciers de l'Ontario

Le crédit d'impôt foncier actuellement offert par l'entremise des CIFTVO serait remplacé par un nouveau crédit d'impôts fonciers de l'Ontario remboursable, destiné aux locataires et aux propriétaires fonciers ayant un revenu allant de faible à moyen et allégerait de 270 millions de dollars supplémentaires par année l'impôt foncier des contribuables. Le nouveau crédit maintiendrait les montants de prestation consentis à l'heure actuelle tout en étendant l'allégement de l'impôt foncier à un nombre accru d'Ontariennes et d'Ontariens.

Le crédit d'impôt serait fondé sur les coûts d'occupation, c'est-à-dire l'impôt foncier payé ou 20 % du loyer payé. Il s'élèverait à 10 % des coûts d'occupation, plus 625 $ pour les personnes âgées ou 250 $ pour les autres Ontariennes et Ontariens. Le montant du crédit ne pourrait pas être supérieur à 1 025 $ pour les personnes âgées et à 900 $ pour les autres Ontariennes et Ontariens, ni dépasser les coûts d'occupation. Il serait ensuite réduit d'un montant équivalent à 2 % de la part du revenu familial redressé net supérieure à 20 000 $ pour les personnes seules et à 25 000 $ pour les familles.

Par exemple, pour l'année d'imposition 2010, une personne seule ayant un revenu de 20 000 $ ou moins et un loyer mensuel de 500 $ recevrait 370 $ en crédit d'impôts fonciers de l'Ontario; un couple dont le revenu familial est de 25 000 $ ou moins et l'impôt foncier est de 1 500 $ recevrait 400 $; un couple âgé dont le revenu familial est de 25 000 $ ou moins et l'impôt foncier est de 4 000 $ recevrait 1 025 $.

La province indexerait les montants et les seuils applicables en fonction de l'inflation dans le but de protéger la valeur de l'assistance offerte aux personnes à faible revenu ou à revenu moyen.

Quelque 2,3 millions de familles et de particuliers profiteraient de cette mesure.

Les propriétaires âgés admissibles continueront de recevoir une aide supplémentaire sous forme de Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier de l'Ontario.

Allégement de l'impôt sur le revenu des particuliers

Le gouvernement propose de fournir un allégement annuel général de l'impôt sur le revenu des particuliers de plus de 1,1 milliard de dollars en réduisant le taux de la première tranche d'imposition de un point de pourcentage, pour le faire passer de 6,05 % à 5,05 % à compter du 1er janvier 2010. Par conséquent, les Ontariennes et Ontariens bénéficieraient du taux d'imposition provincial le plus faible au Canada pour la première tranche de revenu imposable de 36 848 $, selon les mesures législatives actuellement en vigueur dans d'autres provinces.

Taux d'imposition du revenu des particuliers de l'Ontario (en pourcentage) **Tableau 3**

Revenu imposable[1]	Taux actuel (2009)	Taux proposé (2010)
0 $ - 36 848 $	6,05	5,05
36 848 $ - 73 698 $	9,15	9,15
> 73 698 $	11,16	11,16

[1] Les seuils de revenu imposable seraient rajustés en 2010 et les années suivantes en fonction de l'inflation en Ontario.

Réduction de l'impôt ontarien

Le Programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu élimine l'impôt sur le revenu payé par certains particuliers ou le réduit d'un montant maximal de 205 $ par déclarant et de 379 $ par enfant ou personne à charge atteinte d'incapacité. Le fait de maintenir ces paramètres après réduction du taux de la première tranche d'imposition permettrait à environ 90 000 déclarants à faible revenu de cesser de payer l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario et à quelque 725 000 contribuables à faible revenu de plus de bénéficier d'une réduction supplémentaire de cet impôt.

Le Programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu permettrait à environ 90 000 déclarants à faible revenu de cesser de payer l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario et à quelque 725 000 contribuables à faible revenu de plus de bénéficier d'une réduction supplémentaire de cet impôt.

Autres modifications

Divers crédits d'impôt et mesures fiscales du régime actuel d'imposition du revenu des particuliers sont fondés sur le barème de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, ces crédits et mesures seraient rajustés en fonction des réductions de taux d'imposition proposées.

Seuils de la surtaxe de l'Ontario — **Tableau 4**

	Seuil actuel (2009)	Seuil proposé (2010)[1]
Surtaxe de 20 %	Impôt de base de l'Ontario > 4 257 $	Impôt de base de l'Ontario > 3 978 $
Surtaxe de 36 %	Impôt de base de l'Ontario > 5 370 $	Impôt de base de l'Ontario > 5 091 $

[1] Les seuils seraient rajustés en 2010 et les années suivantes en fonction de l'inflation en Ontario.

La surtaxe à deux niveaux de l'Ontario rend le régime d'imposition du revenu des particuliers plus progressif. À l'heure actuelle, l'Ontario perçoit une surtaxe de 20 % sur l'impôt ontarien de base de plus de 4 257 $ et une surtaxe de 36 % sur l'impôt ontarien de base de plus de 5 370 $. Le présent budget prévoit le rajustement des deux seuils d'application de la surtaxe afin de préserver le caractère progressif du régime fiscal de l'Ontario en assurant une répartition plus proportionnelle des avantages aux contribuables découlant de la réduction du taux d'imposition.

La plupart des crédits non remboursables de l'Ontario sont calculés en multipliant un montant de crédit (par exemple, le montant personnel de base) par le taux de la première tranche d'imposition, soit 6,05 %. À la suite de la réduction proposée du taux de la première tranche d'imposition, le calcul de ces crédits non remboursables serait rajusté pour que les montants des crédits soient multipliés par 5,05 %. Le taux du crédit d'impôt applicable à la première tranche de 200 $ des dons de bienfaisance admissibles passerait également de 6,05 % à 5,05 %, et le calcul de l'impôt minimum de l'Ontario serait modifié en conséquence.

Crédit d'impôt pour dividendes de l'Ontario

Le crédit d'impôt pour dividendes offre un allégement de l'impôt sur le revenu des particuliers aux investisseurs et aux dirigeants de petites entreprises de la province en

Taux du crédit d'impôt pour dividendes de l'Ontario[1] (en pourcentage) — **Tableau 5**

	Actuel 2009	Actuel 2010[2]	Proposé 2010[2]
Dividendes admissibles (généralement payés par les grandes sociétés)	7,4	7,7	6,4
Dividendes autres que les dividendes admissibles	5,13	5,13	4,5

[1] Taux appliqué au montant imposable du dividende.
[2] En vigueur à compter du 1er janvier 2010.

reconnaissance du fait que les dividendes de sociétés canadiennes sont distribués à partir de gains qui ont déjà été frappés de l'impôt des sociétés. La province rajusterait les taux du crédit d'impôt pour dividendes provenant des sociétés canadiennes imposables en fonction des réductions proposées au taux d'impôt sur le revenu des sociétés (IRS). Les changements apportés au crédit d'impôt pour dividendes tiendraient compte des réductions des taux de l'IRS pour assurer l'intégration continue des régimes d'imposition du revenu des particuliers et des sociétés de l'Ontario.

Régime concurrentiel d'imposition des sociétés

Le budget prévoit des mesures d'allégement de l'impôt sur le revenu des sociétés qui auraient pour effet de réduire les coûts des entreprises, d'améliorer la position concurrentielle de l'Ontario et de soutenir les petites entreprises en croissance. Ces mesures appuieraient le plan économique en cinq points du gouvernement et s'ajouteraient aux allégements fiscaux en vigueur, comme l'élimination de l'impôt sur le capital en 2010.

Réduction des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés

Le taux général actuel de l'impôt ontarien sur le revenu des sociétés est de 14 % du revenu imposable, le taux applicable aux sociétés des secteurs de la fabrication et de la transformation, de l'exploitation minière, de l'exploitation forestière, de l'agriculture et de la pêche est de 12 %, et celui applicable aux petites entreprises est actuellement de 5,5 %.

Le gouvernement propose de réduire les taux de l'IRS, à compter du 1er juillet 2010, comme suit :

- le taux général de l'IRS passerait de 14 % à 12 %, puis serait progressivement réduit sur trois ans pour passer à 10 %;
- le taux de l'IRS applicable au secteur de la fabrication et de la transformation et aux secteurs des ressources passerait de 12 % à 10 %;
- le taux de l'IRS applicable aux petites entreprises passerait de 5,5 % à 4,5 %;
- la surtaxe de 4,25 % sur la déduction accordée aux petites entreprises serait éliminée.

Le tableau suivant fournit des précisions sur le plan proposé de réduction des taux de l'IRS :

Plan proposé de réduction des taux de l'impôt ontarien sur le revenu des sociétés **Tableau 6**

	Taux (en pourcentage)			
Date	**Général**	**Fabrication-transformation[1]**	**Petites entreprises[2]**	**Surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises[3]**
Actuelle	14	12	5,5	4,25
Le 1er juillet 2010	12	10	4,5	0
Le 1er juillet 2011	11,5	10	4,5	0
Le 1er juillet 2012	11	10	4,5	0
Le 1er juillet 2013	10	10	4,5	0

1 Revenus des secteurs de la fabrication et de la transformation, de l'exploitation minière, de l'exploitation forestière, de l'agriculture ou de la pêche.
2 Applicable à la première tranche de revenus d'exploitation active de 500 000 $ des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC).
3 Applicable aux revenus imposables entre 500 000 $ et 1,5 million de dollars des SPCC.
Nota : Les réductions proposées des taux d'imposition seraient calculées au prorata pour les années d'imposition chevauchant les dates d'entrée en vigueur.

La réduction des taux de l'IRS pour les faire passer à 10 % ferait de l'Ontario une province plus compétitive et rendrait le régime fiscal plus efficient, ce qui stimulerait les investissements et la productivité.

Lorsque les réductions des taux de l'IRS proposées par le gouvernement de l'Ontario seront entrées entièrement en vigueur, le cas échéant, le taux combiné fédéral-provincial de l'IRS sera de 25 % en Ontario, ce qui est inférieur au taux moyen actuel de l'impôt sur le revenu des sociétés des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est de 26,7 %. Comparativement aux États américains des Grands Lacs, compétiteurs clés de l'Ontario lorsqu'il s'agit d'attirer des emplois et des investissements, la province afficherait un taux combiné de 15 points de pourcentage inférieur au taux général moyen combiné fédéral-États et de plus de 11 points de pourcentage inférieur au taux moyen combiné applicable au secteur de la fabrication.

Une fois entrés en vigueur, les taux réduits d'impôt des sociétés que propose le gouvernement de l'Ontario, jumelés à la nouvelle taxe de vente unique, réduiraient également de moitié le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) de l'Ontario applicable aux nouvelles dépenses en immobilisations. L'Ontario se retrouverait alors parmi les régions des nations industrialisées les plus concurrentielles sur le plan de l'imposition des nouvelles dépenses en immobilisations des sociétés.

Réduction du taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario sur les nouveaux investissements* **Graphique 1**

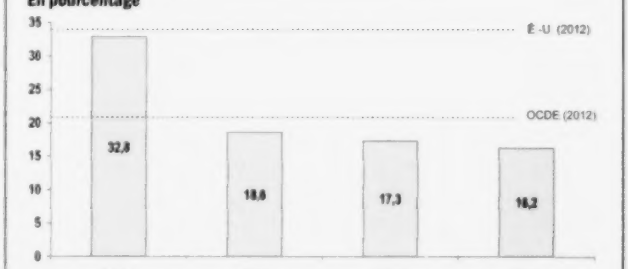

* Comprend les réductions des taux de l'IRS de l'Ontario et la taxe de vente unique proposées dans le présent budget, l'élimination graduelle de l'impôt ontarien sur le capital d'ici le 1er juillet 2010 et la réduction du taux général de l'IRS fédéral, qui passera à 15 % d'ici 2012.
Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Finances Canada.

Le TEMI de l'Ontario, qui englobe les impôts fédéraux, s'établit actuellement à 32,8 %. Les mesures proposées dans le présent budget au regard de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu des sociétés, jumelées aux réductions d'impôt annoncées précédemment par les gouvernements ontarien et fédéral, permettraient au taux effectif marginal d'imposition de l'Ontario de passer à 18,6 % en 2010, sous la moyenne de 21,8 % des pays de l'OCDE. Ce taux passerait ensuite à 17,3 % en 2013, quand la province aurait fini de réduire les taux de l'IRS, et à 16,2 % en 2018, quand elle aurait éliminé complètement les restrictions aux crédits d'impôt sur les intrants appliquées dans le cadre du régime de taxe de vente unique.

Cela favoriserait une hausse des investissements nationaux et étrangers, et de la productivité en Ontario.

Élimination de la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises

Grâce à la déduction accordée aux petites entreprises, les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 5,5 % sur la première tranche de 500 000 $ de leur revenu d'exploitation active. Actuellement, l'avantage de la déduction accordée aux petites entreprises diminue graduellement lorsque le revenu imposable se situe entre 500 000 $ et 1,5 million de dollars. En 2008, la déduction accordée aux petites entreprises a procuré plus de 1,1 milliard de dollars en allégement fiscal aux SPCC ontariennes.

ÉLIMINATION D'UN OBSTACLE À LA CROISSANCE DES PETITES ENTREPRISES

L'élimination de la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises ferait de l'Ontario la seule province à ne pas récupérer l'avantage que procure cette déduction.

Une surtaxe de 4,25 % qui se greffe aux taux ordinaires de l'IRS élimine graduellement l'avantage que procure la déduction accordée aux petites entreprises.

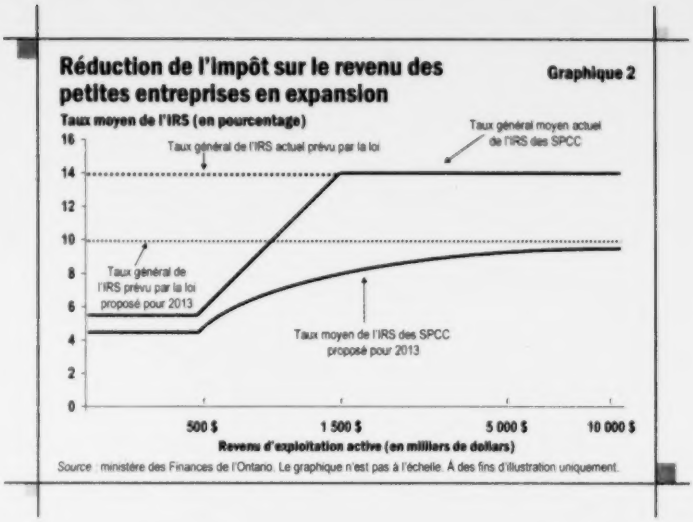

Dans le cadre de son plan visant à rendre le régime ontarien d'impôt des sociétés plus compétitif, le gouvernement propose d'éliminer cet obstacle à la croissance des petites entreprises à compter du 1er juillet 2010. Ainsi, toutes les SPCC auraient droit à la déduction accordée aux petites entreprises. Si le budget est adopté par l'Assemblée législative, les SPCC seraient imposées au nouveau taux proposé pour les petites entreprises de 4,5 % sur la première tranche de 500 000 $ de revenu d'exploitation active, à compter du 1er juillet 2010, sans égard au niveau de revenu. L'élimination proposée de la surtaxe sur la déduction accordée aux petites entreprises, jumelée à la réduction du taux général de l'IRS, porté à 10 % en 2013, ferait passer à moins de 10 % le taux moyen d'imposition du revenu d'exploitation active de toutes les SPCC.

Selon les mesures législatives en place dans d'autres provinces, l'élimination de la surtaxe ferait de l'Ontario la seule province à ne pas récupérer l'avantage que procure la déduction accordée aux petites entreprises.

Les montants découlant de cette mesure seraient calculés au prorata pour les années d'imposition chevauchant la date d'entrée en vigueur.

Réduction de l'impôt minimum sur les sociétés

L'impôt minimum sur les sociétés (IMS) est la partie du montant équivalant à 4 % du revenu redressé net qui dépasse l'IRS à payer, aux fins de la comptabilité. Le montant versé en IMS, qui donne lieu à un crédit reporté équivalent, joue généralement le rôle de paiement anticipé de l'impôt sur le revenu des sociétés. Toute société peut reporter sur une période de 20 ans le crédit obtenu dans le but de l'utiliser pour réduire l'IRS durant des années où l'IRS dépasse l'IMS. Les sociétés et les groupes de sociétés dont l'actif total est inférieur à 5 millions de dollars et dont les revenus bruts annuels sont de moins de 10 millions de dollars ne paient pas l'IMS.

En raison de la réforme de l'IRS proposée dans le présent budget, il faut envisager une réduction correspondante du taux de l'IMS pour s'assurer que les sociétés tenues de payer l'IMS bénéficient pleinement des réductions des taux de l'IRS proposées. De plus, le gouvernement propose de dispenser davantage de petites et moyennes entreprises du calcul et du paiement de l'IMS.

On propose que, pour les années d'imposition se terminant après le 30 juin 2010 :

- le taux de l'IMS soit ramené à 2,7 %;
- les sociétés et les groupes de sociétés dont l'actif total est inférieur à 50 millions de dollars ou dont les revenus bruts annuels sont de moins de 100 millions de dollars ne paient pas l'IMS.

Le mécanisme de report du crédit au titre de l'IMS sur une période de 20 ans demeurerait en vigueur.

La réduction du taux d'imposition proposée serait calculée au prorata pour les années d'imposition chevauchant la date d'entrée en vigueur.

Mesures législatives de l'Ontario visant à éliminer l'impôt sur le capital

L'impôt sur le capital, qui s'applique aux investissements des entreprises, est reconnu comme un obstacle aux nouveaux investissements. Le gouvernement a élaboré en 2004 un plan visant à éliminer l'impôt ontarien sur le capital d'ici 2012.

Depuis, il a pris des mesures pour accélérer l'élimination de cet impôt et alléger davantage le fardeau qu'il crée pour les entreprises. Le 1er janvier 2007, les taux de l'impôt sur le capital ont été de nouveau réduits, soit de 21 %. De plus, les entreprises ontariennes qui se livrent principalement à des activités de fabrication et de transformation et à des activités liées aux ressources ne sont plus assujetties à cet impôt depuis cette date.

Le 1er janvier 2010, les taux de l'impôt sur le capital seront réduits d'un tiers et le 1er juillet 2010, cet impôt sera entièrement éliminé. Toutes les mesures législatives nécessaires ont été adoptées afin d'accélérer l'élimination de l'impôt sur le capital.

Plan accéléré de l'Ontario visant à éliminer l'impôt sur le capital — **Tableau 7**

Date	Déduction (en millions de dollars)	Taux (en pourcentage)				
		Institutions non financières		Institutions financières		
				1re tranche de 400 millions de dollars du capital imposable	Capital imposable au-dessus de 400 millions de dollars	
		Fabrication-transformation et ressources[1]	Autres sociétés		Dépôts non acceptés	Dépôts acceptés
2004	5	0,3	0,3	0,6	0,72	0,9
Le 1er janvier 2007	12,5	Éliminé	0,225	0,45	0,54	0,675
Le 1er janvier 2008	15		0,225	0,45	0,54	0,675
Le 1er janvier 2010	15		0,15	0,3	0,36	0,45
Le 1er juillet 2010	Date d'élimination accélérée prévue par voie législative					

Les mesures feront l'objet d'un calcul au prorata pour les années d'imposition chevauchant la date d'entrée en vigueur.

[1] Entreprises se livrant principalement à des activités de fabrication, de transformation, d'exploitation minière ou forestière, d'agriculture ou de pêche en Ontario.

MESURES CIBLÉES RELATIVES À L'IMPÔT

Le présent budget prévoit une variété de mesures ciblées en matière de fiscalité qui miseraient sur le plan économique en cinq points du gouvernement pour créer des emplois, renforcer l'économie et améliorer la qualité de vie dans la province. Ces mesures d'allégement fiscal ciblées appuieraient des secteurs clés de l'économie, favoriseraient l'innovation, encourageraient la formation professionnelle et fourniraient une assistance supplémentaire de plus de 940 millions de dollars sur quatre ans aux familles, aux entreprises et aux collectivités de l'Ontario.

Favoriser l'Innovation

Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario

Le crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario (CIIO) est un crédit d'impôt remboursable de 10 % dont peuvent se prévaloir les petites et moyennes entreprises pour les activités de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) admissibles en Ontario.

Le présent budget prévoit étendre le CIIO à un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises en portant la fourchette d'élimination progressive de revenu imposable, actuellement de 400 000 $ à 700 000 $, à entre 500 000 $ et 800 000 $.

Cette mesure s'alignerait sur la bonification du crédit d'impôt à l'investissement pour RS&DE prévue dans le budget fédéral de 2009.

Les modifications nécessaires seraient apportées lorsque la loi fédérale de mise en oeuvre aura été promulguée. Les dates d'entrée en vigueur des modifications et des règles de mise en oeuvre progressive correspondraient à celles des modifications fédérales.

Déduction pour amortissement accéléré des ordinateurs

Actuellement, les ordinateurs donnent droit à une déduction pour amortissement (DPA) au taux de 55 % selon la méthode de l'amortissement dégressif.

Sous réserve de la mise en oeuvre de la proposition du gouvernement fédéral, l'Ontario permettra l'application temporaire de la DPA accélérée au taux de 100 % pour les ordinateurs et logiciels admissibles acquis après le 27 janvier 2009 et avant février 2011 pour s'aligner sur les mesures annoncées dans le budget fédéral de 2009. Comme l'a annoncé le gouvernement fédéral, cette application temporaire ne sera pas soumise à la règle de la demi-année; les sociétés pourront donc déduire la totalité du coût des ordinateurs et des logiciels admissibles au cours de la première année d'imposition où l'actif est prêt à être mis en service.

Appuyer les secteurs clés

Accélération de la déduction pour amortissement pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation

Les gouvernements fédéral et provincial offrent actuellement un incitatif fiscal temporaire sous forme de taux d'amortissement accéléré des machines et du matériel de fabrication et de transformation acquis après le 18 mars 2007 et avant 2012. Les actifs admissibles peuvent faire l'objet d'un amortissement linéaire accéléré de 50 % s'ils sont achetés avant 2010 ou d'un amortissement dégressif s'ils sont achetés en 2010 ou 2011.

L'Ontario imitera le gouvernement fédéral et étendra l'amortissement linéaire accéléré de 50 % aux éléments d'actif admissibles acquis en 2010 et 2011, sous réserve de la mise en oeuvre des mesures proposées par le gouvernement fédéral dans son budget de 2009.

L'Ontario continue d'exhorter le gouvernement fédéral à étendre l'amortissement linéaire au taux de 50 % à l'ensemble des machines et du matériel de fabrication et de transformation acquis avant 2014 afin d'aider les entreprises qui investissent à plus long terme.

Bonification permanente du taux du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne

Le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) est un crédit d'impôt remboursable offert aux sociétés admissibles pour leurs dépenses de main-d'oeuvre associées à des productions cinématographiques et télévisuelles canadiennes certifiées, réalisées en Ontario.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2007*, le gouvernement a indiqué que le taux du CIPCTO passera de 30 % à 35 % pour la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Comme il l'a annoncé le 20 février 2009, le gouvernement propose de rendre permanent le taux bonifié de 35 % du CIPCTO.

Bonification permanente du taux du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP) est un crédit d'impôt remboursable offert aux sociétés admissibles pour leurs dépenses de main-d'oeuvre associées à des services de production d'oeuvres cinématographiques et télévisuelles étrangères admissibles, réalisées en Ontario, et à des services de production d'oeuvres cinématographiques et télévisuelles canadiennes non certifiées, réalisées en Ontario.

Dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2007*, le gouvernement a annoncé que le taux du CIOSP passerait de 18 % à 25 % pour la période allant du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Comme il l'a annoncé le 20 février 2009, le gouvernement propose de rendre permanent le taux bonifié de 25 % du CIOSP.

Augmentation du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN) est un crédit d'impôt remboursable offert aux sociétés admissibles au titre des dépenses liées à la conception, à la commercialisation et à la distribution de produits multimédias interactifs numériques admissibles.

Actuellement, les petites sociétés qui mettent au point leurs propres produits admissibles ont accès à un crédit d'impôt remboursable de 30 %, tandis que les grandes sociétés qui mettent au point leurs propres produits admissibles et les sociétés qui mettent au point des produits dans le cadre d'ententes de services rémunérés à l'acte ont accès à un crédit d'impôt remboursable de 25 %.

Le présent budget prévoit des améliorations permanentes au CIOPMIN dans le but :

- d'augmenter les taux du crédit d'impôt;
- d'élargir les critères d'admissibilité des dépenses de main-d'oeuvre;
- de rendre admissibles davantage de types d'ententes de services rémunérés à l'acte.

Bonification des taux du CIOPMIN

Le présent budget prévoit l'adoption des nouveaux taux du CIOPMIN suivants pour les dépenses admissibles engagées après le 26 mars 2009 :

- 40 % pour les sociétés admissibles qui mettent au point et en marché leurs propres produits admissibles, sans égard à leur taille;
- 35 % pour les sociétés admissibles qui mettent au point des produits admissibles dans le cadre d'ententes de services rémunérés à l'acte.

Élargissement des critères d'admissibilité des dépenses de main-d'oeuvre au CIOPMIN

Le présent budget prévoit l'élargissement des critères d'admissibilité au CIOPMIN pour permettre aux sociétés d'inclure 100 % des montants versés à des entrepreneurs indépendants au titre des salaires et traitements des employés de ces entrepreneurs. Cette mesure s'appliquerait aux dépenses admissibles engagées après le 26 mars 2009. À l'heure actuelle, les sociétés admissibles qui mettent au point et en marché leurs propres produits peuvent demander le crédit d'impôt sur 50 % de ces dépenses de main-d'oeuvre et les sociétés qui mettent au point des produits admissibles dans le cadre d'ententes de services rémunérés à l'acte n'ont pas droit au crédit d'impôt pour ces dépenses.

Élargissement des critères d'admissibilité des services rémunérés à l'acte au CIOPMIN

Le présent budget prévoit également étendre, à compter du 26 mars 2009, le CIOPMIN aux concepteurs de jeux multimédias numériques qui engagent des dépenses de main-d'oeuvre admissibles totalisant au moins un million de dollars sur une période de 36 mois pour des travaux rémunérés à l'acte effectués en Ontario relativement à des produits admissibles. Les sociétés qui satisfont aux exigences minimales relatives aux dépenses ne seraient pas tenues d'être indépendantes de la société acquéreuse, ni de concevoir la totalité ou une partie considérable du produit admissible.

Expansion du crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI) est un crédit d'impôt remboursable de 20 % offert aux sociétés admissibles pour les dépenses de main-d'oeuvre admissibles liées aux activités d'animation numérique et d'effets spéciaux des productions cinématographiques et télévisuelles admissibles.

Pour les dépenses admissibles engagées après le 26 mars 2009, le présent budget prévoit des bonifications au CIOESAI qui auraient pour effet :

- de faire passer les dépenses en main-d'oeuvre admissibles de 50 % à 100 % des montants versés à des sociétés de personnes et particuliers indépendants et non constitués en personne morale dont la société a retenu les services;
- d'étendre les critères d'admissibilité des dépenses pour y inclure 100 % des montants versés à des particuliers indépendants constitués en personne morale dont la société a retenu les services, tout en veillant à ce que les particuliers constitués en personne morale ne puissent pas directement demander le crédit d'impôt;
- de rationaliser l'administration du crédit d'impôt en assouplissant l'exigence selon laquelle les animations ou effets spéciaux admissibles doivent avoir été produits principalement à l'aide de technologies numériques.

Expansion du crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition est un crédit d'impôt remboursable de 30 % offert aux maisons d'édition de l'Ontario pour leurs dépenses admissibles liées à la publication et à la promotion des trois premiers livres d'un auteur canadien dans une catégorie d'écriture admissible. Parmi les catégories d'écriture admissibles figurent les romans pour adultes et enfants, les ouvrages généraux, la poésie et les biographies.

Le budget prévoit étendre les critères d'admissibilité pour y inclure, après le 26 mars 2009 :

- les dépenses admissibles engagées en vue de publier et de promouvoir un nombre illimité d'ouvrages d'un auteur canadien dans une catégorie d'écriture admissible;
- les dépenses directes ayant un lien raisonnable avec la publication de la version électronique d'un livre admissible.

Soutenir les compétences et les connaissances

Bonification du crédit d'impôt pour l'éducation coopérative

Le crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEC) est un crédit d'impôt remboursable offert aux entreprises pour les salaires et traitements versés à des étudiants de niveau postsecondaire inscrits à un programme d'éducation coopérative admissible dispensé par un établissement d'enseignement admissible. À l'heure actuelle, un CIEC remboursable de 10 % (15 % pour les petites entreprises) est offert pour les salaires et les traitements payés, jusqu'à concurrence de 1 000 $ par stage.

Le présent budget prévoit des améliorations au CIEC qui seraient applicables aux dépenses admissibles engagées après le 26 mars 2009. Ces améliorations auraient pour effet :

- de porter le taux du CIEC de 10 % à 25 % (de 15 % à 30 % pour les petites entreprises);
- d'accroître le montant maximal accordé pour le faire passer de 1 000 $ à 3 000 $ par stage.

Bonification du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage

Le crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA) est un crédit d'impôt remboursable offert aux entreprises pour les salaires et traitements versés à des apprentis admissibles suivant une formation

dans des métiers désignés de l'industrie de la construction, des secteurs industriels et du secteur des forces motrices et des services. Actuellement, le taux du CIFA est de 25 % (30 % pour les petites entreprises) pour les salaires et traitements versés au cours des 36 premiers mois d'un programme d'apprentissage, jusqu'à concurrence d'un crédit maximal annuel de 5 000 $. Le CIFA est offert aux apprentis qui commencent un programme d'apprentissage avant le 1er janvier 2012 et s'applique aux salaires et traitements payés avant le 1er janvier 2015.

Le présent budget prévoit offrir le plus généreux crédit d'impôt pour la formation en apprentissage établi actuellement par voie législative au Canada en bonifiant le crédit actuel de la façon suivante pour les dépenses engagées après le 26 mars 2009 :

- porter le taux du CIFA de 25 % à 35 % et le taux bonifié pour les petites entreprises de 30 % à 45 %;
- porter le montant annuel maximal du crédit de 5 000 $ à 10 000 $;
- rendre admissibles au crédit d'impôt les salaires et traitements versés au cours des 48 premiers mois d'un programme d'apprentissage;
- rendre le CIFA permanent.

Aider les personnes âgées et les familles

Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier

Annoncée dans le budget de 2008, la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier, de 250 $, est versée aux personnes âgées à revenu faible et moyen pour les aider à payer leurs impôts fonciers de 2009.

Dès 2010, le montant maximal de cette subvention doublera, passant de 250 $ à 500 $. Les personnes âgées propriétaires peuvent demander la subvention lorsqu'elles présentent leur déclaration de revenus. En 2010, plus de 575 000 personnes âgées pourront bénéficier de cette subvention.

Les personnes âgées célibataires admissibles qui paient des impôts fonciers de 500 $ ou plus et touchent des revenus d'au plus 35 000 $ par année recevront la subvention maximale de 500 $ en 2010. Celles dont les revenus se situent entre 35 000 $ et 50 000 $ recevront une subvention réduite proportionnellement. Les couples de personnes âgées admissibles qui paient des impôts fonciers de 500 $ ou plus et touchent des revenus d'au plus 45 000 $ par année recevront la subvention maximale. Ceux dont les revenus se situent entre 45 000 $ et 60 000 $ recevront une subvention réduite proportionnellement.

Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario

Les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario ont été établis en 1992 dans le but d'aider les personnes âgées à revenu modeste. En 2004, le gouvernement a majoré ces crédits d'impôt remboursables en augmentant le montant du crédit d'impôt foncier de 25 %, pour le porter de 500 $ à 625 $. Dans les quatre derniers budgets, le gouvernement a également relevé le seuil de revenu à partir duquel les prestations des personnes âgées commencent à diminuer.

Le niveau de revenu minimal garanti en 2009 par les gouvernements ontarien et fédéral pour les couples de personnes âgées admissibles augmente par suite des majorations des montants de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. En raison de ces montants accrus, le revenu minimal garanti par les gouvernements, qui comprend celui versé dans le cadre du Régime de revenu annuel

garanti établi par l'Ontario, passe à plus de 24 300 $ en 2009 pour les couples ontariens de personnes âgées qui y sont admissibles.

La province veut que les personnes âgées qui touchent le niveau de revenu minimal garanti tirent pleinement profit des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario. Pour y parvenir, le gouvernement propose dans le présent budget de relever le seuil de revenu en 2009 pour les couples de personnes âgées. Le nouveau seuil serait établi lorsque le gouvernement fédéral aura fixé le montant de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti pour 2009. En tenant compte de cette proposition, quelque 695 000 personnes âgées profiteraient cette année des bonifications, estimées à 95 millions de dollars, qui ont été apportées à ces crédits depuis 2003.

À compter de 2010, les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario seraient remplacés par un nouveau crédit de taxe de vente de l'Ontario et un nouveau crédit d'impôts fonciers de l'Ontario.

Accès accru aux comptes immobilisés

Le présent budget prévoit modifier le règlement pris en application de la *Loi sur les régimes de retraite* et le Barème des droits exigés afin :

- d'améliorer l'accès aux fonds immobilisés en faisant passer de 25 % à 50 %, à compter du 1er janvier 2010, la proportion de l'argent pouvant être débloquée à l'achat d'un nouveau Fonds de revenu viager (FRV). Les titulaires d'un nouveau FRV auraient l'occasion de retirer une somme supplémentaire équivalant à 25 % du montant transféré précédemment à leur FRV existant. Les anciens FRV et fonds de revenu de retraite immobilisés seraient modifiés pour tenir compte de la mise à jour des règles régissant les nouveaux FRV;
- d'abolir pendant deux ans les frais d'accès pour cause de difficultés financières aux fonds versés dans des comptes immobilisés de l'Ontario. Les demandes approuvées à compter du 1er avril 2009 seraient admissibles à cette abolition temporaire des frais d'accès.

Correspondance avec la Loi de l'impôt sur le revenu *du Canada*

Les propositions suivantes présentées par le gouvernement fédéral dans son budget de 2009 en vue d'aider les familles seraient automatiquement adoptées lorsque les modifications aux lois et aux règlements fédéraux auront été adoptées.

- Pour les retraits effectués d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) après le 27 janvier 2009, la limite de retrait prévue par le Régime d'accession à la propriété serait portée de 20 000 $ à 25 000 $. Grâce à cette modification, les accédants à la propriété auraient davantage de fonds à leur disposition pour acheter ou construire une habitation. Cette hausse de la limite de retrait serait aussi à la disposition des personnes qui achètent ou construisent une habitation plus accessible au bénéfice d'un membre handicapé de leur famille et des personnes handicapées qui achètent ou construisent une habitation plus accessible.
- Lorsque la distribution finale des biens détenus dans un REER ou un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) d'un rentier décédé a lieu après 2008, on autoriserait le report rétrospectif des pertes de valeur des placements détenus dans un régime ou un fonds qui surviennent après le décès du rentier, ainsi que la déduction de ces pertes du montant provenant d'un REER et d'un FERR devant être inclus dans le revenu du rentier l'année de son décès.

Comptes d'épargne libres d'impôt et Loi portant réforme du droit des successions

Le gouvernement propose de modifier la *Loi portant réforme du droit des successions* pour permettre la désignation d'un bénéficiaire pour les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI). Les bénéficiaires désignés auraient droit de recevoir directement le produit des CELI, sans que celui-ci ne fasse partie de la succession, de la même façon qu'ils peuvent toucher le produit de REER. Le CELI pourrait également être transféré au bénéficiaire désigné sans être assujetti à l'impôt sur l'administration des successions, ce qui simplifierait le règlement des successions et permettrait de réduire les coûts.

Autres mesures

Nouvelles mesures pour favoriser le respect de la Loi de la taxe sur le tabac

L'Ontario continue d'examiner les possibilités d'accroître ses mesures d'application de la *Loi de la taxe sur le tabac* pour en favoriser le respect. Les propositions qui suivent s'inspirent des mesures prises au cours des cinq dernières années pour renforcer les mesures d'application de la loi visant à contrer la fabrication et la distribution illégales de produits du tabac. Les mesures proposées :

- étofferaient les mesures d'application de la loi visant les personnes soupçonnées d'enfreindre la Loi;
- autoriseraient les tribunaux à suspendre le permis de conduire des personnes reconnues coupables d'une infraction à la Loi, commise à l'aide d'un véhicule;
- interdiraient toute possession de cigarettes non marquées sauf dans les circonstances permises par la Loi;
- exigeraient que les produits faits de tabac haché fin soient marqués d'une façon semblable aux cigarettes. Les fonctionnaires du ministère du Revenu consulteront les fabricants sur les meilleures façons de mettre ces mesures en oeuvre.

Le gouvernement fédéral a demandé à l'Office de commercialisation du tabac jaune de l'Ontario de réviser son système de délivrance de permis aux producteurs de feuilles de tabac. Les organismes d'application de la loi du gouvernement consulteront les dossiers de l'Office relatifs à la délivrance de permis dans le cadre des efforts continus qu'ils déploient pour contrer la distribution du tabac naturel en feuilles qui pourrait entrer dans la fabrication des produits de contrebande.

L'Ontario continuera de collaborer avec des intervenants clés, le gouvernement fédéral et les autres provinces pour trouver de nouveaux moyens novateurs de faire échec à la contrebande du tabac.

Contribution aux partis politiques de l'Ontario

Conformément à son annonce du 30 décembre 2008, le gouvernement propose de déposer des mesures législatives au printemps pour remplacer la déduction qui était offerte aux termes de la *Loi sur l'imposition des sociétés* aux sociétés qui font une contribution admissible à un parti politique de l'Ontario par un crédit d'impôt non remboursable fondé sur le taux général d'imposition du revenu des sociétés et offert aux termes de la *Loi de 2007 sur les impôts*. En vigueur pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008, le crédit d'impôt proposé procurerait un niveau de soutien équivalent à celui de l'ancienne déduction fiscale.

Les contributions versées aux termes de la *Loi sur le financement des élections* à des partis politiques et associations de circonscription de l'Ontario, ou à des candidats à une élection ontarienne, seraient admissibles au crédit d'impôt. Les sociétés pourraient reporter sur une période maximale de 20 ans les montants payés en contributions, y compris les contributions versées avant l'année d'imposition 2009, pour lesquels aucun crédit n'a été demandé. À l'instar de la déduction, la limite annuelle des contributions serait indexée de la manière et selon le calendrier prévus dans la *Loi sur le financement des élections*.

MESURES DE RÉFORME DES RÉGIMES DE RETRAITE

Mesures d'allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité

En décembre 2008, le gouvernement annonçait son intention de demander à l'Assemblée législative l'approbation d'accorder un allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité pour les régimes de retraite touchés par les bouleversements sur les marchés des capitaux et de prendre des mesures pour assurer une plus grande transparence tout en aidant à protéger les prestations de retraite.

On déposera des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* qui, si elles sont adoptées, permettront d'accorder, par voie de règlements, un allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité. Ces règlements seraient rétroactifs au 30 septembre 2008.

En vertu des règles proposées d'allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité, lorsqu'il dépose le premier rapport d'évaluation obligatoire le 30 septembre 2008 ou après, l'administrateur du régime de retraite pourrait choisir :

CONSENTEMENT POUR LA PROLONGATION DE 10 ANS DU CALENDRIER DES PAIEMENTS DE SOLVABILITÉ

Sauf dans le cas d'un régime de retraite administré conjointement (p. ex., un régime interentreprises ou un régime conjoint), le calendrier des paiements de solvabilité ne pourrait être prolongé sans le consentement des bénéficiaires du régime.

- Le calendrier des paiements de solvabilité serait prolongé uniquement si pas plus du tiers de tous les participants actifs, des participants ayant acquis une rente différée et des participants retraités indiquent (avant le début des paiements) qu'ils n'accordent pas leur consentement.
- Les agents de négociation collective seraient uniquement autorisés à accorder leur consentement selon la proportion de participants actifs qu'ils représentent.

- de consolider les calendriers des paiements de solvabilité de façon à établir un nouveau calendrier de paiements d'une durée de cinq ans;
- de reporter de un an après la date d'évaluation le début des nouveaux paiements spéciaux évalués sur une base de permanence et des paiements spéciaux de solvabilité mentionnés dans le rapport d'évaluation;
- sous réserve du consentement des bénéficiaires du régime, de prolonger d'un maximum de 10 ans le calendrier des paiements de solvabilité si le rapport fait état d'un nouveau déficit de solvabilité.

Pour accroître davantage les mesures d'allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité et en maximiser l'efficacité, il serait possible de prendre en compte jusqu'à 10 années de paiements spéciaux évalués sur une base de permanence pour déterminer le déficit de solvabilité net lorsque le calendrier des paiements spéciaux est prolongé jusqu'à concurrence de 10 ans.

Si un choix est fait, tout excédent lié à la solvabilité constaté dans les rapports d'évaluation subséquents pourrait être utilisé pour réduire ou cesser les paiements spéciaux de solvabilité mentionnés dans le rapport initial. Pour favoriser la transparence, on fournirait de meilleurs avis au sujet du niveau de financement du régime et de l'incidence du choix aux participants actifs, aux participants ayant acquis une rente différée et aux participants retraités.

Si les calendriers de paiements de solvabilité sont consolidés ou prolongés, l'amélioration future des prestations serait financée sur une période maximale de cinq ans en ce qui concerne le déficit de solvabilité et l'évaluation sur une base de permanence. Cette disposition demeurerait en vigueur pendant au plus cinq ans à partir du moment où commencent les paiements spéciaux mentionnés dans le rapport d'évaluation initial.

Pour protéger les prestations en cette période économique difficile, la suspension des cotisations serait interdite au cours des exercices se terminant entre 2010 et 2012 sauf si :

- un certificat actuariel, fondé sur une approximation faite à partir du dernier rapport présenté, est déposé tous les ans auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et le certificat confirme que le régime affichait un excédent au début de l'exercice;
- le régime est un régime désigné aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Les normes de pratique révisées intitulées *Valeurs actualisées des rentes* de l'Institut canadien des actuaires, qui devraient entrer en vigueur le 1er avril 2009, pourraient être utilisées pour évaluer les déficits de solvabilité en date du 12 décembre 2008, si l'Assemblée législative approuve le pouvoir de prendre les règlements nécessaires.

Renforcer le système de régimes de retraite de l'Ontario

En novembre 2006, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied la Commission d'experts en régimes de retraite, qui a tenu de vastes consultations auprès des Ontariennes et des Ontariens avant de publier son rapport final, *Un juste équilibre : Une retraite sûre – Un régime abordable – Des règles équitables*, en novembre 2008.

Le gouvernement passe en revue les nombreux commentaires qu'il a reçus récemment des intervenants au sujet du rapport de la Commission et continuera de bénéficier de leur participation constante à ce dialogue.

Modernisation des régimes de retraite

Le gouvernement met en oeuvre un certain nombre d'initiatives pour moderniser le système des régimes de retraite de l'Ontario, notamment des modifications à la *Loi sur les régimes de retraite* et à ses règlements d'application pour aider les promoteurs, les participants, les membres à la retraite et leurs familles.

Partage des prestations de retraite lors d'un échec du mariage

Les règles en place qui s'appliquent au partage des prestations de retraite lors d'un échec du mariage entraînent des retards, des coûts et des différends inutiles pour les conjoints, les administrateurs de régimes et l'entité de réglementation des régimes. À la suite de consultations, le gouvernement propose d'importantes modifications dans le projet de loi 133, déposé le 24 novembre 2008. Ces modifications simplifieraient et clarifieraient les règles que doivent respecter les participants, les pensionnés et leur conjointe ou conjoint lors d'un échec du mariage. Si l'Assemblée législative approuve la loi, le gouvernement consultera les intéressés sur les règlements d'application.

Retraite progressive

Dans la foulée des modifications fiscales apportées récemment par le gouvernement fédéral, des modifications seraient proposées pour permettre aux administrateurs de régimes de retraite d'offrir des programmes de retraite progressive aux travailleurs. Les régimes pourraient ainsi permettre aux participants en âge de prendre leur retraite de continuer à travailler tout en touchant une pension et en continuant à constituer des prestations. Ces réformes donneraient plus de souplesse au marché du travail en aidant les employeurs à maintenir en poste des employés de valeur tout en offrant à leurs employés des occasions d'emploi supplémentaires.

Accroître les pouvoirs du surintendant des services financiers

À la lumière des modifications apportées récemment à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada), le surintendant pourrait revoir certains arrangements de retraite lors des procédures de restructuration.

Modernisation des règlements multiterritoriaux

Afin d'améliorer la réglementation et l'administration des régimes de retraite multiterritoriaux, le gouvernement mettra la touche finale à une nouvelle entente applicable à la réglementation de ces régimes. La nouvelle entente proposée est actuellement élaborée de concert avec d'autres gouvernements sous l'égide de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite.

Améliorations à la réglementation des régimes de retraite

Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer la réglementation des régimes de retraite :

- En réponse aux préoccupations soulevées dans le rapport de la Commission d'experts en régimes de retraite, la CSFO a réduit de 60 % le nombre de demandes de transfert d'actif, de fusion de régimes et de répartition d'excédent non traitées et de 25 % la durée moyenne de traitement des demandes de régime de retraite à prestations déterminées, entre le 31 mars 2008 et le 31 janvier 2009.
- Pour améliorer davantage le service et accroître l'efficacité de la réglementation des régimes de retraite, la CSFO créera 25 postes à temps plein pour accroître l'efficience des règlements applicables aux régimes de retraite et améliorer la surveillance de ceux-ci. Les ressources seront consenties graduellement sur une période de trois ans.

Préparer la prochaine série de réformes

Le gouvernement s'engage à déposer des mesures de réforme des régimes de retraite devant l'Assemblée législative à l'automne 2009 afin de poursuivre la modernisation du système des régimes de retraite de l'Ontario. Il demandera aux intervenants de lui fournir d'autres commentaires à la lumière des réactions qu'a suscitées le rapport de la Commission. Dans le cadre de son plan de transformation des régimes de retraite, le gouvernement :

- créera le Conseil consultatif de réforme des régimes de retraite, représentant des perspectives et intérêts très variés. Il aura pour mandat de fournir des conseils pratiques ciblés sur certains projets de réforme des régimes de retraite;
- consultera l'Institut canadien des actuaires et des représentants de la CSFO pour passer en revue les normes et les pratiques actuarielles dans le but d'améliorer le financement des régimes de retraite;

- entreprendra la première étude actuarielle établissant des prévisions sur la stabilité et la situation financière du Fonds de garantie des prestations de retraite, notamment en ce qui concerne les revenus et les demandes de prestation, pour faciliter l'élaboration d'une politique à long terme;
- améliorera le processus de collecte des données et développera la capacité d'analyse et de recherche dans le but de bonifier les politiques et les règlements applicables aux régimes de retraite;
- collaborera avec le gouvernement fédéral et d'autres provinces afin d'explorer diverses stratégies dans le but d'accroître le nombre de travailleurs ontariens et de familles bénéficiant d'un régime de retraite.

Ces préparatifs sont essentiels pour définir un cadre législatif mieux adapté aux besoins actuels des travailleurs ainsi qu'à ceux des pensionnés actuels et futurs de la province.

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Élargissement du mandat

Le gouvernement déposera un projet de loi qui, s'il est adopté, élargira le mandat du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) si le gouvernement et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui sont les partenaires du RREO, y consentent. Les modifications ainsi apportées autoriseraient le Conseil du RREO à fournir des services d'administration de régimes de retraite et d'investissement à d'autres régimes de retraite et à des investisseurs institutionnels du secteur public.

- Ainsi, le Conseil du RREO augmenterait ses revenus, réduirait ses frais d'administration et créerait de meilleures possibilités d'investissement pour les futurs clients du RREO.
- Cette modification est conforme à la recommandation de la Commission d'experts en régimes de retraite selon laquelle les gros régimes de retraite devraient être autorisés à offrir leurs services aux petits en vue d'améliorer le rendement des investissements des régimes de retraite, notamment ceux de l'Ontario.

Cotisations du gouvernement

En septembre 2008, la province s'est entendue avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Conseil du RREO pour réduire le taux garanti de protection contre l'inflation, qui passera de 100 % à 50 % de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les prestations de retraite acquises après le 31 décembre 2009. L'objectif est d'offrir des redressements au titre de la protection contre l'inflation équivalents à 100 % de la variation annuelle de l'IPC. Cependant, tout redressement supérieur à 50 % dépendra de la santé financière du régime à l'avenir.

Dans le cadre de cette entente, le gouvernement propose de modifier la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* pour lui permettre, et permettre aux autres employeurs qui contribuent au régime, d'effectuer des cotisations déterminées au régime lorsque les montants de redressement au titre de la protection contre l'inflation versés aux enseignants à la retraite et à d'autres personnes sont inférieurs à 100 % de la variation annuelle de l'IPC.

Renseignements financiers

À l'heure actuelle, chaque ministère du gouvernement et organisme de la Couronne doit fournir des données financières sur demande au ministre des Finances à des fins d'établissement du budget et des Comptes publics. Au cours des dernières années, des organismes comme les hôpitaux et les collèges ont fait l'objet d'une consolidation dans les états financiers de la province.

On propose d'apporter une modification de forme à la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie* qui, si elle est adoptée, soumettra à la même exigence les régimes de retraite du secteur public pour lesquels la province ou une organisation consolidée dans ses états financiers est répondante ou co-répondante.

On propose également d'apporter une modification de forme à la *Loi sur l'administration financière* précisant que le rajustement des charges de retraite découlant d'évaluations actuarielles constitue un redressement obligatoire sans effet sur la trésorerie. Les cotisations en espèces aux régimes de retraite continueront d'être traitées comme des charges de retraite nécessitant un crédit voté.

MODIFICATIONS DE FORME

On proposera des mesures législatives pour améliorer l'efficacité administrative, mieux appliquer la loi, maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal et du système de perception des revenus de l'Ontario, clarifier les lois et assouplir les règlements afin qu'on puisse préserver l'intention des politiques. Les nouvelles mesures législatives comprendront des modifications aux lois suivantes :

- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*
- *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*
- *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*
- *Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises*
- *Loi sur les personnes morales*
- *Loi sur l'imposition des sociétés*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*
- *Loi sur l'administration financière*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Loi sur les droits de cession immobilière*
- *Loi sur les régies des routes locales*
- *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*
- *Loi sur le ministère du Revenu*
- *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*
- *Loi de 2001 sur les municipalités*
- *Loi sur les régies des services publics du Nord*
- *Loi sur le régime d'épargne-logement de l'Ontario*
- *Loi sur les régimes de retraite*
- *Loi de 2006 sur l'impôt foncier provincial*
- *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*
- *Loi sur la taxe de vente au détail*
- *Loi sur les valeurs mobilières*
- *Loi sur les corvées légales*
- *Loi de 2007 sur les impôts*
- *Loi sur le régime de retraite des enseignants*
- *Loi de la taxe sur le tabac*
- *Loi de 1991 sur le Conseil du Trésor*

Résumé des incidences du budget de 2009 **Tableau 8**
(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Mesures de réforme du régime fiscal					
Transformation de l'assiette de la TVD en assiette de la nouvelle taxe de vente	–	–	1 670	2 175	2 315
Mesures relatives à l'impôt des particuliers					
Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers	–	(275)	(1 115)	(1 175)	(1 240)
Nouveaux crédit de taxe de vente de l'Ontario et crédit d'impôts fonciers de l'Ontario	–	40	(770)	(1 125)	(1 185)
Prestation de transition à la taxe de vente de l'Ontario	–	–	(2 700)	(1 300)	–
	–	(235)	(4 585)	(3 600)	(2 425)
Mesures relatives à l'impôt des sociétés					
Réductions de l'IRS et de l'IMS	–	–	(530)	(1 330)	(1 665)
Réduction du taux de l'IRS des petites entreprises	–	–	(35)	(150)	(150)
Élimination de la surtaxe pour les petites entreprises	–	–	(65)	(70)	(70)
Crédit de transition pour petites entreprises[1]	–	–	(400)	–	–
	–	–	(1 030)	(1 550)	(1 885)
Restrictions temporaires des crédits de taxe sur les intrants pour les entreprises	–	–	905	1 260	1 315
Total – Mesures de réforme du régime fiscal	–	(235)	(3 040)	(1 715)	(680)
Mesures ciblées relatives à l'impôt					
Favoriser l'innovation					
Crédit d'impôt à l'innovation de l'Ontario (CIIO)	–	(2)	(2)	(2)	(2)
Déduction pour amortissement accéléré des ordinateurs	(4)	(110)	(53)	59	48
Appuyer les secteurs clés					
Accélération de la déduction pour amortissement pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation	–	–	–	(110)	(180)
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO)	–	(15)	(58)	(58)	(58)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP)	–	(5)	(19)	(19)	(19)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN)	–	(7)	(10)	(15)	(17)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI)	–	(9)	(9)	(9)	(9)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition (CIOME)	–	(3)	(3)	(3)	(3)
Soutenir les compétences et les connaissances					
Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (CIEC)	–	(10)	(10)	(10)	(10)
Crédit d'impôt pour la formation en apprentissage (CIFA)	–	(40)	(40)	(40)	(40)
Aider les personnes âgées et les familles					
Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario	(1)	(5)	–	–	–
Correspondance avec la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada	(9)	(9)	(3)	(4)	(5)
Comptes d'épargne libres d'impôt (CELI)	–	(2)	(3)	(5)	(6)
Total – Mesures ciblées relatives à l'impôt	(14)	(217)	(210)	(216)	(301)
Total des modifications fiscales	(14)	(452)	(3 250)	(1 931)	(981)

[1] Soutien à la transition présenté sous forme de charge de programmes.

CHAPITRE IV

EMPRUNTS ET GESTION DE LA DETTE

EMPRUNTS À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

L'Ontario a réussi à exécuter son programme d'emprunt de 2008-2009, malgré les défis avec lesquels les marchés des capitaux sont toujours aux prises à l'échelle internationale. Pour ce faire, la province a continué d'avoir recours à une démarche souple et à tenir compte des préférences des investisseurs en obligations.

Emprunts – Tous les marchés — **Graphique 1**

Émissions : 28,7 milliards de dollars canadiens

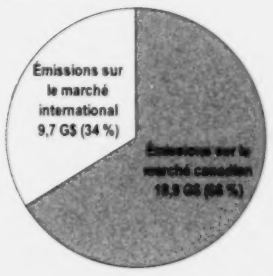

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.
Source : Office ontarien de financement.

Les emprunts provisoires à long terme pour 2008-2009 se chiffrent à 28,7 milliards de dollars, comparativement aux 24,3 milliards indiqués dans le budget de 2008. La différence découle surtout du déficit projeté.

En 2008-2009, environ 34 % des fonds (9,7 milliards de dollars) ont été empruntés sur les marchés financiers internationaux.

Les obligations émises en devises étrangères ont été les suivantes :

- des obligations planétaires en dollars américains et en euros;
- des euro-billets à moyen terme en livres sterling, en francs suisses, en yens japonais, et en dollars américains et de Hong Kong;
- un prêt en yens japonais.

Emprunts – Marché canadien — **Graphique 2**

Émissions : 18,9 milliards de dollars canadiens

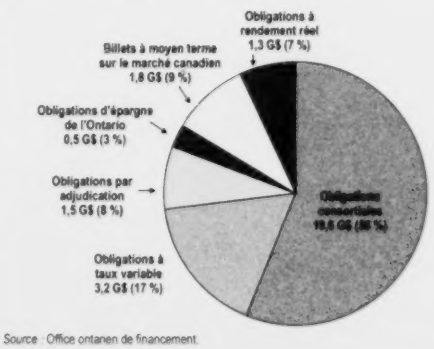

Source : Office ontarien de financement.

Environ 18,9 milliards de dollars, soit 66 % des besoins d'emprunt, proviennent de l'émission, sur le marché canadien, des titres de créances suivants :

- des obligations consortiales
- des obligations à taux variable
- des billets à moyen terme sur le marché canadien

EMPRUNTS À LONG TERME SUR LES MARCHÉS PUBLICS

L'Ontario a réussi à exécuter son programme d'emprunt de 2008-2009, malgré les défis avec lesquels les marchés des capitaux sont toujours aux prises à l'échelle internationale. Pour ce faire, la province a continué d'avoir recours à une démarche souple et a tenir compte des préférences des investisseurs en obligations.

Emprunts – Tous les marchés Graphique 1

Émissions : 28,7 milliards de dollars canadiens

Les emprunts provisoires à long terme pour 2008-2009 se chiffrent à 28,7 milliards de dollars, comparativement aux 24,3 milliards indiqués dans le budget de 2008. La différence découle surtout du déficit projeté.

En 2008-2009, environ 34 % des fonds (9,7 milliards de dollars) ont été empruntés sur les marchés financiers internationaux.

Les obligations émises en devises étrangères ont été les suivantes :

- des obligations planétaires en dollars américains et en euros;
- des euro-billets à moyen terme en livres sterling, en francs suisses, en yens japonais, et en dollars américains et de Hong Kong;
- un prêt en yens japonais.

Emprunts – Marché canadien Graphique 2

Émissions : 18,9 milliards de dollars canadiens

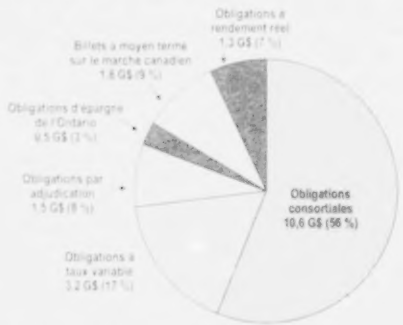

Environ 18,9 milliards de dollars, soit 66 % des besoins d'emprunt, proviennent de l'émission, sur le marché canadien, des titres de créances suivants :

- des obligations consortiales
- des obligations à taux variable
- des billets à moyen terme sur le marché canadien

- des obligations par adjudication
- des obligations à rendement réel
- des Obligations d'épargne de l'Ontario

Programme d'emprunt 2008-2009 : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (en milliards de dollars) **Tableau 1**

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Déficit	0,0	3,9	3,9
Redressements sans effet sur la trésorerie	(0,9)	1,9	2,8
Investissement dans des immobilisations corporelles	4,9	4,3*	(0,6)
Prêts/Investissements nets	1,3	0,9	(0,4)
Dette arrivant à échéance	20,5	20,3	(0,2)
Rachats de titres de créances	1,0	0,5	(0,5)
Total des besoins en matière de financement	**26,9**	**31,9**	**5,0**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,6)	(0,5)	0,1
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(2,0)	(5,5)	(3,5)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents	0,0	2,8	2,8
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	**24,3**	**28,7**	**4,4**

* Selon la présentation utilisée pour les perspectives à moyen terme, on obtient un chiffre équivalent de 6,2 milliards de dollars. La présentation devant être conforme à celle du budget de 2008 à des fins de comparaisons, les investissements provisoires dans les immobilisations ont été présentés différemment. Le total des investissements dans les immobilisations financés est toujours conforme puisque les acquisitions des conseils scolaires financées par la province sont inscrites au poste Prêts/Investissements nets.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Les emprunts provisoires à long terme sur les marchés publics pour 2008-2009 totalisent 28,7 milliards de dollars. L'augmentation de ces emprunts est surtout attribuable au déficit prévu et aux redressements sans effet sur la trésorerie.

En janvier 2009, on a terminé la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs canadien bloqué. En vertu de l'entente conclue, la province, ainsi que le gouvernement fédéral, l'Alberta et le Québec ont contribué aux efforts de restructuration du papier commercial adossé à des actifs par l'entremise d'une facilité principale de financement. La contribution de l'Ontario à cette facilité, qui se chiffre à 250 millions de dollars, est la moins importante. La contribution du gouvernement de l'Alberta est de 300 millions de dollars tandis que celles du Québec et du gouvernement fédéral sont de 1,3 milliard de dollars chacune. La facilité principale de financement ne devrait pas avoir d'incidence financière car elle est sous forme d'une indemnité à laquelle on ne prévoit pas recourir.

La province a reçu 636,8 millions de dollars en obligations restructurées découlant du papier commercial adossé à des actifs de tiers qu'elle possédait. Elle prévoit détenir ces obligations jusqu'à leur date d'échéance. Ce faisant, la province devrait récupérer la majeure partie de la réduction de valeur subie l'année dernière.

Aucune autre réduction de valeur importante n'est prévue, mais la province, avec l'aide de conseillers comptables externes, examinera le traitement comptable du papier commercial adossé à des actifs de tiers en vue de la publication des Comptes publics de l'Ontario.

Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme : Province et Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (en milliards de dollars)			Tableau 2
	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Déficit	14,1	12,2	9,7
Redressements sans effet sur la trésorerie	(2,0)	(2,5)	(3,0)
Investissement dans des immobilisations corporelles	9,5	11,4	10,4
Prêts/Investissements nets	1,9	0,0	0,0
Dette arrivant à échéance :			
En cours	14,6	15,7	13,9
Impact différentiel du financement futur	0,0	0,0	2,8
Rachats de titres de créances	0,4	0,4	0,4
Total des besoins en matière de financement	**38,5**	**37,3**	**34,1**
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,7)	0,0	(1,0)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	(3,0)	(1,0)	0,0
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie et des équivalents	0,0	(2,0)	(1,0)
Total des besoins d'emprunt à long terme sur les marchés publics	**34,8**	**34,3**	**32,1**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Pour combler les besoins de trésorerie supplémentaires pour 2009-2010 découlant du déficit et des investissements accrus dans les immobilisations, l'Ontario conservera une démarche souple et surveillera les marchés canadien et international en veillant à tenir compte des préférences des investisseurs. La diversification des sources d'emprunt constituera un objectif de premier ordre en 2009-2010. Selon les conditions des marchés, la province prévoit effectuer entre 35 % et 50 % des emprunts sur les marchés internationaux.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative de lui accorder un pouvoir accru d'emprunter pour combler les besoins de la province et pour augmenter les emprunts à court terme, tout en maintenant une démarche prudente et souple sur les marchés financiers.

Dette

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, qui ont pour effet de la contrebalancer, devrait s'élever à 177,3 milliards de dollars au 31 mars 2009, comparativement à 162,2 milliards de dollars au 31 mars 2008. La dette nette de l'Ontario, qui équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers, devrait atteindre 149,4 milliards de dollars au 31 mars 2009, comparativement à 142,4 milliards de dollars au 31 mars 2008.

Dette Graphique 3

(en milliards de dollars)

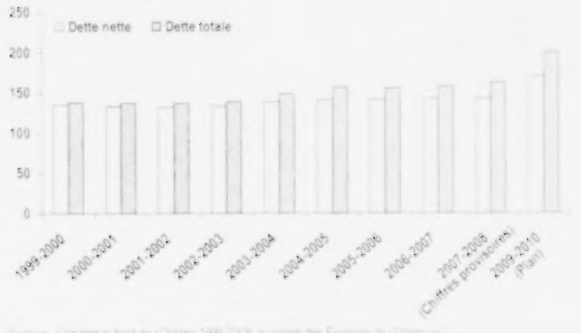

Sources : Comptes publics de l'Ontario 1999-2008, ministère des Finances de l'Ontario et Office ontarien de financement.

Les résultats provisoires de 2008-2009 pour la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) indiquent que les revenus pourraient être de près de 1,0 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée de la Société (ou « dette insurmontable du secteur de l'électricité »), pour la faire passer de 17,2 milliards de dollars au 31 mars 2008 à 16,3 milliards de dollars au 31 mars 2009. Pour 2009-2010, on prévoit que les revenus de la SFIEO seront supérieurs de quelque 1,2 milliard de dollars à ses charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée pour la faire passer à 15,1 milliards de dollars au 31 mars 2010.

Composition de la dette totale

La dette totale est constituée d'obligations émises sur les marchés financiers publics, d'une dette interne, de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains.

La dette contractée sur les marchés publics totalise 158,7 milliards de dollars et consiste principalement en obligations émises en 11 devises sur les marchés canadien et international. L'Ontario a aussi une dette interne de 18,6 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. La dette interne est constituée de titres de créances qui sont détenus par des caisses de retraite du secteur public de l'Ontario et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Cette dette contractée hors des marchés publics est non négociable.

Composition de la dette totale Graphique 4

177,3 milliards de dollars canadiens

Source : Office ontarien de financement.

Dette

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans y inclure les actifs financiers, qui ont pour effet de la contrebalancer, devrait s'élever à 177,3 milliards de dollars au 31 mars 2009, comparativement à 162,2 milliards de dollars au 31 mars 2008. La dette nette de l'Ontario, qui équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers, devrait atteindre 149,4 milliards de dollars au 31 mars 2009, comparativement à 142,4 milliards de dollars au 31 mars 2008.

Dette **Graphique 3**

(en milliards de dollars)

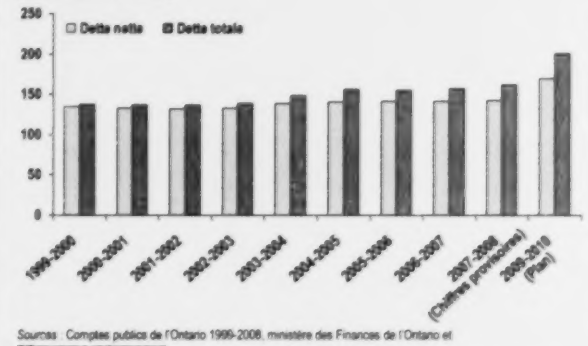

Sources : Comptes publics de l'Ontario 1999-2008, ministère des Finances de l'Ontario et Office ontarien de financement.

Les résultats provisoires de 2008-2009 pour la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) indiquent que les revenus pourraient être de près de 1,0 milliard de dollars supérieurs aux charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée de la Société (ou « dette insurmontable du secteur de l'électricité »), pour la faire passer de 17,2 milliards de dollars au 31 mars 2008 à 16,3 milliards de dollars au 31 mars 2009. Pour 2009-2010, on prévoit que les revenus de la SFIEO seront supérieurs de quelque 1,2 milliard de dollars à ses charges, ce qui réduirait la dette non provisionnée pour la faire passer à 15,1 milliards de dollars au 31 mars 2010.

Composition de la dette totale

La dette totale est constituée d'obligations émises sur les marchés financiers publics, d'une dette interne, de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains.

La dette contractée sur les marchés publics totalise 158,7 milliards de dollars et consiste principalement en obligations émises en 11 devises sur les marchés canadien et international. L'Ontario a aussi une dette interne de 18,6 milliards de dollars contractée en dollars canadiens. La dette interne est constituée de titres de créances qui sont détenus par des caisses de retraite du secteur public de l'Ontario et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada. Cette dette contractée hors des marchés publics est non négociable.

Composition de la dette totale **Graphique 4**

177,3 milliards de dollars canadiens

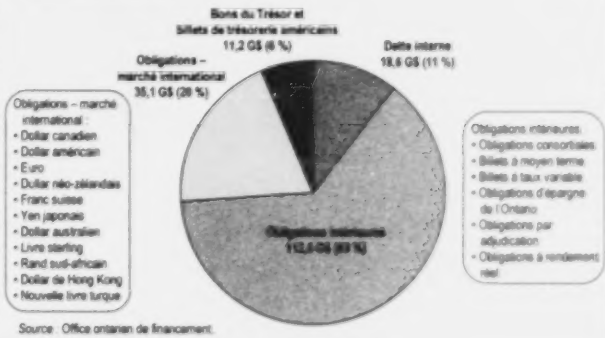

Source : Office ontarien de financement.

Rapports dette-PIB

On s'attend à ce que les rapports dette-PIB de la province augmentent au cours des trois prochaines années en raison des investissements effectués pour préserver et créer des emplois, ainsi que des investissements dans les secteurs prioritaires clés.

Le rapport dette nette-PIB devrait augmenter plus rapidement que le rapport déficit accumulé-PIB parce que le rapport dette nette-PIB englobe des investissements considérables de la province dans les immobilisations.

Les rapports se stabiliseront et commenceront à diminuer au cours de la période couverte par le plan de redressement visant à équilibrer le budget.

Rapport dette nette-PIB **Graphique 5**

En pourcentage

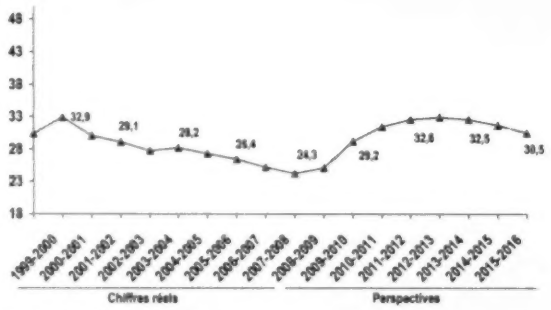

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Rapport déficit accumulé-PIB[1] **Graphique 6**

En pourcentage

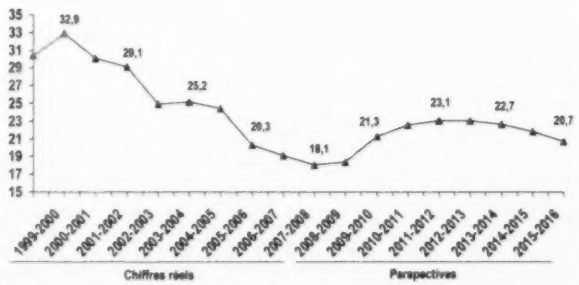

[1]La baisse marquée en 2005-2006 est surtout attribuable à une réduction ponctuelle de 16,3 milliards de dollars du déficit accumulé de la province, qui a découlé de l'intégration des résultats des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les états financiers de la province. Elle résulte donc de la différence entre les actifs et les passifs de ces secteurs au 1er avril 2005.

Ratios d'endettement comparatifs

En 2007-2008, la dernière année pour laquelle on dispose de données pour chaque province et l'ensemble du Canada, le rapport dette nette-PIB de l'Ontario était inférieur à la médiane pour les provinces.

En 2008-2009, le rapport dette nette-PIB combiné du Canada et de l'Ontario était inférieur à la moyenne des pays du G-7.

Comparaison du rapport dette nette-PIB des provinces — **Graphique 7**

2007-2008

En pourcentage

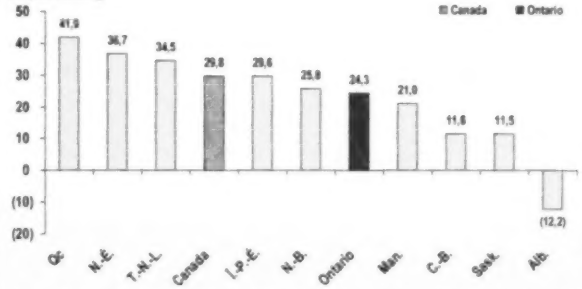

Sources : Statistique Canada, budget fédéral de 2009, comptes publics provinciaux et Office ontarien de financement.

Rapport dette nette-PIB des pays du G-7 et de l'Ontario — **Graphique 8**

2008-2009

En pourcentage

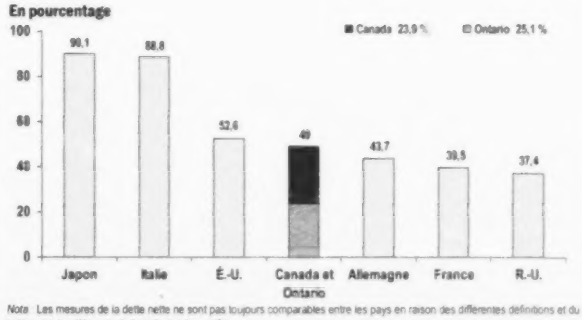

Nota : Les mesures de la dette nette ne sont pas toujours comparables entre les pays en raison des différentes définitions et du traitement des éléments de la dette (et des actifs).

Sources : Statistique Canada, Perspectives économiques de l'OCDE n° 84 (décembre 2008) et Office ontarien de financement.

Coût de la dette

Au 31 mars 2009, le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale est estimé à 5,19 % comparativement à 5,76 % au 31 mars 2008. À titre comparatif, au 31 mars 1993, ce taux était de 10,14 %.

Le 31 mars 2009, le taux d'intérêt effectif sur la dette contractée sur les marchés publics est estimé à 4,86 % comparativement à 5,35 % au 31 mars 2008. Le 31 mars 2009, le taux d'intérêt effectif sur la dette interne est estimé à 8,05 % par rapport à 8,59 % au 31 mars 2008.

Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette **Graphique 9**

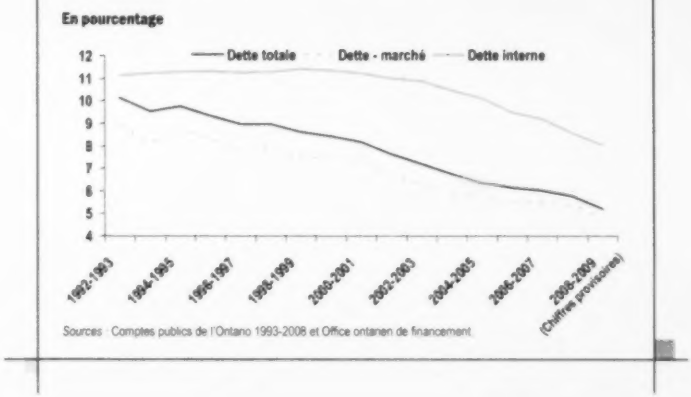

Sources : Comptes publics de l'Ontario 1993-2008 et Office ontarien de financement.

Exposition aux risques

La province limite son exposition aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt à 35 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 5 %. Au 28 février 2009, l'exposition de la province aux risques associés aux changements nets de taux d'intérêt était de 13,4 %. Son exposition aux risques de change était de 0,2 %. Toutes les expositions sont restées nettement inférieures aux limites prévues dans la politique en 2008-2009.

Tableaux financiers consolidés

Dette nette et déficit accumulé
Chiffres provisoires pour 2009

Tableau 3
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Chiffres provisoires 2008-2009	Plan 2009-2010
Dette[1]						
Dette contractée sur les marchés publics						
Obligations[2]	125 279	123 129	128 666	134 362	145 663	168 361
Bons du Trésor	3 747	5 215	4 249	5 092	9 430	12 465
Billets de trésorerie américains[2]	269	706	254	644	1 809	1 809
Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI)[3]	1 288	1 323	1 262	1 632	1 700	1 996
Autre	404	387	–	–	–	–
	130 987	130 760	134 431	141 730	158 602	184 631
Dette interne						
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	10 233	10 233	10 233	10 233	10 233	9 797
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	8 666	7 596	6 411	4 466	3 001	1 765
Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	2 886	2 705	2 502	2 260	1 991	1 713
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO)	1 371	1 285	1 188	1 074	946	814
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 003	960	914	863	810	754
Autre[4]	1 231	1 367	1 314	1 430	1 642	1 469
	25 390	24 146	22 562	20 326	18 623	16 312
	156 377	**154 906**	**156 993**	**162 056**	**177 225**	**200 943**
Gains de change latents	424	426	318	161	77	47
Dette totale	**156 801**	**155 332**	**157 311**	**162 217**	**177 302**	**200 990**
Espèces et placements temporaires[5]	(13 422)	(6 258)	(6 622)	(7 124)	(9 929)	(9 929)
Autres (actifs)/passifs nets[6]	(1 193)	(5 824)	(8 493)	(11 230)	(16 505)	(19 226)
(Actifs)/autres passifs nets de la SOTI[3]	(1 265)	(1 322)	(1 096)	(1 445)	(1 511)	(2 005)
Dette nette	**140 921**	**141 928**	**141 100**	**142 418**	**149 357**	**169 830**
Actifs non financiers[7]	(15 178)	(32 773)	(34 324)	(36 801)	(39 850)	(46 223)
Déficit accumulé[8]	**125 743**	**109 155**	**106 776**	**105 617**	**109 507**	**123 607**

1 Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement, notamment la SFIEO.

2 Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Les soldes ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

3 La dette provisoire de la SOTI pour 2008-2009 se compose des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (1,25 milliard de dollars) et de billets de trésorerie à court terme (450 millions de dollars). Elle n'est pas garantie par la province. Les (actifs)/autres passifs nets de la SOTI comprennent les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, le coût des émissions obligataires, les créditeurs et les emprunts.

4 Le poste « autre » de la dette interne comprend la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario, le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, le régime de retraite de Ryerson, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et la dette indirecte des conseils scolaires. (La dette indirecte des conseils scolaires a été contractée en juin 2003 pour refinancer la dette de 55 conseils scolaires qui n'était pas financée de façon permanente. Un montant équivalent est inclus dans les actifs nets sous forme de paiements anticipés aux conseils scolaires.)

5 Le poste « espèces et placements temporaires » n'englobe pas les espèces et placements temporaires de la SOTI qui sont déclarés séparément dans les (actifs)/autres passifs nets de la SOTI.

6 Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques, les créditeurs, les charges à payer, les régimes de retraite et le passif associé aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés.

7 Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles de la province et les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui, à partir de l'exercice 2005-2006, sont consolidés « sur une seule ligne ».

8 Le déficit accumulé représente la dette nette redressée en fonction des actifs non financiers. À compter de 2005-2006, le déficit accumulé comprend les actifs nets combinés d'ouverture des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Échéances de la dette
Chiffres provisoires pour 2009

Tableau 4
(en millions de dollars)

	Devise						
	Dollar canadien	**Dollar amér.**	**Yen japonais**	**Euro[1]**	**Autres devises[2]**	**Total des chiffres provisoires 2008-2009**	**Total 2007-2008**
Exercice							
1er exercice	19 010	3 443	747	1 490	870	25 560	27 035
2e exercice	12 612	3 519	–	–	252	16 383	13 696
3e exercice	8 770	4 924	–	–	47	13 741	11 038
4e exercice	7 886	3 530	–	–	550	11 966	7 352
5e exercice	12 830	1 010	182	2 404	554	16 980	11 317
1–5 ans	61 108	16 426	929	3 894	2 273	84 630	70 438
6–10 ans	19 495	4 957	161	385	2 302	27 300	30 670
11–15 ans	11 097	–	–	–	–	11 097	9 037
16–20 ans	16 658	–	–	–	–	16 658	14 710
21–25 ans	8 819	–	–	–	–	8 819	13 469
26–46 ans[3]	28 721	–	–	–	–	28 721	23 732
Gains de change non amortis	–	84	–	–	(7)	77	161
Total[4]	**145 898**	**21 467**	**1 090**	**4 279**	**4 568**	**177 302**	**162 217**
Dette contractée pour les besoins de la province	121 065	19 738	1 090	4 100	3 230	149 223	133 880
Dette de la SFIEO	24 833	1 729	–	179	1 338	28 079	28 337
Total[5]	**145 898**	**21 467**	**1 090**	**4 279**	**4 568**	**177 302**	**162 217**

[1] Les emprunts en euros comprennent les emprunts contractés en euros et dans la devise antérieure, p. ex., le franc français.

[2] Les autres devises sont le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse, le dollar de Hong Kong, le rand de l'Afrique du Sud et la nouvelle livre turque.

[3] L'échéance la plus longue prend fin le 2 juin 2054.

[4] Au 31 mars 2009, on projette que la dette contractée en devises étrangères, compte non tenu des gains de change latents, totalisera 31,4 milliards de dollars (24,7 milliards de dollars en 2008). De ce montant, 31,0 milliards de dollars, soit 99,0 % (23,9 milliards de dollars en 2008, soit 96,8 %), étaient entièrement couverts par un montant équivalent en dollars canadiens.

[5] La dette totale comprend des obligations totalisant 2,4 milliards de dollars (2,7 milliards de dollars en 2008) auxquelles sont intégrées des options dont la province ou le détenteur peuvent se prévaloir dans des conditions précises.

Perspectives à moyen terme
Dette nette et déficit accumulé

Tableau 5
(en milliards de dollars)

	2010-2011	2011-2012
Dette totale	220,3	236,6
Espèces et placements temporaires	(7,9)	(6,9)
Autres (actifs)/passifs nets	(20,6)	(21,6)
(Actifs)/passifs nets de la SOTI	(2,3)	(2,6)
Dette nette	**189,5**	**205,4**
Actifs non financiers	(53,7)	(59,9)
Déficit accumulé	135,8	145,5

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Valeur nominale du portefeuille des instruments financiers dérivés
Chiffres provisoires pour 2009

Tableau 6
(en millions de dollars)

Arrivant à échéance au cours de l'exercice	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	6–10 ans	Plus de 10 ans	Total des chiffres provisoires 2008-2009	Total 2007-2008
Échanges :									
Taux d'intérêt	9 529	9 200	11 144	8 347	5 838	22 997	6 651	73 706	61 028
Crédit croisé	5 380	3 194	3 097	3 791	6 423	10 485	–	32 370	27 032
Contrats de change à terme	7 665	–	–	–	–	–	–	7 665	2 649
Garanties de taux plafond et plancher	88	–	–	–	–	–	–	88	88
Total	22 662	12 394	14 241	12 138	12 261	33 482	6 651	113 829	90 797

Le tableau ci-dessus est un tableau provisoire au 31 mars 2009 des échéances des instruments financiers dérivés de la province, par type, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent la valeur nominale des contrats dérivés en cours; ils ne sont pas indicatifs du risque de crédit ou du marché ni des flux de trésorerie. La province a recours aux instruments financiers dérivés pour couvrir et minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges. Les échanges permettent à la province de compenser ou, en fait, de convertir ses obligations actuelles en obligations ayant des caractéristiques financières plus intéressantes.

GLOSSAIRE

Nota : *La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du budget de 2009. Ni ce glossaire ni ses définitions n'ont pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis en vertu des lois.*

AchatsOntario : programme du ministère des Finances de l'Ontario dans le cadre duquel on fournit des fonds et des conseils aux partenaires du secteur parapublic de la province, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités, afin de les aider à moderniser leurs chaînes d'approvisionnement ou leurs autres services d'appui. (« OntarioBuys »)

Actifs financiers : actifs pouvant servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures, mais qui ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent les espèces, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une tierce partie, les placements temporaires ou les portefeuilles de placements, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier et les stocks. (« Financial Assets »)

Activités de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) : recherche systématique menée dans le domaine de la science ou de la technologie au moyen d'expériences ou d'analyses. Ces activités englobent : la recherche fondamentale, qui vise l'accroissement des connaissances scientifiques plutôt qu'une application utilitaire concrète; la recherche appliquée, qui vise l'accroissement des connaissances scientifiques avec une application utilitaire concrète; le développement expérimental, qui vise à faire des progrès technologiques en vue de mettre au point de nouveaux matériaux, appareils, produits ou processus, ou encore d'améliorer ceux qui existent déjà. (« Scientific Research and Experimental Development (SR&ED) »)

Amortir : imputer le coût d'un bien à différentes périodes comptables au cours de sa durée de vie utile estimative. (« Amortize »)

Approvisionnement : processus d'acquisition de biens et de services. (« Procurement »)

Assurance-emploi (AE) : programme fédéral financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs, qui prévoit le remplacement temporaire du revenu pour les chômeurs. Outre ces prestations, dites régulières, le programme d'assurance-emploi prévoit également des prestations de maternité, d'adoption, de maladie, de soignant et de pêcheur, des prestations pour travail partagé ainsi que des prestations parentales. La partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* prévoit le financement de programmes de formation et de soutien du revenu pendant la formation. Le gouvernement fédéral verse des fonds en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* aux termes d'ententes sur le développement du marché du travail conclues avec chaque province et territoire. En 2008, le gouvernement fédéral a établi une société d'État sans lien de dépendance pour gérer les futurs excédents enregistrés dans le cadre du programme. (« Employment Insurance (EI) »)

Billets à moyen terme : titres de créances offerts dans le cadre d'un programme et structurés de manière à répondre aux besoins de certains investisseurs. (« Medium-Term Notes (MTNs) »)

Billets à moyen terme intérieurs : titres de créances émis à l'échelle nationale offerts dans le cadre d'un programme et structurés de manière à répondre aux besoins de certains investisseurs. (« Domestic Medium-Term Notes »)

Billets de trésorerie américains : instruments d'emprunt à court terme généralement émis aux États-Unis par un gouvernement ou une société à un prix inférieur à leur valeur nominale. Les billets de trésorerie américains comportent une échéance de 1 à 270 jours. (« U.S. Commercial Paper »)

Bons du Trésor : instruments d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à leur valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : charges relatives aux programmes de fonctionnement et d'immobilisations, incluant l'amortissement. (« Program Expense »)

Compte immobilisé : instrument d'épargne-retraite prescrit en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*, auquel les participants à un régime de retraite agréé peuvent transférer des fonds lorsqu'ils cessent de travailler ou d'adhérer à un régime de retraite. Les comptes immobilisés offerts en Ontario comprennent les comptes de retraite immobilisés (CRI), les fonds de revenu viager (FRV) et les fonds de revenu de retraite immobilisés (FRRI). (« Locked-In Accounts »)

Comptes publics : états financiers consolidés et états et annexes y afférents que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, de la *Loi sur le Conseil du Trésor* et de la *Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement*. (« Public Accounts »)

Consolidation : inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme normalisé : contrat négocié en bourse qui confère aux deux parties l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés lors de la signature du contrat. (« Futures »)

Contrat d'options : contrat conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Crédits de taxe sur les intrants : crédit au titre de la taxe de vente unique dont les inscrits peuvent se prévaloir pour récupérer la taxe qu'ils ont payée ou devront payer sur les fournitures qu'ils se sont procurés en vue de fournir des biens et des services taxables. (« Input Tax Credit (ITCs) »)

Croissance de la productivité : hausse de la production unitaire d'un facteur de production. (« Productivity Growth »)

Déduction pour amortissement : portion de l'amortissement d'un bien, p. ex., un immeuble, une automobile ou une machine, qui peut être déduite de l'impôt chaque année. (« Capital Cost Allowance »)

Déficit : écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. (« Deficit »)

Déficit accumulé : différence entre les passifs et les actifs. Représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements de la période précédente. (« Accumulated Deficit »)

Dépenses en immobilisations : argent dépensé pour acquérir ou améliorer des biens corporels, notamment l'infrastructure de transport, les terrains et les immeubles, l'infrastructure et les systèmes informatiques, les véhicules, les bateaux et les aéronefs. (« Capital Expenditure »)

Dette : obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette arrivant à échéance : montant total prévu de dette devant être remboursé à des dates précises. (« Debt Maturities »)

Dette nette : différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. (« Net Debt »)

Dette totale : total des emprunts payables par la province, compte non tenu de ses actifs. (« Total Debt »)

Durée d'une dette : échéance d'une dette à long terme. (« Debt Term »)

Émission obligataire : processus dans le cadre duquel les participants peuvent présenter une soumission pour l'achat d'une certaine quantité d'un titre à un certain prix. (« Bond Auction »)

Emploi Ontario : programme de services de formation et d'emploi de la province, doté d'un budget annuel de plus de 1 milliard de dollars. Les services englobent de la formation en apprentissage, des cours d'alphabétisation, de la formation technique, des subventions salariales, un programme d'emplois d'été, une aide aux travailleurs licenciés et du counseling en matière d'emploi. Ces services sont offerts dans le cadre d'un réseau intégré établi dans les collectivités à l'échelle de la province. (« Employment Ontario »)

Emprunts auprès de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (RPC) : la province a la possibilité de contracter des emprunts à long terme auprès de l'Office d'investissement du RPC. (« Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB) Borrowing »)

Entente sur le développement du marché du travail (EDMT) : aux termes de l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail, signée en novembre 2005, des fonds sont versés annuellement à l'Ontario en vertu de la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi* pour aider la province à s'occuper de ses priorités en matière de marché du travail. Le financement soutient les services d'emploi et de formation. (« Labour Market Development Agreement (LMDA) »)

Entente sur le marché du travail (EMT) : aux termes de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail, signée en février 2008, des fonds sont versés à l'Ontario pendant six ans au titre de services de formation et d'emploi offerts aux Ontariennes et aux Ontariens qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, dont des immigrants, des personnes handicapées et des chômeurs de longue date. (« Labour Market Agreement (LMA) »)

Euro-billets à moyen terme : titres de créances émis à l'extérieur des États-Unis et du Canada et structurés de manière à répondre aux besoins de certains investisseurs. (« Euro Medium-Term Notes (EMTNs) »)

Excédent : écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. (« Surplus »)

Exercice : l'exercice de la province de l'Ontario va du 1er avril au 31 mars. (« Fiscal Year »)

Fonds : entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : montant servant à parer aux dépenses imprévisibles, par exemple pour fournir une aide en cas de catastrophe. (« Contingency Fund »)

Fournitures détaxées : fournitures de biens ou services qui seraient exemptes de la taxe de vente unique (soit détaxées). Les produits alimentaires de base, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux sont des exemples de fournitures détaxées. Les fournisseurs de fournitures détaxées pourraient se prévaloir des crédits de taxe sur les intrants pour les intrants liés à ces fournitures. (« Zero-Rated Supplies »)

Frais d'intérêt sur la dette : montant déclaré comme dépense associée aux emprunts. L'intérêt est calculé en pourcentage du montant de la dette pour une période donnée et ne tient pas compte du montant d'intérêt incorporé pendant la construction d'immobilisations. (« Interest on Debt Expense »)

Gain en capital : bénéfice net résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou d'investissements, soit le produit ou la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou de l'investissement. (« Capital Gain »)

Groupe des Sept (G-7) : un regroupement de sept des principaux pays industrialisés du monde, soit les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada. (« Group of Seven (G7) »)

Immobilisations corporelles : biens durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, l'infrastructure et les systèmes informatiques, les véhicules, les bateaux et les aéronefs. (« Tangible Capital Assets »)

Impôt sur le capital : impôt prélevé sur le capital imposable d'une société qui comprend le capital-actions, les excédents, les dettes et les réserves. (« Capital Tax »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : mesure des prix à la consommation, l'IPC canadien est publié tous les mois par Statistique Canada. L'IPC mesure le prix au détail d'un « panier à provisions » composé d'environ 300 biens et services, dont les suivants : aliments, logement, transport, vêtements et loisirs. L'indice est pondéré afin de tenir compte des habitudes de consommation des ménages typiques. Les variations des indices de prix, dont fait partie l'IPC, servent à mesurer l'inflation. Une augmentation de l'IPC signifie une hausse du coût de la vie. (« Consumer Price Index (CPI) »)

Infrastructure : installations, systèmes et équipement nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), immeubles (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux), et machines et matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instruments financiers dérivés : contrats financiers dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments financiers dérivés, par exemple des échanges, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des contrats d'options, pour couvrir les risques liés à la position de change et minimiser les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Intrants d'entreprises : éléments s'inscrivant dans le cadre des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations que les entreprises engagent pour exploiter leur entreprise et fournir des biens et des services. Ces éléments englobent des véhicules et des combustibles, des matériaux de construction, des ordinateurs, des fournitures et du matériel de bureau, ainsi que des services de télécommunication. (« Business Inputs »)

Investissements dans des immobilisations corporelles : montant engagé pendant l'exercice pour acquérir ou améliorer des immobilisations corporelles, notamment les terrains, les immeubles, les routes, les ponts, l'infrastructure et les systèmes informatiques, les véhicules, les bateaux et les aéronefs, qui appartiennent à la province ou aux organismes dont les résultats sont consolidés. (« Investment in Capital Assets »)

Obligations à taux variable : titres de créances portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes (FRNs) »)

Obligations consortiales : titres de créances souscrits et placés par un groupe de courtiers en valeurs mobilières. (« Syndicated Bond Issues »)

Obligations d'épargne de l'Ontario : placement sûr entièrement garanti par la province de l'Ontario (principal et intérêt). Ces obligations sont disponibles auprès d'institutions financières, de *credit unions*, de caisses populaires ou de maisons de courtage. (« Ontario Savings Bonds (OSBs) »)

Obligations planétaires : titres de créances émis simultanément sur les marchés international et canadien qui passent par différents systèmes de compensation mondiaux. Ces titres peuvent être émis dans une variété de devises, notamment en dollars canadiens ou américains. (« Global Bonds »)

Ontario au travail : programme qui accorde un soutien du revenu et une aide à l'emploi aux Ontariennes et aux Ontariens admissibles dans le besoin. Les bénéficiaires du programme Ontario au travail doivent participer à une ou plusieurs activités d'aide à l'emploi pour pouvoir recevoir une aide financière. Ce programme aide les gens à devenir autonomes le plus rapidement possible. (« Ontario Works »)

Organisme de services publics : organisme à but non lucratif admissible, organisme de bienfaisance, municipalité, administration scolaire, administration hospitalière, collège public ou université. (« Public Service Body »)

Organisme à but non lucratif admissible : organisme à but non lucratif dont le financement accordé par le gouvernement représente au moins 40 % du revenu total. (« Qualifying Non-Profit Organization »)

Papier commercial adossé à des actifs : titre de dette à court terme dont l'échéance est normalement de 90 à 180 jours. Le titre est généralement cautionné par une banque ou une autre institution financière. Il est garanti, directement ou indirectement, par des actifs financiers comme des créances clients et sert habituellement à combler des besoins de financement à court terme. (« Asset-Backed Commercial Paper (ABCP) »)

Péréquation : programme du gouvernement fédéral en vertu duquel des paiements de transfert inconditionnels sont versés aux provinces dont la capacité de percevoir des revenus est inférieure à une norme établie à l'échelle fédérale. (« Equalization »)

Période comptable : période couverte par des états financiers, qui peut être de n'importe quelle durée mais qui correspond généralement à un exercice (du mois d'avril au mois de mars pour la province), un trimestre ou un mois. (« Accounting Period »)

PIB réel : produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations des prix. (« Real GDP »)

Plan financier : description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice sur lequel porte le budget et les deux exercices suivants. Il peut toutefois porter sur une plus longue période. (« Fiscal Plan »)

Prestation ontarienne pour enfants (POE) : annoncée dans le budget de 2007, cette prestation non imposable et subordonnée au revenu est versée aux familles à faible revenu de l'Ontario qui ont des enfants. En juillet 2008, la POE a commencé à être versée chaque mois. Elle regroupe les prestations d'aide sociale pour enfants et le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants en une seule prestation qui est versée à toutes les familles à faible revenu ayant des enfants, quelle que soit la source de leurs revenus. (« Ontario Child Benefit (OCB) »)

Prêts/Investissements nets : total des fonds versés par la province pour des prêts ou des investissements desquels on a déduit les remboursements de prêts. (« Net Loans/Investments »)

Produit intérieur brut (PIB) : valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product (GDP) »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : programme qui accorde un soutien du revenu et une aide à l'emploi aux personnes gravement handicapées. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program (ODSP) »)

Rachats des titres de créances : montant total prévu découlant d'obligations devant être rachetées avant leur échéance. Les rachats des titres de créances ont essentiellement trait aux Obligations d'épargne de l'Ontario. (« Debt Redemptions »)

Rapport dette-PIB : mesure de la dette du gouvernement en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Cette mesure évalue la dette par rapport à l'économie et à la capacité d'assumer et de rembourser la dette. (« Debt-to-GDP Ratio »)

Redressements sans effet sur la trésorerie : redressements requis afin de déterminer les rentrées de fonds résultant des activités de fonctionnement et les sorties de fonds attribuables aux dépenses en immobilisations. Les redressements sans effet sur la trésorerie comprennent les variations des soldes des comptes créditeurs et débiteurs, des charges à payer au titre des régimes de retraite et de la construction ainsi que des investissements dans les entreprises publiques. L'amortissement et les intérêts théoriques pendant la construction applicables aux immobilisations constituent aussi des redressements sans effet sur la trésorerie. (« Non-Cash Adjustments »)

Rendement : taux d'intérêt effectif d'un placement. Le rendement indique le taux annuel de rendement de tout investissement ou de toute créance et est exprimé en pourcentage. (« Yield »)

Réserve : fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et des charges de la province. Toute partie de la réserve dont on n'a pas besoin à la fin de l'exercice est utilisée pour accroître l'excédent ou réduire le déficit. (« Reserve »)

Revenus non fiscaux : revenus que le gouvernement perçoit de sources extérieures. Cela comprend également les revenus tirés de la vente de biens et de services, des amendes et des pénalités découlant de l'application des lois et règlements gouvernementaux; des droits et permis; des redevances; des profits réalisés par un organisme de la Couronne autonome; et du produit de l'aliénation d'actifs. (« Non-Tax Revenue »)

Secteur parapublic : organismes qui reçoivent des paiements de transfert du gouvernement pour dispenser des services au public. Il s'agit notamment des universités, collèges, conseils scolaires, hôpitaux, établissements de soins de longue durée, centres d'accès aux soins communautaires et sociétés d'aide à l'enfance. (« Broader Public Sector (BPS) »)

Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants : supplément non imposable et subordonné au revenu, qui est versé aux familles travailleuses à faible revenu qui ont des enfants de moins de sept ans. Le but de ce supplément est d'inciter les gens à continuer de travailler. En juillet 2008, les paiements du Supplément ont été regroupés avec la Prestation ontarienne pour enfants (POE). Si une famille a droit à un Supplément supérieur à sa POE, elle reçoit la prestation additionnelle du Supplément. (« Ontario Child Care Supplement for Working Families (OCCS) »)

Surtaxe : soit une taxe prélevée sur une autre taxe, soit une deuxième taxe prélevée sur un montant déjà taxé. (« Surtax »)

Taux d'intérêt selon une moyenne pondérée : tient compte de la proportion de la dette à chaque niveau de taux d'intérêt dans le portefeuille de la dette. (« Weighted-Average Interest Rate »)

Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) : taux d'imposition s'appliquant à un dollar supplémentaire de revenu provenant d'un nouvel investissement dans les immobilisations. Il tient compte des taux d'imposition fédéraux et provinciaux du revenu des sociétés, des impôts sur le capital et des taxes de vente. (« Marginal Effective Tax Rate (METR) »)

Taxe sur la valeur ajoutée : taxe multi-stades à la consommation qui s'applique à toute la chaîne d'approvisionnement, que le bien acheté soit destiné à une entreprise ou à un particulier, mais qui permet à la plupart des entreprises de se faire rembourser l'impôt payé sur les intrants d'entreprises grâce aux crédits de taxe sur les intrants. (« Value-Added Tax »)

Total des charges : somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris la garde des enfants. (« Canada Social Transfer (CST) »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer (CHT) »)

Trésorerie et équivalents : espèces ou autres instruments de placement liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. (« Cash and Cash Equivalents »)

Valeur nominale : montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables, par exemple, à l'inflation ou à la déflation. (« Nominal »)

Variation de la dette nette : la variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles ainsi que de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. (« Change in Net Debt »)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009

ISBN 978-1-4249-8790-0 (Imprimé)
ISBN 978-1-4249-8792-4 (PDF)
ISBN 978-1-4249-8791-7 (HTML)